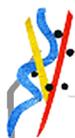




*Anna Bozzo, Pierre-Jean Luizard  
(sous la direction de)*

# *VERS UN NOUVEAU MOYEN-ORIENT?*

*ÉTATS ARABES EN CRISE  
ENTRE LOGIQUES DE DIVISION  
ET SOCIÉTÉS CIVILES*



*RomaTre-Press*

Equator

Università degli Studi Roma Tre  
Dipartimento di Studi Umanistici

VERS UN NOUVEAU MOYEN-ORIENT?  
États arabes en crise  
entre logiques de division et sociétés civiles

sous la direction de  
ANNA BOZZO, PIERRE-JEAN LUIZARD



*Roma TrE-Press*  
2016

*Coordinamento editoriale:*  
Gruppo di Lavoro *Roma TrE-Press*

Elaborazione della copertina: polo grafico DSU

*Edizioni: Roma TrE-Press*©

Roma, luglio 2016

ISBN: 978-88-97524-70-0

*(Il volume è stato pubblicato in una versione in formato elettronico con ISBN)*

<http://romatrepress.uniroma3.it>

Quest'opera è assoggettata alla disciplina *Creative Commons attribution 4.0 International Licence* (CC BY-NC-ND 4.0) che impone l'attribuzione della paternità dell'opera, proibisce di alterarla, trasformarla o usarla per produrre un'altra opera, e ne esclude l'uso per ricavarne un profitto commerciale.



## Table des matières

<i>Remerciements en guise de Préface</i>	5
INTRODUCTION	
ANNA BOZZO, PIERRE-JEAN LUIZARD, <i>Irak, Syrie, Liban, Yémen, Libye: des États arabes en faillite</i>	11
MYRIAM CATUSSE, <i>L'État au péril des sociétés du Moyen-Orient?</i>	35
IRAK	
MAURIZIO MELANI, <i>Les fragilités de l'État irakien et les conditions pour sa reconstruction dans les équilibres régionaux</i>	55
PIERRE-JEAN LUIZARD, <i>À Bagdad comme à Beyrouth, la société civile face à l'absence d'État</i>	71
HARDY MÈDE, <i>Dynamiques de transformation des relations entre le centre et la périphérie kurde en Irak</i>	79
ARTHUR QUESNAY, <i>L'État et le basculement du système politique communautaire irakien</i>	95
JORDI TEJEL GORGAS, <i>Pour une approche relationnelle de la crise de l'État au Moyen-Orient: le cas kurde (1919-2014)</i>	103
SYRIE	
ZAKARIA TAHA, <i>La construction nationale syrienne face aux dynamiques identitaires et communautaires</i>	129
NADINE MÉOUCHY, <i>État et société dans la Syrie d'aujourd'hui. Une histoire d'impensés et d'impasses</i>	147
SALAM KAWAKIBI, <i>Cinq questions à Salam Kawakibi</i>	173
THOMAS PIERRET, <i>Syrie: État sans nation ou nation sans État?</i>	179

## LIBAN

WISSAM PAUL MACARON, *Tripoli: entre allégeance libanaise et vellétés islamistes* 195

NICOLAS DOT-POUILLARD, *Sur les frontières: le Parti syrien national social entre idéologie unitaire et États-nations* 209

LORENZO TROMBETTA, *Liban, l'État retrouvé. Le cas du territoire de Wadi Khaled à la frontière avec la Syrie* 227

## LIBYE

ANTONIO M. MORONE, *Crise de l'État et politiques migratoires dans la Libye post-Kadhafi* 243

VIRGINIE COLLOMBIER, «Nouvelle Libye» ou «fin de la Libye»? *Les chemins tracés par la transition post-Qadhafi* 261

MONCEF OUANNÈS, *Les milices en Libye: Obstacle majeur à la reconstruction de l'État* 277

## YÉMEN

LAURENT BONNEFOY, *Continuité, réforme ou rupture dans l'État yéménite post-2011* 299

## *Remerciements en guise de Préface*

Si ce livre existe, c'est pour rendre compte de la discussion passionnante et passionnée qui s'est déroulée pendant, autour, et surtout à la suite du colloque *Les Printemps arabes quatre ans après: États et sociétés civiles face aux logiques segmentaires*, organisé à Rome les 23 et 24 avril 2015 dans le cadre du Programme 'Islam, politiques, sociétés' du GSRL (programme quadriennal 2014-2018, Axe 'Les sociétés civiles dans le monde musulman'). Ce colloque abordait des questions d'une gravité jusqu'alors inconnue, que les événements dans la région avaient projetées sur le devant de la scène depuis au moins un an, avec l'apparition du groupe terroriste État islamique, et qui ne sont pas moins d'actualité aujourd'hui. Nous avons fait appel à un panel international de spécialistes de ces questions, ce qui a valu à notre entreprise le patronage du ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale. Le débat qui s'est ouvert alors autour de ces thématiques ne cesse d'évoluer et cela explique pourquoi le présent livre est devenu autre chose que les simples actes de cette réunion.

Pour mesurer toute la portée de cette entreprise, il faut rappeler son cadre, représenté par une coopération franco-italienne de longue date (dont un accord-cadre existe depuis juillet 2004) entre l'aire Histoire-Géographie du Département de Sciences Humaines (anciennement Département d'Études Historiques, Géographiques, Anthropologiques) de l'Université Roma Tre, et l'École Pratique des Hautes Études à Paris, par le biais du GSRL (Groupe Sociétés, Religions, Laïcités), laboratoire de recherche rattaché à la fois au CNRS et à l'EPHE (UMR 8582)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette coopération a été réactivée, notamment par deux conventions bilatérales en mars 2015 et juin 2016, portant respectivement sur l'organisation du colloque et la publication.

Nous soutenant dans ce nouveau projet<sup>2</sup>, qui se voulait international et interdisciplinaire, ces deux institutions ont par la suite assuré le financement de départ, qui nous a permis de nous lancer dans cette aventure, et elles ont aussi assumé entièrement les frais occasionnés par la publication de ce volume, notamment la préparation et la mise aux normes du manuscrit en vue de sa mise en ligne, ainsi que l'impression des premiers exemplaires avec Roma *TrE-Press*. Qu'elles en soient ici remerciées.

Nos remerciements vont aussi à l'École Française de Rome, notre co-partenaire, qui a accueilli les travaux de la deuxième journée du colloque, en jouant le rôle, qui lui est propre, de chef de file des Instituts de recherche français à l'étranger (IFRE) dans l'espace méditerranéen, en raison de sa centralité géographique et stratégique, aidée en cela par l'Institut Français – Italia, représenté par M. Benoît Tadié, attaché de coopération scientifique et universitaire de l'Ambassade de France à Rome, qui a cru dans notre projet et nous a soutenus, et pas seulement sur le plan logistique.

Les institutions de provenance des intervenants au colloque, françaises pour la plupart<sup>3</sup>, ont contribué de manière décisive à notre budget, assumant le financement de leurs voyages. Il s'agit de: IREMAM: Institut de Recherches et d'Études sur le Monde Arabe et Musulman, Aix-en-Provence; WAFAW: When Authoritarianism Fails In The Arab World (programme du Conseil Européen de la Recherche auprès de l'IREMAM, dirigé par François Burgat); IFPO: Institut Français pour le Proche-Orient, Beyrouth; IRMC: Institut de Recherches sur le Maghreb Contemporain, Tunis; CERI: Centre de Recherches Internationales – Sciences-Po, Paris; Institut Français – Italia, Rome.

Qu'il nous soit permis ici d'ouvrir une parenthèse au sujet de la particularité de ces institutions françaises de recherche à l'étranger, en particulier celles basées au cœur de la région MENA (Middle East and North Africa), qui ont eu un rôle clé dans notre recherche, pour avoir facilité les contacts avec la recherche locale depuis 2009. À la différence d'autres institutions similaires européennes de caractère culturel, notamment italiennes, ayant comme vocation celle, un peu dépassée, de faire connaître la langue et la culture italienne dans le monde, ces Instituts IFRE, sous la double tutelle du MAE et du CNRS, sont conçus prioritairement pour favoriser la recherche sur le terrain des chercheurs et stagiaires venant de

---

<sup>2</sup> Ce projet a été conçu en avril 2014 dans le cadre du GSRL, alors que le précédent colloque de Paris (26-27 mars 2014) nous avait entr'ouvert de nouvelles pistes de réflexion et de recherche.

<sup>3</sup> Exceptions remarquables: l'Université de Pavie et l'ECFR de Londres pour le panel sur la Libye.

l'étranger, ressortissants français et autres, et pour établir des formes de coopération avec les universitaires locaux, prenant en compte et valorisant la qualité de leur recherche, les associant à des projets conçus sur place, favorisant la discussion à travers des journées d'études, ce qui permet souvent de contourner les rouages bureaucratiques des Universités locales. Il en découle à chaque fois des opportunités uniques pour les chercheurs, toutes nationalités et générations confondues, et surtout pour les jeunes chercheurs, qui peuvent effectuer des stages de recherche en des conditions relativement sûres.

La recherche n'a pas de nationalité, elle se construit dans les débats et le transfert des connaissances entre les chercheurs sur le terrain et sur le net, et sa visibilité est essentielle aujourd'hui dans un village global où les frontières scientifiques sont un non-sens. Mais il devient tout aussi essentiel d'assurer la sécurité des chercheurs. Or, il n'est pas rare que les conflits imposent le redéploiement de ces institutions dans des lieux moins exposés<sup>4</sup>.

Pourtant leur existence devient de plus en plus cruciale et nécessaire dans la conjoncture que nous traversons actuellement; nos terrains de recherche sont situés dans des zones où les conflits sont devenus endémiques. Et nous sommes conscients que la recherche sur le terrain, que plusieurs de nos auteurs ont continuée après le colloque, et certains encore n'en reviennent que maintenant, est en train de devenir de plus en plus difficile et dangereuse<sup>5</sup>. Elle reste néanmoins capitale pour affiner et valider nos analyses, dans ce parcours qui est le nôtre entre histoire et actualité.

---

<sup>4</sup> C'est le cas par exemple de l'IFPO de Damas, qui a dû déménager à cause de la crise syrienne pour aller agrandir sa dépendance de Beyrouth. Ou du CEFAS (Centre d'Études Français d'Archéologie et Sciences Sociales) de Sanaa, au Yémen, qui a dû fermer ses portes et relocaliser provisoirement ses chercheurs au Caire, auprès du CEDEJ (Centre d'Études et de Documentation Économiques, Juridiques et Sociales), un des plus anciens Centres de recherche français dans la région, qui a été notre partenaire dans des recherches antérieures.

<sup>5</sup> La disparition dramatique le 25 janvier 2016 au Caire du jeune chercheur italien Giulio Regeni, doctorant de l'Université de Cambridge, dont le corps a été retrouvé le 4 février, horriblement torturé, pose de nouvelles interrogations, largement relayées dans nos échanges et discussions (voir entre autres le Colloque 'Ricerca in pericolo. Il pericolo della Ricerca', Université de Naples «l'Orientale», 19 mai 2016, qui a réuni trois générations de chercheurs qui ont pu mettre en commun leurs expériences et témoignages) et n'est pas sans nous rappeler que les dangers qui guettent nos chercheurs sur le terrain, en otage des polices secrètes qui agissent dans l'opacité la plus complète pour le compte de régimes autoritaires mais aussi de forces éversives avec leur complicité, ne datent pas d'aujourd'hui. Notre pensée va à Michel Seurat enlevé au Liban en 1985, puis tué en 1986, dont le corps n'a été retrouvé qu'en 2005, dans des circonstances qui restent à élucider.

Avec en amont ces institutions, en particulier l'IFPO et l'IRMC<sup>6</sup>, mais aussi les Centres de recherche qui en sont les référents dans l'Hexagone, comme le CERI et l'IREMAM, les débats se sont poursuivis, certains auteurs se sont désistés en cours de route, d'autres sont venus nous rejoindre, apportant leur contribution à un élargissement de la discussion autour des questions majeures issues des conclusions de notre colloque et que l'on retrouve en partie dans la contribution de Myriam Catusse, placée ici en ouverture de notre ouvrage.

Nous remercions enfin tous les auteurs, pour nous avoir fait confiance, et pour leur patience face aux contraintes temporelles imposées par une édition universitaire no-profit, mais dont tout le monde ne peut qu'apprécier l'avantage qu'elle a de pouvoir toucher gratuitement nos étudiants, ainsi que nos collègues francophones établis ailleurs dans le monde, et notamment dans les pays arabes.

Mais, si ce livre, accueilli dans le programme éditorial de Roma TrE-Press dans sa double édition Print-on-Demand et digitale en Open Access, a pu aboutir, c'est aussi grâce au travail systématique, rigoureux et patient de Louis Hourmant (GSRL-EPHE), qui s'est chargé de la mise en page du manuscrit en contact constant de Paris avec la rédaction romaine; ce faisant, il a participé à tous nos échanges, nous a confortés dans nos choix et a contribué à la solution de multiples problèmes posés par les approches et les styles fort différents qui font la richesse de ce livre. *Last but not least*, nous soulignons le rôle irremplaçable de la rédaction des Éditions Roma TrE-Press, laquelle nous a permis de mettre à profit l'expérience réalisée autour de notre publication précédente<sup>7</sup>. Elle a été à même, grâce à ses compétences professionnelles, de prendre en compte avec intelligence notre problématique, et a su s'adapter à des exigences souvent contradictoires: celle de la rigueur scientifique, de l'hétérogénéité des problématiques découlant de contributions parvenues en des temps différents, et celle de la rapidité, sollicités que nous sommes par la brûlante actualité des questions traitées; son équipe technique nous a accompagnés dans cette entreprise ayant recours sans cesse à des solutions 'créatives' avec beaucoup de patience et de souplesse.

Anna Bozzo, Pierre-Jean Luizard

---

<sup>6</sup> Sans oublier le CEFAS susmentionné, actuellement empêché de fonctionner.

<sup>7</sup> A. BOZZO, P.-J. LUIZARD (dir.), *Polarisations politiques et confessionnelles. Le rôle de l'Islam dans les 'transitions' arabes*, Roma TrE-Press, mars 2015, <<http://ojs.romatrepres.uniroma3.it/index.php/PPC>>.

## INTRODUCTION



Anna Bozzo, Pierre-Jean Luizard

*Irak, Syrie, Liban, Yémen, Lybie: des États arabes en faillite*

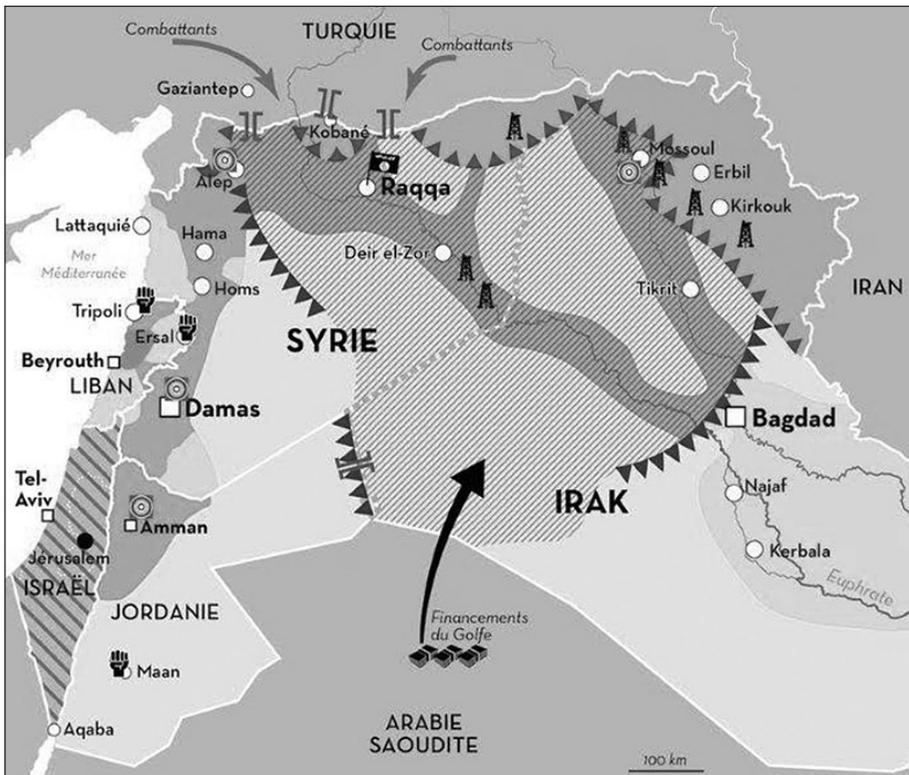
Les Printemps arabes ont libéré les expressions les plus diverses de la société. Dans certains pays, l'affirmation des identités tribales, régionales, confessionnelles et ethniques l'a vite emporté sur les revendications de la «société civile» en faveur de réformes démocratiques et de droits économiques et sociaux, même si elle les a souvent accompagnées.

Les Printemps arabes ont partout entraîné l'affaiblissement de l'État, d'autant plus qu'aucun État (à l'exception relative de la Tunisie et, peut-être, dans une moindre mesure, du Maroc) n'a été à même de recevoir sur une base citoyenne des revendications qui pouvaient parfois être contradictoires (comme celles émanant des jeunes activistes révolutionnaires avec celles de certains mouvements se réclamant d'un islam à tendance salafiste, qu'il soit politique ou non). Dans certains pays où l'État a été une création européenne récente, sous le régime des mandats (Irak, Syrie, Liban) ou, pour ce qui est de la Libye, sous l'emprise brève mais intense de la colonisation italienne, relayée en 1945 par une tutelle anglo-américaine, cet affaiblissement de l'État est allé de pair avec une remise en cause tacite ou implicite de sa légitimité. L'État en place a été confronté à une multitude de revendications et à l'éclatement de son autorité en tant que centre et siège du pouvoir. L'État yéménite n'est pas, comme les États cités, une création coloniale. Il a résulté d'un consensus né en 1990 pour réunir sous un même pouvoir centralisé des régions qui n'avaient jamais vraiment vécu ensemble. Au Yémen, on trouve au moins trois formes de segmentarisation, confessionnelle, régionale et tribale: rébellion houthiste zaydite sur les hauts plateaux du Nord, vellétés autonomistes d'Aden et implantation d'Al-Qaïda et de l'État islamique en lisière des déserts et en Hadramaout au Sud. Là encore, plus qu'ailleurs, l'État en place n'est plus le lieu central du pouvoir.

La faillite des États a laissé le champ libre à un nouvel acteur: la mouvance salafiste-djihadiste. Quiétiste et piétiste durant des décennies, en

opposition aux «islamistes» prêts à jouer le jeu de la démocratie (droit de la majorité, élections libres, nouvelle constitution, système parlementaire), la mouvance salafiste a pris, dans la foulée des Printemps arabes, un virage à 180 degrés qui l'a fait entrer de plain-pied dans la politique. L'échec des «islamistes» au pouvoir après élections, en Tunisie, mais surtout en Égypte, avec le coup d'État du maréchal al-Sissi, soutenu au début par une majorité d'Égyptiens, semble ainsi avoir sonné le glas de nombre de partis dits «islamistes» au profit d'un nouveau venu sur la scène politique:

*L'extension maximale de l'État islamique (Daech), situation en septembre 2014  
(conception de la carte: Fabrice Balanche)*



Sur la carte, la zone hachurée correspond aux frontières 'mouvantes' de Daech en septembre 2014, trois mois seulement après l'apparition dans la région du Califat autoproclamé. La zone gris foncé représente les populations sunnites encore à conquérir. À la frontière orientale, les puits de pétrole convoités de la région kurde. Les ressources en combattants proviennent du nord, tandis que les financements proviennent des pays du Golfe. Les frontières dites «Sykes-Picot» sont en pointillé pour marquer leur abolition par Daech

le salafisme-djihadiste, tout juste sorti de son apolitisme militant. À la souveraineté du peuple, cette mouvance oppose la souveraineté de Dieu. Se soumettre aux élections revient à accepter les règles de l'ennemi «mécréant». Le défi que les salafistes-djihadistes manifestent face aux États en place n'a pas abouti partout aux mêmes résultats: si, en Irak, l'État islamique, qui a proclamé le califat, a poursuivi une logique unitaire sunnite exclusiviste (le califat comme élément fédérateur des identités régionales au nom d'un sunnisme transnational), à l'instar de *Jabhat al-Nosra* en Syrie et d'Al-Qaïda dans la Péninsule Arabique (AQPA), nous avons, en Libye, à partir du triomphe d'identités locales longtemps réprimées avec leur pluralité d'allégeances tribales et régionales (Tripolitaine, Cyrénaïque, Fezzan), une concurrence qui a abouti à une fragmentation à l'infini de la société. Le succès de l'État islamique, dans au moins trois de ces pays notamment, manifeste ce processus de délégitimation des États à la faveur de conflits confessionnels, ethniques, tribaux et/ou régionaux.

Le projet du colloque tenu à Rome les 23-24 avril 2015 visait à comparer les processus de remise en cause de l'autorité ou de la légitimité de l'État dans cinq pays arabes touchés par ce phénomène post-Printemps arabes: Irak, Syrie, Liban, Libye, Yémen. Il s'agissait d'éclairer les différents processus en cours en les rattachant à un temps plus long. Notre attention s'est particulièrement focalisée sur cette question méthodologique: l'ancrage historique permet, en effet, d'identifier les prémices d'un phénomène dont les racines remontent souvent à la création de l'État, au début du XX<sup>e</sup> siècle, sur le modèle de l'État-nation européen moderne et, même, à la période antérieure, dans les processus d'autonomisation régionaux, confessionnels et/ou tribaux en cours pendant le dernier siècle de l'Empire ottoman. Cet ancrage peut également expliquer le caractère souvent autoritaire des régimes qui se sont succédé dans les États issus de la tutelle coloniale et qui n'ont pas réussi à susciter une citoyenneté partagée.

Plusieurs questions, soulevées lors du colloque de Rome, sont en débat: lorsqu'on parle de la «crise des États», ne faut-il pas la relativiser en faisant la part de la «crise des régimes» en place sans remettre en cause de façon systématique la légitimité des États qui continuent à disposer de ressources importantes qu'ils utilisent pour marquer la pérennité de leur souveraineté? On constate en effet ici et là la permanence des interactions entre les groupes sociaux autour de l'État, comme le font remarquer notamment Arthur Quesnay à propos du Kurdistan d'Irak, ou Lorenzo Trombetta et Myriam Catusse à propos du Liban. N'y a-t-il pas une «demande d'État» qui contredirait l'idée d'une «crise»? La question se pose également au sujet de la «nation» comme fondement légitimant l'État: dans quelle mesure

peut-on affirmer l'existence d'une nation yéménite, libyenne, irakienne, syrienne ou libanaise, en amont de la fondation d'un État se réclamant d'elle? Quelles relations entre le centre et les périphéries? *Quid* des sociétés civiles dans le contexte de segmentarisation des sociétés (tribales et/ou confessionnelles)? Où sont passées les élites? Sont-elles toujours portées à une négociation avec l'État? Le fédéralisme est-il la solution?

Il est nécessaire de commencer en comparant la genèse des États arabes concernés par un délitement accéléré: quelles en sont les raisons? Ces États ont-ils tous une origine coloniale? L'origine coloniale des États est-elle l'élément explicatif des crises actuelles? Y a-t-il eu un tropisme favorable aux minorités dès la fondation de ces États? Comment s'est manifestée la non-inclusion par ces États d'une part importante de leur société sur une base citoyenne?

Pour répondre à ces questions, nous avons sollicité 12 auteurs qui ont participé au colloque de Rome, auxquels se sont ajoutés 5 nouveaux auteurs.

### *Irak, Syrie, Liban, héritiers des systèmes mandataires*

Les mandats, faut-il le rappeler, ont été la dernière mouture de la domination coloniale: aux protectorats ou à l'annexion succédait un mode de domination limité dans le temps (les mandats étaient destinés à laisser la place à des États indépendants) et dans l'espace (ils s'appliquaient à des territoires définis par des frontières). Ils furent la principale manifestation de la communauté internationale nouvellement instituée sous l'égide de la Société des Nations (SDN) à l'issue de la Première Guerre mondiale, qui donnait le monopole de la décision aux grandes puissances victorieuses (Grande-Bretagne et France); quant à l'Italie, qui avait rejoint le conflit en vertu du Pacte secret de Londres en 1915, moyennant un Mémoire de revendications territoriales, elle ne pouvait être considérée que comme une puissance moyenne. Les Quatorze points du Président américain Wilson en furent la légitimation idéologique: le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en était le fondement. Mais de quel «peuple» s'agissait-il? Sans surprise, les Occidentaux appliquèrent aux provinces arabes issues du démembrement de l'Empire ottoman les règles qu'ils connaissaient pour les avoir mises en pratique chez eux. L'État-nation westphalien en était le modèle. Il impliquait une reconnaissance de l'État comme forme privilégiée d'organisation politique des sociétés et celle du système interétatique moderne fondé sur les trois principes de la souveraineté externe (aucun État ne reconnaît d'autorité au-dessus de lui et tout État reconnaît tout

autre État comme son égal), de la souveraineté interne (tout État dispose de l'autorité exclusive sur son territoire et la population qui s'y trouve et aucun État ne s'immisce dans les affaires internes d'un autre État) et de l'équilibre des puissances (aucun État ne doit disposer des forces lui permettant de s'imposer à l'ensemble des autres États et tout État s'efforce à ce qu'aucun autre État ne parvienne à l'hégémonie). À ces principes de base s'était ajoutée par la suite la reconnaissance de la nation comme source de toute souveraineté.

Tous ces idéaux étaient évidemment contredits par la mise en place des mandats. L'idée était que les populations 'libérées' de la domination ottomane n'avaient pas atteint le degré de maturité politique nécessaire pour un tel scénario et qu'une grande puissance démocratique devait les 'guider' vers l'autodétermination.

Ils étaient contredits aussi, et surtout, par la trahison des promesses faites par les Alliés aux Arabes. La famille hachémite du chérif Hussein de La Mecque s'était vue promettre dès 1916 un royaume arabe unifié et indépendant sur le *Bilâd ash-Shâm* (la Grande Syrie, englobant la Syrie, le Liban, la Palestine et la Jordanie actuelles), si elle soulevait les Arabes du Levant contre les Ottomans. Les lettres de sir Henry Mc Mahon au chérif Hussein allaient toutes dans ce sens, et elles étaient accompagnées d'engagements verbaux en faveur du transfert du califat de la tête d'un «Turc» vers celle d'un «Arabe» descendant direct du Prophète, comme c'était le cas des Hachémites. Au même moment, des pourparlers aboutissaient aux accords secrets Sykes-Picot, divisant le Moyen-Orient en zones d'influences françaises (Liban, Syrie et Mossoul) et britanniques (Irak, Palestine, Transjordanie). Le royaume arabe, lui-même partagé en deux zones, se trouvait pris entre deux autres zones d'occupation française et britannique directe, et il était sans accès à la mer. Le dialogue entre Clemenceau et Lloyd George, en 1920, illustre bien le cynisme d'alors.

Dans son journal, le 11 décembre 1920, Maurice Hankey, secrétaire du gouvernement britannique, notera: «Clemenceau et Foch ont traversé [*la mer*] après l'armistice, et on leur a donné une grande réception militaire et publique. Lloyd George et Clemenceau ont été conduits à l'ambassade de France... Quand ils furent seuls, Clemenceau dit: "Bien. De quoi devons-nous discuter?" "De la Mésopotamie et de la Palestine", répondit Lloyd George. "Dites-moi ce que vous voulez", demanda Clemenceau. "Je veux Mossoul", dit Lloyd George. "Vous l'aurez", a dit Clemenceau. "Rien d'autre?" "Si, je veux aussi Jérusalem", a continué Lloyd George. "Vous l'aurez", a dit Clemenceau»<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> St. ROSKILL, *Hankey, Man of Secrets*, Collins, vol. II, Londres 1972, pp. 28-29.

Qu'il nous soit permis d'ouvrir une parenthèse sur la valeur symbolique qui s'attache désormais à ces accords qui, par ailleurs, sont évoqués par les auteurs de cet ouvrage à quelques exceptions près (10 occurrences) dans des contextes fort différents. Effectivement, comme l'observe Élisabeth Picard, «à mesure que les affrontements dévastant l'Irak se propagent dans les territoires du Levant méditerranéen, l'idée se répand aussi que l'échec des constructions nationales et le déferlement de la violence dans la région prennent leur origine dans le partage secrètement négocié par les diplomates britanniques et françaises en 1916»<sup>2</sup>. En réalité, ce n'est qu'à partir des tracés frontaliers établis après le traité de San Remo de 1920 que «la configuration étatique moyen-orientale s'est mise laborieusement en place» dans la décennie qui suivit. Et le délitement des États a bien d'autres causes, comme chacun des articles de ce livre s'emploie à le démontrer. Mais, sans aller jusqu'à dire «qu'il s'agit là d'une interprétation abusive de l'histoire»<sup>3</sup>, il est vrai que, dans les accords Sykes-Picot, il était question uniquement d'un partage en zones d'influences; toutefois, ce partage était bien la preuve que les intérêts des puissances dans l'Empire étaient déjà fortement ancrés, comme nous le montre le renouveau constant des études sur la pénétration occidentale dans la région<sup>4</sup>. Cependant, il est indéniable que Sykes-Picot s'inscrit désormais dans la mémoire profonde des populations. Publiés, comme le Pacte de Londres de 1915, par les bolchéviques à la fin de l'année 1917, ces produits de la diplomatie secrète, que le Président Wilson mettait pourtant en cause dans ses Quatorze points, continuent à susciter l'indignation des élites arabes comme étant à l'origine de tous leurs malheurs, quand elles ne soupçonnent pas les puissances d'aujourd'hui de vouloir répéter l'exploit pour dessiner un nouveau Moyen-Orient. Les exemples abondent en ce sens, en plus de ceux que cite É. Picard<sup>5</sup>. Il s'agit bien ici plutôt de la surdétermination symbolique d'un

---

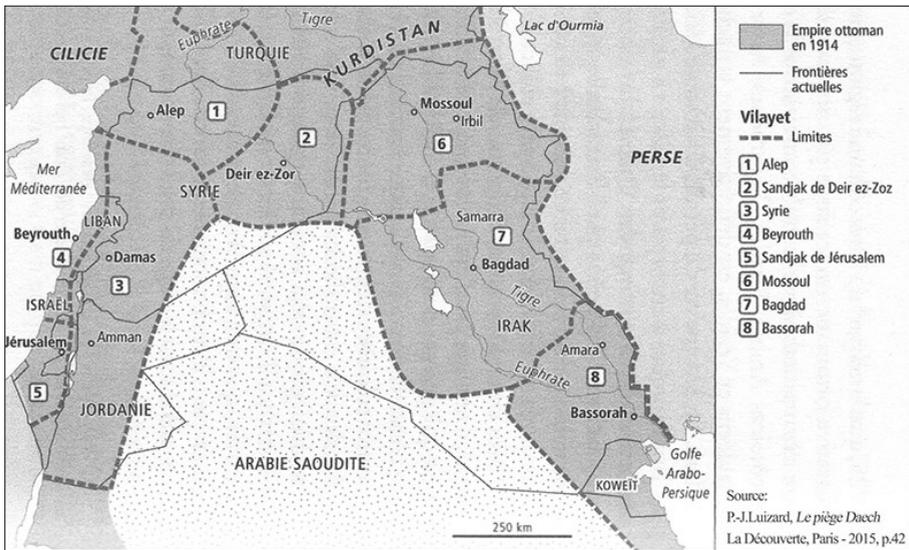
<sup>2</sup> É. PICARD, *Liban-Syrie intimes étrangers. Un siècle d'interactions sociopolitiques*, Sindbad Actes Sud, Paris-Arles 2016, voir surtout le chapitre: *Perspectives: en finir avec Sykes-Picot?* (pp. 357-367).

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 357.

<sup>4</sup> Après la synthèse de J. Thobie qui a fait date (*Ali et les quarante voleurs. Impérialismes et Moyen-Orient de 1914 à nos jours*, Messidor, Paris 1985), en passant par celle de D.K. Fieldhouse (*Western Imperialism in the Middle East 1914-1958*, Oxford University Press 2006), et l'essai magistral de David Rogan (*The Fall of the Ottomans. The Great War in the Middle East*, Basic Books New York 2015), trente années de débats historiographiques nous montrent combien de lacunes demeurent encore dans l'analyse des enjeux locaux que seules de nouvelles études monographiques pourront combler.

<sup>5</sup> PICARD, cit. p. 357.

*Le Moyen-Orient ottoman au début du XX<sup>e</sup> siècle*



Source: P.-J. Luizard, *Le piège Daech*, La Découverte, Paris 2015

événement qui aurait dû rester enfoui dans les archives<sup>6</sup>.

Aucune des promesses faites aux différents peuples de la région (Arabes, Kurdes, Arméniens, Assyro-chaldéens...) ne fut respectée (cf. Tejel pour les Kurdes). En 1920, la Conférence de San Remo attribuait des mandats à la France sur le Liban et la Syrie (amputée de territoires attribués au Grand Liban) et à la Grande-Bretagne (Irak, Palestine, Transjordanie).

Le refus du mandat par une majorité d'Arabes fut illustré par la Révolution de 1920 en Irak, sous la direction du clergé chiite, et par la courte guerre menée au même moment par les troupes chérifiennes en Syrie contre l'armée française. La bataille de Maysaloun, le 24 juillet 1920, qui vit la victoire de l'armée française dirigée par le général Gouraud sur les combattants chérifiens, scella le sort du Levant pour près d'un siècle.

Quant à la Libye, elle aussi province arabe de l'Empire ottoman, périphérique, mais soumise à une administration ottomane qui avait suscité

<sup>6</sup> Cf., à titre d'exemple, parmi toute une littérature née du centenaire des accords Sykes-Picot, A. NOUR (*L'Orient et l'Occident. À l'heure d'un nouveau «Sykes-Picot»*, Alem el Afkar, Alger 2014). L'auteur algérien appartient à une jeune génération globalisée de politistes-militants sans frontières autour de la cause palestinienne érigée en emblème d'un nationalisme arabe qui a échoué sur le terrain, mais qui survit malgré tout au niveau idéologique.

la résistance des populations, sa destinée devait être différente. L'Italie avait occupé la Tripolitaine et la Cyrénaïque à partir d'octobre 1911, dans l'intention d'en faire une colonie de peuplement pour accueillir l'excédent pauvre de sa population méridionale qui avait commencé à émigrer en masse vers les Amériques. Par la suite, et grâce à son entrée en guerre aux côtés des Alliés en 1915, cette puissance moyenne aux ambitions coloniales récentes obtint la confirmation de sa domination sur les territoires qu'elle venait d'arracher à l'Empire ottoman: ceux appelés dorénavant Libye, l'île de Rhodes, le Dodécanèse<sup>7</sup> et une partie de la côte anatolienne.

### *Les identités au Moyen-Orient, une pyramide mouvante*

Que voulaient les différents acteurs arabes? En Irak, le mot d'ordre, diffusé par le clergé chiite et le mouvement patriotique de Bagdad (qui unissait chiites et sunnites), était en faveur d'un «État irakien arabe et islamique s'étendant de Mossoul au Golfe, sans lien de dépendance avec une puissance étrangère, avec un émir arabe musulman qui pourrait être l'un des fils du chérif Hussein de La Mecque»<sup>8</sup>. Dès leur entrée à Damas, les chérifiens avaient formé en 1918 un gouvernement arabe. Le 8 mars 1920, le Congrès national arabe adoptait une résolution, rejetant les accords Faysal-Clemenceau selon lesquels la France occuperait le Mont-Liban et la Syrie côtière, mais non la plaine de la Bekaa (accords dont la France ne tiendra pas compte, quand elle ira par la suite annexer la Bekaa au Liban pour rendre le petit État viable). Le Congrès national arabe proclamait à l'unanimité le royaume indépendant de Syrie, le *Bilâd ash-Shâm* «dans ses frontières naturelles» (Liban et Palestine inclus), avec Faysal, l'un des fils de Hussein, comme roi constitutionnel. Il prévoyait également une union politique et économique avec l'Irak voisin, pour lequel il demandait également l'indépendance. Vaincus par la puissance militaire française, les nationalistes syriens durent s'incliner. Faysal fut exilé en Europe, d'où il gagna la Mésopotamie où les Britanniques lui offraient le trône de l'Irak à la condition qu'il se plie à leur politique, notamment à l'encontre des grands ayatollahs chiites qui dirigeaient le mouvement en faveur de l'indépendance. Au Liban, la solution provisoire pour faire coexister les maronites du Mont-Liban et les druzes, avait été le double «caïmacam» entre 1842 et 1860. L'intégration des sunnites sera l'étape suivante. Le Grand

<sup>7</sup> La reconnaissance de ces droits lui était venue avant la guerre par la Conférence d'Ouchy (près de Lausanne) en 1912.

<sup>8</sup> Cf. P.-J. LUIZARD, *Comment est né l'Irak moderne*, CNRS Éditions, Paris 2009, pp. 319-331.

Liban annexait en 1920 des provinces à majorités sunnites et chiites dépendant des vilayets de Beyrouth et de Damas, et qui, pour certaines, se sentaient alors plus proche de Damas et de la Syrie que des chrétiens du Mont-Liban.

Que tout cela pouvait-il signifier en termes d'identités? Pour ce qui est de l'Irak, il y avait une forte identité irakienne liée aux deux fleuves (le Tigre et l'Euphrate, un peu à l'image du Nil en Égypte, en étaient l'épi-centre). Cette identité était arabe et à forte majorité chiite. C'est-à-dire que les Kurdes n'en faisaient pas partie et, lorsque les révolutionnaires de 1920 revendiquaient Mossoul, ils pensaient à la grande ville arabe du nord de la Mésopotamie et non pas aux montagnes du Kurdistan qui dépendaient du même vilayet. Ces mêmes Kurdes exprimaient au même moment leur désir d'indépendance et leur refus d'être rattachés à un État qui se proclamait arabe, à travers une succession d'insurrections, la plus importante conduite par Cheikh Mahmoud dans les années 1920. En Syrie, le *Bilâd ash-Shâm* demeurait une utopie plus qu'une réalité vécue. Sous l'Empire ottoman, chaque capitale de vilayet entretenait davantage de liens directement avec le centre politique qu'était Istanbul qu'avec chacune des capitales de provinces voisines. C'était notamment le cas d'Alep et de Mossoul. Ces deux grandes villes à majorité arabe des piémonts, semblables à bien des égards, notamment par les minorités actives qu'elles accueillaient, n'avaient pas pour autant de liens spécifiques. Divisé en vilayets et sandjaks à partir des capitales provinciales, le *Bilâd ash-Shâm* avait une identité culturelle et linguistique évidente, avec sa majorité arabe sunnite écrasante et ses nombreuses minorités, mais il fallut le Congrès national arabe de Damas de 1920 pour lui donner, pour la première fois, un contenu territorial et politique. Le Mont-Liban s'était, quant à lui, émancipé *de facto* depuis déjà longtemps d'un *Bilâd ash-Shâm* demeuré sous la coupe du régime ottoman, et cela grâce à une autonomie acquise sous la pression des pays européens, dont les ressortissants implantés dans la région jouissaient de consistants privilèges grâce aux Capitulations. Toutefois, l'administration ottomane y survivait dans les deux caïmacamats déjà mentionnés.

En plus de ces dernières identités à géométrie variable, on trouvait les identités communautaires confessionnelles (sunnites, chiites, chrétiennes, yézidie) et ethniques (arabes et kurdes). Le système ottoman des millet permettait la reconnaissance de certaines minorités assimilées aux Gens du Livre par l'islam sunnite légitimant l'Empire ottoman. Chrétiens et juifs bénéficiaient d'une autonomie dans la gestion des affaires internes à leur communauté. Maronites et druzes du Liban réussirent même à transformer ce droit en pouvoir politique au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais, pour les autres

minorités (ou même majorités) musulmanes non-sunnites, il n'était pas question de reconnaissance: les chiites duodécimains, majoritaires en Irak et au Liban, n'avaient ainsi aucune reconnaissance et étaient assimilés au sunnisme officiel. La chose avait peu de conséquence en Irak, dont le pays chiite échappait en grande partie au contrôle de la Porte et qui ne reconnaissait que l'autorité des grands ayatollahs des villes saintes. Mais les *Metwalli* (nom péjoratif donné aux chiites du Sud-Liban) du Liban durent attendre 1927, sous le mandat, pour avoir leur premier mufti ja'fari, c'est-à-dire de l'école juridique chiite duodécimaine. Les alaouites (appelés péjorativement *Nusayri* par les sunnites), les ismaéliens, les yézidis et d'autres minorités musulmanes devaient se soumettre au sunnisme dominant. Confessions reconnues, confessions non-reconnues... Les premières entamèrent la première phase du mandat avec un avantage important: celui de bénéficier d'une organisation interne ancienne et d'une longue expérience dans la façon de traiter avec le pouvoir. Les communautés non-reconnues furent souvent utilisées par la puissance mandataire dans leur désir d'émancipation. Il s'agissait de trouver parmi elles des relais à l'autorité mandataire face à des majorités qui s'étaient opposées par les armes au mandat. On est là à l'origine de la division sans fin du territoire syrien sur une base confessionnelle aboutissant à la proclamation par les Français dans les années 1920 d'un État des Alaouites, d'un État du Jabal druze, etc.

Enfin, il y avait les identités dites primaires, régionales, claniques et tribales. Celles-ci étaient d'autant plus puissantes que l'administration ottomane était demeurée défaillante. La permanence de ces solidarités (*'asabiyya*) exprimait le désir de se protéger face à un État considéré comme prédateur (impôts et conscription) et face auquel il était nécessaire de trouver une structure de soutien.

Ces différents niveaux d'identités ont coexisté en permanence, mais de façon mouvante, sur l'échelle de la hiérarchie identitaire. À certains moments, la solidarité tribale l'emportait; cette solidarité tribale et régionale était souvent la première strate de la conscience identitaire confessionnelle. On est chiite, maronite, druze parce que membre de telle famille. Quant aux identités plus larges (Irak ou *Bilâd ash-Shâm*), elles n'étaient pas assimilables à des identités nationales dans le sens occidental du terme. Les dirigeants de la Révolution de 1920 en Irak contre le mandat britannique étaient en grande majorité persans d'origine et de nationalité. Quant aux révolutionnaires de Damas, Arabes sunnites dans leur immense majorité, ils étaient partisans d'un royaume arabe levantin n'incluant pas forcément les provinces à majorité arabe sunnite d'Irak.

En ce sens, on ne peut dire qu'il existe une nation irakienne, syrienne

(cf. Pierret) ou libanaise, mais plutôt des identités culturelles fondées sur la géographie, les identités locales et le jeu des communautés.

### *Les États arabes sous mandats et leurs sociétés*

Toujours est-il que les États arabes sous mandats ont été incapables de représenter ces identités à quelque niveau de la hiérarchie identitaire qu'elles se trouvent. Ni les identités «nationales» (irakienne, syrienne, libanaise) ni les identités plus larges (levantine, panarabe) n'ont trouvé d'écho dans des États qui ont très vite été confisqués par des groupes minoritaires, confessionnels et/ou régionaux. On a eu là un résultat évident du tropisme envers les minorités (arabe sunnite en Irak, chrétiennes et druze au Liban) des puissances mandataires, même si les configurations ont été différentes selon les pays.

### *L'État irakien, État arabe sunnite*

Premier de la chaîne des États arabes à s'effondrer, berceau de l'État islamique aujourd'hui, l'État irakien peut clairement être identifié comme un État arabe sunnite dès sa création. Cette qualification ne renvoie pas seulement à la composition exclusive de ses élites politiques, mais aussi aux conceptions qui ont présidé de façon explicite à sa fondation en 1920 par la puissance mandataire britannique. Le nouvel État a illustré la rencontre de deux projets: celui de la puissance mandataire britannique qui était de fonder des États-nations arabes croupions sous mandats et celui d'élites arabes sunnites qui avaient été le relais local de l'Empire ottoman. La Grande-Bretagne a légitimé son entreprise au nom d'un nationalisme arabe alors totalement inconnu des représentations dominantes dans les ex-vilayets de la Mésopotamie ottomane. Si le sentiment d'arabité (*ʿurūba*) y était fort, il ne se déclinait pas sous la forme d'un nationalisme ethnique exclusif tel qu'il se pratiquait alors en Europe. Seuls, quelques officiers chérifiens irakiens, qui avaient participé à la Révolte arabe des Hachémites au Levant en 1916, avaient quelques notions de ce que pouvait être cette «nation arabe». Il faut rappeler que la politique des Alliés était alors de susciter tous azimuts des nationalismes de tous genres pour saper les bases religieuses et transnationales de l'Empire ottoman. C'est parmi ces élites chérifiennes réduites à quelques personnalités que les Britanniques choisirent les fondateurs des nouvelles institutions irakiennes. Ce fut le cas de l'armée irakienne, fondée en 1921 par Ja'far al-Askari, tout juste rentré en Irak. Considérée

par le nouveau roi Faysal, couronné en 1921 après son expulsion de Syrie par les Français, comme «la colonne vertébrale de la nation», l'armée irakienne s'engagea aussitôt dans des campagnes permanentes contre ceux, nombreux, qui refusaient le nouvel État-nation arabe sous mandat. Parmi eux, la résistance la plus imposante venait des chiïtes. Vaincus par la force des armes britanniques en 1920, les tribus arabes chiïtes, dont on disait qu'elles étaient l'armée des *mujtahid*<sup>9</sup>, s'engagèrent dans une résistance pied à pied contre l'établissement des nouvelles institutions. Elles répondirent aux appels des grands ayatollahs de boycotter toute élection sous un régime d'occupation. Les Britanniques finirent par arriver à leurs fins avec l'exil vers l'Iran des grands ayatollahs en 1923. Sous la menace des armes, un simulacre d'élections de la nouvelle assemblée constituante put se dérouler en 1924. La première chose qu'elle fit fut de voter un traité anglo-irakien liant l'Irak à la Grande-Bretagne au-delà du mandat. Le caractère sunnite du nouvel État était attesté par le Code de la nationalité de 1924: ceux qui avaient ou dont l'un des parents avait eu la nationalité ottomane, attachée au sunnisme, acquéraient automatiquement la nationalité irakienne. Les autres devaient en faire la demande et prouver leur «irakité». L'immense majorité des chiïtes n'avaient aucune nationalité et ceci pour deux raisons: ils ignoraient tout de ce qu'une nationalité pouvait signifier, vivant dans les zones rurales du pays, hors du contrôle du gouvernement de la Porte; et ils ne voyaient pas pourquoi ils auraient pris une nationalité ottomane alors qu'ils ne reconnaissaient aucune légitimité au sultan-calife d'Istanbul. Les Irakiens qui avaient la nationalité persane, dont de nombreuses tribus arabes qui tentaient d'échapper ainsi à la conscription, reçurent un certificat de nationalité dit de «rattachement iranien», ce qui en fit toujours des citoyens de seconde zone. Enfin, il y avait les Kurdes, rattachés autoritairement en 1925 par la SDN à un royaume qui se définissait comme arabe. Les Kurdes seront en guerre permanente avec l'État irakien, ne connaissant un moment de répit que sous le régime de Qassem entre 1958 et 1963, puis au tout début du second régime baassiste dans les années 1970.

### *L'échec de la reconstruction d'un État irakien sous patronage américain*

Durant plus de quatre-vingt années, l'État irakien a été en guerre contre sa société. C'est ce système, arrivé en bout de course après une

<sup>9</sup> Désigne chez les chiïtes un religieux qualifié par sa science pour pratiquer l'*ijtihād*, l'effort d'interprétation de la *shari'a* par l'exercice de la raison, et dont l'imitation par les fidèles est devenue une obligation.

succession terrifiante de tragédies (trois guerres meurtrières, plusieurs insurrections majeures réprimées), qui s'est effondré en 2003 avec l'occupation américaine de l'Irak. Obligés de reconstruire des institutions irakiennes dans l'urgence, les Américains se sont adressés aux exclus de l'ancien système, les chiïtes et les Kurdes, pour repartir dans un nouveau système communautariste ethnique et confessionnel, mais à front renversé cette fois-ci (cf. Mède). Ceux qui avaient monopolisé le pouvoir un siècle durant, les Arabes sunnites, s'en trouvèrent exclus. De fait, les élections successives se firent sur la base des appartenances communautaires dès 2005, institutionnalisant les Arabes sunnites comme une minorité (20% de la population) sans ressource et marginalisée. Ce que refusaient évidemment les intéressés. La première grande insurrection sunnite, celle de 2003-2004, ayant été écrasée par les forces américaines, il faudra attendre les Printemps arabes en 2011 pour voir les mêmes se donner finalement, dans leur majorité et en désespoir de cause, à l'État islamique.

Cependant, les dirigeants chiïtes du pays ont pris conscience de l'impasse d'un tel système. Le Premier ministre Nouri al-Maliki tenta de sortir du confessionnalisme en s'émancipant des listes chiïtes. Il créa la coalition électorale *Pour l'État de Droit* en 2009 dans le but avoué de répondre au rejet unanime du confessionnalisme par l'écrasante majorité des Irakiens. Sans surprise, il gagna les élections et resta donc Premier ministre (un poste qu'il occupait depuis 2006). Hélas, l'engrenage communautaire sur lequel le système politique irakien fonctionne reprit très vite le dessus. Face aux revendications, d'abord pacifiques, puis au rejet violent au nom de l'État islamique, des Arabes sunnites, il fut contraint de réintégrer la maison commune chiïte. Le même phénomène s'est reproduit avec son successeur Haydar al-Abadi, prisonnier des partis politiques confessionnels auxquels il doit son pouvoir.

Aujourd'hui, le territoire irakien est divisé en trois, chaque zone étant gérée de façon indépendante avec des prétentions étatiques. Incapable même de payer ses fonctionnaires là où il le pourrait encore (au Kurdistan) ou de fournir les services publics de base comme l'électricité, l'État central de Bagdad semble avoir abandonné ses dernières prérogatives (cf. Luizard). La reprise des territoires abandonnés à l'État islamique se fait dans un contexte de compétition entre chiïtes et Kurdes qui menace de dégénérer en conflit ouvert.

On le voit, la situation prévalant en Irak va bien au-delà d'une simple crise de régime. Elle implique clairement l'État irakien, ou plutôt le système politique que les Américains ont tenté de reconstruire sous leur patronage depuis 2003. Il y a bien un gouvernement irakien officiellement reconnu

par la communauté internationale, mais peut-on dire qu'il y a un État irakien et que ce gouvernement représente tous les Irakiens? L'échec répété des tentatives de réforme de ce système, que ce soit par les urnes ou par la pression de la rue, montre bien qu'il n'est pas réformable de l'intérieur.

Quant à l'identité irakienne, elle existe bien: essentiellement arabe avec cette majorité chiite qui lui est propre, elle est aujourd'hui remise en cause. Une des réussites d'Al-Qaïda en Irak, puis de l'État islamique, a été de convaincre chiïtes et sunnites qu'ils ne pouvaient plus coexister. Les campagnes de terrorisme visant avant tout la communauté chiïte et qui ont fait des centaines de milliers de morts depuis 2003 ont finalement eu raison de ce qui était considéré comme un socle commun.

Aujourd'hui, il n'est pas exagéré de dire que l'État irakien ne tient plus que par le consensus de la communauté internationale (cf. Melani) et des pays voisins pour le conserver avec ses frontières en l'état. À cela s'ajoute aussi la conviction d'une majorité de Kurdes que l'indépendance est trop risquée, que ce soit économiquement ou politiquement, du fait des conflits régionaux où les Kurdes sont impliqués, mais aussi de la menace des divisions internes au Kurdistan d'Irak en cas d'indépendance.

### *L'État syrien en première ligne*

L'effondrement de l'État irakien ne peut être sans conséquence sur le pays voisin, la Syrie. Le choix de la communauté arabe sunnite d'Irak, minoritaire au sein de l'État irakien, sera décisif pour l'avenir de l'État syrien, majoritairement arabe sunnite. La Syrie présente un contexte différent de l'Irak. Fondé également en 1920 sous le régime des mandats, l'État syrien ne fut pas un État confessionnel à l'image du caractère sunnite de l'État irakien. Certes, la France a tenté de diviser le pays sur une base confessionnelle (alaouite, druze), mais elle abandonna rapidement cette politique en constatant que les communautés «promues» n'étaient pas pour autant reconnaissantes à la puissance mandataire. La révolte du Jabal druze en 1925-26 et la participation d'importants notables alaouites aux insurrections armées contre les troupes françaises dans les années 1920 illustraient le ralliement de ces minorités au combat de la majorité sunnite. Cependant, le nouvel État syrien ne couvrait qu'une partie du *Bilād ash-Shām*. Amputée des territoires cédés au Liban pour la constitution d'un Grand Liban viable à majorité chrétienne supposée, puis du sandjak d'Alexandrette donné à la Turquie kémaliste en 1939, la Syrie ne répondait pas aux aspirations identitaires utopiques de la majorité sunnite: celles

du panarabisme ou celles d'un Levant unifié. À quelques exceptions près, les mouvements et partis politiques qui reprirent à leur compte ces idéaux (unionisme hachémite, Parti national social syrien – cf. Dot-Pouillard – ou partis nationalistes arabes) ne le firent que dans un but de légitimation pour consolider leur pouvoir ou y accéder dans le cadre de l'État en place. Ainsi, ce furent les partisans de l'union arabe (les baassistes syriens) qui firent sécession de la République arabe unie en 1961. L'État syrien a échoué à représenter les principales utopies du pays et il s'est réduit à un espace de pouvoir convoité par les solidarités primaires les plus réduites: les *'asabiyya*. Toutefois, les «illusions nationales» ont duré plus de temps en Syrie qu'en Irak: dans les années 1946-1963, la Syrie étant libérée du mandat, une parodie de vie politique parlementaire «libérale» (ce qui n'empêchait pas les coups d'État militaires) put faire croire à un processus susceptible d'évoluer vers une véritable démocratisation et un État de droit. Ce fut une illusion car, derrière les stratégies des *'asabiyya*, se profilait une strate supérieure, communautaire. Certaines communautés (chrétiennes orthodoxes notamment) s'étaient déjà engagées dans des partis à référent pan-levantin ou panarabiste. Le rôle d'un Antoune Saadé (1904-1949)<sup>10</sup> ou d'un Michel Aflaq (1910-1989)<sup>11</sup>, tous deux grec-orthodoxes, illustre le désir de minorités confessionnelles d'échapper à leur statut de minorité religieuse, en se réclamant d'un arabisme ou d'un levantinisme où musulmans et non-musulmans seraient égaux. Mais les membres d'autres communautés, non-reconnues depuis l'époque ottomane, ajoutèrent à ce choix une véritable stratégie de prise du pouvoir. Ce sera le cas de la communauté alaouite à partir des années 1960<sup>12</sup>. Par une tactique systématique d'entrisme au sein du parti Baas et de l'armée, considérés comme les instruments privilégiés pour contrôler l'État, certains de ses membres engagèrent une stratégie spécifique. Il ne s'agissait pas d'une stratégie confessionnelle alaouite consciente et l'État syrien de Bachar al-Assad ne peut pas être considéré comme un «État alaouite», pas plus d'ailleurs que le régime en place. Ce n'est pas faire injure aux alaouites que de dire que, à la différence des Arabes sunnites, ils n'avaient pas de modèle ou de conception du pouvoir propres. Si l'État syrien n'est pas alaouite dans sa conception, il l'est en revanche bien par sa composition. Cependant, les

<sup>10</sup> Homme politique libanais, fondateur en 1932 du Parti national social syrien, favorable à l'unité du Levant syrien (la Grande Syrie) et de Chypre.

<sup>11</sup> Idéologue syrien du baassisme.

<sup>12</sup> La proclamation en 1920 d'un Territoire, puis État des Alaouites (1922) et, enfin, Territoire de Lattaquié (1930-1936), n'amena pas pour autant une reconnaissance officielle des Alaouites par l'État syrien, celle-ci demeurant circonscrite au Territoire des Alaouites.

solidarités entre familles et clans liés aux Assad empruntaient un chemin qui semblait bien une revanche communautaire de la part d'un groupe confessionnel qui avait toujours été marginalisé, méprisé et pauvre.

La répression sanglante du Printemps arabe en Syrie, en 2011, a fait éclater cette réalité au grand jour (cf. Kawakibi). La politique du régime syrien, qui fut de jouer aussitôt la carte confessionnelle pour se présenter en défenseur des minorités, a abouti à un morcellement du pays sur des bases confessionnelles, ethniques et régionales (cf. Méouchy). Deux acteurs importants, l'État islamique et *Jabhat al-Nosra*, revendiquent une perspective transnationale qui semble sonner la fin de l'État syrien. Cependant, l'inadéquation entre les identités syriennes et l'État syrien tel qu'il existe (cf. Pierret & Taha) n'a pas, comme en Irak, totalement entamé l'espoir d'une transition dans le cadre étatique et frontalier actuel.

Les minorités confessionnelles reconnues en Syrie, essentiellement chrétiennes, ont été prises en otage par le régime des Assad, père et fils. Leur hiérarchie religieuse, souvent cooptée avec l'accord des services de renseignement syriens, ont privé les membres de leur communauté de tout libre-arbitre et mis en danger leur avenir dans leur pays. Il ne peut en effet y avoir de sécurité pour ces communautés dans une logique hostile à la majorité. Il faut se souvenir que 80% des morts civils en Syrie sont le fait du régime de Damas, avant qu'un autre acteur ne vienne s'ajouter dans ce conflit mortifère.

L'intervention militaire de la Russie aux côtés du régime de Bachar al-Assad, à partir de septembre 2015, a encore accentué les fractures confessionnelles, la Russie ayant clairement pris position en faveur du camp chiite (Iran, gouvernement irakien, régime de Bachar al-Assad, Hezbollah) dans ce qui semble une croisade contre les Arabes sunnites. L'État islamique et *Jabhat al-Nosra* ne s'y sont pas trompés et ont aussitôt déclaré le djihad contre la Russie. La Russie n'a pas pour autant réussi à dominer la situation en Syrie.

Un terrible constat doit être fait. L'occupation américaine de l'Irak en 2003 et le Printemps arabe en Syrie en 2011 ont abouti au même résultat: une polarisation confessionnelle sans précédent qui dépasse même en ampleur les premières *fitna-s* (discordes) des débuts de l'islam. L'État syrien continue toutefois à être la référence de plusieurs acteurs et n'est pas, à l'instar de l'État irakien, explicitement remis en cause dans la pratique, si l'on excepte les acteurs déjà mentionnés. La territorialisation s'y fait en peau de léopard, au contraire de l'Irak où trois zones distinctes et homogènes se font face. Même si l'État syrien est rattrapé par la confessionnalisation, la polarisation confessionnelle n'y est pas totale comme

dans le pays voisin: une partie de la bourgeoisie arabe sunnite des villes continue à soutenir le régime en place et tous les alaouites n'affichent pas un soutien sans faille au régime. L'avenir de l'État syrien dépendra étroitement du devenir de l'État irakien: si la logique confessionnelle a raison de l'État irakien, il sera difficile à la Syrie de ne pas être à son tour touchée.

### *Le Liban prisonnier du confessionnalisme*

Le Liban, a-t-on coutume d'entendre, serait «vacciné» contre tout retour à une guerre civile dont le pays a déjà fait la cruelle expérience entre 1975 et 1990. Pourtant, il serait illusoire de penser que l'État libanais pourrait, seul, se maintenir tel qu'il est dans un contexte régional de remise en cause des États et, peut-être, des frontières. L'État libanais est en effet le seul à avoir assumé l'image d'un État confessionnel depuis sa fondation. A un moment où le confessionnalisme est pointé du doigt par les sociétés civiles comme le premier responsable de la défaillance de l'État, on voit mal ce qui pourrait sauver l'État libanais du nouveau grand jeu qui se met peu à peu en place à l'échelle régionale, malgré, comme pour l'État irakien, la volonté de la communauté internationale de le pérenniser. Avec plus de 400 000 réfugiés palestiniens et plus d'un million de réfugiés syriens (c'est comme si la France avait accueilli 24 millions de réfugiés!), c'est bien l'identité libanaise qui est en cause aujourd'hui.

Comme les autres États sous mandat au Moyen-Orient, l'État libanais a été créé en 1920. Le Mont-Liban, à majorité chrétienne, s'est alors vu annexer des provinces à majorités sunnites et chiites (Beyrouth, Tripoli, Akkar, Hermel, Bekaa, Rachaya, Hasbaya et le Sud-Liban). Il s'agissait de rendre le Pays du Cèdre viable, ce qui ne pouvait être assuré sans les ressources agricoles des territoires ainsi rattachés. Protectrice des chrétiens catholiques depuis des siècles, la France laïque et républicaine n'a pas modifié cette politique confessionnelle. L'idée était qu'il y ait au Moyen-Orient un État à majorité présumée chrétienne. Les sunnites ont été la dernière communauté à se «libaniser», les liens avec les grandes villes de la Syrie étant demeurés forts. Ces liens se manifesteront par la permanence d'un attachement sunnite aux idéaux panarabistes, notamment au plus fort de l'épopée nassérienne. Au tandem conflictuel maronito-druze avait peu à peu succédé une forme d'«entente» maronito-sunnite. Il faudra attendre les années 1950 pour que la communauté chiite duodécimaine entame à son tour le processus d'émancipation que les autres communautés libanaises avaient connu depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

Un tel système, où chacun occupe une place en fonction du poids démographique présumé de sa communauté (on en dénombre 18 officiellement au Liban), reçut une forme d'institutionnalisation avec le Pacte national de 1943. Ce système ne fut viable que tant qu'une puissance extérieure était présente, y compris militairement, pour sauvegarder la paix publique, à défaut d'un espace public, qui demeura communautarisé. Ce fut le cas de la France, puis des États-Unis et, enfin, de la Syrie. Chacun de ces trois pays s'engagea pour permettre l'impensable: faire fonctionner un État et un pays à partir de quotas communautaires confessionnels à tous les échelons. Deux éléments ont précipité le pays vers une inévitable confrontation: l'arrivée des réfugiés palestiniens par centaines de milliers, qui modifièrent l'équilibre démographique, même s'ils étaient exclus des fameux quotas; la marche de la communauté chiite vers son émancipation, qui prit véritablement forme dans les années 1970. Galvanisées par la révolution islamique en Iran de 1978-79, les nouvelles élites chiites ont modernisé leur communauté de l'intérieur, remplaçant les familles féodales par de jeunes diplômés des classes moyennes, tandis qu'elles s'engageaient dans un processus visant à donner toute sa place à la première communauté libanaise en terme démographique.

Le résultat est que le tandem chrétiens/sunnites, qui a longtemps dominé le Liban, a cédé la place à une confrontation entre chiites et sunnites, les chrétiens, eux-mêmes divisés entre les deux camps, ne pesant plus très lourd dans les rapports de force. Souvent accusé d'être un État dans l'État, le Hezbollah libanais, au faîte de sa puissance, s'inscrit dans un mouvement régional d'émancipation des communautés chiites qui ont eu longtemps le point commun d'être dominées socialement et politiquement par des régimes souvent sunnites. Ce processus a abouti, en Irak, à un gouvernement à majorité chiite; mais on le trouve également à l'œuvre en Syrie (avec les alaouites, longtemps marginalisés et pauvres), à Bahreïn et en Arabie saoudite, partout où il y a des chiites, à l'exception notable des zaydites du Yémen dont il sera question ci-dessous.

Paralysé entre les partisans du régime syrien (Hezbollah, chrétiens du général Aoun) et les partisans de l'opposition syrienne (le Courant du Futur de Rafic Hariri, soutenu par l'Arabie saoudite, lui-même de plus en plus contesté par les salafistes – cf. Macaron), l'État libanais est à l'image du siège de sa présidence, vide depuis des mois, les deux camps ne parvenant pas à s'entendre sur une personnalité. La classe politique libanaise a atteint un degré de rejet sans précédent de la part d'une société civile qui s'est mobilisée en 2015-2016 pour dénoncer le non-ramassage des ordures, à Beyrouth notamment (Luizard).

*L'État libyen en question*

L'occupation militaire italienne, en 1911, des territoires ottomans qui allaient former la Libye précède de quelques années seulement la fin de l'Empire. La guerre italo-turque déclarée en 1912 avec l'occupation du Dodécanèse, s'était conclue rapidement, sous l'œil complaisant de l'Angleterre. En 1915, l'Italie était entrée tardivement dans la grande Guerre aux côtés des Alliés contre la promesse de voir satisfaites des revendications territoriales, principalement à ses frontières septentrionales avec l'Autriche-Hongrie et sur la côte dalmate, mais également s'agissant des territoires récemment pris à l'Empire ottoman. Le Pacte secret de Londres du 26 avril 1915 entre le gouvernement italien et les pays de la Triple Entente, se situe dans la lignée de cette diplomatie secrète en amont des accords Sykes-Picot de 1916. Il définissait en effet déjà les zones d'influences de chaque puissance (ce qui explique comment une zone d'influence italienne apparaît sur les cartes des accords Sykes-Picot). L'Italie a donc profité du démembrement des territoires de l'Empire, ce qui a été confirmé par la décision de la SDN de reconnaître l'occupation italienne des trois provinces ottomanes de Libye. Après le Traité d'Ouchy, les troupes italiennes avaient commencé par établir leur contrôle sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque, tandis que la région du Fezzan, grande comme deux fois l'Italie et en grande partie désertique et inhabitée, leur échappait. Il faut rappeler que le Fezzan (sous contrôle ottoman effectif seulement depuis 1878), servait traditionnellement de refuge aux tribus réfractaires aux dominations qui se succédèrent sur la côte, et qu'il ne fut soumis qu'en 1914, mais aussitôt perdu, et que ce fut seulement en 1925 qu'il fut «pacifié» par la reconquête fasciste de la Libye. Pendant que dans les autres provinces arabes du Moyen-Orient prenait naissance le système des États mandataires, l'Italie reprit son projet colonial, mis à mal par des révoltes généralisées après son entrée dans la Grande Guerre (laquelle avait rendu nécessaire le redéploiement d'une partie des troupes métropolitaines sur le front européen). Sa domination avait remplacé celle des Ottomans, contraints de quitter le territoire en 1914. En dépit de l'action de la puissante confrérie soufie Senoussiya, autour de la famille de son fondateur, déjà ralliée aux Ottomans, qui avait pris la relève de la résistance à l'occupation italienne, l'Italie parvint malgré tout à consolider sa domination en Libye à la suite de l'armistice de Moudros (30 octobre 1918). Elle reproduira sur une petite échelle toutes les problématiques déjà rencontrées par les entreprises coloniales qui l'avaient précédée au Maghreb: même si la majorité des habitants, relativement peu nombreux

et concentrés dans la bande côtière, était arabo-berbère, arabophone et musulmane sunnite, l'Italie a su profiter des différends liés à l'identité de certains groupes berbères, dont certains lui ont fourni des troupes régulières, notamment la tribu des Nefousah, berbérophone et ibadite, localisée dans le Djebel Nefousah. Même si l'on ne peut pas affirmer que le recrutement de ces troupes se faisait sur une base ethnique (il y avait bien des tribus arabes qui firent soumission à l'Italie), il demeure que l'Italie a essayé autant que possible de diviser le front de la résistance libyenne. C'est pourquoi réunir la Cyrénaïque, la Tripolitaine et le Fezzan dans un même État-nation libyen était une gageure. Ceci d'autant plus que l'Italie ne fit pas grande chose pour circonscrire le tribalisme, qui devint l'un des leviers de sa politique pour asseoir sa domination. Le cas du Fezzan, qui ne resta que quinze ans sous domination italienne, est emblématique à cet égard : pendant la Seconde Guerre mondiale, il fut occupé, loin des bulletins de guerre officiels<sup>13</sup>, et placé dès 1940 sous le contrôle des troupes de la France libre en provenance du Tchad. L'identité d'une Libye unitaire restait donc à construire. Après la défaite de l'Italie dans la Seconde Guerre mondiale, la France et la Grande-Bretagne se répartirent l'occupation du pays : Tripolitaine et Cyrénaïque sous contrôle britannique, Fezzan sous contrôle français. L'indépendance devait encore attendre. En 1943, l'émir Idris El-Senoussi, expatrié en Égypte depuis 1922, fut incité par les Anglais à rentrer en Cyrénaïque ; il fut bientôt évident que sa popularité allait bien au-delà de son fief. Son rôle dans la résistance à la colonisation fasciste lui avait acquis une légitimité reconnue généralement par le mouvement d'indépendance, qui néanmoins resta divisé entre les fidèles de la Senoussiyya et les tenants d'un projet républicain. De surcroît, les nationalistes libyens restaient divisés également quant à la forme de l'État, fédéral ou unitaire. Une commission d'enquête interalliée, dépêchée par l'ONU en 1948, fit état des divisions existantes dans le pays ; néanmoins, la pleine souveraineté fut acquise en décembre 1951, suite à un vote de l'ONU intervenu en 1949, l'émir Idris devenant le roi Idris 1<sup>er</sup>. Cependant, en 1969, le colonel Kadhafi, par mimétisme avec l'Égypte nassérienne, renversa le gouvernement d'Idris, accusé de compromission avec les étrangers, et proclama la *République arabe libyenne*. En 1977, il entreprit la refondation de l'État libyen, lui donnant la forme d'une «république des masses» (*Jamahiriyya arabe libyenne populaire et socialiste*) reposant sur une fictive participation populaire, avec une gestion autoritaire par des Congrès populaires de base,

<sup>13</sup> Des preuves aussi inattendues que sûres, fondées sur les timbres et les dates estampillées sur la correspondance de Sebha, chef-lieu du Fezzan, permettent de l'établir (cf. M. et T. CALDIRON, *L'occupazione francese del Fezzan nella Libia italiana*, [s.n.], Padova 1997.

coiffés par d'autres instances à divers échelons et contrôlés par le haut. Une redistribution des ressources plus large, mais pas forcément plus équitable, fut réalisée grâce à un État-providence alimenté par la rente pétrolière, que le clan Kadhafi gérait de manière privative. Culte de la personnalité et limitation des libertés en étaient les corollaires. Cependant, le recours à l'idéologie panarabe cachait la persistance de liens tribaux et régionaux dont la légitimité demeurait supérieure à celle de l'État.

En 1911, la vague des printemps arabes gagne aussi la Libye. Le 1<sup>er</sup> février 2011 éclate à Bengazi une rébellion contre le régime de Kadhafi. De cette localité, fief de l'opposition depuis 1969, la révolte s'étend rapidement au reste du pays. Des voix alertent sur le risque d'un massacre imminent des opposants au régime; pour certains, cela a constitué le prétexte pour l'intervention armée de l'OTAN.

Après l'imposition de sanctions sévères à l'encontre du régime de Kadhafi, le 17 mars 2011, le Conseil de Sécurité de l'ONU autorise le recours à la force: une zone de non-survol aérien est mise en place. Les opérations militaires conduites par la France et le Royaume-Uni se traduisent par un soutien aux rebelles. Une guerre pour la démocratie commence, qui fait plus de 3000 morts et des centaines de milliers de blessés, et au début de laquelle le dictateur est éliminé. Cette guerre cache en réalité des dynamiques économiques, géostratégiques et politiques qu'il faudra prendre en compte pour expliquer les développements en cours, alors qu'un processus de retribalisation de la Libye se met en place<sup>14</sup>.

Tandis que la Libye est devenue un passage essentiel des flux migratoires vers l'Europe dans l'ère post-Kadhafi (cf. Morone), la multiplication des corps armés et des milices sur le territoire libyen est la meilleure illustration de ce délitement de l'État (cf. Ouannès). Le devenir de l'État libyen est bien en question (cf. Collombier), ce qui explique que, à partir de la fin de 2014, il est assez facilement devenu la cible de l'État islamique.

«Vers la fin de 2014, des éléments affiliés à l'État islamique (EI, ou Daech) ont commencé à s'infiltrer en Libye et, fin 2015, le groupe avait transformé Syrte, ville côtière de la Libye centrale, en place forte la plus puissante en dehors de son territoire de base en Irak et en Syrie. Son succès en Libye ne résulte pas de la supériorité militaire du groupe, mais est plutôt la conséquence des divisions et des rivalités entre les acteurs politiques, militaires et tribaux de la Libye, qui continuent d'offrir aux affiliés de l'EI des possibilités de croissance sans être contrecarrés.

<sup>14</sup> M. DJAZIRI, *Natura e sfide della transizione democratica in Libia*, in M. CAMPANINI (dir.), *Le rivolte arabe e l'Islam. La transizione incompiuta*, Il Mulino, Bologna 2013, pp. 77-104.

Il est important d'analyser comment la fragmentation institutionnelle de la Libye, les luttes intestines locales et des récits contradictoires au sujet de l'EI en Libye depuis 2014 ont miné les tentatives nationales de mettre en place toute offensive militaire importante contre le groupe extrémiste. La persistance de ces fractures, en dépit de l'accord politique soutenu par l'ONU en décembre 2015, risque d'entraver toute lutte efficace contre Daech en Libye. Le positionnement contradictoire des acteurs internationaux soutenant les groupes politiques et militaires rivaux en Libye risque également de freiner les efforts visant à unir les Libyens dans un front commun contre le groupe extrémiste»<sup>15</sup>.

### *L'État yéménite en miettes*

À la différence des États cités précédemment, l'État yéménite n'est pas une création coloniale. Fait notable, le Yémen du Nord est même le seul territoire arabe à avoir échappé à la colonisation européenne. Les territoires pouvant se dire yéménites ont connu, à l'époque moderne, différents destins allant de l'ancienne colonie britannique, formée progressivement à partir du port d'Aden et de l'Hadramaout (1839-1963), à la dynastie zaydite des Mutawakkil au nord, sur les hauts plateaux. Fondée il y a plus de mille ans, l'imamat zaydite a dominé les hauts plateaux du Yémen, traversant les dominations successives de dynasties qui n'eurent qu'un contrôle formel sur son pays, à l'instar des Rassoulides (1229-1454) ou des Ottomans (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Ici, les chiites (les zaydites ont toujours été plus proches des sunnites que des duodécimains) n'ont pas partagé le destin des autres communautés chiites: leurs élites ont en effet dominé le haut pays yéménite sans discontinuer, malgré les campagnes militaires qui n'ont pas manqué (les Ottomans, les Saoudiens, les Égyptiens entre autres). C'est cette dernière campagne, avec l'intervention de l'Égypte nassérienne en 1962, qui mit fin au pouvoir des Imams zaydites à la faveur de la guerre civile qui vit le triomphe du camp républicain. Il est à noter que, à ce moment, l'Arabie saoudite avait soutenu les Imams zaydites du Yémen contre les républicains, une preuve que la confessionnalisation n'avait pas encore gagné les esprits. En 1967, l'unification de la région d'Aden avec la Fédération d'Arabie du Sud et l'Hadramaout donnait naissance à la République démocratique et populaire du Yémen, le seul régime arabe à s'être ouvertement revendiqué

---

<sup>15</sup> Cette mise à jour, datée du 25 mai 2016, est due à Claudia Gazzini, *senior analyst* de l'*International Crisis Group*, participante au colloque de Rome, et régulièrement sur le terrain.

du marxisme-léninisme! Tandis que les femmes sud-yéménites expérimentaient une émancipation à marche forcée, les femmes du nord sortaient à peine d'un millénaire d'imamat zaydite qui avait été jusqu'à interdire la télévision, considérée comme contraire à l'islam!

L'identité yéménite ne se réfère donc pas à un vivre-ensemble passé ou à un État unitaire. Certes, il existe bien une utopie du Grand Yémen, à l'image du *Bilād ash-Shâm*. Cette utopie a fonctionné pour légitimer la dynastie sunnite des Rassoulides, puis, celle, zaydite, des Mutawakkil (à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup>). Le Grand Yémen rassemblait les hauts plateaux zaydites du nord, agrandis des provinces du Asîr et de Nejrân, occupées par les Saoudiens en 1920, la Tihama (le long de la mer Rouge), la région d'Aden, Taëz, Marib aux lisières des déserts et l'Hadramaout, auxquels était souvent ajouté le Dhofar (aujourd'hui province du sultanat d'Oman). Mais les habitants de l'Hadramaout ou d'Aden, par exemple, n'ont pas la mémoire d'un destin commun avec ceux de Saada, fief zaydite au nord de Sanaa.

La réunification du Yémen du Nord et du Yémen du Sud, en 1990, a correspondu au désir commun d'échapper aux tentatives de domination, saoudienne notamment. Mais comment réunifier un pays aussi disparate avec des centres aussi peu liés les uns aux autres? Là encore, le modèle a été celui d'un État westphalien fondé sur une nation yéménite qui se cherchait. Or, la réalité du terrain était autre, chaque région se situant par rapport à un centre différent: Sanaa, Taëz, Aden, Marib, Hadramaout... Par ailleurs, les élites zaydites entamaient un travail de professionnalisation (à travers le mouvement de renouveau zaydite), conçu comme un moyen de revanche après la perte d'un pouvoir multiséculaire. C'est dans ce contexte que le Printemps arabe est survenu au Yémen, suscitant, comme le montre Laurent Bonnefoy, des espoirs souvent exagérés. Sans surprise, les tendances centrifuges l'ont vite emporté sur le processus du consensus, la légitimité de l'État, au-delà du régime autoritaire de Saleh, n'étant pas assurée aux yeux de tous les Yéménites. Les divisions entre les Houthis (les rebelles zaydites), alliés à l'ex-président Saleh, les partisans du président élu Hadi, soutenu par la communauté internationale et l'Arabie saoudite, les sécessionnistes d'Aden, les djihadistes de Marib et de l'Hadramaout, occupées par Al-Qaïda dans la Péninsule Arabique (AQPA) et l'État islamique, semblent refléter autant d'identités régionales. Les acteurs yéménites sont devenus à leur tour, même tardivement, les otages de l'affrontement régional entre sunnites et chiïtes. Tandis que la professionnalisation a rapproché les zaydites de l'Iran, les adversaires des Houthis se placent sous l'ombrelle de la coalition sunnite dirigée par l'Arabie saoudite qui intervient militairement au Yémen depuis mars 2015.

\*\*\*

Le délitement de certains États arabes se nourrit d'un conflit confessionnel régional entre sunnites et chiïtes qui dépasse en ampleur et en nombre de victimes les premières *fitna* (discorde). On entend souvent dire que ce conflit trouve sa source aux origines mêmes de l'islam. Les premières *fitna* avaient alors mis aux prises les partisans d'Ali, cousin et gendre du Prophète, à ceux des Omeyyades. La toute première *fitna* désigne habituellement la guerre entre musulmans ayant suivi l'assassinat du calife Uthman, en 656, et la bataille du Chameau où Ali l'emporta sur le clan des Qurayshites de La Mecque. Il s'agissait de savoir à qui devait revenir le pouvoir après la mort de Muhammad. La question n'était pas de pure forme car, au-delà des personnes et des clans, c'était bien la conception du pouvoir en islam qui était en jeu. Les sunnites prirent le parti des califes et, à leur suite, des dynasties omeyyade et abbasside, là où les chiïtes, attachés à une vision légitimiste du pouvoir, dénièrent toute légitimité aux califes qui se succédèrent, auxquels ils préférèrent une lignée de douze Imams infaillibles, descendants de la famille du Prophète.

Pendant, les conflits actuels trouvent leur raison d'être dans des enjeux modernes et contemporains, parmi lesquels l'incapacité des États à accueillir sur une base citoyenne l'émancipation politique et sociale des communautés chiïtes. C'est cette faillite majeure des États qui a suscité la confessionnalisation galopante à laquelle nous assistons. Chaque partie au conflit a ses parrains, pays voisins qui se font une guerre non déclarée par communautés arabes interposées. Avec l'entrée en scène de la Russie sur le plan directement militaire, le conflit régional menace de s'étendre encore. Les interventions étrangères ne sont pas la cause du délitement de certains États arabes, mais sa conséquence. Le paradoxe réside dans le fait que, tout en exacerbant la confrontation, ces acteurs extérieurs continuent à considérer que le maintien en place du système étatique et frontalier du Moyen-Orient arabe est leur meilleure protection. Une vision que partage la communauté internationale qui cherche à tout prix à «restaurer» les États en crise. C'est là peut-être le meilleur atout pour les organisations salafistes-djihadistes qui, à l'instar de l'État islamique ou de *Jabhat al-Nosra*, seront les premiers bénéficiaires d'une agonie prolongée d'institutions moribondes.

Le 29 juin 2016

Myriam Catusse\*

*L'État au péril des sociétés du Moyen-Orient?*

Dans l'introduction de son ouvrage récent, P.-J. Luizard appelle à un «retour sur l'histoire»<sup>1</sup> pour comprendre les bouleversements que connaît le Moyen-Orient depuis 2011 au moins<sup>2</sup>, car ce «qui se déroule sous nos yeux (est un) effet direct d'un retour brutal – et pourtant prévisible – de l'histoire»<sup>3</sup>. De fait, semble s'exprimer un «besoin d'histoire»<sup>4</sup>, tant parmi les analystes dont le désir de faire un bilan critique de l'historiographie de la région s'exprime depuis plus d'une décennie, qu'auprès des populations insurgées, quels que soient les rangs dans lesquels ils combattent d'ailleurs. «Alors que la révolution affirme vouloir rompre avec le passé, l'histoire plus que jamais s'invite à sa table», relèvent non sans ironie les responsables de ce beau volume de «L'Année du Maghreb» consacré en 2013 au renouveau de l'historiographie du Maghreb<sup>5</sup>. Et, dans une région en ébullition, certains des acteurs et groupes qui se concurrencent sur les champs

---

\* Institut Français du Proche-Orient (Ifpo, Beyrouth), CNRS/MAEDI, USR 3135/UMIFRE6.

<sup>1</sup> P.-J. LUIZARD, *Le Piège Daech. L'État islamique ou le retour de l'histoire*, La Découverte, Paris 2015, p. 11.

<sup>2</sup> On retrouve la même analyse au sujet de l'Irak dans M. BENRAAD, *Irak, la revanche de l'histoire. De l'occupation étrangère à l'État islamique*, Vendémiaire, Paris 2015.

<sup>3</sup> LUIZARD, *Le Piège Daech*, cit., p. 11.

<sup>4</sup> *Besoin d'Histoire*, dossier de «L'Année du Maghreb. 2014», 10, 2014.

<sup>5</sup> I. GRANGAUD, A. MESSAOUDI et M. OUALDI, *Histoire en révolution: besoins, revendications, narrations*, in «L'Année du Maghreb. 2014», 10, 2014, p. 10.

de bataille armés ou politiques évoquent eux-mêmes, dans des entreprises de revivalisme politique, religieux ou identitaire, leur volonté de revenir aux ancêtres (*salaf*) et leur dogme, à l'ordre califal, d'effacer les frontières tracées par l'entreprise coloniale – à commencer par celles que dessinait l'accord Sykes-Picot –, ou encore de «sauver la nation de l'histoire» et pas seulement «l'histoire de la nation»<sup>6</sup>... Au «temps 'arrêté' de la dictature, objectif et froid»<sup>7</sup> ou à «l'idéologisation du discours historique»<sup>8</sup> arc-bouté sur l'entreprise de décolonisation et la narration nationaliste<sup>9</sup> avec ses dénis<sup>10</sup>, ses anachronismes, omissions ou inexactitudes, répondrait l'élan révolutionnaire, celui de subalternes peu entendus, de sociétés dont certains avaient imprudemment pu penser qu'elles s'étaient endormies sous le joug dictatorial<sup>11</sup>, une histoire «par en bas», revancharde et polyglotte.

Du point de vue de la recherche, cela ne va pas sans faire écho avec l'«*Ottoman turn*» effectué par l'historiographie des provinces arabes de l'Empire, à la fin des années 1990<sup>12</sup>, qui libéra notamment l'histoire du carcan de la question de l'État-nation et conduisit à s'intéresser aux modernités multiples (y compris dans le cas du tout récent «néo-ottomanisme yéménite»)<sup>13</sup>, à provincialiser l'Europe (et, en creux à historiciser

<sup>6</sup> Je reprends ici la stimulante introduction du numéro de «Naqd» par N. EL-AMARA, C. RAYMOND et J. SFEIR, consacré en 2014 aux Écritures historiennes du Maghreb et du *Machreq*, citant P. DUARA, *Rescuing History from the Nation: Questioning Narratives of Moderne China?*, Chicago University Press, Chicago 1995.

<sup>7</sup> L. DAKHLI, *L'Ordre des choses et le sens de l'histoire: La Tunisie après la révolution de 2010-2011*, in «REMMM», n. 138, déc. 2015, p. 150.

<sup>8</sup> É. MÉTÉNIER, *L'historiographie irakienne contemporaine est-elle réductible à un simple discours idéologique?*, in G. KHOURY et N. MÉOUCHY (dir.), *États et sociétés de l'Orient arabe. En quête d'avenir. 1945-2005*, vol. 1, Geuthner, Paris 2006, p. 264. Voir aussi: J. TEJEL *et al.* (dir.), *Writing the History of Iraq: Historiographical and Political Challenges*, World Scientific Press, Singapore 2012.

<sup>9</sup> Sur la Syrie, voir notamment U. FREITAG, *In search of "Historical Correctness": the Ba'th Party in Syria*, in «Middle Eastern Studies», vol. 35, January 1999, pp. 1-16 et sa thèse *Geschichtsschreibung in Syrien 1920-1990*, Deutsches Orient Institut, Hambourg 2001.

<sup>10</sup> T. DODGE, *Inventing Iraq: The Failure of Nation Building and a History Denied*, Columbia University Press, New York 2003.

<sup>11</sup> Pour une critique de cela: M. CATUSSE, *Le limon d'une question sociale, à contre-courant des révolutions arabes? Comment circulent les paradigmes au nord et au sud du Sahara*, in «RIPC», vol. 20, n. 2, 2013, pp. 81-100.

<sup>12</sup> G. ALLEAUME, *Un "Ottoman turn"? L'historiographie des provinces arabes de l'Empire Ottoman*, in E. KIENLE (dir.), *Les Sciences sociales en voyage*, Karthala, Paris 2010, pp. 23-39.

<sup>13</sup> J. HONVAULT, *La fin des années 2000: le tournant ottoman de l'historiographie yéménite*, in L. BONNEFOY, F. MERMIER et M. POIRIER (dir.), *Yémen. Le Tournant révolutionnaire*, Karthala, Paris 2012, pp. 275-278.

la «dynamique de l'Occident»), et à prêter attention aux histoires locales<sup>14</sup>. Mais ce qu'on a pu décrire comme des «remontées d'histoire» en référence à l'historien D. Chevallier<sup>15</sup>, et notamment le dossier non-classé des effets du 'grand jeu' colonial sur les décombres de l'Empire ottoman, pose néanmoins plusieurs types de questions, en particulier quant aux avatars de l'État au Moyen-Orient, et plus particulièrement dans les pays évoqués dans cet ouvrage, dont je propose de discuter certaines dans les lignes qui suivent.

### *Les histoires variées des relations de l'État et de la société*

Le sentiment contemporain d'une déglaciation des récits autoritaires sur l'État ou d'une revanche des sociétés sur le processus paradoxal «d'étatisation des sociétés» et de «privatisation des États»<sup>16</sup> peut faire l'objet d'explorations contradictoires du passé, de l'Histoire, de mémoires et de legs. Clairement, l'approche wébérienne de la sociologie des États (et ses déclinaisons éliasiennes ou foucaaldiennes), tout comme les conceptions westphaliennes de l'État sur la scène internationale<sup>17</sup>, conduisent à conclure à une déliquescence profonde de l'institution étatique, voire aux «funérailles de l'État-nation»<sup>18</sup>. Si cela paraît patent dans les cas syriens, irakiens, libyens ou yéménites contemporains, le débat n'est pas propre aux lendemains des soulèvements de 2011<sup>19</sup>, quand bien même il s'y exacerbe. Il ne se limite pas

<sup>14</sup> J.A. REILLY, *Past and Present in Local Histories of the Ottoman Period from Syria and Lebanon*, in «Middle Eastern Studies», vol. 35, n. 1, janv. 1999, pp. 45-65; C. RAYMOND, *L'historiographie du Liban ottoman entre conflits idéologiques et renouveau disciplinaire*, in «Naqd», 2, 2014, pp. 95-120.

<sup>15</sup> Précisément, c'est aux interventions de N. Méouchy sur les crises contemporaines que je fais ici référence.

<sup>16</sup> M. CAMAU, *Introduction*, in M. CAMAU (dir.), *Tunisie au présent: une modernité au-dessus de tout soupçon?*, CNRS Éditions, Paris 1987, pp. 9-49.

<sup>17</sup> Sur l'histoire de la notion et sa réduction progressive à l'idée de «souveraineté», voir C. GANTET, *Le «tournant westphalien». Anatomie d'une construction historiographique*, in «Critique internationale», vol. 9, 2000, pp. 52-58.

<sup>18</sup> B. BADIE et M.C. SMOUTS, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques-Daloz, Paris 1992.

<sup>19</sup> Outre ce que nous soulignons plus haut de l'historiographie de la région, la sociologie politique questionne également depuis de nombreuses années l'histoire de l'État-nation dans la région: par exemple, L. ANDERSON, *The State in the Middle East and North Africa*, in «Comparative Politics», vol. 20, n. 1, 1987, pp. 1-18; G. LUCIANI (dir.), *The Arab State*, University of California Press, Berkeley 1990; S. ZUBAÏDA, *Islam, the People and the State: Political Ideals and Movements in the Middle East*, I.B. Tauris, London 1993; R. OWEN, *State Power and Politics in the Making of the Modern Middle East*, Routledge,

non plus à ces sociétés du Proche-Orient, quand bien même elles en sont un théâtre d'observation privilégié.

Il faut souligner que ces approches de l'État, «stato-centrées» et considérant l'autonomie de l'État vis-à-vis de sa société – voire de sa nation, nous y reviendrons –, par le truchement de son appareil administratif, de ses fonctions d'extraction des ressources, du contrôle et de la coercition<sup>20</sup>, sont elles-mêmes largement discutées sur de nombreux terrains, où leur sont proposées des approches alternatives. On a pu leur reprocher de mettre la charrue avant les bœufs<sup>21</sup>, en considérant la société comme un simple terrain d'action de l'État – qui plus est ici, un État «importé»<sup>22</sup>, «rentier» pour la Libye<sup>23</sup>, la Syrie ou l'Irak, ou en récente construction dans le cas du processus d'unification des deux Yémen<sup>24</sup>, et non pas comme une construction de la société, comme un «effet»<sup>25</sup> de rapports de pouvoir, historiquement situé, institué autant qu'instituant<sup>26</sup>.

Qui plus est, sur nos terrains toujours, aux interrogations des théories de la modernisation sur la constitution d'États modernes en «terre d'Islam»<sup>27</sup> dans les années 1980, ont succédé des recherches plus intéressées aux logiques de l'action publique et de «réformes de l'État» dans les années 1990. Balayant parfois rapidement les réserves précédentes, elles prennent comme fait acquis ces entités politiques, et... leur «privatisation»<sup>28</sup>. À partir de l'expérience tunisienne, M. Camau<sup>29</sup> a montré comment, de fait,

---

London 1994; N. AYUBI, *Over-stating the Arab State; Politics and society in the Middle East*, I.B. Tauris, London 1995.

<sup>20</sup> P. EVEN, D. RUESCHEMEYER, T. SKOCPOL, *Bringing the State Back In*, Cambridge University Press, Cambridge 1985.

<sup>21</sup> B. JESSOP, *Bringing the State Back In (yet again): Reviews, Revisions, Rejections, and Redirections*, in «International Review of Sociology», vol. 11, n. 2, 2001, p. 52.

<sup>22</sup> B. BADIE, *L'État importé. Occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris 1992.

<sup>23</sup> D. VANDEWALLE, *Libya since Independence: Oil and State building*, Cornell University Press, Ithaca 1998.

<sup>24</sup> F. BURGAT, *Le Yémen après le 11 septembre 2001: entre construction de l'État et rétrécissement du champ politique*, in «Critique internationale», n. 32, 3, 2006, pp. 9-21

<sup>25</sup> T. MITCHELL, *Society, Economy and the State Effect*, in A. SHARMA, A. GUPTA (dir.), *Anthropology of the State: a Reader*, Malden/Blackwell, Oxford 2006, pp. 77-96.

<sup>26</sup> Pour une revue de la littérature, voire l'excellente thèse de J. MOUAWAD, *The Negotiated State. State Society Relations in Lebanon*, SOAS, Department of Politics and International Studies, London 2015.

<sup>27</sup> B. BADIE, *Les deux États, Pouvoirs et société en Occident et en terre d'Islam*, Fayard, Paris 1986.

<sup>28</sup> B. HIBOU (dir.), *La Privatisation des États*, Karthala, Paris 1999.

<sup>29</sup> M. CAMAU, État, espace public et développement. Le cas tunisien, in H. EL MALKI, J.C. SANTUCCI (dir.), *État et développement dans le monde arabe. Crises et mutations au Maghreb*, Éditions du CNRS, Paris 1990, p. 75.

les politiques de «développement» avaient pu se solder par une «clientélisation de la société»: à «l'État, c'est nous» de l'élite au pouvoir qui personnalise et s'approprie son action, sur un mode plus ou moins néo-patrimonial, et à l'étatisation de la société fait écho de la part des gouvernés un «l'État, c'est eux», c'est-à-dire un groupe particulier aux intérêts spécifiques, et aux actions prédatrices. Ce qui peut conduire par ailleurs à une confusion 'émique' autant qu'étique' entre l'État et le régime.

Il est évident que raisonner à l'échelle de la région n'a qu'un sens discutable et qu'il convient de considérer les trajectoires du politique dans leurs histoires variées. En particulier, comme le soulignent A. Bozzo et P.-J. Luizard dans l'introduction de ce volume, l'origine profondément coloniale ou non de la création des États considérés pèse sur les articulations entre les dynamiques sociales, l'institutionnalisation de juridictions étatiques et la construction de communautés imaginées – de nationalismes<sup>30</sup>. À l'orée des années 2010 en Tunisie, au Maroc, en Égypte, en Turquie, en Jordanie, voire au Liban, mais peut-être aussi en Syrie ou en Irak (du moins, dans sa région kurde à partir de 1991), pouvait se défendre l'idée que trois décennies d'ajustement structurel et de «privatisation», avaient «à peine entamé l'omniprésence d'un appareil étatique qui s'est redéployé»<sup>31</sup> si bien que les mutations des relations de leurs sociétés à l'État invitaient à des comparaisons avec des formes politiques ailleurs, y compris dans les dites «démocraties libérales»<sup>32</sup>. Ainsi, la question de l'articulation entre pouvoirs «locaux» et pouvoirs «centraux», repensée à la même époque par les historiens du tournant ottoman, mais aussi ceux qui s'engagent résolument dans la *micro-storia*<sup>33</sup>, était saisie par les politistes. Ils se proposaient d'ouvrir la «boîte noire» de l'État, en examinant en particulier comment se recomposait «l'action publique» à l'échelle locale et dans des configurations d'acteurs complexes, que l'on ne peut limiter à la clique au pouvoir<sup>34</sup>, des institutions aux logiques, voire aux pensées, qu'il s'agit de restituer et surtout de situer. Ré-historicisant ces perspectives qui eurent le mérite de s'intéresser à l'État en action, en montrant qu'il était loin d'être

<sup>30</sup> B. ANDERSON, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Verso, London 1991.

<sup>31</sup> É. PICARD, *Introduction*, in É. PICARD (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, A. Colin, Paris 2006, p. 26.

<sup>32</sup> M. CAMAU et G. MASSARDIER (dir.), *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*, Karthala, Paris 2009.

<sup>33</sup> I. GRANGAUD, *La Ville imprenable, Une histoire sociale de Constantine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Éditions de l'EHESS, Paris 2002.

<sup>34</sup> A. SIGNOLES, *Réforme de l'État et transformation de l'action publique. Analyser par les politiques publiques*, in PICARD (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, cit., pp. 239-261.

la seule institution agissante, les travaux les plus récents en la matière, dans la région, et avant 2011, défendaient à l'aube de 2011 plutôt une lecture socialisée de la formation des États de la région<sup>35</sup>, en s'inspirant notamment des travaux de J. Migdal<sup>36</sup> ou de T. Mitchell<sup>37</sup>. Il s'agissait en particulier de réfuter la dichotomie État fort ou faible, sociétés faibles ou fortes, pour ramener «l'État sur terre» selon l'expression de J. Migdal reprise par J. Mouawad au sujet de l'État au Liban<sup>38</sup>, et considérer, plutôt que son autonomie, l'État 'dans' sa société.

### *Le passé et le présent dans les «fractures identitaires»*

Par rapport à ces débats et leur brûlante actualité, deux lectures différentes au moins sont désormais proposées, quant au poids de l'histoire sur les vicissitudes de l'État, dans un Moyen-Orient meurtri par les guerres syriennes et irakiennes, tantôt décrites comme «civiles» ou comme «communautaires», comme «révolutions» ou comme le fruit d'interventionnismes extérieurs; meurtris également par la «guerre civile froide» que connaît le Liban depuis 1991 ou encore par le calvaire de la société palestinienne, «orpheline d'État». Chose intéressante, alors même que le sentiment de représailles de l'Histoire s'associe à celui de «revanche des sociétés», que l'autorité et la fonctionnalité des États – mais surtout des régimes en place – s'effritent, ces lectures tendent à revenir aux approches «stato-centrées» et webériennes, délaissant les approches plus sociologisantes, interactionnistes et historicisées.

Comme l'indiquait A. Bozzo en introduction du colloque *Les printemps arabes quatre ans après: États et sociétés civiles face aux sociétés segmentaires*, certains peuvent d'abord y voir la «remontée en surface de segments» ignorés ou étouffés, transformés, mais non annihilés. Chassés de l'histoire par les autoritarismes arabes, contraints à la clandestinité (ce qui renforce le sentiment de groupe 'pour soi') ou oubliés (de potentiels groupes 'en soi'), ils y reviennent dans ces soulèvements ou à leur faveur pour renégocier, y compris par les armes, la nature des institutions politiques et leurs usages. Dans cette lecture cyclique de l'histoire, les approches primordialistes

---

<sup>35</sup> L. ANDERSON, *The State and Social Transformation in Libya and Tunisia. 1820-1980*, Princeton University Press, Princeton 2006.

<sup>36</sup> J. MIGDAL, *State in Society: Studying How State and Societies Transform and Constitute One Another*, Cambridge University Press, Cambridge 2001.

<sup>37</sup> MITCHELL, *Society, Economy and the State Effect*, cit.

<sup>38</sup> MOUAWAD, *The Negotiated State*, cit., p. 40.

s'opposent aux approches insistant sinon sur le renforcement du segmentarisme par les puissances coloniales puis par les régimes autoritaires<sup>39</sup>, du moins sur les dimensions construites et non exclusives de ces regroupements. C'est ce qu'illustrent notamment les chapitres sur la Syrie de cet ouvrage (voir Taha, Méouchy et Pierret)<sup>40</sup>, qui évoquent indirectement, mais de façon originale, le débat sur l'ethnicité et le nationalisme renouvelé par F. Barth<sup>41</sup> puis E. Gellner<sup>42</sup>. L'ethnicité, les «communautés», en ce sens, sont des organisations sociales, produites notamment dans le cadre de la formation des États et diversement associées aux régimes, ce que discutait les différents chapitres du précédent ouvrage d'A. Bozzo et P.-J. Luizard<sup>43</sup>. Quant aux nations, elles ne procèdent pas de l'ethnicité tout en lui étant hiérarchiquement supérieures car «dotées de la passion politique, de la volonté d'existence politique»<sup>44</sup>, mais sont bel et bien les productions des nationalismes coloniaux puis, ici, des nationalismes syrien ou irakien pour prendre les exemples les plus frappants, mais encore de celui des minorités qu'évoque N. Méouchy. Comme le relevait B. Anderson, qui coupe plus encore le cordon ombilical entre l'ethnie et la nation, cette dernière s'inscrit finalement dans ces paradoxes: les nationalistes la considèrent comme ancienne, tandis que les historiens soulignent sa modernité; elle est universelle car chacun se réfère à l'une d'elle, mais chaque personne imagine la sienne<sup>45</sup>, et devrait-on ajouter à l'observation des trajectoires syriennes ou irakiennes notamment, non sans une extrême violence au pluralisme social.

Ainsi, si ces lectures peuvent se retrouver sur l'idée de «réparation» de l'histoire (on mettra de côté l'idée d'une histoire qui hoquèterait une «crise d'Orient»), le tournant de 2011, si tournant il y a, exacerbe néanmoins la polarisation décrite par É. Picard sur le statut des «solidarités primaires» dans les sciences sociales et leur place dans l'histoire de la formation des

<sup>39</sup> D. HOROWITZ, *Ethnic Groups in Conflict*, University of California Press, Berkeley 1985.

<sup>40</sup> Voir aussi F. BURGAT, *Confessionnaliser pour régner. La stratégie de Bachar El-Assad, 2011-2015* (colloque 'Les printemps arabes quatre ans après: États et sociétés civiles face aux sociétés segmentaires'), Université RomaTre, 2015; F. BURGAT, *La crise syrienne au prisme de la variable religieuse (2011-2014)*, in A. BOZZO et P.-L. LUIZARD, *Polarisations politiques et confessionnelles*, RomaTrE-Press, Rome 2015, pp. 9-37.

<sup>41</sup> F. BARTH, *Les groupes ethniques et leurs frontières*, in PH. POUTIGNAT et J. STREIFF-FENARD (dir.), *Théories de l'ethnicité*, PUF, Paris 1995 (1969<sup>1</sup>), pp. 203-249.

<sup>42</sup> E. GELLNER, *Nations and Nationalisms*, Basil Blackwell, Oxford 1983.

<sup>43</sup> BOZZO et LUIZARD (dir.), *Polarisations politiques et confessionnelles*, cit.

<sup>44</sup> M. WEBER, cité par J.F. GOSSIAUX, *Ethnie, ethnologie, ethnicité*, in «Ethnologie française», n. 3, 1997, p. 329.

<sup>45</sup> ANDERSON, *Imagined Communities*, cit.

États modernes de la région. Une polarisation «entre ceux qui critiquent le tribalisme et les liens primaires qualifiés d'archaïques et accusés de ruiner le politique – de façon plus subtile, ils les voient à la fois comme signe et comme conséquence de l'échec de l'État-nation au Moyen-Orient (Tibi, 1990); et ceux qui le considèrent comme le fondement authentique de la représentation et de la participation politique dans l'État moderne, si bien qu'ils voient dans son rejet la cause de l'échec de celui-ci (Harik, 1980)»<sup>46</sup>.

Il s'agit bien en tout état de cause d'enraciner les «recompositions et effondrements des États»<sup>47</sup> que connaissent les sociétés de la région (pas toutes néanmoins) dans leur genèse même (leur «importation» cristallisée par le traité de Lausanne, à l'exception du Yémen), dans leur anthropologie et leur sociologie (la force des solidarités primaires, l'écrasement de catégories intermédiaires), et dans l'histoire qui leur est propre (un échec de la «greffe»<sup>48</sup> de ces États). Il s'agit aussi, me semble-t-il, de «reconstruire le passé pour mieux éclairer les choix du présent et de l'avenir»<sup>49</sup>; de comprendre le poids du passé dans le présent et notamment comment le passé (ou plus exactement des histoires autres que celles de la formation problématique de l'État-nation) devient une catégorie d'action pour le présent: «les acteurs comme les institutions, étant dotés de mémoire, [ils] utilisent leur propre 'réservoir d'expérience'»<sup>50</sup>.

Dans les sociétés du Proche-Orient et du Maghreb, le langage communautaire et segmentaire, mais encore les dialectes locaux<sup>51</sup>, ou, comme plus métaphoriquement, les langages musulmans qui enflamment ici et là les débats sur l'islam politique, gagnent clairement, encore<sup>52</sup>, en légitimité. Les polarisations politiques se font confessionnelles dans bien des cas, ou autour de «luttes acharnées opposant des mouvements à référents religieux

<sup>46</sup> É. PICARD, *Les Liens primordiaux, vecteurs de dynamiques politiques*, in PICARD (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, cit., p. 56.

<sup>47</sup> H. BOZARSLAN, *Révolution et état de violence. Moyen-Orient 2011-2015*, CNRS Éditions, Paris 2015, pp. 169-190.

<sup>48</sup> J.-F. BAYARD (dir.), *La greffe de l'État*, Karthala, Paris 1996.

<sup>49</sup> CH. TILLY, *Historical Analysis of Political Processes*, in J.H. TURNER (dir.), *Handbook of Sociological Theory*, Plenum, New York 2000, pp. 567-588.

<sup>50</sup> H. ROUSSO, *Introduction: le goût de l'indiscipline et de la curiosité*, in M. OFFERLÉ et H. ROUSSO (dir.), *La Fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, PUR, Rennes 2008, p. 20.

<sup>51</sup> C. MILLER, F. SIINO et M. CATUSSE, *Les langues du politique. Le regard d'une sociolinguiste*, in «REMMM», 138, déc. 2015, <<https://remmm.revues.org/9263?lang=en>>, mis en ligne le 17 févr. 2016 (dernier accès le 01.05.2016).

<sup>52</sup> Le constat n'est pas neuf, et n'est certainement pas épuisé par la problématique de la fin ou non de l'islam politique. Voir par exemple F. BURGAT, *L'islamisme à l'heure d'al-Qaïda: réislamisation, modernisation, radicalisations*, La Découverte, Paris 2005.

à des mouvements laïques ou laïcisants ou à l'armée»<sup>53</sup>.

Cependant, d'une part, comme le montre l'exemple d'endurance du système (et de l'État) libanais longtemps présenté au contraire en contrepoint, le segmentarisme, le communautarisme ou l'ethnicité ne sont pas 'per se' les ennemis de l'État territorial, quand bien même les trajectoires observées dans le cadre de cet ouvrage peuvent aviver des clivages sur cette ligne de fracture, comme le décrit W. Macaron dans ce volume au sujet de Tripoli au Liban. C'est ce que souligne É. Picard au sujet du développement dans la région de «tribalismes dans l'État»<sup>54</sup>, non pas comme une «anomalie»<sup>55</sup>, mais comme un mode particulier de formation de l'État, qui «épouse les structures, l'ethos et les pratiques de l'ordre tribal et des réseaux de solidarité primordiale», à l'encontre de la représentation d'une antinomie État-tribu, construite par les théories de la modernisation mais aussi dans des stratégies politiques. Voire une forme de «tribalisme sans tribu», pour reprendre la belle expression de M. Hachemaoui en Algérie, c'est-à-dire un langage social, des représentations partagées<sup>56</sup>. J. Waterbury avait d'ailleurs montré au Maroc comment le paradigme marocain *bled makhzen/bled siba* avait accompagné la légitimation de l'État moderne et la mise en place du régime monarchique moderne<sup>57</sup>. Et dans le cas du Yémen, c'est aussi autour d'un «tribalisme d'État» que F. Mermier décrit la nature du régime mis en place à l'Unification de 1990: «moins comme l'expression d'une identité tribale que comme un mécanisme conjoncturel pour accéder, à travers la médiation de certains cheikhs, aux bénéfices du clientélisme d'État»<sup>58</sup>, les élites tribales jouant, dans bien des cas, le rôle «d'intermédiaires entre les citoyens et l'État»<sup>59</sup> (le même constat pourrait être porté aux arènes du politique en Jordanie<sup>60</sup>). «Élevés dans les ors de

<sup>53</sup> BOZZO et LUIZARD (dir.), *Polarisations politiques et confessionnelles*, cit., p. 5.

<sup>54</sup> PICARD, 2006, cit., p. 69.

<sup>55</sup> PH. KHOURY et J. KOSTINER (dir.), *Tribes and State Formation in the Middle East*, University of California Press, Berkeley 1990.

<sup>56</sup> M. HACHEMAOUI, *Clientélisme et patronage dans l'Algérie contemporaine*, Karthala IREMAM, Paris 2013.

<sup>57</sup> J. WATERBURY, *The Commander of the Faithful. The Moroccan Political Elite. A study of Segmented Politics*, Columbia University Press, New York 1970.

<sup>58</sup> F. MERMIER, *Yémen: les héritages d'une histoire morcelée*, in R. LEVEAU, F. MERMIER et U. STEINBACH (dir.), *Le Yémen contemporain*, Karthala, Paris 1999, p. 24.

<sup>59</sup> M. POIRIER, *Les recompositions de la scène politique yéménite*, in BONNEFOY, MERMIER et POIRIER (dir.), *Yémen*, cit., p. 33.

<sup>60</sup> R. BOCCO, *État et tribus bédouines en Jordanie, 1920-1990. Les Huwaytat: Territoire, changement économique, identité politique*, Thèse de doctorat en science politique, IEP, Paris 1995.

la République»<sup>61</sup>, les représentants de ces tribus, qui ont pu jouer le rôle de «roc» face aux velléités sudistes au Yémen<sup>62</sup>, connaissent elles-mêmes des transformations, voire une crise du leadership, intimement liées aux mutations du régime, auquel elles peuvent participer, y compris par une intégration dans l'appareil de l'État. Quant au cas des Kurdes aujourd'hui, abordé dans cet ouvrage notamment par H. Mède et J. Tejel, il amène de surcroît à considérer la résilience, tout comme les métamorphoses des structures tribales dans l'expression même de nationalismes modernes; ou encore la façon dont en Syrie ou en Irak, la formation des États s'est conduite dans des interactions, certes complexes mais réelles, avec la construction de mouvements kurdes. Pour rester dans une discussion des trajectoires évoquées dans cet ouvrage, j'ajouterais que si les langages du politique au Liban sont largement identitaires, c'est dans le cadre d'une compétition dont l'arène principale est précisément celle de l'État, un État «négocié» comme le suggère J. Mouawad<sup>63</sup>.

En ce sens, les États, mais plus encore les régimes, de la région n'ont pas nécessairement «suscité les mécanismes d'une citoyenneté partagées»<sup>64</sup>. C'est une litote. Ils ne les ont pas non plus toujours inhibés, ce qui peut être tout aussi intéressant à débusquer. Ainsi, les soulèvements de 2011, mais encore l'ensemble des mouvements sociaux, luttes, résistances discrètes qui animent les sociétés de la région depuis plusieurs décennies malgré le joug de l'autoritarisme<sup>65</sup>, les divisions segmentaires et les inégalités sociales, attestent s'il en était besoin de citoyennetés actives, ordinaires ou extraordinaires. On perdrait à réduire à un statut octroyé par en haut, à une relation univoquement tournée vers l'État et à de faibles signaux de citoyenneté<sup>66</sup> devant d'autres modes d'expression politiques que seraient les solidarités primaires, par exemple et les fameuses «*asabiyyat*». Bien au contraire, ces modes d'appartenance et d'être en politique se combinent

<sup>61</sup> L. BONNEFOY, *Les élites tribales et l'État*, in BONNEFOY, MERMIER et POIRIER (dir.), *Yémen*, cit., p. 146.

<sup>62</sup> V. PLANEL, *Le réveil des Piémont: Tazé et la révolution yéménite*, in BONNEFOY, MERMIER et POIRIER (dir.), *Yémen*, cit., p. 134.

<sup>63</sup> MOUAWAD, *The Negotiated State*, cit.

<sup>64</sup> A. BOZZO et P.-J. LUIZARD, *Introduction*, in BOZZO et LUIZARD (dir.), *Polarisations politiques et confessionnelles*, cit., p. 7.

<sup>65</sup> Voir par exemple à dix ans d'intervalle: M. BENNANI-CHRAÏBI, O. FILLIEULE (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Presses de Sciences Po, Paris 2003; A. BOZZO et P.-J. LUIZARD (dir.), *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, La Découverte, Paris 2011; J. BEININ et F. VAIREL (dir.), *Social Movements, Mobilization, and Contestation in the Middle East and North Africa*, Stanford University Press, Stanford 2011.

<sup>66</sup> E. ISIN, G. NILSEN, *Acts of Citizenship*, Zed Books, London 2008.

de façons multiples dans la revendication de droits dans les soulèvements, et expriment des subjectivités politiques, comme le montrent les historiens qui s'intéressent à la condition de citoyen, y compris dans des périodes antérieures au colonialisme<sup>67</sup>.

D'autre part, l'un des pièges que pourrait tendre Daech, avec son appel à gommer les frontières de Sykes-Picot, serait de contribuer à euphémiser l'inscription des revendications des insurgés de 2011 dans des registres peu identitaires d'une part (qu'on se souvienne de la référence au «peuple» [*ash-shaab*]), peu anti-étatiques d'autre part. C'est la nature autoritaire des régimes (*an-nizam*), ses violences et la nature fondamentalement coercitive de son action – éventuellement au profil d'un clan familial, d'une communauté ou d'un groupe ethnique – qui furent mises en cause. Et les frontières ciselées par les grandes puissances au XX<sup>e</sup> siècle ne sont pas contestées de tous, en témoignent les drapeaux nationaux flottant de places en places. En tout état de cause, le mouvement national palestinien, les revendications sécessionnistes du nationalisme sudiste au Yémen, pour prendre des exemples éloquentes soulignent, s'il en était besoin, à quel point la revendication d'État peut demeurer un enjeu majeur dans certaines sociétés de la région.

Dans le domaine de la recherche, après avoir été saisis par l'événement qui semblait faire disparaître l'Orient, pour reprendre l'expression d'O. Roy<sup>68</sup>, face à l'universalisme et la modernité des revendications des insurgés, les catégories d'analyses se sont rapidement ré-orientalisées, et avec elles, l'atavisme non seulement des sociétés observées à la loupe, mais encore du monde des sciences sociales<sup>69</sup>. Sous cet angle, le régime d'historicité<sup>70</sup> qui s'impose peut tour à tour être appréhendé comme l'actualisation dans l'expérience de passés et d'affaires non classés (mais alors, lesquels? Pourquoi précisément celui qui fut violenté par la genèse des États modernes de la région?); ou, à l'inverse, comme l'expression de modernités complexes, où des citoyennetés en effervescence revendiquent, le plus souvent à partir d'ancrages localisés et de représentations renouvelées du temps, des relations à géographie variable avec les entités et autorités politiques. En ce sens, l'exacerbation contemporaine d'un clivage sunnite/chiite gagne à être lue non pas comme l'expression naturelle

<sup>67</sup> S. BARGAOUI, S. CERUTTI, I. GRANGAUD (dir.), *Appartenances locales et propriété au Nord et au Sud de la Méditerranée*, IREMAM, Paris 2015.

<sup>68</sup> O. ROY, *En quête de l'Orient perdu*, entretien avec J.L. Schlegel, Seuil, Paris 2014.

<sup>69</sup> M. CATUSSE, F. SIINO et A. Signoles, *Révolutions arabes: un événement pour les sciences sociales?*, in «REMMM», n. 68, 2016, p. 16.

<sup>70</sup> F. HARTOG, *Régimes d'historicité: présentisme et expériences du temps*, Seuil, Paris 2003.

d'une confrontation primordialiste étouffée par le joug des autoritarismes et l'injonction à des formes de «coexistence» dans un espace «mosaïque» – un paradigme que déconstruit avec beaucoup de finesse G. Chatelard au sujet des tribus chrétiennes de Jordanie<sup>71</sup> – et inégalitaire, mais comme la manifestation d'entreprises politiques de mobilisation et contre-mobilisation. «Les habits neufs du communautarisme»<sup>72</sup> questionnent, y compris en matière d'histoire politique et sociale, les logiques relationnelles et situées de la constitution de groupes dans des frontières en perpétuelles redéfinitions, comme y invite l'anthropologie de F. Barth<sup>73</sup>.

Ainsi, au Liban, on se réfère souvent aux conflits de 1860 pour construire la matrice d'une lecture communautariste des processus politiques: 1860 décrite comme le théâtre d'un conflit entre les chrétiens et les druzes du Mont Liban<sup>74</sup>. La guerre de 1975 à 1991 a, quant à elle, pu être lue à l'aune d'une rivalité entre «chrétiens» et «musulmans» (au risque de certains raccourcis, au premier chef desquels celui des guerres qualifiées «d'interchrétiennes» par exemple, particulièrement meurtrières). Tandis qu'aujourd'hui, la lecture communautariste explique les crises successives du système politique libanais par l'antagonisme cardinal entre sunnites et chiïtes, les chrétiens étant eux-mêmes divisés dans les deux camps. Cet exemple pour illustrer le fait que loin d'être des atavismes culturels, ces antagonismes politiques évoluent et créent de nouvelles catégories. Les réalignements et déplacements des lignes de fracture gagnent évidemment à s'analyser dans leur histoire, et dans leur contexte local (plusieurs chercheurs insistent sur l'importance des solidarités de quartiers, voire du «*neighbourhood nationalism*»<sup>75</sup>, face à la violence politique et à l'insécurité sociale). Ils engagent à jeter par-dessus bord toute conception substantialiste de ces groupes, considérant les ethnies, les communautés confessionnelles, voire les nations au nom desquelles on se bat dans la région, comme des entités sociales anciennes, stables (sans histoires?), résistantes et homogènes<sup>76</sup>. Au contraire, ces discours de l'identité primordiale

<sup>71</sup> G. CHATELARD, *Briser la mosaïque. Les tribus chrétiennes de Madaba, Jordanie, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, CNRS Éditions, Paris 2004.

<sup>72</sup> É. PICARD, *Les habits neufs du communautarisme libanais*, in «Cultures & Conflits», nn. 15-16, automne-hiver 1994, <<https://conflits.revues.org/515>> (dernier accès le 11.05.2016).

<sup>73</sup> BARTH, *Les groupes ethniques et leurs frontières*, cit.

<sup>74</sup> D. DE CLERCK *et al.* (dir.), *1860. Histoires et mémoires d'un conflit*, Presses de l'Ifpo, Beyrouth 2015.

<sup>75</sup> Par référence au texte de L. BACK, *New Ethnicities and Urban Culture: Racisms and Multiculture in Young Live*, UCL Press, London 1996.

<sup>76</sup> R. MAJED, *The Shifting Sands of Sectarianism in Lebanon*, in «Global Dialogue, Letter of the International Sociological Association», vol. 4, n. 4, dec. 2014.

contribuent à créer autant, sinon plus, qu'à traduire des antagonismes; ils sont le produit de situations (ici, les concurrences extrêmes autour de la conquête du pouvoir, face à des régimes fragilisés) et donc mus par des projets, plutôt que des rejets de l'histoire réitérant d'anciens griefs. On peut s'appuyer sur ici sur de nombreux travaux antérieurs dans la région, à l'instar de la déconstruction de l'image stigmatisante d'un croissant chiite homogène et inféodé à la république iranienne<sup>77</sup>. Il est plus intéressant de s'efforcer de comprendre comment, par quels processus contemporains, les conflits politiques s'expriment en ces fractures identitaires dont l'énoncé se transforme et s'adapte, plus qu'il ne resurgit du passé.

### *L'État has-been?*

Ainsi, «si la bonne sociologie prend au sérieux l'histoire»<sup>78</sup> en particulier pour comprendre comment les interactions sociales s'enchevêtrent dans le temps et dans l'espace, le recours à l'Histoire et à ses revanches, par les mouvements sociaux et contre-mouvements qui s'opposent aujourd'hui sur les scènes politiques du Moyen-Orient, nous engagent avant tout à penser l'historicisation et la requalification de nos catégories de description, d'analyse et de compréhension des processus en cours.

Pour ce qui est de l'État – et en creux de l'État-nation –, les contributions au colloque de Rome et de cet ouvrage apportaient des éléments de réflexion stimulants: une thèse dominante, pour aller vite, serait celle des répliques du choc colonial et d'une greffe qui aurait mal pris, un sillon d'analyse creusé notamment à partir de la «question irakienne» par P.-J. Luizard<sup>79</sup>, bien avant les tremblements de terre de ces dernières années. Les trajectoires évoquées dans l'ouvrage soulèvent plusieurs questions. Celles de l'Irak ou de la Syrie poussent à investiguer la problématique de l'État contre sa société, voire contre sa nation<sup>80</sup>. Celle de la Libye, et son projet de société «sans État» ou d'État des masses (*Jamahiriyā*), suggère en miroir de penser l'État là-même où il serait voué à disparaître. Néanmoins, ici, c'est l'histoire qui l'emporte sur le politique, ou, pour être plus juste, sans verser dans une étimologie de la crise<sup>81</sup>, ce sont les conséquences de

<sup>77</sup> S. MERVIN (dir.), *Les Mondes chiites et l'Iran*, Karthala/IFPO, Paris 2007.

<sup>78</sup> TILLY, *Historical Analysis of Political Processes*, cit., p. 567.

<sup>79</sup> P.-J. LUIZARD, *La Question irakienne*, Fayard, Paris 2002.

<sup>80</sup> LUIZARD, *Le Piège Daech*, cit., p. 59.

<sup>81</sup> M. DOBRY, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mutations multisectorielles*, Presses de Science Po, Paris 2009.

l'entreprise coloniale, plus que de la dérive autoritaire des régimes (perçue parfois comme une séquelle de la première), qui sont examinées: «ce long processus de délégitimation et de décomposition d'États dont la viabilité était largement viciée dès l'origine»<sup>82</sup>.

Ceci n'empêche pas d'entretenir un dialogue étroit avec la réflexion sur l'historicité de l'État, qui elle-même fait l'objet de nouvelles réflexions dans les sociétés où l'État-nation paraît débordé par les logiques de mondialisation, de constructions européennes, ou par l'épuisement du modèle d'État-providence d'une part, ébranlé par des mobilisations et revendications 'transnationales' ou particularistes d'autre part.

L'État *has-been*? S'il s'agit de reconsidérer l'État («*bringing the state back in*»), les sociétés du Proche-Orient proposent des postes d'observation passionnants des articulations État-société (et de leurs désarticulations), qui invitent à ne pas privilégier l'approche stato-centrée, focalisée sur l'autonomie et la nature exogène de l'État. Plutôt que d'en considérer la forme politique dépassée (*has-been*) ou inadaptée (et elle l'est à bien des égards), vouée au cimetière des objets politiques périmés, on observe plutôt de quoi ont été faites (*has been*) les relations État-Société et ce qu'elles deviennent. En somme, on analyse ce que ce siècle d'histoire de formation des États a lui-même produit dans la société au cours du siècle dernier, une perspective qui ne naturalise pas l'État, n'en fait pas plus la forme d'organisation politique par excellence, mais au contraire se propose d'en saisir de façon comparée les représentations, les figures, les histoires et systèmes d'action, dégagés de la «dynamique de l'Occident»<sup>83</sup> (ou du moins en s'interrogeant sur les possibilités de le faire).

Ainsi, revenir à l'histoire amène à reconsidérer les processus de formation de ces États, leurs «impensés», leurs «impasses» et leurs «absences» pour reprendre les titres de contributions à ce volume, mais aussi les endroits où la greffe a pu prendre, si l'on souhaite prolonger la métaphore. C'est, entre autres, dans cet ouvrage, l'intérêt des travaux d'A. Quesnay dans la région du Kurdistan irakien, qui analyse la façon dont l'État reste non seulement une double référence centrale, après le départ américain de 2011 (la perspective d'un État kurde comme l'évocation de l'État irakien, aussi fragile soit-il), mais encore un espace politique à l'état de reconquête et d'intenses concurrences entre groupes en compétition, et non un «acteur» univoque au prise avec sa société. Les mêmes prémisses sont partagées par la thèse récente sur l'État libanais de J. Mouawad, mentionnée plus haut. Dans

---

<sup>82</sup> LUIZARD, *Le Piège Daech*, cit., p. 58.

<sup>83</sup> N. ELIAS, *La Dynamique de l'Occident*, Calmann-Levy, Paris 1975 (1939).

«*the House of Many Mansions*» pour reprendre l'expression utilisée en plein cœur du conflit «civil» par l'historien K. Salibi<sup>84</sup>, l'absence d'État déplorée de façon réitérative, voire nostalgique, ne doit pas faire écran à la nature d'une institutionnalisation de l'«État libanais» et à sa performativité, sa capacité à surmonter jusqu'à présent les conflits, à structurer un partage des pouvoirs dans ce que Mouawad appelle un «*shadow state*» particulièrement efficace. Non pas un État dans l'État, mais un système de leadership, de clientèles, d'accumulation intimement enchâssé dans les structures de l'État. Des conclusions partagées dans le cas de la société yéménite, où l'empreinte laissée par les deux États, celui du Nord et celui du Sud, donnent à comprendre comment les institutions sociales et politiques peuvent résister au changement, ou expliquer comment évoluent les arènes du politique après la réunification de 1990.

Cette sociologie de l'État, y compris d'un État représenté par ses défauts dans tous les sens du terme, absent, attendu ou décrit comme en déliquescence, souligne à quel point, dans la région, l'État (*dawla*) reste un objet de narration et de positionnement ou de jeux d'alliance. Le chapitre de N. Dot-Pouillard sur les frontières politiques dessinées par les partis «transrégionaux» issus du mouvement socialiste ou arabiste est à cet égard éclairant. Elle met également plus l'accent sur des continuités que sur des changements majeurs de paradigmes. Bien évidemment, des zones et moment d'observations, tels que ceux du déploiement spectaculaire de Daech, qui emprunte d'ailleurs et encore la métaphore de l'État, menace l'ordre étatique régional. Cependant, les chapitres sur l'Irak d'A. Quesnay ou de H. Mède, sur la Libye par M. Ouannès, sur le Liban frontalier de la Syrie par L. Trombetta ou sur la politique des camps de réfugiés dans la Libye post-Kadhafi par A. Morone décrivent des États en action, pour ainsi dire, y compris dans ces zones limites: au nom de l'État, s'y exerce une fiscalité, sont payés des fonctionnaires (ou pas), sont engagées des forces armées, est gérée partiellement la circulation des populations, et... est dépecé le butin de guerre, par l'intermédiaire de l'action de milices, sont certaines s'intègrent dans l'État.

Un autre point de continuité discuté dans cet ouvrage concerne la question des compromis sur lequel se formeraient et se reformeraient les États en soulignant les inégalités et la violence qu'ils ont produites, usant de la force (*warfare state*) plus que de la redistribution (*welfare state*) dans bien des cas. À l'intervention coloniale s'ajoutent les entreprises croisées

<sup>84</sup> K. SALIBI, *A House of Many Mansions. The History of Lebanon Reconsidered*, I.B. Tauris, London 1988.

de mobilisation, y compris par l'idéologie, qui ont dessiné des identités de façon interactive, à la faveur de passages au politique, sur des mécanismes à la fois inscrits dans des sociabilités localisées et des systèmes de protection renouvelés en contexte de fortes insécurités politiques et sociales<sup>85</sup>. Les travaux récents sur le militantisme dans des organisations telles que le Hezbollah libanais<sup>86</sup> par exemple, décrit, à tort à mon sens, comme un «État dans l'État», montrent l'importance de la socialisation politique, qui combine des grammaires identitaires (la revanche des «chiïtes» dans un système politique qui les a marginalisés), politiques (la mise en place d'une société de «résistance» dont la définition se redéfinit sans cesse). En somme, c'est moins l'étouffement d'une société «civile» face à une société segmentée en l'absence d'État, que décrivent ces travaux, que la rencontre de rapports de force tout contemporains, inédits parfois, avec des processus politiques plus longs, sans nécessairement que les uns écrasent les autres.

\*\*\*

En conclusion, comme l'indique l'introduction de cet ouvrage, de vieilles nations de la région, façonnées par des mouvements nationaux antérieurs même à la période coloniale dans le cadre de l'Empire ottoman pour certains, travaillées par des aspirations polyethniques et la redéfinition de frontières, pour faire un dernier clin d'œil au travail de F. Barth, semblent prendre aujourd'hui, dans le Kurdistan, en Libye, aux confins de la Syrie et de l'Irak, une revanche sur les États modernes, incarnés par les autorités de régimes autocratiques et prédateurs. Il me semble néanmoins que les études dans la longue durée ou sur des périodes plus contemporaines de ce volume rendent compte de processus où la question de l'État est loin d'être refermée. Non pas qu'elle sature le débat public, ni même qu'il n'y ait d'autre échappatoire aux crises profondes et violentes que connaissent ces sociétés que l'État. Au Proche-Orient comme ailleurs, les arènes du politiques ne s'arrêtent pas à celles de l'État, tant en matière d'action publique, incluant les activités réputées régaliennes que sont celles de la sécurité et de l'usage des armes, de la taxation ou de l'émission de monnaie (on pense à l'euro mais encore à l'usage du dollar au Moyen-Orient par exemple), ou de la justice (qui peut être coutumière

---

<sup>85</sup> Voir notamment les travaux de M. Seurat à Tripoli du Liban et la lecture contemporaine qu'en propose W. Macaron dans ce volume.

<sup>86</sup> C. CALABRESE, *Militer au Hezbollah dans la banlieue Sud de Beyrouth*, Karthala/Ifpo, Paris 2016; A. DAHER, *Hezbollah. Mobilisation and Power*, Hurst&Co./Oxford University Press, London/New York 2015.

ou internationale) par exemple, qu'en matière de compétitions politiques.

C'est pourquoi les études rassemblées dans cet ouvrage me paraissent plaider pour un retour à l'histoire certes, mais à l'histoire buissonnière pour ainsi dire. Une histoire des catégories employées pour décrire la réalité sociale et les représentations, lignes de clivages, enjeux tangibles qu'elles peuvent receler: «l'État» bien sûr, qui reste enraciné dans les langages émiqes, plus fragilisé en revanche en matière d'analyse de sciences sociales; la «nation», aux articulations loin d'être univoques avec une représentation segmentée des sociétés; le «peuple» au nom duquel furent revendiqués des droits, ou appelée la chute des régimes; la «société», à laquelle on accole ou non le qualificatif de «civile». Mais il me semble que c'est surtout une histoire par en bas et soucieuse des «petits» acteurs qui est ici convoquée, y compris pour éclairer des processus géopolitique à l'échelle régionale et mondiale, parce qu'elle est une façon stimulante et libérée d'un carcan trop normatif, de penser les transformations du politique. C'est en effet certainement l'une des leçons des soulèvements récents que celle de la nécessaire prise en compte des langages multiples du politique, et leurs reformulations, de la façon dont se cimentent ou s'effritent des solidarités dans des systèmes d'interaction violentés par le politique, celui des régimes – et de leurs alliés – et celui de challengers qui ensemble contribuent à écraser les formes multiples que peuvent prendre, dans la région comme ailleurs, les actes de citoyenneté.

Le 11 mai 2016



IRAK



Maurizio Melani\*

*Les fragilités de l'État irakien et les conditions pour sa reconstruction  
dans les équilibres régionaux*

*1. Héritage colonial et pouvoir arabo-sunnite*

La répartition des territoires du Moyen-Orient de l'Empire ottoman, agréée par les puissances coloniales après la Première Guerre mondiale, était une division artificielle qui répondait aux intérêts et aux rapports de force entre ces mêmes puissances et à la capacité de certains États de la région, notamment la nouvelle Turquie et l'Iran, de faire valoir leurs raisons.

C'est ainsi qu'après l'accord de San Remo en 1920, dans lequel était confirmée l'acceptation de la part de la France, à certaines conditions, du fait accompli réalisé par le Royaume-Uni sur le terrain qui ne correspondait pas aux accords Sykes-Picot, les configurations territoriales des États actuels du Levant et de la Mésopotamie ont été celles définies par le Traité de Lausanne en 1923 et par la décision de la Société des Nations en 1925 sur le sort du territoire de Mossoul, qui avaient limité les pertes de la Turquie à la suite de la résistance armée de ce pays aux décisions que les puissances occidentales voulaient lui imposer. La Turquie a donc pu récupérer la pleine souveraineté sur toute l'Asie mineure, tandis que l'État kurde, prévu par le Traité de Sèvres, n'a pas vu le jour.

La toile de fond était constituée par l'augmentation de l'importance stratégique et économique du Moyen-Orient liée à la deuxième phase de la révolution industrielle basée sur le moteur à combustion interne, sur la pétrochimie et sur la motorisation de masse qui s'annonçait déjà aux États-Unis et, par conséquent, sur une demande massive d'hydrocarbures

---

\* Professeur d'histoire des relations internationales à la Link Campus University (Rome), ancien Directeur général au Ministère des Affaires étrangères d'Italie et ancien Ambassadeur italien en Irak, au Comité Politique et de Sécurité de l'Union européenne et en Éthiopie.

et, en premier lieu, de pétrole.

En Arabie saoudite, premier détenteur des réserves de pétrole dans la région, s'installaient des compagnies américaines, tandis que des compagnies britanniques étaient présentes en Iran, ainsi qu'en Irak. Dans ce dernier pays, le Royaume-Uni avait consenti des participations à la Compagnie Française des Pétroles, en compensation de l'occupation britannique du vilayet de Mossoul et de ses zones pétrolières, ainsi qu'à l'italienne Agip qui céda par la suite ses droits aux Britanniques au moment de la guerre en Éthiopie, en échange d'une exclusion du pétrole des sanctions imposées par la Société des Nations. La configuration donnée à ce nouvel État par le Royaume-Uni, contestée dès le début par les Kurdes et les chiïtes, était basée sur le rôle prédominant des Arabes sunnites.

Cette situation s'est consolidée après l'indépendance et la Seconde Guerre mondiale et après les événements qui ont suivi la révolution de 1958 conduite par des officiers d'inspiration nassérienne, à laquelle avaient participé aussi les mouvements kurdes et les communistes dont la base était très largement chiïte, mais qui ont abouti, quelques années après, à la prise de pouvoir des baathistes et, finalement, en leur sein, de Saddam Hussein. Les baathistes ont intensifié la répression contre ces deux groupes et contre les mouvements chiïtes. Mais cet état des choses a été renversé après l'intervention américaine en Irak en 2003.

## *2. Les chiïtes et les Kurdes après l'intervention américaine*

Les partis chiïtes, en alliance avec les Kurdes, ont pris le contrôle d'un État qui devait être en reconstruction, avec l'appui convergent, mais compétitif, des Américains et de leurs alliés d'un côté et des Iraniens de l'autre. Ces derniers suivaient une double stratégie: soutien aux partis chiïtes dans le gouvernement et, en même temps, grâce à diverses milices, pressions sur ces partis pour influencer leurs décisions et sur les forces de la coalition dirigée par les États-Unis pour augmenter le coût de l'occupation et les dissuader d'effectuer des interventions militaires ultérieures dans la région.

La décision de l'administration Bush d'éliminer totalement les anciennes structures étatiques dans le domaine de la sécurité et, partiellement, dans d'autres secteurs ont amené une bonne partie des Arabes sunnites, restés sans emploi et sans rôle, à s'engager dans la lutte armée dont la direction fut prise par les baathistes et par Al Qaïda en Irak.

Ce n'est que tardivement que les Américains ont fait le choix de mener, avec des actions concrètes, une politique de récupération des Arabes sunnites

où, au moins, d'une partie d'entre eux, notamment des tribus de la province d'Al Anbar, pour combattre Al Qaïda. Mais les résistances du Premier ministre Maliki, d'un côté, et des pays sunnites avec, en premier lieu, l'Arabie saoudite, de l'autre, n'ont pas favorisé la stabilisation du pays: Maliki, en empêchant l'inclusion nécessaire des sunnites et en ayant recours à une répression injustifiée de dirigeants sunnites, et les Saoudiens en soutenant des forces djihadistes et en développant une forte hostilité envers le gouvernement de Bagdad.

En même temps se sont accentuées les tensions entre le gouvernement central et la Région autonome kurde autour de la gestion des ressources et de la sécurité, ainsi que du contrôle de territoires ayant des populations mixtes à l'ouest et au sud des frontières régionales provisoirement reconnues.

Dans ce contexte s'est inséré Daech, issu d'Al Qaïda en Irak, qui a profité de la situation en Syrie et de la désaffection d'une large partie des Arabes sunnites envers le gouvernement de Bagdad, alimentée par les abus de l'appareil administratif et sécuritaire de ce dernier, pour s'installer dans les régions à majorité sunnite entre les deux pays en effaçant ainsi, de fait, la frontière mise en place après le Traité de Lausanne.

Il est évident que, pour battre cette entité et pour envisager des perspectives de paix et de stabilisation dans ce pays, il faut un cadre politique dans lequel les Arabes sunnites se sentent pleinement et authentiquement représentés au niveau central, dans la gestion de la sécurité, et au niveau local. Mais pour que cela se réalise, il faut aussi, comme pour la Syrie, les collaborations convergentes des pays de la région.

### *3. La déliquescence de l'État*

Les deux principaux États nés du partage colonial des territoires de l'Empire ottoman du Levant et de la Mésopotamie entre le Royaume-Uni et la France sont, plus ou moins, dans un état de déliquescence. Mais cela ne veut pas dire que l'État, en tant que tel et dans les configurations territoriales établies, ait fait définitivement faillite dans la région, malgré ce que suggèrent les événements qui ont bouleversé au moins cinq pays membres de la Ligue arabe: la Somalie qui, en dépit de son homogénéité ethnique et religieuse, a été le premier exemple de dissolution d'un État après la fin de la guerre froide; l'Irak, après la déstructuration déterminée par l'intervention américaine des institutions d'un régime qui avait exacerbé les fragilités originelles et les divisions du pays; la Syrie, où les révoltes dans le sillage des Printemps arabes et les interférences extérieures ont fait voler en éclat les équilibres de pouvoir entre les différentes composantes

du pays; la Libye, où le despotisme de Kadhafi prétendait, depuis des décennies, être un système de pouvoir direct par les masses qui dépassait l'État traditionnel, mais reposait, en réalité, sur des équilibres tribaux que l'intervention extérieure a détruits sans être en mesure de contribuer à des perspectives de recomposition des intérêts et d'institutions viables; et, enfin, le Yémen où les conditions d'incapacité de contrôle du territoire de la part de l'État ont, là aussi, une longue histoire.

Pour ce qui concerne l'Irak, l'aliénation des populations chiïtes et kurdes par rapport à l'État né du mandat britannique, dans lequel avaient été largement confirmés les équilibres déjà en place sous la domination ottomane et fondés sur les Arabes sunnites, a changé après la chute de Saddam Hussein. Les Kurdes ont obtenu une très large autonomie dans la gestion économique et sécuritaire de leur territoire, tout en ayant une position de premier plan dans le gouvernement fédéral. Les partis chiïtes ont acquis une position dominante. Mais les politiques des Américains dans la première phase de l'occupation, ainsi que le sectarisme du gouvernement Maliki, surtout au cours de son deuxième mandat, ont suscité l'aliénation des Arabes sunnites, qui a augmenté à partir de 2012, créant les conditions qui ont déterminé, avec les événements en Syrie, l'établissement de Daech.

La majorité des Arabes sunnites refuse Daech, mais ne veut pas accepter la domination chiïte, la marginalisation et les excès qui lui ont été imposés après 2003 et qui se sont reproduits dans les années suivantes. Elle demande un État et des structures politiques dans lesquels elle puisse effectivement trouver sa place, tout en devant renoncer à la revanche impossible de revenir à une domination totale du pays dont rêvent certains. Les Kurdes, au-delà des positions divergentes au sein de leur leadership, ont été, de leur côté, les promoteurs du cadre fédéral du nouvel État irakien et ont fait le choix de développer leurs institutions et leur gouvernance dans le cadre de l'Irak, en sachant bien quelles sont les limites que le contexte géopolitique régional leur impose et qu'ils ne doivent pas dépasser. Avec la prise de Kirkouk et l'accord sur le pétrole avec le gouvernement fédéral, qui doit être toutefois ratifié par le parlement irakien, le gouvernement régional kurde réalise pratiquement ses objectifs envers Bagdad, mais il lui reste à rendre définitive et stable cette situation dans un cadre pacifique qui ne soit pas constamment menacé. Le pragmatisme de ses dirigeants, dont les priorités, après des décennies de soumission, sont le développement économique et sa gestion, maintenant gravement menacés par l'offensive de Daech, l'amène à ne pas risquer de tout perdre à nouveau face aux lignes rouges de la Turquie, avec laquelle il a établi de forts liens économiques et politiques, et de l'Iran.

Il reste à savoir si les Arabes irakiens, chiïtes et sunnites, accepteront définitivement l'entente sur une nouvelle législation pétrolière, qui présente des difficultés dans sa mise en œuvre, et le fait accompli de l'annexion au Kurdistan de Kirkouk et d'autres zones disputées, qui devront avoir toutefois un statut spécial pour garantir les droits de leurs minorités arabes, turkmènes, chrétiennes et autres. Ces facteurs, ainsi que les possibilités d'inclusion effective des Arabes sunnites contre lesquels ont eu lieu les exactions perpétrées par les milices chiïtes dans les territoires reconquis sur Daech, vont conditionner les perspectives d'une reconstruction viable de l'État irakien.

Dans les différentes composantes de la population irakienne, l'orientation majoritaire est en faveur du maintien d'un État qui reconnaisse leurs droits respectifs et dans lequel puisse finalement s'affermir une citoyenneté partagée. Les manifestations qui ont eu lieu dans les derniers mois de 2015 à Bagdad, dans le sud du pays et ailleurs, malgré les ambiguïtés dans les participations et les mots d'ordre, avec des convergences nationalistes de sunnites et de chiïtes surtout sadristes, semblent aller dans cette direction. Pour les Arabes sunnites de l'Irak et de la Syrie, une alternative pourrait être la constitution d'un État à eux sur les territoires des deux pays qui correspondraient en grande partie à ceux occupés actuellement par Daech. Il s'agirait d'une perspective que le nettoyage ethnique et religieux en cours pourrait faciliter, mais qui devrait toutefois faire face au refus des autres groupes du pays et aux intérêts des autres États de la région et au-delà.

Toute perspective de stabilisation, quelle que soit sa configuration, dépend en effet largement de ce dernier facteur, dont les acteurs sont essentiellement la Turquie et l'Iran, des États anciens, solides sur le plan institutionnel, et puissants en termes démographiques, économiques et militaires, ainsi que l'Arabie saoudite, en raison de sa force financière dont la croissance commence toutefois à montrer des limites, de son rôle au niveau global dans la production d'énergie, de l'usage de son idéologie wahhabite et de ses connections tribales. Un rôle important est exercé aussi par les autres pays du Golfe, avec leurs intérêts en partie convergents et en partie divergents.

#### *4. Le facteur islamiste et le rôle des pays de la région*

Parmi les développements qui ont contribué à entraver la consolidation des États nés dans la région après la Première Guerre mondiale, il y a la croissance des mouvements islamistes qui contestaient ces États et leur

sécularisme et qui ont reçu des soutiens de l'Arabie saoudite et, dans une certaine mesure, jusqu'à la fin de la guerre froide, des États-Unis.

Les soutiens de provenance saoudienne visaient à la propagation de l'idéologie wahhabite et à l'affaiblissement des régimes républicains, nationalistes et socialistes du monde arabe, d'origine militaire et/ou baathiste, souvent soutenus par l'Union soviétique. Les politiques de centralisation du pouvoir pratiquées par ces régimes aliénaient des secteurs de plus en plus importants des populations. Surtout après la révolution iranienne, les soutiens saoudiens et d'autres monarchies du Golfe visaient aussi à alimenter et à renforcer une identité religieuse sunnite face au réveil chiite qui montait en puissance après cette révolution.

Parmi ces monarchies sont politiquement proches de l'Arabie saoudite le Bahreïn et le Koweït (ce dernier sur des positions plus nuancées), soucieux des revendications de leurs populations chiites (qui sont majoritaires au Bahreïn) derrière lesquelles elles voient l'influence de l'Iran, qui a d'ailleurs des revendications territoriales sur le Bahreïn.

Les Émirats arabes unis sont substantiellement alignés sur Riyad. Mais leurs choix en matière d'internationalisation, d'ouverture et de diversification de leur économie, avec un accent particulier dans les secteurs du commerce, de la finance, des services, des transports et du tourisme, et moins de l'industrie liée aux hydrocarbures, les amènent à être plus intéressés par les processus de stabilisation, bien qu'il y ait des tendances à l'intérieur de leurs groupes dirigeants à consentir des soutiens aux forces djihadistes.

Les Émirats ont un contentieux territorial avec l'Iran sur des îles à l'embouchure du détroit d'Ormuz par lequel transite la plus grande partie des hydrocarbures exportés du Moyen-Orient. Leur occupation par l'Iran depuis 1975 est contestée par le Conseil de coopération du Golfe et par la Ligue arabe. Mais ceci n'empêche pas Abou Dhabi et Dubaï d'avoir de profitables rapports d'affaires avec Téhéran.

Le sultanat d'Oman, dont la consistance étatique est bien plus ancienne et solide que celle des autres États arabes de la région, joue un rôle toléré de dialogue avec l'Iran que les États-Unis n'ont pas entravé et dont ils se sont à plusieurs reprises servis. Le sultanat est aussi engagé dans une médiation entre l'Iran et les Émirats pour la solution de leur dispute sur les îles contestées.

Sur des positions différentes par rapport aux autres se trouve le Qatar, premier exportateur au monde de gaz naturel liquéfié, qui a fait le choix de s'aligner sur la Turquie dans le soutien aux Frères musulmans dans toute la région et, en particulier, en Égypte, en Libye, en Syrie et en Palestine. Grâce à ses importantes capacités financières qui soutiennent

son influence politique, économique, militaire, culturelle et dans le secteur de l'information (à travers la chaîne TV Al Jazeera), le Qatar est devenu, malgré ses dimensions réduites, un acteur visible et actif sur l'échiquier stratégique régional.

L'Arabie saoudite et ses alliés se sont engagés contre les Frères musulmans parce qu'ils y voient un danger pour leur stabilité intérieure et ont soutenu des groupes plus radicaux pour les contrer et les discréditer, en appuyant en même temps l'action répressive du nouveau gouvernement égyptien. Cependant, après la succession au trône du roi Abdallah au roi Salman, une tentative de regrouper contre l'Iran les forces sunnites, y compris la Turquie, le Qatar et même les Frères musulmans, a pris forme.

La Turquie et l'Iran devraient avoir, de leur côté, intérêt à une stabilisation qui entraînerait un retour à une pleine disponibilité des ressources en hydrocarbures de l'Irak et de l'Iran même. Il s'agit d'intérêts économiques et de l'ambition de ces pays à jouer un rôle de premier plan dans l'acheminement de ces ressources en direction de l'Europe et de l'Asie avec les avantages politiques qui y sont liés.

Une stabilisation de l'Irak implique toutefois que l'Iran s'engage dans une action visant à encourager l'inclusion des composantes arabes sunnites dans le gouvernement effectif du pays aux niveaux fédéral, local et de la gestion de la sécurité. Pour détruire Daech, l'action militaire est nécessaire, mais il faut aussi l'isoler avec le plein consentement des populations chez qui le soi-disant État islamique a trouvé des soutiens à cause du sectarisme du gouvernement de Bagdad. Depuis 2014, le Premier ministre Al Abadi essaie de surmonter ce sectarisme, avec beaucoup de difficultés à cause aussi de l'action de milices chiïtes soutenues activement sur le terrain par des forces iraniennes qui n'ont pas empêché les brutalités et les massacres qui ont frappé des civils arabes sunnites accusés de collaboration ou de complicité avec l'ennemi. Il est nécessaire que, dans ce but, l'Iran agisse avec perspicacité pour réduire des méfiances séculaires et éviter une escalade de la violence.

Un soutien analogue à des solutions inclusives pourrait se dessiner en Syrie où la Russie et l'Iran, après l'accord de Vienne sur la question nucléaire et parallèlement à l'intensification de leur soutien à l'armée syrienne, ont montré en direction des Américains, des Européens et des Turcs une disponibilité à négocier, mais à partir d'une position de force, un compromis à propos d'un rôle transitoire de Bachar al Assad.

Une attitude similaire est attendue de la part de l'Iran pour le Liban, où les leviers dont dispose Téhéran sont bien connus, ainsi que pour le Yémen.

### *5. Équilibres et alliances après l'accord de Vienne avec l'Iran*

Les pays de l'Union européenne et ceux d'Asie et, en premier lieu, la Chine, l'Inde et le Japon, ainsi que l'administration américaine, malgré la forte réduction de la dépendance énergétique des États-Unis vis-à-vis du Moyen-Orient, partagent cet intérêt à la stabilisation et au retour de l'Iran et de l'Irak à un rôle de partenaires économiques dans les domaines de l'énergie, de la reconstruction et des infrastructures. Mais l'Arabie saoudite et d'autres monarchies du Golfe, ainsi que, pour certains aspects, la Russie qui, en ce moment, considère toutefois comme prioritaire la lutte contre les djihadistes et dessine sa politique de retour massif dans la région autour de cet objectif stratégique, ont ou peuvent avoir des intérêts différents par rapport à la récupération de ce rôle de la part de Téhéran et de Bagdad et aux effets qui en découleraient sur le poids politique, et militaire surtout, de l'Iran dans la région et au-delà. Il s'agit d'une perspective qui effraie les pays sunnites voisins.

L'accord de Vienne sur la limitation des capacités nucléaires iraniennes et ses conséquences politiques et économiques, ainsi que les rapprochements amorcés à un certain moment entre la Turquie et l'Iran, pourraient aller dans le sens d'un équilibre des puissances souhaité par l'administration américaine actuelle dans la perspective de favoriser la stabilisation et la reconstruction de la région.

Ce ne sera pas un chemin facile. Le gouvernement israélien menace de tout faire pour faire capoter l'accord bien que cette position ne fasse pas l'unanimité des principales forces politiques et des milieux militaires et sécuritaires du pays. En demandant et en obtenant de Moscou l'assurance que l'augmentation de la présence militaire de la Russie en Syrie ne va pas renforcer le Hezbollah, Israël semble toutefois accepter la nouvelle situation déterminée par l'accord de Vienne pourvu que certaines conditions concernant sa sécurité soient respectées. De son côté, la monarchie saoudienne n'a pas caché son mécontentement; cependant, dans les déclarations publiques, elle s'est jusqu'à maintenant limitée à affirmer sa volonté de se doter d'un armement nucléaire, si jamais l'Iran allait finalement construire sa propre bombe et, à l'occasion de la récente visite du roi Salman à Washington, à considérer positivement l'accord s'il empêche effectivement l'acquisition de l'armement nucléaire par Téhéran. Ce qui semble donner au moins le bénéfice du doute à l'efficacité de l'accord. Mais nous savons que le royaume wahhabite a beaucoup de moyens pour empêcher la stabilisation de l'Irak et que la coalition «contre le terrorisme» constituée en décembre 2015 à Riyad pour qu'il y ait une participation

de tous les pays sunnites vise aussi l'Iran et les mouvements soutenus par ce dernier.

Une conséquence de l'accord a été que la Turquie, après des mois d'ambiguïté et de tolérance vis-à-vis des djihadistes, y compris ceux de l'État islamique, et des attentats meurtriers contre des organisations kurdes en territoire turc, a changé d'attitude dans le cadre de la lutte contre Daech en participant aux frappes aériennes contre l'État islamique et en autorisant l'utilisation de la base d'Incirlik par les forces de la coalition. Ceci pour ne pas laisser à l'Iran seul la tâche d'une participation effective aux opérations militaires en convergence, de fait, avec les Occidentaux et avec le risque, après l'accord de Vienne, d'une soudure plus marquée entre ces derniers et Téhéran et d'un isolement d'Ankara qui a insisté pour une action plus efficace contre le régime d'Assad. Ankara veut négocier à partir d'une position renforcée une éventuelle solution de compromis sur une transition en Syrie.

En même temps, le président Erdoğan a saisi l'occasion pour lancer parallèlement un assaut contre les forces du PKK et une répression accrue en Turquie même contre le parti de gauche à majorité kurde HDP (Parti démocratique des Peuples), dans le but de récupérer, sur une base nationaliste, les pertes subies sur le plan électoral qui avaient empêché son parti d'avoir la majorité au Parlement et bloqué ses projets de réforme constitutionnelle pour l'instauration d'un système présidentiel. Dans les élections de décembre 2015, la crainte de l'instabilité a récompensé cette politique. Erdoğan a ainsi mis fin au dialogue entamé avec le leader kurde emprisonné Abdullah Öcalan, qui s'est trouvé dépassé par les forces les plus radicales de son mouvement.

Malgré les contradictions qui existent entre le PKK et le gouvernement régional du Kurdistan irakien et, en particulier, avec le président Barzani, ce développement pourrait avoir des conséquences sur les rapports étroits établis ces dernières années entre Ankara et Erbil et, aussi, comme on le voit déjà, entre les forces kurdes d'Irak. Il s'agit d'une variable qui pourrait avoir des conséquences non négligeables sur l'équation stratégique de la région.

Une autre conséquence de l'accord sur les capacités nucléaires iraniennes semble être une ouverture égyptienne en direction de l'Iran, en parallèle avec la consolidation des relations de l'Égypte avec la Russie, pour établir une collaboration contre les forces djihadistes. Et ceci aussi après que le roi Salman d'Arabie saoudite ait manifesté vouloir entamer de nouveaux rapports avec la Turquie et le Qatar et, même, une nouvelle attitude envers les Frères musulmans pour regrouper les forces sunnites face à l'Iran et aux mouvements chiïtes.

En Iran, le Guide suprême, sous la pression de l'effet des sanctions, a accepté que l'accord soit finalement conclu. Mais, en même temps, face à l'enthousiasme populaire avec lequel celui-ci a été accueilli et aux attentes, non seulement de progrès économique, mais aussi d'ouverture dans tous les domaines, il n'atténue pas sa rhétorique anti-américaine, probablement à usage interne, en considération du fait qu'il y a dans le pays des oppositions à une entente avec les Occidentaux liées non seulement à des rigidités idéologiques, mais aussi à des positions de pouvoir et d'enrichissement économique qui découlent, dans certains secteurs, du régime des sanctions.

Il y aurait par ailleurs très probablement des retombées négatives sur la mise en œuvre de l'entente si, malgré la séparation que toutes les parties ont voulu marquer entre l'accord sur le nucléaire et les questions régionales, l'Iran ne montrait pas une coopération dans le domaine de la gestion des crises et, au contraire, les exacerbait malgré la convergence de fait sur le plan strictement militaire qui s'est développée contre Daech. Comme nous l'avons déjà vu, une action militaire encore plus forte ne serait pas suffisante pour garantir l'élimination de ce dernier pour laquelle un engagement politique en mesure de rassurer les populations arabes sunnites est indispensable.

C'est dans ce contexte que la Russie a renforcé son soutien militaire à Bachar al Assad pour combattre les djihadistes et d'autres opposants, en vue également d'un compromis éventuel pour une transition qui devrait de toutes façons lui garantir une présence navale et aérienne en Méditerranée dans les ports de Tartous et Lattaquié. Elle a, en outre, proposé la mise en place d'un groupe de contact pour une coalition renouvelée et plus déterminée contre Daech avec la participation de l'Iran, de la Turquie, de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de la Russie, des États-Unis et des Européens, qui ont toutefois des vues différentes à propos du rôle de Bachar al Assad dans une transition dont devront être définies les étapes et les modalités.

## *6. Les guerres parallèles*

Dans la situation actuelle, les acteurs locaux, régionaux et extérieurs profitent en réalité de la lutte contre Daech pour mener leurs propres guerres. Les alliances et les coalitions théoriquement constituées contre le même ennemi n'ont jusqu'à présent frappé Daech que marginalement. Pour certains, Daech est une excuse pour combattre d'autres ennemis. Pour d'autres, ce qu'il faudrait faire après la défaite de Daech, dans un cadre d'équilibres régionaux profondément bouleversés, n'est pas clair. Ce

qui produit, après les traumatismes de l'Irak et de la Lybie et sans une évaluation fiable des conséquences possibles, un défaut de détermination à investir ressources, troupes et crédibilité politique.

Le gouvernement français a décidé de manifester à son opinion publique, au moment d'importantes élections régionales fin 2016 et dans la perspective de la course pour la présidence de la République en 2017, une forte réaction après le massacre du 13 novembre. Ses bombes, avec celles des Américains et d'autres, frappent Daech, ou tout au moins le territoire occupé par Daech. Malgré toutes les attentions déployées, les victimes civiles de ces actions sont pratiquement inévitables, ainsi que leurs conséquences négatives sur les plans politique et militaire. La participation britannique à ces bombardements aux côtés de la France rappelle au Moyen-Orient un anniversaire, 100 ans après le partage de l'Empire ottoman et 60 ans après l'opération à Suez. La coopération annoncée entre la Russie et la France trouve une limite dans le fait que, pour Moscou, maintenir Assad, ou une alternative utile pour la Russie en Syrie, sont aussi importants que combattre Daech, étant donné que, pour Poutine, les préoccupations majeures semblent être en ce moment les aspirations réelles ou présumées d'Erdoğan à redessiner à l'avantage de la Turquie le cadre territorial du Moyen-Orient et à réaliser une recombinaison des régions turcophones de l'Asie centrale sous le contrôle d'Ankara. Les rapports entre la Turquie et la Russie, malgré les brillantes perspectives de leurs relations économiques, se déclinent en effet, désormais, surtout en termes de démonstrations de force, comme l'a illustré la perte d'un avion russe à la frontière turco-syrienne et les réactions qui ont suivi. La reprise, en avril 2016, des hostilités dans le Nagorno-Karabakh, où la Russie est alliée de l'Arménie, tandis que la Turquie soutient l'Azerbaïdjan, a introduit un élément supplémentaire de tension entre les deux pays.

Pour priver Daech de sa base territoriale, les attaques aériennes ne sont pas suffisantes. Il faut aussi des forces sur le terrain. Une intervention occidentale comme celle en Irak n'est pas envisageable et risquerait de coaliser une grande partie du monde musulman contre ceux qui la conduiraient. Des forces régionales sont nécessaires. Mais la complexité de la situation rend cet objectif très difficile. À la demande du gouvernement irakien et du gouvernement autonome kurde d'Irak, l'Italie et l'Allemagne, avec une stricte interprétation du droit international et de leurs dispositions constitutionnelles, entraînent et soutiennent, directement avec les États-Unis et d'autres, l'armée irakienne et ceux qui, dans le Nord de l'Irak, se battent contre Daech. L'Italie a aussi manifesté sa disponibilité à envoyer un contingent pour protéger la réhabilitation du barrage hydro-électrique

de Mossoul. Les deux pays évitent ainsi d'être entraînés dans le dilemme syrien de la lutte parallèle contre Daech et contre Assad ou du choix en faveur de ce dernier.

Depuis que les milices chiites soutenues par l'Iran ont mis en sécurité la province multiethnique et multiconfessionnelle de Dyala, ainsi que la route en direction de Bagdad, l'attention a tourné autour de la reprise de Mossoul. La solution idéale serait qu'elle soit réalisée par une coalition formée de l'armée irakienne reconstituée, de peshmergas kurdes, de milices arabo-sunnites et d'autres groupes qui reflètent la complexité ethnique et religieuse de ce territoire, soutenue par les Occidentaux, la Turquie et les États arabo-sunnites, ainsi que par l'Iran en évitant toutefois, comme dans le cas de la reprise de Ramadi, une présence directe de ce dernier dans des zones sunnites. Et ceci, dans le cadre d'une composition agréée de leurs différents intérêts. Mais on est très loin de cela. Chacun suit son agenda et n'est pas prêt aux compromis nécessaires pour mettre en œuvre une action coordonnée et convergente.

### *7. La complexité de la question kurde*

La Turquie a consolidé ses relations avec le gouvernement régional du Kurdistan d'Irak et, en particulier, avec son président Massoud Barzani. Elle achète son pétrole bien que l'accord entre Erbil et Bagdad sur la gestion et les implications financières des hydrocarbures et de leurs exportations ne soit pas encore approuvé par le parlement irakien. Elle entraîne des peshmergas et des milices turkmènes et arabo-sunnites près de Mossoul en dehors du territoire reconnu de la Région kurde et sans le consentement de Bagdad et y a renforcé sa présence militaire. Ce dernier développement a été l'objet de fortes protestations du gouvernement irakien. Et l'appui fourni à ce dernier par le président de la République, le Kurde Fouad Masoum, montre les divisions qui se reproduisent entre le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) dont sont membres le président Masoum et son prédécesseur Jalal Talabani. Les deux factions kurdes, qui s'étaient combattues pendant des décennies malgré plusieurs accords de paix, étaient parvenues à une entente sur le partage du pouvoir dans la Région autonome et sur la participation au futur gouvernement irakien grâce à une médiation américaine avant l'invasion de l'Irak en 2003. Bien qu'elles aient gouverné ensemble, chacune d'entre elles a maintenu le contrôle de ses zones respectives, quoique formellement unifiées, ses peshmergas et

ses services de sécurité. Les relations établies entre la Turquie et le PDK et les relations difficiles entre ce dernier et le PKK, bien que le dialogue entre Erdoğan et le leader emprisonné Öcalan avant les derniers développements ait été favorisé par Barzani, sont aussi liées à celles entre l'UPK, Bagdad et Téhéran.

Dans ce contexte, la prise de Kirkouk par les peshmergas kurdes face à l'avancée de Daech, qui a fait surgir des soupçons de connivences avec des secteurs du renseignement turc, a contribué à la méfiance envers Barzani de la part des Irakiens arabes (sunnites et chiïtes), du gouvernement de Bagdad et, malgré leur hostilité envers ce dernier, des autres États arabes. En outre, bien que Kirkouk ait été prise par des peshmergas liés au PDK et à l'UPK, le contrôle de la ville et des gisements pétroliers qui l'entourent pourraient introduire un facteur ultérieur de tension entre les deux factions.

L'occupation kurde de Kirkouk semble être tolérée par la Turquie qui, auparavant, s'était toujours opposée à une telle hypothèse. Et il y a le soupçon qu'entre Erdoğan et Barzani, il puisse y avoir une entente explicite ou tacite aux termes de laquelle, dans la perspective d'un réajustement de la configuration territoriale ou des zones d'influence en Mésopotamie, la Turquie pourrait assumer un contrôle de fait de Mossoul, tandis que Kirkouk resterait dans les mains d'un gouvernement allié kurdo-irakien. Au-delà de l'inévitable reconnaissance officielle de l'intégrité territoriale de l'Irak dès que le Traité de Lausanne en 1923 et la décision de la Société des Nations qui l'a suivie en 1925 ont tracé les frontières septentrionales du mandat britannique, en Turquie il y a toujours eu un intérêt particulier pour cette ville et pour son territoire. Dans les circonstances actuelles, en utilisant la population turkmène et l'acquiescement des Kurdes de Barzani satisfaits d'avoir Kirkouk, la question pourrait être de nouveau dans l'agenda d'Ankara. Mais comment réagiraient le reste des Irakiens, de toutes ethnies et confessions, les pays arabes, l'Iran et la Russie face à une telle extension de l'influence de la Turquie et de son contrôle sur les ressources en hydrocarbures dans le Nord de l'Irak?

L'Irak et la Russie ont saisi le Conseil de sécurité des Nations Unies au sujet de la présence militaire non voulue de troupes turques en territoire irakien. Et les États-Unis ne sont pas davantage à l'aise avec les initiatives turques. Mais la cohésion nécessaire de l'Alliance atlantique les amène, comme d'autres, à ne pas prendre des distances trop marquées, surtout au moment des violations répétées des souverainetés territoriales de la part de la Russie. Les pressions de Washington ont toutefois amené la Turquie à annoncer le retrait de ses troupes du sol irakien.

### 8. *Des signaux positifs à consolider?*

Dans cette situation de plus en plus complexe, il y a toutefois des signaux qui semblent positifs. Les États-Unis et la Russie ont trouvé au Conseil de sécurité un accord sur un texte visant à bloquer les sources de financement de Daech. La question, difficile à gérer, a été soulevée avec force par la Russie au sommet du G20 à Antalya. Elle concerne le pétrole produit dans les territoires contrôlés par Daech et vendu non seulement en Turquie, mais aussi au régime d'Assad qui pourrait, par ailleurs, avoir facilement le carburant dont il a besoin de la Russie sans devoir l'acheter de celui qui est officiellement son ennemi. Mais il est clair qu'il y a des intérêts de tous genres impliqués dans ces trafics. La question concerne aussi le commerce de vestiges archéologiques pillés, dans lequel des marchands et des collectionneurs de plusieurs pays sont également impliqués. Elle concerne, enfin, des opérations financières à travers des canaux directs ou indirects, ainsi que des procédés de blanchement de l'argent partout dans le monde, même dans des pays qui sont en train de bombarder Daech. Il s'agit de mesures qui ne sont pas faciles à réaliser. En outre, selon Amnesty International, beaucoup d'armes fournies à l'armée irakienne et, même aux peshmergas, seraient maintenant dans les mains de Daech.

Une volonté de coopérer entre les États-Unis et la Russie, nécessaire pour toute perspective de règlement du conflit, s'est manifestée après plusieurs rencontres entre le secrétaire d'État Kerry et le ministre des Affaires étrangères Lavrov. Ils se sont mis d'accord sur une résolution du Conseil de sécurité en soutien aux efforts des Nations Unies pour un cessez-le-feu et une négociation entre les parties, à l'exception de Daech et de Jabhat al Nusra, dans le but d'enclencher un processus de transition en Syrie. Mais des incidents involontaires, même au niveau verbal, ou des tensions sur d'autres fronts pourraient avoir des conséquences très négatives sur la confiance réciproque qui est nécessaire. L'annonce de la Russie, à la fin du mois de mars, d'un retrait partiel de ses troupes, mais aussi le maintien de son soutien aérien et d'autres formes d'assistance militaire, semblent faciliter les perspectives d'une solution négociée et constituent un signal à Bachar al Assad dans cette direction. La reprise du site archéologique de Palmyre a marqué un succès en termes d'image pour la Russie, qu'elle ne manquera pas de capitaliser en faveur aussi de la position du régime dans la négociation.

De nombreux groupes de l'opposition syrienne, à l'exclusion d'Al Qaïda, d'Al Nusra et de Daech, mais comprenant des groupes extrémistes salafistes et wahhabites, ont été réunis à Riyad pour trouver une position

commune dans la lutte contre «le terrorisme» et dans les négociations qui s'annoncent. Les mouvements kurdes et leurs alliés arabes et chrétiens ont été exclus, essentiellement pour satisfaire la Turquie. Traiter avec le rassemblement constitué à Riyad et y inclure d'autres groupes appuyés par les Occidentaux n'est pas facile. De plus, la constitution de cette coalition contre le terrorisme, un terme qui comprend, selon certains de ses membres, des groupes chiites et kurdes, rend difficile une convergence effective de ce regroupement avec les Occidentaux, la Russie et l'Iran.

Mais il est évident que, pour battre Daech, une grande entente est nécessaire, basée sur un équilibre équitable et raisonnable entre les intérêts de tous les acteurs locaux, régionaux et extrarégionaux, avec des structures fédérales et des garanties là où il y a des pluralités à rendre compatibles et des minorités à sauvegarder. Et, même si une telle entente n'apparaît pas proche, tous les efforts possibles devraient être déployés pour la réaliser.

Le 3 mai 2016



Pierre-Jean Luizard\*

*À Bagdad comme à Beyrouth, la société civile face à l'absence d'État*

Causés par les coupures d'électricité et le non ramassage des ordures, alors que le thermomètre avoisinait les 50C°, l'été 2015 a été témoin de deux mouvements de grande ampleur à Bagdad comme à Beyrouth. Ces mouvements horizontaux, sans encadrement par un parti politique, ont exprimé toutes les revendications accumulées par la population contre la corruption endémique, le dysfonctionnement de l'État et la paralysie des institutions politiques. En Irak comme au Liban, le responsable a été clairement désigné: le confessionnalisme. En Irak comme au Liban, le mouvement, aussi massif qu'il ait pu être, s'est finalement épuisé faute d'interlocuteur: à Bagdad comme à Beyrouth, en effet, l'État était aux abonnés absents!

*En Irak, «Au nom de la religion, les brigands nous volent!»*

L'été 2015 a été témoin d'un mouvement populaire majeur dans la partie de l'Irak sous le contrôle du gouvernement reconnu comme légitime par la communauté internationale, c'est-à-dire celui qui, en gros, correspond au pays chiite, à l'exclusion donc du Kurdistan et de la zone sous la domination de l'État islamique. Sans nul doute, il s'est agi de la mobilisation la plus massive que le pays ait connue depuis l'occupation américaine de 2003. Polarisés par la guerre en Syrie, les médias occidentaux y ont pourtant prêté peu d'attention.

Les premières manifestations ont eu lieu le 16 juillet 2015 dans la province à majorité chiite de Basra, à l'extrême sud du pays. Par milliers,

---

\* Pierre-Jean Luizard est historien, Directeur de recherche au CNRS (Groupe Sociétés, Religions, Laïcités, UMR 8582 CNRS/EPHE).

des Irakiens étaient descendus dans les rues pour dénoncer la ruine des services publics, plus particulièrement les coupures d'électricité récurrentes et prolongées à un moment où la fournaise de l'été irakien rendait la vie quotidienne insupportable. Pourquoi Basra? Probablement parce que la ville est la capitale de l'une des provinces les plus riches d'Irak et que le contraste entre l'opulence d'une classe politique corrompue et l'enfer du quotidien de l'Irakien moyen y était encore plus inacceptable. Le siège du Conseil suprême islamique d'Irak, un parti islamiste chiite proche de l'Iran dont est membre Majid al-Nasrawi, le gouverneur de la province, a été incendié, tandis que les manifestants barraient les axes principaux de la ville. Un mort et plusieurs blessés: tel fut le résultat de la confrontation avec les forces de sécurité venues en renfort.

Très vite, le mouvement s'est répandu dans tout le pays et c'est à Bagdad qu'il a pris une ampleur inédite. À partir du 31 juillet, un lieu emblématique servit de point de ralliement: la place Tahrir (place de la Libération), que les partis séculiers ont adoptée depuis la révolution anti-monarchique de 1958 comme théâtre privilégié de leurs rassemblements. Les slogans étaient remarquables par l'absence totale de manifestations communautaires, ethniques ou confessionnelles. Les seuls drapeaux agités étaient ceux du pays, l'Irak. Aucun parti politique, aucun mouvement n'était l'inspirateur ni l'organisateur d'une protestation qui doit sa singularité à son caractère spontané et largement dépourvu d'organisation. C'est probablement cette dimension qui a attiré autant d'Irakiens de toutes confessions et non affiliés à des partis politiques. Parti de la dénonciation des coupures d'électricité, le mouvement a rapidement englobé tous les services publics, dans un état de dégradation avancée, dans ses revendications envers une classe politique rendue responsable de l'état du pays (illustré par la déroute de 2014 face à l'État islamique). La corruption généralisée des élites politiques et leur incompétence devenues légendaires étaient systématiquement dénoncées comme la cause de la ruine des services publics. Les manifestants réclamaient une réforme du système judiciaire et des forces de sécurité afin de lutter contre l'impunité des hauts fonctionnaires et le coût exorbitant de leurs escortes, chargées de leur sécurité. Et, sans surprise, c'est le système des quotas ethniques et confessionnels (*muhassasa*), mis en place depuis 2003 sous le patronage américain, qui a été pointé du doigt comme étant à l'origine des maux dont souffre l'Irak.

Les réseaux sociaux ont servi de moyens de mobilisation où la jeunesse était largement représentée. Certains partis séculiers, comme le parti communiste, ont inspiré certains mots d'ordre. Mais, dans son ensemble,

le mouvement est demeuré horizontal, dépourvu de leadership ou même de coordination d'une province à l'autre. Les partis islamistes, chiites ou sunnites, au gouvernement, ont regardé avec méfiance un mouvement qui remettait en cause les bases communautaires grâce auxquelles ils monopolisaient le pouvoir depuis 2005. Assez rapidement, ils le considèrent comme hostile et ils appelèrent le gouvernement à majorité chiite du Premier ministre Haydar al-Abadi à le circonscrire. Les activistes furent accusés d'exécuter un «complot de l'étranger», d'athéisme et, même, d'être baassistes! Pourtant, la plus haute autorité religieuse chiite, l'ayatollah Sistani, avait appelé le Premier ministre irakien à faire des réformes d'urgence et à en finir avec la corruption. Et, parmi les partis politiques religieux, seul, le mouvement sadriste, qui représente les chiites les plus pauvres du pays, reprit à son compte l'appel à lutter contre la ruine du service public et la corruption. C'est la personne de Muqtada al-Sadr qui, une fois encore, s'imposa. Le leader religieux lança une mise en garde au gouvernement de Haydar al-Abadi, l'enjoignant de répondre aux manifestants par un train de réformes. La position de Muqtada était d'autant plus remarquable que son propre mouvement, au sein du parlement irakien, rejoignait les autres forces politiques pour défendre les privilèges acquis grâce à des élections successives. Ces élections, faut-il le rappeler, avaient consacré le pouvoir de forces confessionnelles, vidant la vie politique irakienne de tout contenu citoyen nécessaire au vivre ensemble.

Parmi les mots d'ordre les plus entendus, «*Bism al-dîn, bâqûnâ al-harâ-miyya!*» (Au nom de la religion, les brigands nous volent!) montrait bien le lien fait par les manifestants entre le confessionnalisme, la corruption et la ruine des services publics. À la différence des Printemps arabes de 2011, le mouvement ne réclamait pas le renversement du gouvernement, mais des réformes. Les activistes semblaient ainsi manifester qu'ils pensaient possible de telles réformes dans le cadre des institutions en place. Par dizaines de milliers, vendredi après vendredi, les protestataires convergeaient vers la place Tahrir au début du mois d'août.

Le 9 août 2015, le Premier ministre Haydar al-Abadi annonçait un premier train de réformes. Il s'agissait notamment de réduire le nombre des gardes du corps des membres du gouvernement, d'établir une plus grande équité dans les salaires entre hauts fonctionnaires et les autres salaires, de fusionner certains ministères pour réduire les coûts liés à des administrations pléthoriques, de supprimer les postes de Vice-présidents et de Vice-premiers ministres, de mettre la compétence comme premier critère d'embauche à la place de l'appartenance communautaire. Il faut rappeler que, à l'image du Liban, le système politique irakien attribue

les fonctions en regard des appartenances communautaires: un Premier ministre chiite, deux Vice-premiers ministres, sunnite et kurde; un Président de la République kurde, deux Vice-présidents, l'un chiite, l'autre sunnite. Or, al-Abadi a voulu faire voter ces réformes par le parlement sans avoir consulté préalablement les forces politiques sur lesquelles son pouvoir repose. Sentant leurs privilèges menacés, les députés ont fait échouer l'essentiel des réformes, la Cour suprême fédérale irakienne déclarant en novembre 2015 les réformes «anticonstitutionnelles»! Après plusieurs mois d'attentisme, le mouvement de protestation n'en a repris qu'avec plus de vigueur. Muqtada al-Sadr a nettement durci le ton: à la mi-février 2016, il appelait désormais au renversement du gouvernement irakien. Le chef religieux chiite a lancé un ultimatum à Haydar al-Abadi, donnant un mois au gouvernement pour agir. Cette fois-ci, «c'en est trop!», s'est-il exclamé: «... le gouvernement corrompu doit être renversé», a-t-il lancé du haut de sa tribune, et d'ajouter: «Il faut donner une chance à des personnes indépendantes efficaces et écarter ceux qui ont conduit l'Irak au bord du gouffre».

Le point d'orgue du mouvement fut atteint le vendredi 26 février. Plusieurs centaines de milliers de manifestants étaient rassemblés place Tahrir. À l'appel de Muqtada al-Sadr, une impressionnante marée humaine est descendue ce vendredi dans les rues pour écouter le discours enflammé de l'imam chiite, malgré les menaces explicites de l'État islamique contre la personne de Muqtada. Des centaines de milliers d'Irakiens reprenaient en chœur des slogans dénonçant la corruption, la ruine des services publics et le confessionnalisme. Le vendredi 4 mars 2016, une nouvelle manifestation devant l'entrée de la «zone verte», le quartier fortifié du centre de Bagdad où se trouvent les ministères, illustre le retour des manifestations. Muqtada appelait à un *sit-in* devant l'entrée de la «zone verte» jusqu'à la satisfaction des revendications des manifestants. Et le 18 mars, un immense *sit-in* était organisé à l'entrée de la «zone verte». Chaque vendredi, la foule grossissait et promettait d'occuper l'entrée de la «zone verte» jusqu'à la satisfaction de ses revendications<sup>1</sup>.

Force est de constater que, une fois de plus, ce mouvement, le plus massif de l'histoire moderne du pays, est demeuré sans lendemain. Face à la paralysie du Premier ministre, prisonnier de ses alliances, il a eu tendance à s'essouffler les vendredis qui ont suivi. Muqtada a tempéré ses menaces de prise d'assaut de la «zone verte», se contentant d'y pénétrer seul le 27 mars, tandis qu'il conseillait à ses partisans de quitter l'entrée du quartier fortifié.

---

<sup>1</sup> Cf. CH. CHAMS EL-DINE, *Iraq between Popular Momentum and Frozen Reform*, in «Arab Reform Initiative», mars 2016, <news@arab-reform.net> (dernier accès le 10.05.2016).

La position de Muqtada al-Sadr illustre les impasses du système politique en place à Bagdad. En se faisant la voix des millions d'Irakiens qui refusent le confessionnalisme et son corollaire, la corruption, le chef religieux chiite a tenté d'anticiper le divorce grandissant de la population avec une classe politique dont le rejet unit toutes les communautés. Le mouvement le plus massif de l'histoire moderne du pays n'a abouti qu'à un nouveau gouvernement où quelques 'technocrates' tentent de donner l'illusion d'un changement. De même que Nouri al-Maliki, son prédécesseur, le Premier ministre irakien Haydar al-Abadi échoue à instaurer un État de droit, pourtant le nom que sa coalition s'est donnée pour répondre à la demande populaire.

Quant à la direction religieuse chiite, elle a, de son côté, soutenu les revendications des manifestants. La *marja'iyya* porte pourtant une grande responsabilité dans la mise en place du système confessionnaliste qui fait faillite sous nos yeux. Aux élections législatives de 2005, les partis islamistes chiites avaient fait campagne en arborant des portraits de l'ayatollah Sistani qui n'avait pas refusé ce patronage. Les responsables de tous bords avaient alors fait mine de confondre la majorité démocratique avec la majorité démographique. Est-ce pour cette raison que la plus haute autorité religieuse chiite a annoncé son retrait de la vie politique dans une tentative de devancer un désastre annoncé?

Les appels au calme de Muqtada n'ont pas réussi à mettre un terme au mouvement. Le vendredi 29 avril, à nouveau, par dizaines de milliers, les manifestants brandissant des drapeaux irakiens se sont mobilisés sur la place Tahrir. Un cortège s'est formé pour traverser le Tigre en direction de la «zone verte». Et le samedi, l'impensable s'est produit: des milliers de manifestants ont forcé les barrages et pris d'assaut le bâtiment du parlement irakien, dont les députés n'avaient auparavant pas réussi à se mettre d'accord sur la nouvelle composition du gouvernement, en particulier sur la nomination de cinq ministres, en raison de l'absence de quorum. Le commandement militaire de Bagdad a décrété l'état d'urgence et bloqué toutes les routes vers la capitale irakienne. Les ambassades américaine et d'autres pays ont été évacuées de la «zone verte». Le bureau des Nations Unies a également été fermé. Pendant six heures, les manifestants ont conspué les députés dans l'enceinte du parlement, dans une ambiance de chaos total, tandis des slogans revendiquaient le «pouvoir au peuple!». Directement rendu responsable des événements par le Premier ministre, Moqtada al-Sadr a très vite exhorté les manifestants à quitter le parlement et à ne plus défier les forces de sécurité.

*Au Liban... «Vous puez!»*

La crise des ordures au Liban désigne une série de manifestations survenues en 2015 pour protester contre l'échec du gouvernement libanais à traiter les ordures accumulées après la fermeture de la plus grande décharge du Liban à la mi-juillet 2015. Le mot d'ordre du collectif qui a émergé lors des manifestations, *Tala'at Ribatkum!* (Vous puez!), est devenu le cri de ralliement des protestataires, une référence autant aux ordures qu'aux hommes politiques.

La fermeture, à la mi-juillet 2015, de la décharge de Na'âmé, principale décharge qui accueillait jusqu'alors les déchets de Beyrouth et de ses environs, est à l'origine de la crise: les poubelles non ramassées pendant des mois ont envahi les rues de la capitale et les montagnes environnantes. La promesse du gouvernement, le 24 juillet, d'acheminer les ordures vers des sites d'enfouissement s'est montrée d'autant plus insuffisante que l'enfouissement des déchets, et non pas leur traitement et leur recyclage, ne réglait en rien la question. Depuis la guerre civile qui a déchiré le Liban (1975-1990), les infrastructures, ravagées par les combats, n'ont jamais été remises en service. Les déchets dangereux, notamment chimiques et médicaux, se sont accumulés dans les décharges publiques. La décharge de Na'âmé, ouverte en 1997, devait être une solution temporaire, mais aucun site alternatif n'a ensuite été trouvé. Ainsi, pendant 20 ans, tous les déchets générés par Beyrouth et le Mont-Liban – qui concentrent la majorité de la population libanaise – ont été déversés à Na'âmé. La vallée verdoyante s'est progressivement transformée en une immonde montagne de plus de 15 millions de tonnes d'ordures.

Furieux et exaspérés, un nombre croissant d'habitants a commencé à se plaindre de nombreux cas de cancers, de problèmes respiratoires et de maladies de la peau. Ces protestations ont provoqué la fermeture, en juillet 2015, de la décharge sans que d'autres sites aient été désignés. Beyrouth et les régions avoisinantes se sont alors retrouvées noyées par des fleuves de déchets, alors qu'une odeur pestilentielle se répandait dans la capitale libanaise. Des milliers de manifestants sont descendus dans les rues du centre-ville pour réclamer une solution durable.

Le samedi 22 août 2015, puis le dimanche 23 août, deux manifestations ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes à Beyrouth pour dénoncer l'incompétence du gouvernement du Premier ministre Tammam Salam: au ramassage des ordures s'ajoutaient la corruption et l'incurie générale du pouvoir, à l'origine des pénuries d'eau, des coupures d'électricité. À cela s'ajoutait désormais la dénonciation du blocage des institutions, écartelées

entre deux coalitions, l'une dirigée par le Hezbollah chiite et l'autre par le Courant du futur, à majorité sunnite. C'était la première fois depuis dix ans et les grandes manifestations qui avaient suivi la mort de Rafic Hariri, que les Libanais descendaient dans la rue indépendamment des partis politiques.

À la fin d'une grande manifestation, le 29 août, des dizaines de milliers de manifestants avaient fixé un ultimatum au Premier ministre: les leaders du mouvement réclamaient alors, avant le 1<sup>er</sup> septembre, le départ du ministre de l'Environnement, Muhammad Machnouk, le transfert de la gestion des déchets, ainsi que le jugement des responsables des violences commises lors de la manifestation du week-end des 22 et 23 août, dont le ministre de l'Intérieur, Nouhad Machnouk, proche du Courant du futur.

Le mardi 1<sup>er</sup> septembre, la police a évacué par la force des dizaines de militants pacifiques qui occupaient le Ministère de l'Environnement pour réclamer la démission du ministre Muhammad Machnouk, quelques heures avant l'expiration de l'ultimatum. Chantant l'hymne national et brandissant le drapeau du pays, ces activistes réclamaient en même temps de nouvelles élections législatives, accusant les députés d'avoir prolongé à deux reprises leur propre mandat depuis les élections en 2009, en mettant en avant les divisions politiques, tout en montrant leur incapacité à élire un nouveau Président dont le poste est toujours vacant depuis mai 2014!

Plus d'une dizaine de jeunes militants du collectif «Vous puez!» entamèrent alors une grève de la faim pour protester contre l'impuissance du gouvernement à résoudre la crise des ordures et pour réclamer leurs «droits les plus basiques».

Le 10 septembre 2015, le gouvernement libanais annonçait la mise en place d'un plan de gestion de crise qui comprenait l'ouverture de deux nouvelles décharges et la réouverture temporaire de la décharge de Na'âmé. Cependant, en janvier 2016, les manifestations reprenaient alors qu'une grave crise bactériologique se déclarait dans les eaux et les airs. Le gouvernement déclarait alors vouloir exporter les déchets...

Le 12 mars 2016, pour tenter de juguler la crise, le conseil des ministres a décidé la réouverture de la déchetterie de Na'âmé. Avant le début de la crise, les camions déversaient quotidiennement entre 2800 et 3000 tonnes de déchets par jour à Na'âmé, soulignait alors Farouk Merhebi, directeur du département de santé environnementale et de gestion des risques à l'Université américaine de Beyrouth (AUB). «Aujourd'hui, c'est 8000 à 9000 tonnes! Les opérations ont pratiquement triplé parce qu'il faut rattraper le retard pris», accusait-il. Les poubelles non ramassées pendant huit mois «ont fermenté et l'odeur en est devenue encore plus agressive».

\*\*\*

Le confessionnalisme est souvent la cause ou la conséquence d'une incapacité de l'État à être légitime aux yeux de l'ensemble de sa population. Ce système prive à son tour l'État de toute aptitude à remplir son rôle dans ses fonctions les plus régaliennes. Outre l'exclusion politique de certaines communautés inhérente à ce système (Irak) et la communautarisation (Irak, Liban), la crise de l'électricité et du ramassage des ordures illustre la faillite des États fondés sur ces principes. En Irak comme au Liban, les conditions de la vie quotidienne ont suscité en 2015 et 2016 des mouvements d'une ampleur inégalée. Ces mobilisations n'ont pas pu aboutir faute d'interlocuteur au niveau de l'État. À Bagdad comme à Beyrouth, le confessionnalisme politique empêche en effet la société civile de faire de l'espace public un lieu du politique. Les gouvernements en place ne sont pas capables d'assumer les services publics. C'est l'absence d'un véritable État capable de recevoir sur une base citoyenne les revendications de la société civile qui est en cause. Une nouvelle preuve que nous avons affaire à système politique qui n'est pas réformable.

Le 10 mai 2016

Hardy Mède\*

*Dynamiques de transformation des relations entre le centre et la périphérie kurde en Irak*

Depuis la création de l'État irakien, les acteurs politiques qui ont tenté de contrôler l'appareil étatique ont lié sa consolidation à l'avènement d'un État fort et centralisé susceptible de contenir les tendances centrifuges des régions périphériques dans le nouveau cadre étatique. Cette logique centralisatrice ne s'est pas accompagnée d'une politique d'intégration des élites périphériques au sein des institutions étatiques. En l'absence d'un État inclusif/intégrateur, la centralisation a signifié la soumission (par la force) des différentes composantes du pays à une idéologie nationale exclusive. En effet, le processus de construction étatique n'a pas pu être combiné à un processus de construction de nationale<sup>1</sup>. L'idée que l'Irak aurait besoin d'un État fortement centralisé pour s'accomplir n'a pas faibli dans l'ère post-Saddam Hussein, embrasée plus que jamais par des conflits qui attisent les clivages confessionnels ou identitaires. L'ex-Premier ministre Nouri al-Maliki, au pouvoir dans la période de 2006 à 2014, a conditionné, à plusieurs reprises, dans ses interventions publiques, la sortie de la crise de l'État à la consolidation du centre. Aussi a-t-il refusé continuellement les demandes que les élites politiques et les notables locaux sunnites lui ont adressées en vue de créer une «région fédérée», comme l'autorise en principe la nouvelle Constitution irakienne de 2005. Une dynamique de

---

\* Hardy Mède est doctorant à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, membre du Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP), attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) à l'Université Lille 2. Il est le coauteur de *Ressources et stratégies notablières à l'épreuve du temps. Grandeurs et déclassement des notables Miran du Kurdistan d'Irak*, in «A contrario», n. 14, 2010, pp. 91-118 et l'auteur de *La construction d'un ordre parlementaire en contexte de fluidité partisane*, in «Actes de la recherche en science sociale» à paraître en 2016.

<sup>1</sup> J. LINZ, *Construction étatique et construction nationale*, in «Pôle Sud», n. 7, 1997, pp. 5-26.

décentralisation qui aurait pu, aux yeux des élites sunnites, apaiser le sentiment d'exclusion qu'éprouvent, depuis la chute de l'ancien régime, les populations arabes sunnites du pays, en leur permettant de s'investir dans des institutions intermédiaires. Les nouvelles élites dominantes ont également tenté de réduire l'autonomie dont jouit, au titre de la Constitution, la région du Kurdistan. Cette politique a eu pour conséquence d'éloigner davantage les Kurdes et les sunnites de Bagdad.

Cette contribution se propose d'analyser la reformulation du lien étatique qu'imposent les résistances périphériques à la logique centralisatrice, à partir du cas kurde. Les Kurdes, dont l'existence même contredit la conception arabocentrique de la nation au fondement de l'État irakien, sont intrinsèquement un défi au régime. La gestion de la question kurde renvoie au rapport entre le centre et la périphérie, entre le centre et les groupes minorisés, c'est-à-dire politiquement dominés (indépendamment de leur importance numérique). À cet égard, nous présenterons, d'abord, la montée en puissance des revendications pour imposer une division territoriale du pouvoir en faveur de la périphérie kurde dont les élites participent pourtant à la reconstruction des institutions du centre, à partir de 2003, tout en poursuivant le dynamique d'autonomisation de la Région du Kurdistan (1 et 2). Enfin, en changeant de perspective, nous montrerons que la tendance centrifuge est le produit d'une logique centralisatrice qui, par l'usage de la coercition et d'une politique sectaire, s'aliène la périphérie (3).

### *1. Les tendances centrifuges de la périphérie*

Les premières révoltes conduites par Cheikh Mahmoud au cours des années 1920 portent sur la création d'un Kurdistan indépendant et le refus du rattachement des provinces kurdes à l'État irakien nouvellement fondé (1921). Au tournant des années 1929-1930, prises dans la logique et le carcan de l'État-nation, les revendications des élites kurdes auront tendance à s'inscrire dans le nouveau cadre national. Dès lors, il ne s'agit plus de revendications nationalitaires ou d'autonomie, mais plutôt de revendiquer l'octroi de droits culturels par l'intermédiaire notamment d'une élite parlementaire représentant les grandes villes à majorité kurde du Nord du pays à l'Assemblée des représentants irakiens. Ainsi, en 1929, six députés kurdes y déposent une proposition de loi pour revendiquer un ensemble de droits socio-culturels (concernant notamment l'usage de la langue kurde dans l'enseignement et l'intégration des Kurdes dans l'administration publique du nord du pays). Cela étant, le rapport des forces en présence ne permet

pas aux élites kurdes de négocier avec le centre et limite considérablement l'éventail de leurs revendications. Dans ce contexte, une demande de statut territorial spécifique avec transfert de compétences du centre vers la périphérie demeure inconcevable comme l'illustrent les termes employés dans la proposition de loi en question. La demande porte sur la création d'une «circonscription administrative» (*mintiqa idarya*), il s'agit d'un découpage purement administratif (sans statut politique) qui ne remet pas en question le caractère unitaire de l'État irakien. À cette époque, le député kurde Ismail Beg Rawandizi finit sa lettre adressée au gouvernement britannique en 1929 par ces termes: «L'unité de l'Irak est l'un des principaux objectifs du peuple kurde [...] l'union du peuple kurde avec le peuple arabe est solide. [...] La force de cette union est au fondement de l'unité de l'Irak. Le peuple kurde ne demande pas autre chose que ce qui est réalisable». Dans les années 1940, des revendications du même ordre sont avancées dans les pourparlers entre le gouvernement de Bagdad conduit par Nouri al-Sa'îd et Mustefa Barzani à la suite de l'insurrection qu'il a conduite en 1943. Il ne s'agit plus de contester les frontières de l'État irakien mais de demander des aménagements pour limiter l'arabisation et l'étatisation de l'espace kurde. La tendance à l'irakisation des revendications kurdes n'empêche pas pour autant la montée en puissance des revendications socio-politiques et identitaires kurdes qui, dès la fin des années 1930, s'actualise dans des mouvements et organisations politiques qui viennent, comme le Parti démocratique du Kurdistan, fondé dans la clandestinité en 1946, concurrencer les liens de solidarités primordiaux ou tribaux existantes. Même si la famille Barzani (qui n'est pas, signalons-le, une tribu *stricto sensu*) forme le noyau dur du parti, le PDK est structurellement un parti politique qui a vocation à représenter (et à éveiller) les masses à l'échelle du Kurdistan. Ce faisant, l'action du PDK peut également être interprétée comme une entreprise de mobilisation collective autour de nouveaux registres de légitimations (l'identité kurde), visant à redéfinir la valeur des ressources politiques à l'intérieur de l'espace kurde pour permettre l'intégration des Kurdes, qui étaient jusqu'alors exclus de l'arène politique locale, voire nationale<sup>2</sup>.

Le contexte est tout autre en 1958, au lendemain de la chute de la monarchie et de la naissance de la République qui offre une structure d'opportunité plus favorable aux revendications kurdes. La jeune République

<sup>2</sup> Pour Jean-Louis Briquet, la forme et le contenu des revendications nationalistes pourraient être ainsi appréhendés comme le résultat de stratégies d'entrepreneurs périphériques politiques, qui tentent d'imposer de nouvelles valeurs politiques dont ils se présentent comme les détenteurs monopolistiques. Voir: J.-L. BRIQUET, *La tradition en mouvement, clientélisme et politique corse*, Belin, Paris 1997.

reconnaît pour la première fois que les Kurdes sont avec les Arabes un élément constitutif de la nation<sup>3</sup>. Le rapport centre-périphérie semble entrer dans une nouvelle phase. Le nouveau régime légalise les partis politiques tels que le PDK et promet d'intégrer les élites périphériques dans les institutions nationales. La dynamique de la réconciliation se manifeste, du côté kurde, à travers le changement de figure de l'adversaire que le PDK prétend désormais affronter. Ainsi, ce n'est plus le pouvoir central qui est la cible du parti, mais les «féodaux», le «capitalisme turc, persan et européen» comme le précise le programme du PDK adopté en 1959<sup>4</sup>. En cela, les prises de positions du PDK et de la jeune République se rejoignent au sein d'un Front national rassemblant les principales organisations politiques du pays dont le parti communiste irakien. La structure d'opportunité politico-légale dont jouit le PDK durant 1958-1960 lui offre la possibilité de jeter, à travers ses organes de communication, les bases d'une «conscience kurdiste»<sup>5</sup>. Ainsi, le nationalisme des élites kurdes tend à se démocratiser. Cependant, ce compromis demeure fragile. La Constitution 1958 ne précise pas selon quelle modalité les droits nationaux des Kurdes seront assurés. En outre, le contenu de l'article 3 entre en contradiction avec la lettre de l'article 2 de la même Constitution qui affirme que «l'État irakien fait partie intégrante de la nation arabe». À partir de 1961, les contradictions dans lesquelles s'est enfermé le nouveau régime deviennent flagrantes: le rapport centre-périphérie tend à se détériorer sous la pression des courants nationalistes de l'intérieur et du panarabisme de l'extérieur de l'Irak. L'arabité devient ainsi la seule référence identitaire de l'État et le nationalisme arabe, un répertoire de légitimation qui autorise la limitation des libertés publiques et une politique de répression. Le PDK entre

<sup>3</sup> L'article 3 de la Constitution 1958 affirme que «La société irakienne est fondée sur la coopération totale entre tous les citoyens, sur le respect de leurs droits et de leurs libertés. Les Arabes et les Kurdes sont associés dans cette nation, la Constitution garantit leurs droits nationaux au sein de l'entité irakienne». I.C. VANLY, *Le Kurdistan irakien: entité nationale. Étude de la Révolution de 1961*, Édition de la Baconnière, Neuchâtel 1970, p. 81.

<sup>4</sup> Le PDK prétend défendre «la République irakienne, celle des Arabes et des Kurdes» et Barzani déclare être un «simple soldat aux ordres du Premier ministre et au service de l'Irak». *Ibid.*, p. 83.

<sup>5</sup> En 1959, plusieurs publications sont autorisées: «Xebat» («La Lutte»), «Azadi» («La Liberté»), «Hetaw» («Soleil»), «Jîn» («Vie»), «Hiwa» («Espoir»), «Rojé Neuy» («Le Jour nouveau»), «Ronahî» («Lumière»), «Safak» («Crépuscule») bilingue, Deng-ê Kurde («La Voix kurde») bilingue, etc. Plusieurs imprimeries kurdes à Silemani, Hawler, Kirkuk, Bagdad voient également le jour. Le PDK organise également du 10 au 13 septembre 1959 le «Congrès local du corps enseignant kurde» et ainsi de suite... Voir à ce propos: VANLY, *Le Kurdistan irakien: entité nationale*, cit.

à nouveau dans la clandestinité; ses partisans regagnent la Montagne. La rébellion kurde qui s'engage alors s'inscrit dans la continuité de la précédente période en ce sens qu'elle ne se veut pas sécessionniste et ne vise pas (du moins officiellement) l'intégrité territoriale de l'Irak. Elle se démarque cependant par deux aspects: elle manifeste un caractère populaire et elle ne se borne plus à des revendications culturelles puisqu'elle entend doter le Kurdistan de ses propres institutions politiques, notamment d'une assemblée législative. En outre, ses revendications ne se limitent plus au statut de la périphérie, elles concernent également les institutions centrales, comme le résume le mot d'ordre adopté par la rébellion kurde: «La démocratie pour l'Irak et l'autonomie pour les Kurdes». Disposant d'une organisation politique localement bien implantée (PDK) et d'un mouvement armé («Armée de la Révolution»), les acteurs politiques kurdes se trouvent désormais en position de négocier avec le centre. Ainsi, pour la première fois, dans les pourparlers engagés en 1964 avec le régime émerge la demande d'un statut d'autonomie (*al-hukm al-zati*). Les propositions faites en 1966 concernant la création d'un nouveau département kurde appelé *liwa* de Dohouk et le transfert de compétences au niveau des provinces (*mouhafaza*) kurdes dans le cadre d'une décentralisation (*la-markazia*) sont jugées trop modestes et repoussées, à ce titre, par la périphérie<sup>6</sup>.

La reconnaissance d'un statut d'autonomie pour le Kurdistan devient, au tournant des années 1960, l'objet de toutes les transactions menées entre la périphérie et le centre qu'entérine l'Accord du 11 mars 1970 qui prévoit, à l'article 14, un statut d'autonomie sur un territoire formé par «l'unification de provinces et d'unités administratives peuplées par une majorité kurde, conformément au recensement officiel qui aura lieu». Cela étant, le pouvoir central propose quatre ans plus tard une «Loi d'autonomie du territoire du Kurdistan» (*Qanun al-hukm al-zati li mintiqat Kurdistan*) très en retrait de l'Accord de mars. Celle-ci annule en réalité le statut d'autonomie prévu par l'article 14 et fait du territoire kurde une «collectivité territoriale» disposant d'une assemblée délibérative sans pouvoir législatif. Ladite loi d'autonomie ne reconnaît aucun statut politique et n'accorde aucun pouvoir d'organisation à la périphérie. L'appellation «Nord de l'Irak» ou, sur un ton plus paternaliste, «Nord chéri» (*Shimal al-habib*) se substitue dans le discours politique à celle de «territoire autonome». Bien qu'il ait été rendu caduc par la promulgation d'une version très en retrait, l'Accord du 11 mars prévoyant l'autonomie des territoires

<sup>6</sup> Pour une version française du «Programme du gouvernement pour la reconnaissance des droits nationaux du peuple kurde» et sa présentation par H. BOZARSLAN, voir: «Études kurdes», n. 6, 2004, pp. 95-104.

majoritairement peuplés par les Kurdes devient, par la suite, une référence dans toutes les transactions entre la périphérie et le pouvoir central. Il porte un coup symbolique à la logique de l'État-nation unitaire et centralisé qui avait prévalu jusqu'à cette époque, en laissant entrevoir la possibilité d'une subdivision territoriale du pouvoir en faveur de l'autonomie de la périphérie kurde. Mais la conjoncture politique s'annonce moins favorable aux revendications nationalitaires après les Accords d'Alger passés entre Saddam Hussein et le Chah d'Iran, et le mouvement kurde connaît une série de revers militaires. À partir du milieu des années 1980 commence une période de répression qui culmine avec la campagne d'Anfal. Elle donne lieu à une politique de terre brûlée, avec déportation, usage d'armes chimiques, instauration de l'état d'exception, tentative de dépeuplement des régions rurales constituant la base arrière des peshmergas, regroupement de la population dans des villes (appelées «*Moujamouaat*») plus faciles à quadriller. Ce n'est qu'après la guerre du Golfe et l'institution d'une zone de sécurité que la périphérie retrouve une certaine marge de manœuvre qu'elle emploie à consolider l'autonomie de fait dont jouit la région. La périphérie kurde devient quasiment une entité politique autoréférentielle, coupée du centre, qui se dote de ses propres institutions politiques (Parlement, Gouvernement régional du Kurdistan, armée, école, etc.). Le Parlement du Kurdistan vote, en 1992, une loi qui énonce (unilatéralement) le caractère fédéral de l'État irakien. Un tropisme turc fondé sur des intérêts économiques se développe en raison de la situation géo-économique du Kurdistan qui subit un double embargo, celui que l'ONU impose à l'ensemble de l'Irak et celui de Bagdad sur le Kurdistan. Au cours des années 1990, le rapport entre le centre et la périphérie kurde est pratiquement rompu.

## *2. La «re-irakisation» du Kurdistan*

En 2003, une nouvelle page s'ouvre après l'intervention militaire américaine. La transition politique et institutionnelle induite par la chute de Saddam Hussein a des répercussions sur le rapport centre-périphérie. Cette conjoncture ouvre le champ de l'État aux acteurs politiques kurdes, en leur fournissant l'opportunité d'avoir accès aux ressources étatiques et de prendre part à la refondation des institutions centrales. Dans ce contexte, les composantes chiïtes et kurdes qui étaient jusqu'à lors exclues de l'arène décisionnaire deviennent les principaux acteurs d'un processus de reconstruction étatique et nationale. C'est pour ainsi dire les périphéries qui

sont chargées de recomposer le centre<sup>7</sup>. Cette fenêtre d'opportunité politique offre aux élites périphériques la possibilité d'imposer une débaassisation des institutions étatiques<sup>8</sup> et la reformulation des rapports d'allégeances au centre dans le cadre d'un État fédéral<sup>9</sup>. Les acteurs périphériques, qu'ils soient chiïtes ou kurdes, trouvent dans cette conjoncture une convergence d'intérêts autorisant un compromis institutionnel qui se réalise dans l'adoption, en 2005, de la nouvelle Constitution irakienne. Ainsi, le pays kurde qui n'avait jusqu'alors connu qu'un découpage strictement administratif en tant qu'unité ou circonscription administrative (*mintiqā adraia* ou *wehda idariā*) se hisse officiellement au statut de «Région fédérée» (*Iqlim fideral*), c'est-à-dire une unité territoriale autonome dotée de ses propres institutions politiques<sup>10</sup>. L'Irak passe ainsi d'un État unitaire fortement centralisé à un État constitutionnellement fédéral qui prévoit, par voie référendaire, la création d'autres régions fédérées (article 119)<sup>11</sup>. Les compétences des régions fédérées sont reconnues par l'article 121 de la Constitution qui dispose que les régions exercent les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire dans les domaines qui ne relèvent pas des compétences exclusives de l'État fédéral. En cas de conflit, les lois régionales priment sur les lois fédérales en matière de compétences partagées (article 115). L'article 141 de la Constitution irakienne octroie l'exclusivité du maintien de l'ordre aux régions. L'espace sécuritaire régional est assuré

<sup>7</sup> C'est dans les termes suivants que s'explique Massoud Barzani le 3 avril 2010 à la chaîne Al-Arabia: «En 2003, moi et Mam Jalal [Talabani] sommes partis à Bagdad et avons défendu l'unité de l'Irak. Aucune constitution n'était en vigueur à l'époque à Bagdad; l'État [irakien] était anéanti alors que dans la Région du Kurdistan aucun vide politico-administratif ne s'est produit. Nous avons contribué à la formation du Gouvernement [...] Pour votre gouverne, la première brigade de l'armée irakienne a été constituée de peshmergas, car ni les sunnites ni les chiïtes n'étaient prêts à rentrer dans les rangs de l'armée». L'intégralité de l'entretien a été publiée dans «Xebat», n. 3436, 4 avril 2010, p. 3.

<sup>8</sup> Les élites chiïtes se sont davantage que les Kurdes investies dans l'adoption de la loi de débaassisation destinée à exclure des institutions étatiques, notamment de l'armée, les éléments baassistes.

<sup>9</sup> Les élites kurdes parviendront ainsi à imposer à Bagdad l'adoption d'un système fédéral que le Parlement du Kurdistan avait unilatéralement voté le 4 octobre 1992.

<sup>10</sup> La désignation «Région du Kurdistan d'Irak» dans la Constitution irakienne de 2005 a suscité de vives réactions dans les cercles nationalistes arabes. Dans un long document publié en 2009, l'«Association des intellectuels arabes» critique cette appellation au motif qu'elle annoncerait la partition de l'Irak, raison pour laquelle elle appelle à lui substituer l'appellation, «Nord de l'Irak».

<sup>11</sup> Mis à part cette possibilité de formation de région autonome, l'Irak s'engage dans une logique de décentralisation qui se signale notamment par la mise en place d'institutions représentatives locales (conseils provinciaux) auxquelles sont délégués certaines attributions administratives du pouvoir central.

par les *Peshmerga*, les *Asaïsh* et la police qui constituent les trois piliers des forces de l'ordre et de sécurité régionales qui dépendent exclusivement du Gouvernement régional du Kurdistan. Par ailleurs, l'article 140 de la Constitution est censé permettre de régler, par voie référendaire, le conflit à propos des territoires en dispute, notamment dans la région de Kirkouk, entre le Gouvernement régional kurde et le Gouvernement fédéral<sup>12</sup>. La spécificité culturelle du Kurdistan se manifeste par sa langue officielle et son système d'éducation qui sont différents du reste du pays<sup>13</sup>. Le kurde est devenu la langue de référence de la Région; la nouvelle génération ne parle quasiment plus l'arabe qui est supplanté par l'anglais<sup>14</sup>. Les matières telles que l'histoire, la géographie, l'éducation civique enseignées dans les écoles de la Région ne véhiculent pas les mêmes contenus que les manuels diffusés en dehors du Kurdistan. En outre, la possibilité constitutionnelle de modifier de la Loi sur le statut personnel a permis l'adoption par le Parlement du Kurdistan d'une législation distincte, plus favorable aux femmes<sup>15</sup>.

Les acquis évoqués ci-dessus ne sont pas sans contrepartie. La Région du Kurdistan, en quasi-rupture depuis 1991 avec le centre, est appelée à réintégrer officiellement l'Irak et ses élites à s'investir dans la refondation des nouvelles institutions étatiques. Cette adhésion sous condition (le maintien d'un statut d'autonomie) se traduit donc par un fort investissement du centre politique de la part des élites kurdes<sup>16</sup>. Jalal Talabani

---

<sup>12</sup> Par crainte d'un résultat en faveur du rattachement de ces zones à la Région du Kurdistan, l'organisation d'un référendum sur la détermination du statut des «zones en dispute» a été, à plusieurs reprises, ajournée par le gouvernement central.

<sup>13</sup> H. BOZARSLAN, *Le Kurdistan d'Irak aujourd'hui*, in «Critique internationale», n. 29, 2005, p. 27; et G. STANSFIELD, et L. ANDERSON, *Les paramètres changeants d'un État kurde: Entre Bruxelles, Ankara et Bagdad*, in «Études kurdes», n. 8, 2006, pp. 7-35.

<sup>14</sup> G. STANSFIELD, *Governing Kurdistan*, in B. O'LEARY, J. MACCARRY et S. KHALED (dir.), *The Future of the Kurds of Iraq*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie 2005.

<sup>15</sup> Modifiée en 2007, la nouvelle Loi du statut personnel se distingue à bien des égards de celle du reste du pays: le nouveau texte établit l'égalité homme femme en matière de succession, il octroie aux femmes le droit de divorcer, pénalise les violences conjugales, interdit l'excision, fixe l'âge minimum de mariage à 16 ans (au lieu de 14), etc.

<sup>16</sup> À partir de 2003, les membres des états-majors des principaux partis se disputent les postes de ministres au sein du gouvernement fédéral. Lors des élections législatives de 2005, les élites politiques kurdes désertent le Parlement régional pour intégrer les institutions centrales, si bien que le Parlement régional du Kurdistan connaît un taux de renouvellement de 95% avec l'arrivée de nouveaux acteurs politiques qui sont, pour la plupart, des cadres marginaux ou des novices en politique. Voir à ce propos la Thèse de l'auteur: M. HARDY, *L'invention d'un Parlement. Genèse et autonomisation de l'institution parlementaire de la Région du Kurdistan irakien 1992-2009*, soutenue à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, notamment le chapitre 2 de la deuxième partie.

à la tête de l'institution présidentielle, Hoshyar Zebari aux commandes du Ministère des Affaires étrangères, Barham Salih au Ministère de la Planification, Roj Nouri Shawais Vice-Premier ministre. Les Kurdes disposent en 2005 de 77 députés sur un total de 275 au Parlement fédéral. Les *peshmergas* (combattants kurdes) forment les deux premières brigades de l'armée irakienne. En parallèle, une collectivisation des symboles de l'État irakien et une «irakisation» des discours s'observent chez les dirigeants kurdes. Au lendemain de son élection à la présidence de l'Irak, Jalal Talabani s'exprime en ces termes devant le Parlement régional: «Debout, face aux martyrs de l'Irak, nous déclarons que le peuple du Kurdistan n'a jamais voulu diviser l'Irak, sous-estimer les acquis du peuple d'Irak, il a été le garant de l'unité nationale de l'Irak, le gardien de ses acquis [...]»<sup>17</sup>. Dans le même esprit, Massoud Barzani, le Président de la Région du Kurdistan déclarait à la chaîne *al-Jazeera*: «Nous faisons partie du [nouvel] État, nous en sommes les fondateurs».

L'engagement des élites périphériques, kurdes ou chiites, bénéficiant d'une forte légitimité politique au regard de leur passé dans l'opposition au pouvoir central et dotées pour la plupart d'un capital scolaire relativement élevé, traduit l'importance que revêt dans cette conjoncture politique l'intégration verticale vers le sommet de l'État et la projection positive que construisent les élites périphériques des postes institutionnels du centre (ministres, députés) qui sont perçus comme des ressources politiques plus rentables que leurs équivalents régionaux. Ainsi, aucun des ministres kurdes cités plus haut n'accepte par la suite l'équivalent de son poste au sein du Gouvernement régional du Kurdistan (GRK). L'accession à des postes de responsabilité au niveau national optimise les chances d'accéder à des postes politico-institutionnels de premier plan à l'échelle régionale. La trajectoire de Barham Salih, membre du politburo de l'UPK, est à cet égard significative: il devient ministre de la Planification à Bagdad en 2004, puis accède au poste de Vice-premier ministre (2006-2009) et, à son retour au Kurdistan, il est nommé Premier ministre du GRK entre 2009 et 2012. L'investissement du centre politique semble être privilégié par les élites périphériques pour plusieurs raisons. Il signifie non seulement la nationalisation de la carrière professionnelle et l'accession aux ressources des institutions étatiques, mais il apparaît aussi comme un moyen d'accéder à une visibilité supranationale dont sont privées ces élites au niveau local, compte tenu du fait que la Constitution de 2005 ne reconnaît pas la personnalité juridique internationale à la Région du Kurdistan irakien.

<sup>17</sup> Discours prononcé le 4 juin 2005, voir: «Compte rendu du parlement», n. 35, 2005, p. 17.

D'autre part, il obéit à une stratégie qui consiste à garantir, à partir du centre, la protection de la périphérie kurde, notamment contre l'ingérence des États voisins. Ainsi, «La "ré-irakisation" et la "re-kurdistanisation" sont en effet deux processus qui vont de pair, en puisant mutuellement dans les ressources politiques, symboliques et économiques que chacun engendre»<sup>18</sup>. Redevenir irakien c'est aussi devenir officiellement (constitutionnellement) kurdistanais, car la Constitution de 2005 considère que seuls les Arabes (irakiens) sont partie intégrante de la «nation arabe». «Cette formulation permet de dire, en creux, que les Kurdes font partie de la "nation kurde" qui déborde les frontières de l'État irakien»<sup>19</sup>.

Toutefois, le processus d'une ré-irakisation de la périphérie ne signifie pas la fin d'une dynamique d'autonomisation amorcée en 1991 et entérinée par le texte de la Constitution de 2005 qui institue, du moins pour le Kurdistan, le fédéralisme. Le fédéralisme signifie aux yeux des Kurdes l'institutionnalisation et la défense de leurs intérêts<sup>20</sup>. La ré-irakisation de la périphérie s'accompagne ainsi d'un processus d'agrégation reposant sur la négociation visant à permettre la prise en compte des intérêts de la périphérie<sup>21</sup>. W. Genieys montre, à propos de l'Espagne, qu'aux logiques d'agrégation succèdent ou se combinent des politiques d'intégration des élites périphériques au centre. Dans ces circonstances, la superposition des niveaux de représentation politique (locale et nationale) induit une intégration duale des élites périphériques en Espagne<sup>22</sup>. Or, en Irak, malgré une dynamique constitutionnelle favorable, cette double intégration n'a pas fonctionné en l'absence d'une volonté politique au niveau du gouvernement fédéral. On a plutôt assisté à une logique d'enrôlement des élites kurdes (ou sunnites) dans les institutions centrales sans qu'elles soient réellement associées au processus de prise de décision dans les coalitions gouvernementales qui se sont succédé depuis 2006. Parallèlement, au

<sup>18</sup> H. BOZARSLAN, *Le Kurdistan d'Irak aujourd'hui*, in «Critique internationale», n. 29, 2005, p. 27.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> En 2008, lors d'une conférence de presse, en présence d'un haut responsable du Secrétariat d'État américain, Massoud Barzani reprend ainsi les journalistes: «Je voudrais, chers journalistes, corriger juste un de vos propos. Le Gouvernement de Bagdad n'est pas un gouvernement central, mais fédéral. À présent, il n'existe pas de gouvernement central en Irak. La Constitution l'atteste», «Xebat», n. 2987, 5 oct. 2008, p. 3.

<sup>21</sup> Pour plus de détails sur cette distinction, voir: J. MARCH et J.P. OLSEN, *Rediscovering institutions. The organizational basis of politics*, Free Press, New York 1989, pp. 117-142.

<sup>22</sup> W. GENIEYS, *Les élites périphériques espagnoles face au changement de régime. Le processus d'institutionnalisation de l'État autonome*, in «Revue française de science politique», n. 4, 1996, pp. 650-680.

Kurdistan s'est constitué un marché politique largement déconnecté du reste du pays autour d'enjeux locaux qui transcendent les clivages politiques traditionnels et oscillent entre logique d'agrégation à l'État central et logique de défection en réaction aux tentatives de centralisation du Gouvernement fédéral. Par exemple, lorsque le Gouvernement de Bagdad a décidé de ne plus verser au Gouvernement régional du Kurdistan la part des ressources qui lui revient selon les dispositions constitutionnelles, le président de la Région, Massoud Barzani, a menacé d'organiser un référendum d'autodétermination au Kurdistan. La territorialisation des enjeux et des partis politiques est un phénomène qui s'observe également en dehors de l'espace kurde. Si les différents partis politiques évoluant au Kurdistan ne présentent pas de candidats en dehors de l'espace kurde, l'inverse est également vrai. Les partis politiques qui évoluent dans le reste de l'Irak ne présentent pas de candidats dans la Région du Kurdistan et ne sélectionnent pas leurs cadres au sein des élites kurdes, à la différence par exemple du Parti socialiste espagnol (PSOE) qui fut le premier parti politique espagnol centraliste à créer des statuts favorisant l'intégration dans les instances centrales des élites socialistes périphériques.

### *3. Tentation centripète à l'épreuve de la désagrégation: les effets inverses de la logique centralisatrice*

La chute du régime Baath ne semble pas avoir éclipsé la 'passion' de la centralisation chez la fraction dominante des élites politiques. L'exemple de Nouri al-Maliki, Premier ministre de 2006 à 2014, est à cet égard significatif. Celui-ci reproduit les précédents schémas en prônant la formation d'un centre fort qu'il présente comme la seule alternative à la situation de crise que connaît le pays<sup>23</sup>. Bien qu'une telle règle ne résiste pas à la vérification au regard du passé de l'Irak qui n'a guère connu la stabilité, elle lui permet de justifier une concentration des pouvoirs en sa personne en assurant les fonctions de Premier ministre, de ministre de la Défense (commandant en chef de l'armée) et de ministre de l'Intérieur (direction des forces de l'ordre et services de renseignement). Il intervient personnellement dans les affaires économiques, notamment le dossier pétrolier, et dans la politique de

<sup>23</sup> Hosham Dawod écrit à ce propos: «[...] un phénomène tout à fait nouveau apparu en Irak depuis le printemps 2008, la tentative d'imposition d'un pouvoir central fort qui se veut crédible». Voir: H. DAWOD, *Construction et déconstruction du pouvoir politique en Irak. Le cas de Nouri al-Maliki*, in «Les Carnets de l'IFPO», 05.10.2012, <<http://ifpo.hypotheses.org/4302>> (dernier accès le 24.04.2016).

recrutement du secteur public<sup>24</sup>. Les ressources étatiques qu'il monopolise ainsi lui servent à mener une politique clientéliste en faveur de sa famille politique et plus largement de la composante chiite, en marginalisant la composante sunnite et les Kurdes. Cette stratégie de centralisation et de confessionnalisation procure au Premier ministre une popularité accrue auprès de la population chiite comme le reflètent les résultats des élections législatives de 2014<sup>25</sup>. La centralisation qu'entreprend le gouvernement Maliki se fait à l'encontre des dispositions de la constitution irakienne. Elle procède du développement d'une économie de pratiques para-institutionnelles qui permet à la majorité chiite d'opérer une mobilisation des instruments de contrainte et de coercition pour réduire le champ d'action de ses adversaires. En s'appuyant sur la Loi sur la débaassisation entérinée par l'article 7 de la Constitution, N. al-Maliki exclut des centaines d'officiers arabes sunnites de l'armée et renvoie de nombreux hauts fonctionnaires des différents ministères. Une interprétation extensive de la Loi anti-terrorisme lui permet de faire arrêter et condamner les opposants arabes sunnites notamment Harith al-Dhari (Président de l'Union des oulémas irakien), Tariq al-Hashemi (Vice-président de l'Irak), Rafi al-Essawi (son ministre des Finances). D'autre part, N. al-Maliki opte pour une stratégie de division et «cadastrage» de la société irakienne sur des bases confessionnelles et/ou ethniques, renouant ainsi avec une tradition de segmentation de la société héritée du régime Baath<sup>26</sup>. Attisant les clivages communautaires, le gouvernement Maliki favorise ponctuellement les Arabes sunnites vivant dans le «territoire en dispute»<sup>27</sup> autour de la ville de Kirkouk, pour les opposer aux Kurdes, mais qualifie de «terroristes» les sunnites d'Anbar qui protestent contre le gouvernement.

Le rapport de coopération concurrentielle engagé depuis 2003 entre le centre et la périphérie kurde est également impacté par la logique centralisatrice et ses dérivés autoritaires. Le Gouvernement de Maliki cherche

<sup>24</sup> T. DODGE, *State and society in Iraq ten years after regime change: The rise of a new authoritarianism*, «International Affairs», n. 89, 2013, pp. 241-257; D. O'DRISCOLL, *Autonomy impaired: Centralisation, Authoritarianism and the Failing Iraqi State*, in «Ethnopolitics», 18 sept. 2015. Résumé sur le site: <<http://dx.doi.org/10.1080/17449057.2015.1086126>> (dernier accès le 24.04.2016).

<sup>25</sup> La coalition *Dawlat al-qanun* (État de droit) menée par N. al-Maliki devient la première liste aux élections législatives de 2014 alors qu'elle était arrivée deuxième à celles de 2010.

<sup>26</sup> Voir à ce propos: P. VINCENT-DROZ, *Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe*, in «Revue française de science politique», vol. 54, n. 6, 2004, pp. 951-952.

<sup>27</sup> Il s'agit de territoires, à majorité kurde, limitrophes de la Région fédérée du Kurdistan, que le Gouvernement régional kurde revendique comme faisant partie intégrante du Kurdistan historique. Ces territoires se composent notamment des villes de Kirkouk, Khanaqin, Sinjar...

à insérer la périphérie kurde dans un réseau de dépendance vis-à-vis du centre. Convaincus que leur majorité numérique leur garantira désormais une majorité politique, les acteurs politiques dominants s'efforcent de faire du gouvernement fédéral la seule arène décisionnaire en ignorant le processus constitutionnel<sup>28</sup>. Ainsi, le référendum sur le statut des «territoires en dispute», prévu par l'article 140 de la Constitution, est, à plusieurs reprises, ajourné malgré les accords passés, en 2005 et en 2010, entre les Kurdes et N. al-Maliki dans lesquels il s'était formellement engagé à l'organiser. Le contrôle des ressources pétrolières et gazières est également un sujet de controverse entre le centre et la périphérie kurde. L'article 110 de la Constitution qui énumère les compétences qui relèvent exclusivement du ressort de l'État fédéral ne mentionne pas l'exploitation des hydrocarbures. En outre, il ressort de la lecture des articles 112, 114 et 115 que la gestion du pétrole et du gaz relève des compétences partagées<sup>29</sup>. Or, le gouvernement fédéral considère que tous les gisements de pétrole et de gaz doivent être exclusivement gérés par Bagdad en s'appuyant sur l'article 111 dont le texte ambivalent fait l'objet d'interprétations contradictoires<sup>30</sup>. La Constitution reste également vague sur le partage des ressources budgétaires entre l'État central et les régions en édictant des critères plus ou moins objectifs (article 112) qui permettent au gouvernement central de baisser de manière discrétionnaire la part du budget devant revenir aux Kurdes. Ces imprécisions peuvent s'expliquer par le fait que certains sujets sensibles ont été évacués et renvoyés à des lois ultérieures lors de la rédaction de la Constitution pour parvenir à un accord formel<sup>31</sup>. Cela étant, le flou constitutionnel alimente la concurrence et les pratiques para-institutionnelles. Le conflit sur l'exploitation des ressources en hydrocarbure

<sup>28</sup> N. ROSEN, *En Irak, émergence d'un pouvoir autoritaire à dominante chiite*, in «Le Monde diplomatique», n. 672, mars 2010, p. 28.

<sup>29</sup> L'article 112 de la Constitution précise que «Le gouvernement fédéral, avec les gouvernorats producteurs et les gouvernements régionaux, est chargé de la gestion du pétrole et du gaz extraits des gisements actuels, à conditions qu'il en distribue les revenus de manière équitable [...]». L'article 114 mentionne «la régulation des différentes sources d'énergie électriques et sa distribution» dans la liste des compétences partagées. Enfin, l'article 115 dispose : «Tous les pouvoirs non indiqués parmi les compétences exclusives des autorités fédérales appartiennent aux autorités régionales [...]».

<sup>30</sup> Selon l'article 111, «Le pétrole et le gaz sont la propriété du peuple irakien dans toutes les régions et les gouvernorats».

<sup>31</sup> On trouve des pratiques similaires en Espagne, entre l'État central et la Catalogne : voir à ce propos : PH. GARRAUD, «Le processus "autonomique" et la fin de l'exception espagnole», in R. BALME (dir.), *Le territoire pour politiques : variations européennes*, L'Harmattan, Paris 1994, p. 182.

du Kurdistan fait ainsi l'objet d'une tentative de médiation des autorités américaines, fin 2005, qui parviennent à obtenir un accord sur un projet de loi qui doit lever les ambiguïtés constitutionnelles et dissiper les points de discorde. Or, le gouvernement Maliki revient sur cette décision et lui substitue un autre projet élaboré unilatéralement par Ali al-Shahristani, le ministre du Pétrole. En réaction, le gouvernement régional se tourne vers le Parlement du Kurdistan pour lui soumettre son propre projet de «loi sur le pétrole et le gaz» qui est adopté le 5 août 2007. Cette loi garantit à la Région la gestion des gisements pétroliers du Kurdistan. Un second texte de loi, adopté en 2013, reconnaît le droit au GRK de conserver les revenus de la vente du pétrole dans l'hypothèse où Bagdad ne lui accorderait pas la part du budget national qui lui revient. Pour la périphérie kurde, l'exploitation des gisements de pétrole et du gaz n'obéit pas seulement à des considérations d'ordre matériel, elle revêt aussi une dimension politique: elle doit, en favorisant l'implantation d'investisseurs étrangers et en lui procurant une autonomie économique, garantir la survie et la stabilité du Kurdistan<sup>32</sup>. Les instruments de contrainte dont use le centre pour faire pression sur le gouvernement régional et le dissuader d'exporter son pétrole s'avèrent peu opérants dans la nouvelle conjoncture politique nationale et internationale. Ainsi, les répertoires d'action auxquels l'État avait eu recours par le passé pour soumettre la périphérie paraissent caducs. Ni la politique de redistribution en direction des notables locaux, ni la création de mercenaires, ni la menace ou l'usage de la coercition ne se révèlent efficaces malgré les tentatives gouvernementales en ce sens. En 2008, N. al-Maliki rencontre dix-sept chefs de tribus kurdes et turcomanes vivant dans les territoires en dispute pour les mobiliser dans les rangs de *Sahwa*, une force mercenaire<sup>33</sup>. En juin 2012, il rencontre plusieurs notables kurdes des mêmes territoires pour les enrôler dans les forces *Dijla*<sup>34</sup>. Ces tentatives sont dénoncées par les deux principaux partis kurdes qui s'opposent fermement «à la création de mercenaires en temps de fédéralisme»<sup>35</sup>. En 2013, c'est le recours à la ressource coercitive qui est expérimenté par Nouri al-Maliki dans le but de «déloger» les Kurdes des territoires en dispute. Plusieurs affrontements ont lieu entre l'armée irakienne et les *peshmergas*, mais la fragilité de l'État, la faiblesse de son

---

<sup>32</sup> Barhem Salih, Premier ministre du Kurdistan entre 2009 et 2012, me disait lors de sa visite, en 2010, à Paris, que le GRK ne lâchera jamais le dossier du pétrole car il est le fondement de la sécurité nationale du Kurdistan.

<sup>33</sup> «Rojnama», n. 330, 23 oct. 2008, p. 1.

<sup>34</sup> Site de gouvernement fédéral (dernier accès le 27.06.2012).

<sup>35</sup> Site de «Chawdernews» (dernier accès le 06.10.2010).

armée, l'absence d'un consensus au sein de la communauté chiite et d'un soutien international freinent le gouvernement de Maliki. L'abandon en juin 2014 des territoires en dispute par l'armée irakienne devant l'avancée de l'Organisation de l'État islamique permet aux Kurdes d'en prendre le contrôle. En juin 2014, Massoud Barzani déclare que «l'article 140 s'est appliqué lui-même»<sup>36</sup>. L'avènement de l'EI signe l'échec de la politique centralisatrice qui a finalement produit l'effet inverse de celui escompté, en conduisant le pays dans une logique de désagrégation<sup>37</sup>.

### *Conclusion*

Malgré une concentration du pouvoir, les régimes successifs ont échoué dans la construction d'une identité nationale commune. N'ayant pas réussi ou cherché à promouvoir un modèle sociétal fédérateur, les élites centralisatrices ont ignoré l'existence de logiques périphériques spécifiques et opté pour une stratégie de division de la société irakienne sur des bases sociales, religieuses ou ethniques pour opposer les différentes composantes les unes aux autres. Le régime Baath a favorisé le monde rural par rapport au monde urbain ou bien a joué la carte des tribus sunnites contre les composantes chiites et kurdes. Les nouvelles élites arrivées au pouvoir après la chute du régime Baath en 2003 se sont appuyées sur la composante chiite pour contrôler l'appareil de l'État et ses ressources et ont marginalisé de plus en plus les autres segments de la société, notamment les Arabes sunnites et les Kurdes. Cette incapacité d'intégrer à l'État les différentes composantes de la société irakienne – malgré des dispositifs constitutionnels devant favoriser la prise en compte des différentes réalités nationales – a plongé le pays dans une logique de fragmentation spatiale qui a entraîné de fait une redéfinition, voire une rupture, des rapports d'allégeance au centre.

Le 17 janvier 2006

<sup>36</sup> Site de «Rûdaw» (dernier accès le 28.06.2014).

<sup>37</sup> D. O'DRISCOLL, *Autonomy impaired: Centralisation, Authoritarianism and the Failing Iraqi State*, in «Ethnopolitics», cit.



Arthur Quesnay\*

*L'État et le basculement du système politique communautaire irakien*

*Introduction*

En juin 2014, les conquêtes territoriales de l'État islamique en Irak marquent le paroxysme de la crise du système politique communautaire créé en 2003. Durant cette période, marquée par l'occupation américaine (2003-2011) et une première guerre civile entre factions chiïtes et groupes de l'insurrection sunnite (2006-2008), une violente recomposition des équilibres sociaux-politiques est à l'œuvre sous la pression des acteurs politiques. À travers différentes stratégies coercitives, économiques et institutionnelles, les factions politiques s'affrontent pour le contrôle de l'appareil étatique, du territoire et de la population. Les stratégies de chaque groupe pour mobiliser la population sur une base identitaire (ethnique ou religieuse) ont pour effet de communautariser progressivement la société irakienne. Cela se traduit par la disparition des corps sociaux intermédiaires (classes moyennes, notabilités locales) qui maintenaient encore des liens multicommunautaires. Tirillée par des stratégies partisans clientélistes et répressives, dirigées notamment contre les Arabes sunnites, la société irakienne est considérablement affaiblie lorsque l'offensive de l'État islamique est lancée en juin 2014. En dehors des ressources des partis miliciens kurdes et des factions chiïtes, très peu de réseaux (comités de quartiers, réseaux sociaux économiques, liens de parenté locaux) ont les moyens pour se mobiliser contre l'État islamique. La guerre civile qui s'engage est ainsi un moment de polarisation extrême de la société tandis

---

\* Arthur Quesnay est doctorant en sciences politiques à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris-1) et rattaché à l'Institut français du Proche-Orient (Ifpo), Irak. Ses recherches doctorales portent sur les évolutions socio-politiques qui structurent les communautés et les organisations politiques locales – kurdes, arabes, turkmènes, chrétiennes – au Nord de l'Irak.

que les factions politiques accroissent leur domination par la création de milices communautaires.

Cette violente crise politique ne débouche pas sur un éclatement de l'Irak. Loin d'être anarchique, le conflit est structuré par de fortes dynamiques politiques au sein desquelles l'État est au centre du calcul des acteurs<sup>1</sup>. Malgré un affaiblissement de ses moyens militaires, l'appareil étatique reste la principale arène de négociation tandis que la conquête de positions au sein de l'État demeure l'objectif de l'ensemble des protagonistes du conflit. Par exemple, les principales institutions de l'État sont toujours fonctionnelles, garantissant le paiement des salaires des fonctionnaires et des milices, le fonctionnement des infrastructures, l'action publique, etc. On observe que la militarisation des groupes politiques et la constitution d'un capital militaire milicien dépendent de l'accès aux ressources de l'État irakien qui centralise la distribution. La capacité des différentes milices à exercer une violence organisée est indissociable de leur capacité à pénétrer l'État qui, *de facto*, reste le principal acteur du conflit. Chaque groupe politique cherche ainsi à contrôler des positions au sein de l'État pour pérenniser ses conquêtes politiques. Plutôt qu'une approche développementaliste d'un appareil étatique en faillite, il faut insister sur le processus de remodelage de l'État irakien depuis 2003. Aucun des acteurs du conflit n'a suffisamment de ressources pour exister en dehors des institutions étatiques, y compris les partis kurdes irakiens pourtant largement autonomes depuis 1991. Dans un contexte de guerre civile et de perte partielle de la souveraineté territoriale, les institutions étatiques continuent de fonctionner, supervisées par les groupes politiques locaux. Plutôt que d'analyser le degré de faillite de l'État irakien, il s'agit de s'interroger sur la façon dont la crise actuelle permet aux différents groupes politiques de jouer leur propre jeu au sein de l'appareil étatique<sup>2</sup>. De quelle manière les acteurs politiques déploient leurs stratégies à travers l'État et utilisent son appareil institutionnel et administratif pour opérer dans le conflit?<sup>3</sup> Nous montrons que si la seconde guerre civile actuelle peut

<sup>1</sup> Dans une perspective comparatiste, de nombreux auteurs montrent ainsi que l'État peut être l'objectif de mobilisations armées non étatiques, cf. R. BANÉGAS, *La politique du "ghonhi". Mobilisations patriotiques, violence milicienne et carrières militantes en Côte-d'Ivoire*, in «Genèses», vol. 81, 4, 2 févr. 2011, pp. 25-44; M. DEBOS, *Le métier des armes au Tchad: le gouvernement de l'entre-guerres*, Karthala, Paris 2013.

<sup>2</sup> O. NAY, *La théorie des "États fragiles": un nouveau développementaliste politique?*, in «Gouvernement et action publique», vol. 1, n. 1, 2013, p. 150; lire également, S. GRIMM, N. LEMAY-HÉBERT et O. NAY, "Fragile States": introducing a political concept, in «Third World Quarterly», vol. 35, n. 2, févr. 2014, pp. 197-209.

<sup>3</sup> T. RAEYMAEKERS, K. MENKHAUS et K. VLASSENROOT, *State and non-state regulation in*

être considérée comme un moment de redéfinition du rapport à l'État, elle résulte avant tout de stratégies communautaires dont l'État est l'enjeu principal depuis 2003<sup>4</sup>. Bien que l'arrivée de l'État islamique marque l'explosion du système politique communautaire, l'État reste le principal arbitre du conflit. Sur le terrain, on observe ainsi que l'évolution des groupes politico-militaires ne peut être étudiée séparément de leur rapport à l'État. Afin d'étudier ce phénomène, cet article se base sur de nombreuses enquêtes de terrain et observations participantes menées auprès des groupes politico-militaires au sein des territoires contestés au Nord de l'Irak depuis 2010. Disputés entre les milices kurdes, turkmènes chiïtes et forces irakiennes, ces territoires sont un excellent point d'observation sur les évolutions internes à la société irakienne.

### *Une redéfinition du rapport à l'État*

Juin 2014 remet en cause les rapports de force politiques et marque la fin du système communautaire mis en place en 2003. À l'occasion de la guerre contre l'État islamique, les factions chiïtes accroissent leur contrôle sur l'État et achèvent l'épuration des zones mixtes sunnites-chiïtes. Les partis kurdes (PDK-UPK) engagent une reprise en main brutale des territoires revendiqués au Sud du Gouvernement régional kurde (GRK), ce qui se traduit par de nombreux cas d'épuration ethnique. Enfin les acteurs politiques arabes sunnites sont largement marginalisés, les groupes de l'insurrection contraints de disparaître ou de faire allégeance à l'État islamique, tandis que la population est prise en tenaille entre le régime totalitaire du groupe djihadiste et la répression des forces irakiennes. Ces trois grandes dynamiques animent la seconde guerre civile irakienne et sont l'occasion d'une redéfinition brutale du rapport à l'État. La violence du conflit, les dizaines de milliers de disparus et de déplacés laissent entrevoir un avenir difficile pour l'Irak. Dans ce contexte, il est important de souligner les éléments de continuité entre la période 2003-2014 et la guerre actuelle afin de comprendre comment la population s'est adaptée au système

---

*African protracted crises: governance without government*, in «Afrika Focus», vol. 21, n. 2, 2008, pp. 7-22.

<sup>4</sup> Jensen montre dans le cas de l'Afrique du Sud comment l'État peut être à la fois «un terrain de jeu et un enjeu», cf. S. JENSEN, *The battlefield and the prize. ANC's bid to reform the South African state*, in T.B. HANSEN et F. STEPPUTAT (dir.), *States of imagination: ethnographic explorations of the postcolonial state*, Duke University Press Books, Durham 2001, pp. 97-121.

politique communautaire qui dorénavant régule le rapport à l'État.

À la chute du régime de Saddam Hussein, le rapport à l'État est redéfini selon deux processus. D'une part à travers une politique de quotas communautaires visant à obtenir une représentation équitable de la population dans les institutions. D'autre part, selon une politique répressive de débaathification visant à éliminer l'ancien régime. Loin d'obtenir les résultats escomptés, la mise en place de quotas amorce une reconstruction communautaire de la scène politique et une segmentation identitaire de la population selon la religion et l'appartenance ethnique. Les partis politiques en compétition agissent d'abord en tant qu'entrepreneurs de mobilisations communautaires et tentent de monopoliser la représentation de certains segments de la société plutôt que de s'investir dans un jeu national. La politique de débaathification permet, quant à elle, la mise en place de cycles de répression contre la minorité arabe sunnite, ce qui marque les prémices d'un conflit communautaire de grande envergure. Le rapport à l'État passe dès lors par des stratégies communautaires et est perçu différemment selon les territoires. Majoritairement chiite, le sud de l'Irak s'approprie d'avantage les rouages de l'État tandis que les partis chiites gagnent la majorité des voix aux élections parlementaires. Le GRK, largement autonome, tente d'obtenir le plus de ressources possible de l'État tout en développant ses propres institutions. Les régions arabes sunnites sont marginalisées, la population arabe sunnite est divisée entre un investissement légal dans la vie politique et l'entrée dans l'insurrection afin d'établir un rapport de force avec Bagdad.

À travers ces trois configurations, le rapport à l'État est au centre des stratégies des acteurs politiques. Dans le cas des territoires contestés on observe la mise en place de stratégies ambiguës pour contrôler les ressources de l'État. Par exemple, à Kirkuk, l'UPK n'a pas les moyens pour contrôler seul la ville. Le manque de fonctionnaires qualifiés, d'expériences institutionnelles et de ressources budgétaires l'oblige à passer par l'appareil étatique. Malgré son contrôle du terrain, l'UPK est obligée de passer des compromis avec les agents de l'État. De même, les groupes de l'insurrection sunnite mènent des attaques extrêmement meurtrières contre les forces de sécurité irakiennes, mais doivent en même temps accepter que certains groupes politiques sunnites engagent des négociations avec Bagdad afin de transformer leur action militaire en gain politique. À différents niveaux de l'État, au sein des Conseils des gouvernorats (notamment Kirkuk, Mosul et Diyala) et dans les Conseils municipaux, des acteurs aux stratégies radicalement différentes sont ainsi en interaction constante. L'ensemble des institutions, y compris les départements les plus

consensuels de l'action publique, deviennent des arènes de compétition politique. L'appareil étatique est massivement investi par les acteurs politiques et le contrôle de l'administration devient un enjeu central. Dans ce jeu complexe de rapports de force institutionnels, les acteurs communautaires sont contraints de se positionner par rapport à l'État pour obtenir une longévité politique et économique. En définitive, la nomination des fonctionnaires et l'attribution de ressources passent par les institutions centrales à Bagdad, et c'est vers elles que tendent les stratégies des groupes locaux. Durant toute la période 2003-2014, cette concurrence politico-militaire s'étend à l'ensemble des espaces socio-économiques tandis que l'appareil étatique irakien devient le terrain d'enjeux et de luttes pour s'assurer des positions de pouvoir durables.

### *Instrumentalisation de la violence et stratégies institutionnelles*

Ce système politique communautaire est loin d'être stable et évolue dans un contexte où l'utilisation de la violence se banalise pour deux raisons. Premièrement, le caractère exogène des partis politiques, notamment dans les territoires contestés, et la violence du jeu politique incline ces derniers à faire un usage massif de la coercition pour pallier leur absence de base sociale. Chaque groupe instrumentalise les tensions communautaires pour s'imposer en tant qu'acteur incontournable. La violence armée et la coercition deviennent des moyens politiques et servent à mobiliser par défaut, là où l'ancrage social est inexistant. Les stratégies communautaires et les clivages identitaires sont d'abord utilisés par les groupes politiques pour s'imposer et sont peu représentatifs des réalités sociales. De ce fait, l'instrumentalisation du fait communautaire est largement artificielle. Deuxièmement, les décrets de quotas ethnico-religieux et la recherche d'alliances régionales inclinent les acteurs politiques à fonctionner en vase clos, selon des logiques propres, désincarnées de la société. En conséquence, les nouveaux acteurs politiques échouent à s'ancrer dans des territoires dont ils ne représentent que partiellement la population et dans lesquels ils contribuent largement à créer du conflit. Dans ce contexte, le système politique post 2003 se nourrit de la reproduction de luttes communautaires et utilise ces tensions pour pallier l'absence de soutien populaire. Ainsi, la généralisation de la violence politique à l'ensemble de la société est en grande partie le résultat d'un phénomène d'ancrage social inabouti et d'une incapacité des factions politiques à mobiliser la population autrement que par la coercition.

Ces stratégies d'instrumentalisation de la violence s'articulent à l'État dans des jeux de transversalité où acteurs non étatiques et étatiques se mélangent. L'alternance entre option violente et actions légales permet de négocier des positions au sein des institutions de l'État qui se transforment en arènes de lutte de pouvoir. La violence devient un mode de négociation à l'intérieur des institutions de l'État pour obtenir de nouvelles redistributions de ressources. L'effet de ces luttes est un élargissement des fonctions de l'État: à mesure que les acteurs investissent et cherchent à instrumentaliser l'appareil étatique, ils tentent également de développer son administration afin d'étendre leurs prérogatives officielles. Par exemple, dans les territoires contestés, les partis kurdes tentent d'augmenter le pouvoir des institutions étatiques qu'ils détiennent. La direction d'une institution hospitalière par un cadre politique kurde devient ainsi l'occasion de gérer l'espace urbain alentour et de renforcer le contrôle des forces kurdes sur la population. Dans le cas inverse, la direction d'un département de drainage des eaux par des cadres arabes sunnites leur permet de demander des budgets supplémentaires pour effectuer des travaux de voirie et/ou réparer un réseau électrique dans leur quartier. Ces luttes d'influences passent ainsi par un gonflement des prérogatives de l'État. Ce n'est pas tant une disparition de l'État que l'on observe mais un redéploiement de l'action étatique selon des stratégies communautaires.

### *L'explosion du système politique communautaire*

Ce rapide état des lieux de la période 2003-2014 laisse ainsi entrevoir une situation de crise qui se détériore pour trois raisons. Premièrement le retrait américain en 2011 marque la fin du *statu quo* imposé en 2003. Les groupes politiques en profitent pour renégocier leur position vis-à-vis de l'État. Le Premier ministre irakien Nouri al-Maliki, chef du principal parti chiite Dawa, commence aussitôt une politique agressive pour contrer l'expansion des prérogatives du GRK et marginaliser les formations politiques arabes sunnites. En réponse, les partis kurdes déploient des troupes autour de Kirkuk en 2012 et renforcent leur homogénéisation des territoires disputés entre Bagdad et Erbil. Dès 2013, le ministère des Finances de Bagdad stoppe par intermittence le paiement des salaires dans les gouvernorats du GRK. Cette escalade des tensions se traduit par une reprise en main brutale des prérogatives de l'État selon deux approches différentes. Bagdad tente de mettre en avant le centralisme politique, le GRK y oppose une volonté de déconcentration des pouvoirs régaliens dans

un cadre fédéral. Deuxièmement, la tentative de Nouri al-Maliki pour monopoliser le pouvoir à Bagdad se traduit par une répression massive, notamment contre la minorité arabe sunnite. En 2011, les manifestations anti-corruption qui commencent dans l'ensemble du pays sont sévèrement réprimées et présentées comme «terroristes» afin de mieux les disperser. Dans les territoires disputés, les forces de sécurités irakiennes ouvrent le feu sur les cortèges pacifiques. Début 2014, les affrontements entre manifestants et l'armée irakienne aboutissent à la prise de la ville de Fallouja et d'une partie de Ramadi par des groupes de l'insurrection irakienne épaulés par l'État Islamique en Irak et au Levant (futur État Islamique). Bagdad choisit alors l'option militaire afin de punir l'ensemble de la population arabe sunnite. Troisièmement, cette violente répression conduit à une disparition des acteurs non partisans et casse le tissu social irakien. Les intermédiaires sociaux, comme les classes moyennes irakiennes ou les notabilités urbaines, cessent d'être des acteurs de médiation entre l'État et la population pour lutter contre la radicalisation du conflit ethnico-religieux. L'atomisation de la société irakienne permet ainsi la montée d'acteurs radicaux perçus comme la seule alternative par une frange de la population en rupture avec le système politique. Alors qu'entre 2003 et 2014, l'insurrection sunnite était capable de trouver des interlocuteurs pour négocier avec l'État et devait autolimiter ses actions armées pour ne pas perdre le soutien de la population, en 2014 le tissu social est essoufflé par les stratégies communautaires et brisé par la répression. Dans ce contexte, l'État islamique parvient à s'imposer sans rencontrer de résistance majeure.

### *L'État, un acteur central de la seconde guerre civile*

L'arrivée de l'État islamique marque ainsi l'explosion d'un système politique communautaire en crise. Le rapport à l'État est profondément redéfini mais ce dernier reste le principal arbitre du conflit et l'enjeu des luttes de pouvoir. Sur le plan militaire, c'est Bagdad qui rythme le conflit. Après leur débandade, les forces de sécurités irakiennes sont réorganisées et redéployées sur les lignes de front contre l'État islamique. Peu efficaces sur le terrain, elles sont soutenues par une mobilisation de milices populaires rassemblées à l'appel de la *Marja'iyya* et coordonnées par les ministères de l'Intérieur et de la Défense. Le recrutement des milices chiites s'effectue localement et de nombreux de groupes répondent avant tout à des agendas locaux mais leur armement et encadrement est pris directement en charge par Bagdad qui s'assure leur fidélité. Le soutien de l'Iran au parti Dawa, au

pouvoir à Bagdad, facilite cette domination de l'État sur le phénomène milicien. Côté kurde, les milices des partis politiques dominants (PDK-UPK) parviennent à être autosuffisantes, mais uniquement grâce à l'aide de leurs alliés occidentaux. De plus, les stratégies de ces deux partis sont limitées par l'ingérence de l'Iran et de la Turquie. En conséquence, les avancées militaires dépendent avant tout de Bagdad qui contrôle les principales chambres d'opération et accumule le plus de ressources militaires.

Dans les territoires disputés, la guerre profite davantage à un redéploiement de l'État qu'à son éviction. Le territoire est polarisé entre milices kurdes et forces chiites-irakiennes qui sont en compétition pour le contrôle des institutions étatiques et la mise en place de logiques sécuritaires. Chaque zone libérée est sujette à un ratissage systématique de la population, notamment arabe sunnite, puis à une reconstruction d'appareils sécuritaires tournés principalement contre la population arabe sunnite. Une nouvelle hiérarchie identitaire se met en place, arbitrée par Bagdad dans le cadre d'un plan sécuritaire d'ingénierie démographique. Parallèlement, les forces kurdes poursuivent le même processus mais, faute de ressources, elles doivent régulièrement compter sur l'aide de l'État irakien qui en profite pour réaffirmer sa présence dans leurs zones d'expansion.

\*\*\*

Une étude approfondie du positionnement des acteurs politiques irakiens permet ainsi de rendre compte de dynamiques de long terme qui s'articulent profondément à l'État. À l'opposé d'une approche développementaliste de l'État, cela permet de contextualiser la crise actuelle par rapport aux trajectoires sociales et historiques des acteurs en présence. Plutôt que de souligner le délitement du pouvoir selon une approche wébérienne de l'État, on observe au contraire un remodelage de ses institutions et l'apparition de nouveaux modes de domination via notamment une 'milicisation' de la société et la reconstruction d'un appareil sécuritaire polarisé. La relation à l'État reste centrale dans le nouveau système politique communautaire qui se met en place. De plus, les protagonistes, bien que pris dans des stratégies communautaires contradictoires, sont largement enchevêtrés dans des réseaux institutionnels et sociaux dont la transversalité met à mal la division acteur étatique et non-étatique. Malgré une dynamique de fragmentation des formes d'autorité, les luttes politiques se déroulent majoritairement au sein de l'appareil étatique et l'idée du recours à l'État reste profondément ancrée.

Le 19 mai 2016

Jordi Tejel Gorgas\*

*Pour une approche relationnelle de la crise de l'État au Moyen-Orient:  
le cas kurde (1919-2014)*

La perspective de la formation de plusieurs proto-États kurdes semble prendre force comme conséquence de trois événements majeurs survenus au cours des vingt dernières années. D'une part, la Guerre du Golfe de 1991 et le retrait qui s'ensuit des troupes irakiennes d'une partie du Nord de l'Irak avaient ouvert la perspective de créer un territoire *de facto* autonome vis-à-vis de Bagdad. Une zone grise, du point de vue du droit international, qui s'est 'normalisée' lorsque l'Irak est devenu un État fédéral après l'intervention américaine de 2003. D'autre part, longtemps marginale, la question kurde en Syrie a été propulsée sur le devant de la scène nationale et régionale, suite à l'évolution de la révolte syrienne initiée en mars 2011. En effet, le 19 juillet 2012, Bachar al-Assad décide de retirer partiellement ses troupes du Nord contribuant ainsi à l'apparition d'une seconde autonomie kurde qui a réussi à garantir sa durabilité dans un contexte de violence inouïe. Enfin, entre 2012 et 2015, la Turquie était engagée dans un complexe 'processus de paix' avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), ce qui permettait d'imaginer une sortie négociée au conflit kurde, voire la création d'une autonomie territoriale dans le Sud-Est tout en respectant les frontières internationales de ce pays.

En somme, en deux décennies, nous avons assisté à l'émergence de plusieurs entités kurdes qui sont venues confirmer, si besoin était, la

---

\* Historien, Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID, Genève). Je tiens à remercier le Fonds national suisse de la recherche scientifique du soutien financier accordé en vue d'accomplir ma recherche *States, Minorities and Conflicts in the Middle East (1948-2003)*, réalisée entre 2010-2016 à l'IHEID, dont ce chapitre est l'un des fruits. Il va de soi, cependant, que les opinions exprimées ici n'engagent que l'auteur.

crise de l'État-nation au Moyen-Orient. Tout se passe comme si le grand moment de la 'revanche de l'histoire' était arrivé pour les Kurdes; ainsi, les perdants des traités internationaux signés durant les années 1920 seraient devenus, enfin, les 'gagnants' en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Le processus actuel de délitement des États créés à l'issue de la Première guerre mondiale et d'autonomisation des régions kurdes serait la conséquence 'logique' de deux dynamiques complémentaires. En premier lieu, les frontières internationales tracées de manière arbitraire par les puissances coloniales européennes<sup>2</sup>, loin de délimiter des territoires homogènes, auraient laissé, comme dans le cas kurde, de larges sections de ce groupe 'national' en dehors des cadres étatiques d'un seul pays, divisant ainsi le 'Kurdistan' entre plusieurs États par ailleurs artificiels, du moins, en ce qui concerne les cas de la Syrie et de l'Irak. L'inadéquation des frontières étatiques avec l'espace ethnique kurde serait à l'origine d'une lutte incessante de ce groupe afin de faire coïncider les frontières politiques avec celles du groupe national.

En deuxième lieu, la division des Kurdes entre quatre États – Iran, Irak, Syrie et Turquie – aurait été accompagnée par la mise en place de politiques agressives vis-à-vis de la 'kurdicité' ou de l'identité kurde dans chacun des États. Soumis à des projets plus ou moins assimilationnistes, les Kurdes auraient entrepris un combat de défense de la 'kurdicité' face à des pouvoirs centraux qui auraient refusé toute expression d'une différence ethnique et/ou religieuse.

Si l'histoire contemporaine des quatre pays susmentionnés est, en effet, ponctuée par des révoltes kurdes contre les gouvernements respectifs, dont les repères chronologiques sont facilement identifiables, une mise en garde s'impose quant à l'origine du conflit kurde dans son ensemble. Premièrement, les traités internationaux de Sèvres (1920) et de Lausanne (1923) ne comportent pas la division d'un Kurdistan politiquement unifié. Jean-François Pérouse nous rappelle ainsi qu'«une analyse historique qui s'efforcerait d'être impartiale conduirait seulement à la constatation suivante: il n'a existé que des Kurdistan(s), réalisations partielles et restreintes d'une grande idée (celle du Kurdistan) qui fut lente à se construire et à s'imposer dans sa dimension transcendante et motrice (au sens d'idée

---

<sup>1</sup> D. HIRST, *This Could Be the Birth of an Independent Kurdish state*, in «The Guardian», 9 janv. 2013, <<http://www.theguardian.com/commentisfree/2013/jan/09/birth-kurdish-state-ottoman-syria-arab-spring>> (dernier accès le 07.10.2015).

<sup>2</sup> Voir, par exemple, M. FOUCHER, *L'obsession des frontières*, Perrin, Paris 2007; S. JMOR, *Les origines de la question kurde*, L'Harmattan, Paris 1994.

guidant une action collective ou inspirant un programme politique)»<sup>3</sup>.

Deuxièmement, le récit porté sur les atavismes entre 'majorités' – Arabes, Perses, Turcs – et 'minorités', Kurdes en l'occurrence, dans le cadre des nouveaux États surgis des décombres de l'Empire ottoman ainsi qu'en Iran se base dans une large mesure sur une généralisation abusive du projet 'modernisateur' de la Turquie kémaliste, et dans une moindre mesure, de l'Iran post-Qajar. Le processus de construction étatique *state-building*, suivant le modèle européen analysé brillamment par Charles Tilly, nécessitait en ce sens la formation d'un centre fort, doté d'une armée qui serait à même d'assurer à la fois la sécurité intérieure et extérieure du pays. La 'réaction' kurde face à ces projets centralisateurs en serait le résultat le plus évident.

Cette analyse est problématique à double titre. D'une part, parce que même la Turquie et l'Iran, élevés en modèles des projets 'autoritaires modernisateurs' au Moyen-Orient, ne furent pas capables de mettre en place, du moins pendant une bonne partie des années 1920-1940, les programmes centralisateurs auxquels les élites respectives aspiraient. D'autre part, parce que comme Hamit Bozarslan l'a souligné, si des similarités existent entre la gestion de la question kurde dans ces quatre pays, le problème kurde connaît des réalités différentes dans chacun des États, comme résultat des interactions avec des acteurs étatiques et non étatiques dotés de projets politiques divers ainsi qu'avec des acteurs relevant de diverses échelles: locale, régionale et internationale<sup>4</sup>. En ce sens, le contexte politique et social de la Turquie et de l'Iran, d'une part, et de l'Irak et la Syrie, d'autre part, ne sont pas similaires. Ainsi, et de manière significative, alors que la Turquie est devenue indépendante dès 1922, la Syrie et l'Irak deviennent *de facto* indépendants après la Seconde guerre mondiale, pour la première, et en 1958, pour le second. Par ailleurs, aux clivages propres à la société kurde s'ajoute une diversification sociale, culturelle, politique et économique entre les différentes parties de l'espace kurde.

Enfin, si l'historien se doit de proposer des périodisations, forcément englobantes et réductrices de la réalité, aidant à la compréhension des transformations socio-politiques d'une société donnée, il doit aussi être attentif à la pluralité des évolutions et des acteurs pour chaque période étudiée. Ainsi, s'il serait tentant de présenter l'histoire des Kurdes au

<sup>3</sup> J.-F. PÉROUSE, *Le Kurdistan: quel territoire pour quelle population?*, in J. BONNEMAISON, L. CAMBREZY et L. QUINTY-BOURGEOIS (dir.), *La nation et le territoire: Le territoire, lien ou frontière?*, L'Harmattan, Paris 1999, p. 20.

<sup>4</sup> H. BOZARSLAN, *La régionalisation du problème kurde*, in E. PICARD (dir.), *La nouvelle dynamique au Moyen-Orient: Les relations entre l'Orient arabe et la Turquie*, L'Harmattan, Paris 1992, pp. 178-180.

Moyen-Orient post-ottoman sous le prisme d'une histoire linéaire, comme une lutte sans répit entre une 'minorité' kurde homogène, désirant l'autonomie du Kurdistan, et des gouvernements centraux, tout aussi monolithiques et opposés à toute aspiration kurde, on doit éviter, comme nous le rappelle Mathieu Rey à propos de la question kurde en Irak, de procéder par méthode régressive; «c'est-à-dire ne pas tirer de conclusion pour la période considérée [...] à partir des données valables pour les années postérieures»<sup>5</sup>.

Partant de l'observation du cas kurde en Irak et en Syrie à travers un siècle (1920-2014), cette contribution propose d'adopter une approche dynamique et interactionniste en vue d'étudier la question de la crise de l'État-nation au Moyen-Orient à partir de trois prémisses. Premièrement, la formation des 'groupes' identifiés comme 'minoritaires' est le résultat d'une histoire de relations de pouvoir et, par conséquent, le résultat d'un processus social. Deuxièmement, les membres des 'majorités' et des 'minorités' ne sont pas *en tout lieu* et *en tout temps* opposés. Au contraire, une perspective historique de longue durée permet d'identifier des périodes pendant lesquelles divers secteurs d'une minorité ethnique ou religieuse participent activement à la vie économique, politique et culturelle d'un pays donné. Les 'minorités', dès lors, ne doivent pas être perçues uniquement comme des 'victimes passives'; au contraire, elles influent de manière directe ou indirecte sur l'évolution politique et sociale des États, même ou précisément, des États qui nient leur existence. Dès lors, la relation entre 'majorités' et 'minorités' fait partie d'un processus dynamique dont nous devons prendre en considération à la fois les continuités et les discontinuités.

Enfin, bien que les régimes prétendent représenter la 'majorité' et les élites 'minoritaires' projettent vers l'extérieur une image d'homogénéité de leurs groupes respectifs, les pratiques quotidiennes, les tensions internes et les actions de certains de leurs segments contredisent cette image<sup>6</sup>. Ainsi, il existe une forte interrelation entre les périodes dans lesquelles les États ou des segments de l'État s'allient à des groupes 'externes' – *açabiyyât* (groupes de solidarité), etc. –, pour pallier les carences de l'État et les phases de consolidation du mouvement kurde, et vice-versa. Le résultat, à long terme, est une transformation mutuelle, qui se manifeste depuis quelques années déjà par une fragmentation accentuée à la fois des États

---

<sup>5</sup> M. REY, *Une décennie de silence, les Kurdes à l'heure d'une absence de rébellion (1946-1958)*, in J. TOLAN, H. EL ANNABI et G. KRAUSE (dir.), *Enjeux identitaires en mutation: Europe et bassin méditerranéen*, Peter Lang, Bern 2014, p. 184.

<sup>6</sup> J.S. MIGDAL, *State in Society. Studying How States and Societies Transform and Constitute One Another*, Cambridge University Press, Cambridge 2001.

et des mouvements kurdes. Paradoxalement, alors qu'États et mouvements kurdes sont parvenus à assurer leur durabilité, ils se sont éloignés de leur doctrine originale: la création d'États-nations homogènes et souverains sur 'tout' le territoire national. Ainsi, si l'État-nation est remis en cause, le projet nationaliste kurde l'est aussi.

Les coordinateurs de cet ouvrage nous ont demandé d'entreprendre une démarche analytique attentive à la fois au temps long de l'Histoire et au temps court pour rendre compte des développements récents. La question kurde, vieille de cent ans, se prête bien à cet exercice. En outre, à cheval entre quatre États de la région, les Kurdes constituent un cas d'étude pertinent pour analyser la question de la crise de l'État-nation au Moyen-Orient.

Dans la première partie de ma contribution, je vais avancer une périodisation des relations entre l'État syrien et irakien et les populations kurdes respectives, en proposant une lecture attentive au temps long, aux continuités ainsi qu'aux discontinuités. La période formative des États susmentionnés sera privilégiée afin d'apporter des éléments de réponse aux questionnements globaux de cet ouvrage. Dans la deuxième partie, l'intérêt pour le temps court me conduira à analyser les derniers développements survenus en Syrie et en Irak depuis le déclenchement des révoltes arabes en 2011 et l'irruption postérieure d'autres acteurs, comme Daech, porteurs de projets étatiques qui défient non seulement la souveraineté des États existants, mais également les visées politiques et territoriales de certains mouvements kurdes.

Enfin, une comparaison entre le contexte actuel et celui des années 1920 me permettra de relativiser, à titre d'hypothèse, la question du délitement de l'État au Moyen-Orient: aujourd'hui tout comme hier, nous avons à faire à des acteurs qui voient dans la fluidité des situations et dans la porosité des frontières des opportunités soit pour tenter de remettre en question le tracé des frontières héritées de traités internationaux de l'entre-deux-guerres, soit pour négocier leur loyauté à l'État existant et aux élites dirigeantes. Mais, aujourd'hui encore, même si les pouvoirs centraux sont prêts à partager tant bien que mal la souveraineté territoriale avec des acteurs non étatiques donnant lieu à des «zones grises» (Nord de la Syrie) ou des régions autonomes bénéficiant d'une légitimité constitutionnelle (Nord de l'Irak), nous sommes probablement encore loin de la «fin des territoires» annoncée par Bertrand Badie il y a déjà quelques années<sup>7</sup>. Qu'ils

---

<sup>7</sup> B. BADIE, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Fayard, Paris 1995.

soient séculiers (mouvements kurdes) ou islamistes (Daech), ces acteurs font du principe de ‘territorialité’ un élément central de leur action politique, et donc de leur légitimation, au même titre que les acteurs étatiques.

### *Les ambiguïtés de la période formative des États (1920-1958)*

Le Traité de Sèvres du 16 août 1920, conclu entre le gouvernement ottoman et les Alliés, prévoit dans ses articles 62, 63 et 64 la création d'un État kurde autonome, ou complètement indépendant dans la majeure partie du Kurdistan ottoman. Le sort des Kurdes habitant dans le vilayet de Mossoul, nord de l'Irak actuel, doit se décider ultérieurement. Toutefois, les divisions entre les Alliés et entre les Kurdes, ainsi que les victoires des milices nationalistes turques sur le terrain, ouvrent la voie à la renégociation du traité de Sèvres. Le traité de Lausanne, signé en juillet 1923, met fin aux revendications kurdes. Dès ce moment, la question kurde va se décliner dans quatre cadres étatiques différents, présentant logiquement des similitudes et des différences.

Certes, la fin de l'Empire ottoman induit des bouleversements importants pour la région moyen-orientale, notamment la création de nouveaux États, puis la fin du Sultan-calife. Alors que certains territoires ex-ottomans ont directement accès à l'indépendance (comme la Turquie), d'autres sont placés sous mandat international: la Syrie, le Liban, la Transjordanie, la Palestine et l'Irak. En théorie, dans le cadre de l'ordre international résultant de la Première guerre mondiale, le système westphalien au sein duquel l'État-nation devient l'acteur de référence des relations internationales est aussi appliqué au Moyen-Orient. Les puissances mandataires doivent protéger les frontières internationales des nouveaux pays et s'engager à préparer ces États à l'indépendance totale dans un monde formé par des États-nations.

Cependant, la fin de l'Empire ottoman n'apporte pas un changement immédiat de certaines dynamiques politiques, sociales et économiques plus anciennes. Ainsi, par exemple, l'apparition de l'État-nation comme forme d'organisation politico-territoriale au Moyen-Orient à la suite de la Première guerre mondiale n'a pas totalement remplacé d'autres conceptions antérieures de solidarité (tribales, religieuses, claniques) ou du territoire.

Dans l'espace kurde, on doit en effet constater la résilience des structures tribales et claniques dans le mouvement nationaliste kurde moderne, constituant ainsi une sorte de «nation tribale». Comme Ernest Gellner le suggérait, il n'y a pas de contradiction entre ces deux termes car «une nation tribale peut, pendant un temps, être tribale dans son fonctionnement

interne et nationale pour l'extérieur»<sup>8</sup>. De même, si les nouveaux États placés sous mandat international, Irak et Syrie, sont reconnus comme des États modernes 'en devenir' et des unités territoriales différenciés, la fluidité des situations ainsi que la diversité des projets des acteurs de l'époque font de l'entre-deux-guerres un contexte socio-politique bien plus complexe que ce que les accords internationaux ne laissent paraître. Ainsi, comme Fred Lawson le souligne, la fin des empires n'implique pas la consolidation naturelle du système westphalien. Alors que les puissances européennes se disputent des aires d'influence au Moyen-Orient, des élites arabes au Caire, à Damas, à Bagdad ou encore à Amman envisagent des projets politiques – notamment l'unité arabe –, jusque dans les années 1950. Ceux-ci ouvraient la voie à un système d'États anarchique<sup>9</sup>.

D'autre part, la présence néocoloniale en Irak et en Syrie a des répercussions contradictoires. D'un côté, la Grande-Bretagne et la France cherchent à construire des bases viables à des États indépendants. De l'autre côté, si la France ne reconnaît jamais de manière officielle l'existence d'une «minorité kurde» avec des droits particuliers, dans les faits, des officiers français vont favoriser l'émergence du nationalisme kurde pour faire face aux ambitions territoriales de la Turquie dans le Nord syrien et affaiblir les nationalistes arabes de Damas. La France développe ainsi une politique favorable à certains chefs kurdes, tout en renforçant la fragmentation de la communauté kurde en trois enclaves – Kurd Dagh, Aïn al-Arab et Djézireh –, chacune étant traitée comme un territoire différent de l'autre. En réalité, la France, contrairement à la Turquie, mène une politique de type impérial à la frontière turco-syrienne. Les régions kurdes sont traitées davantage comme des marches impériales que comme des territoires appartenant à la 'nation' syrienne<sup>10</sup>. Ce faisant, malgré la présence de gendarmes dans les principales villes du Nord syrien, l'État y est avant tout représenté par la France et ceci jusqu'à la Seconde guerre mondiale.

Une évolution similaire peut être observée en Irak. Lorsque l'armistice de Moudros est signé en octobre 1918, l'armée britannique des Indes se trouve à proximité de Mossoul. Un mois plus tard, le Nord irakien, habité majoritairement par des Kurdes sunnites, est occupé par les troupes anglo-indiennes. Or, faute de moyens humains, les Britanniques doivent s'appuyer sur des dignitaires kurdes afin de garantir la 'loyauté' des

<sup>8</sup> E. GELLNER, *Nations et nationalisme*, Payot, Paris 1999, p. 195.

<sup>9</sup> F.H. LAWSON, *Constructing International Relations in the Arab World*, Stanford University Press, Stanford, CA 2006.

<sup>10</sup> S. ALTUG et B.T. WHITE, *Frontières et pouvoir d'État: la frontière turco-syrienne dans les années 1920 et 1930*, in «Vingtième siècle. Revue d'histoire», n. 103, 2009, pp. 91-104.

populations locales. En ce sens, les Anglais nomment Cheikh Mahmoud (1882-1956) gouverneur du «Kurdistan du Sud» («Southern Kurdistan»), une région délimitée par les fleuves du Grand Zab et le Diyala, dans la province actuelle de Suleimaniyya. Ce faisant, le «Kurdistan du Sud» est de fait géré conjointement par une administration kurde et britannique<sup>11</sup>.

Simultanément aux négociations diplomatiques menées en France, les Britanniques avaient déjà pris la décision de créer un État arabe constitué des vilayets de Bassorah et de Bagdad auxquels il fallait ajouter plus tard le vilayet de Mossoul. Ce projet posait cependant des problèmes diplomatiques avec la Turquie, qui réclamait aussi la souveraineté sur ce territoire, habité en majorité par des «sunnites», Kurdes et Turkmènes. Finalement, le Conseil de la SDN tranche l'affaire de Mossoul en décembre 1925, en rattachant le vilayet à l'Irak selon le vœu des Britanniques, et en prévoyant en faveur des Kurdes des garanties suggérées par la commission d'enquête concernant une autonomie administrative et culturelle: notamment, la nomination de fonctionnaires kurdes à l'administration de leur pays et de leur justice, l'enseignement dans les écoles en langue kurde et l'emploi du kurde comme langue officielle dans tous ses services.

En réalité, cependant, les recommandations faites par la commission d'enquête n'étaient pas tout à fait nouvelles. Après avoir été successivement encouragé et puis découragé par les agents anglais à maintenir l'autonomie *de facto* du Kurdistan vis-à-vis de la Turquie et de Bagdad, Cheikh Mahmoud se proclame Roi du Kurdistan en novembre 1922<sup>12</sup>. L'administration britannique, de concert avec le gouvernement irakien, essaie de faire sienne cette ambition en la plaçant dans le cadre irakien. Ils déclarent le 22 décembre 1922 que le gouvernement irakien reconnaît les droits nationaux des Kurdes de coexister dans le cadre de l'État irakien et de former un gouvernement kurde autonome au Kurdistan.

Toutefois, suite à la décision de la SDN de rattacher l'ancien vilayet de Mossoul au royaume arabe d'Irak, ni les engagements pris par les Britanniques et les Irakiens en 1922, ni les suggestions faites par la SDN en 1925 concernant les «droits de la minorité kurde» ne sont honorés. Malgré tout, et ceci tout au long du Mandat, les autorités irakiennes soupçonnent les Britanniques d'utiliser la «question kurde» pour diviser

---

<sup>11</sup> A.T. WILSON, *Loyalties. Mesopotamia, 1917-1920*, Oxford University Press, Londres 1936. Voir aussi le rapport d'E.B. SOANE, *Report on the Sulaimaniya District of Kurdistan*, Edmonds Papers, Boîte 6/1.

<sup>12</sup> Pour une description détaillée des relations entre Cheikh Mahmoud et les Britanniques, voir J. TEJEL, *Urban Mobilization in Iraqi Kurdistan during the British Mandate: Sulaimaniya, 1918-1930*, in «Middle Eastern Studies», vol. 44, n. 4, 2008, pp. 537-552.

les Irakiens et fragiliser le gouvernement de Bagdad. Ainsi, les recensements de populations et la reconnaissance des «minorités» seraient mis à l'avantage de l'impérialisme et du colonialisme britanniques. De leur côté, les dirigeants autonomistes kurdes accusent les Britanniques de ne pas respecter leurs engagements, de coopter des chefs tribaux et religieux afin de les diviser ainsi que de favoriser le gouvernement «arabe» de Bagdad, asservi aux intérêts coloniaux britanniques.

En réalité, les travaux récents sur la période mandataire en Syrie et en Irak invitent à une lecture plus fine de la mainmise sur les divers groupes religieux et ethniques locaux par les autorités mandataires. La reconnaissance des identités locales et régionales par les Britanniques ne prétendait pas favoriser un groupe donné par rapport aux autres, mais plutôt consolider la position de la puissance mandataire comme arbitre entre les différents groupes politiques et sociaux<sup>13</sup>. Fuat Dündar, par exemple, a montré combien les recensements conduits durant le mandat sont toujours mis à l'avantage des Britanniques afin de maintenir le *statu quo*, même si cela impliquait des contradictions dans leur gestion politique des divers segments de la société irakienne, dont les Kurdes<sup>14</sup>.

La perspective d'observation 'micro' prouve, cependant, qu'à différents moments, les officiers coloniaux pouvaient mener des politiques à une échelle locale qui ne correspondaient ni à la politique envisagée par le Haut-commissariat, ni aux intérêts des gouvernements «arabes» de Bagdad et de Damas, ni à ceux des populations locales; mais tout simplement à leurs propres desseins, parfois en accord avec une politique coloniale de plus longue durée<sup>15</sup>. Le résultat de ces ambiguïtés sera une intégration inachevée des territoires kurdes à la fin des Mandats.

<sup>13</sup> J.-D. MIZRAHI, *Genèse de l'État mandataire. Service des renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Publications de la Sorbonne, Paris 2003; N. MÉOUCHY et P. SLUGLETT (dir.), *The British and French Mandates in Comparative Perspectives*, Brill, Leiden 2004; V. TATCHJIAN, *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie. Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, Karthala, Paris 2004.

<sup>14</sup> F. DÜNDAR, *Statisquo: British Use of Statistics in the Iraqi Kurdish Question, 1919-1932*, in «Crown Paper», n. 7, 2012, p. 62, <<http://www.brandeis.edu/crown/publications/cp/cp7.html>> (dernier accès le 27.04.2016).

<sup>15</sup> TEJEL, *Urban Mobilization in Iraqi Kurdistan during the British Mandate: Sulaimaniya, 1918-1930*, cit.; Pour la Syrie, voir J. TEJEL, *Les territoires de marge de la Syrie mandataire. Le mouvement autonomiste de la haute Jazîra, paradoxes et ambiguïtés d'une intégration "nationale" inachevée (1936-1939)*, in «REMMM », n. 126, 2009, pp. 205-222.

«Frères» et «ennemis» (1958-1979)

À la fin de la Seconde guerre mondiale, et malgré l'instabilité politique vécue en Syrie, l'État syrien semble avoir été accepté comme une réalité physique et symbolique par les populations, y compris les minorités. Politiquement, bon nombre de militants kurdes rejoignent le Parti communiste syrien. Quant aux notables kurdes, ils peuvent devenir députés au Parlement. L'État syrien, de son côté, ferme les yeux quant aux activités des habitants de la région frontalière qui s'adonnent à la contrebande, profitant des tarifs douaniers turcs trop élevés. Une activité illicite importante qui conduit la Turquie à parsemer la frontière turco-syrienne de mines antipersonnel en 1957.

Mais la fin des années 1950 est témoin d'un retournement de la situation. Pour Peter Sluglett, la fin de la Seconde Guerre mondiale et la création de l'État d'Israël en 1948 marquent cependant le déclin de la 'démocratie bourgeoise' dans les pays arabes sous mandat européen. Le système parlementaire 'à l'occidentale' est perçu comme corrompu et inopérant face aux nombreux défis posés aux nations arabes comme l'impérialisme européen et américain, le sionisme, les droits des minorités, etc.<sup>16</sup> La solution à tous ces défis est la destruction de la 'démocratie bourgeoise' et la prise du pouvoir non pas grâce au rôle des 'masses populaires', mais par l'intervention de l'avant-garde politique et militaire dans ces pays respectifs.

La Syrie et l'Égypte s'unissent pour former la République arabe unie ou RAU (1958-1961). Le panarabisme fait des Kurdes et de leurs liens transfrontaliers une menace. Pour la première fois, la Syrie mène une politique active sur la ligne frontalière turco-syrienne. Il émerge alors l'idée de créer une ceinture arabe tout au long de la frontière ayant une vocation doublement stratégique: diluer les populations kurdes et contrôler la frontière. Selon diverses estimations, autour de 120000 Kurdes perdent leur citoyenneté suite au recensement spécial de 1962 tandis que des milliers d'hectares sont pris aux grands propriétaires et notables de la région. Mais, afin de maintenir une clientèle kurde dans le Nord syrien, cette mesure ne touche pas 'tous' les grands propriétaires.

En outre, le projet de ceinture arabe n'est mis en pratique que partiellement. À la fin des années 1970, d'autres priorités s'imposent au régime. Les conflits avec la Turquie autour des ressources hydrauliques de l'Euphrate et les différends avec le parti Baas irakien conduisent Damas à soutenir le mouvement kurde de Turquie et d'Irak. En particulier, le PKK

<sup>16</sup> P. SLUGLETT, *The Mandates: Some reflections on the nature of the British presence in Iraq (1914-1932) and the French presence in Syria (1918-1946)*, in MÉOUCHY et SLUGLETT (dir.), *The British and French Mandates in Comparative Perspectives*, cit., pp. 103-127.

peut mener des activités de propagande dans le Nord syrien, lequel devient un vivier de combattants du PKK dans sa lutte contre la Turquie. Même si l'État syrien ne disparaît pas du Nord syrien, le PKK peut y exercer une souveraineté partagée avec le régime.

Cette politique d'instrumentalisation de la question kurde vers l'extérieur est accompagnée d'une politique de cooptation de certains individus et groupes kurdes à l'intérieur. Ainsi, des élites civiles et religieuses se rapprochent du régime. De même, le régime a réussi à rallier les Kurdes en les réintégrant au système communautaire, en leur accordant des postes militaires, notamment dans la garde présidentielle ou dans les milices kurdes qui ont été utilisées dans la répression des Frères musulmans au début des années 1980.

En Irak, en dépit des tensions apparues durant le Mandat entre certains chefs kurdes, d'un côté, et les autorités britanniques et irakiennes, de l'autre, la période post-coloniale est marquée par des phases de rapprochement et de distanciation entre le mouvement nationaliste kurde et le gouvernement de Bagdad, par des épisodes ponctués de violence étatique et des promesses de reconnaissance du «fait national» kurde. Par ailleurs, force est de constater que, pendant la période monarchique (1920-1958), divers secteurs de la société kurde cherchent leur intégration à l'édifice national irakien à la fois dans le domaine culturel, économique et politique. À titre d'exemple, il faut rappeler que divers membres de la famille Baban, dont Ahmed Mukhtar Baban, occupent des positions privilégiées dans l'appareil étatique irakien<sup>17</sup>. Le Parlement irakien accueille également bon nombre de chefs tribaux et de grands propriétaires terriens kurdes. Enfin, le dernier ministre de l'Intérieur de la période monarchique et main droite de Nuri al-Saïd est Saïd Qazzaz, un Kurde de Suleimaniyya<sup>18</sup>.

De même, la collaboration entre Kurdes et Arabes est une réalité, à divers moments, au sein des groupements politiques à prétention transversale; que ce soit au sein du parti communiste ou des groupes nationalistes irakiens et anti-coloniaux. En outre, lors du grand soulèvement anti-britannique de 1948 connu comme la *Wathba* (littéralement le «Saut»), le Parti démocratique du Kurdistan (PDK), créé en 1946, coopère activement avec le Parti national démocratique (PND) et le Parti communiste (PCI)<sup>19</sup>.

<sup>17</sup> Selon Phebe Marr, la proportion des Kurdes dans les hautes fonctions étatiques aurait atteint 18% durant les années 1940-1950. P. MARR, *The Modern History of Iraq*, Westview, Boulder 1985, p. 144.

<sup>18</sup> W.J. GALLMAN, *Iraqi Under General Nuri. My recollections of Nuri al-Saïd, 1954-1958*, Johns Hopkins Press, Baltimore 1963.

<sup>19</sup> M. BARZANI, *Mustafa Barzani and the Kurdish Liberation Movement*, Palgrave, New

Toutefois, le chapitre le plus important en termes de coopération du mouvement kurde avec les autorités irakiennes s'écrit après l'avènement la République de la main d'Abdulkarim Kassem. En effet, pour la première fois dans l'histoire de l'État irakien, le principe de l'égalité des nations arabe et kurde est affirmé dans la Constitution provisoire du 27 juillet 1958<sup>20</sup>. Le retour d'exil du général Barzani le 7 octobre 1958 aidant, le PDK et le PCI deviennent les deux principaux alliés de Kassem entre 1958 et 1961. En échange du soutien du PDK, Kassem permet l'éducation en langue kurde, des émissions de Radio et de TV dans cette langue, et la publication de périodiques tels que *Hiwa*, *Rojy Nwi* et *Hetaw*<sup>21</sup>. Sur le plan symbolique, les armoiries de la nouvelle république sont composées d'une épée arabe croisant un poignard kurde.

La coopération du PDK avec Kassem conduit le PCI à reconnaître également les positions du parti kurde sur les droits «nationaux» des Kurdes, tout en rejetant les dérives «séparatistes»<sup>22</sup>. Le gouvernement de Bagdad, de son côté, encourage les intellectuels «irakistes» (communistes et proches du PND) à mettre en avant dans leurs publications la fraternité entre tous les peuples et toutes les religions qui composent la mosaïque irakienne, en opposition aux visions panarabistes du parti Baath<sup>23</sup>. Encouragé par ces premières victoires, le PDK présente une liste de revendications visant notamment à l'établissement d'une autonomie administrative dans le Nord de l'Irak.

Dès 1960, cependant, les relations entre le PDK et Kassem se détériorent rapidement; les journaux en langue kurde sont interdits, les sièges du PDK à Mossoul et à Kirkouk sont fermés par la police irakienne<sup>24</sup>, certains de ses dirigeants sont arrêtés tandis que Kassem n'accepte pas les revendications autonomistes kurdes de peur que d'autres groupes ne

---

York 2003, pp. 263-264.

<sup>20</sup> Si l'article 2 de la Constitution provisoire proclame que l'État irakien fait partie intégrante de la nation arabe, elle garantit néanmoins les droits nationaux des Kurdes «au sein de l'entité irakienne» dans l'article 3.

<sup>21</sup> KSSE, *Kurdistan*, juillet 1960, p. 9.

<sup>22</sup> Le PCI était déjà sensibilisé à la «question kurde» dès les années 1940, ce qui explique en partie le succès de ce parti parmi les populations kurdes. Cependant, l'inscription du principe d'égalité entre les Kurdes et les Arabes dans la Constitution de 1958 induit un engagement plus clair du parti communiste en faveur de l'autonomie kurde. Voir H. BATATU, *The Old Social Classes and the Revolutionary Movements in Iraq. A Study of Iraq's Old Landed and Commercial Classes and of Its Communists, Ba'athists and Free Officers*, Princeton University Press, Princeton 1978, pp. 659-665.

<sup>23</sup> E. DAVIS, *Memories of State: Politics, History, and Collective Identity in Modern Iraq*, University of California Press, California 2005.

<sup>24</sup> «Al-Mustaqbal», 18 avril 1961.

suivent la même voie<sup>25</sup>. La guerre entre le PDK et le gouvernement de Bagdad débute officiellement en septembre 1961 et se prolonge, avec intermittences, jusqu'en 1970. En raison des contraintes d'espace, je ne peux pas passer en revue les différentes phases de cette guerre et de ces négociations, par ailleurs largement analysées dans d'autres travaux<sup>26</sup>.

En revanche, il convient de souligner que la reconnaissance officielle de la «nation» kurde dans la Constitution provisoire de 1958 est une victoire symbolique du mouvement kurde qui aura des répercussions durables à la fois en Irak et dans les autres régions habitées par les Kurdes au Moyen-Orient<sup>27</sup>. En effet, elle a placé la barre très haut. Désormais, le mouvement kurde ne peut pas se contenter de moins; il se voit légitimé à demander une autonomie culturelle et politique dans le cadre irakien obligeant les partis nationalistes arabes à y donner une réponse politique.

Ainsi, après l'exécution de Kassem en février 1963, le maréchal Abdel Salem Aref, soutenu par le parti Baath, entre en négociation avec le mouvement kurde; le Conseil de commandement de la révolution reconnaît «les droits nationaux du peuple kurde» et le principe de «décentralisation», tout en refusant de définir le contenu de ce terme, sous prétexte qu'il fallait d'abord régler le problème de l'unité arabe<sup>28</sup>. Une fois les négociations interrompues, le gouvernement central utilise tous les moyens pour en finir avec la guérilla kurde, y compris la destruction de villages au bulldozer, entre juin et novembre 1963<sup>29</sup>. Alors que le projet de l'Unité arabe entre la Syrie et l'Irak semble être au plus près de sa réalisation, les militants kurdes sont élevés au rang de «traîtres» (et) et d'«agents de l'impérialisme»<sup>30</sup>.

Malgré la dureté du discours énoncé par le gouvernement de Bagdad, les divers dirigeants irakiens qui se succèdent au cours des années 1960-1970 ne fermeront jamais les portes à la négociation, avec des déclarations souvent contradictoires, affirmant à la fois la volonté de réaliser le projet

<sup>25</sup> H. ARFA, *The Kurds: An Historical and Political Study*, Oxford University Press, Londres 1966, pp. 134-135.

<sup>26</sup> C. KUTSCHERA, *Le mouvement national kurde*, Flammarion, Paris 1979; C. KUTSCHERA, *Le défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, Fayard, Paris 1997.

<sup>27</sup> Ainsi, par exemple, en 1963, 12 intellectuels et étudiants kurdes de Turquie furent arrêtés. L'acte d'accusation mit en avant leurs liens avec des organisations kurdes d'Irak et de l'étranger. NA, FO 371/169555. «Kurdish activities in Turkey». Ankara, le 2 juillet 1963.

<sup>28</sup> CADN, Londres, Ambassade, n. 1336. Pol le Gourrierc, Chargé d'Affaires de France en Irak à Son Exc. M. le ministre des AA.EE. Bagdad, le 15 mai 1963.

<sup>29</sup> National Archives College Park (NACP) CIA Special Report, «The Baathist Regimes in Syria and Iraq», le 27 septembre 1963, dans RDP79-00927A004200040003-1, CREST.

<sup>30</sup> CADN, Londres, Ambassade, n. 1337. Pol le Gourrierc, Chargé d'Affaires de France en Irak à Son Exc. M. le ministre des AA.EE. Bagdad, le 28 octobre 1963.

de l'unité arabe totale, de la reconnaissance des «droits nationaux» des «frères kurdes» et l'arabité indiscutable de la patrie irakienne<sup>31</sup>.

*Les Kurdes sous Saddam Hussein (1979-1991), une période particulière*

L'arrivée à la présidence de Saddam Hussein en 1979, allant de pair avec de grandes purges au sein de l'ancienne élite du parti Baath, est le point de départ d'une longue décennie ponctuée de chapitres belliqueux: la guerre Iran-Irak (1980-1989), l'invasion du Koweït (1990) et la première guerre du Golfe (1991). Au-delà de ces marqueurs chronologiques clairement identifiables, les années 1979-1991 sont marquées par des dynamiques anciennes et nouvelles.

Parmi les premières, force est de reconnaître que, tout comme d'autres dirigeants avant lui, Saddam Hussein se doit de 'trahir' certains principes idéologiques du régime (socialisme et panarabisme) afin d'assurer sa durabilité. Ainsi, il cherche des compromis avec les différents groupes kurdes autour de l'autonomie du Kurdistan tout en scellant des alliances avec certaines tribus mercenaires kurdes (*jash*) et renonçant de la sorte à une partie de sa souveraineté sur le territoire irakien<sup>32</sup>. En même temps, comme ses prédécesseurs, le régime irakien combine les négociations politiques avec une répression sans faille sur les rebelles et les villageois kurdes<sup>33</sup>.

Parmi les secondes, chercheurs et témoins de cette période s'accordent à souligner l'importance de divers facteurs structurels nouveaux qui viennent s'ajouter aux autres et conduisent à la consolidation d'un pouvoir central jusqu'alors, et malgré tout, fragile; à savoir, le soutien prêté par l'URSS et divers pays occidentaux à Bagdad dès les années 1980, l'augmentation significative de la rente pétrolière et, enfin, la militarisation de l'Irak durant la guerre avec l'Iran. Ainsi, la rente pétrolière permet à Bagdad d'acheter des armes chimiques, mais également de coopter de larges secteurs de la société irakienne dont 250.000 miliciens kurdes enrôlés dans les «Brigades de Saladin». Les ressources pétrolières contribuent par ailleurs à financer un appareil étatique des plus pointus en matière de surveillance des deux principaux ennemis du régime: les «saboteurs» kurdes et «iraniens» (chiïtes)<sup>34</sup>.

---

<sup>31</sup> CADN, Londres, Ambassade, n. 1337. Jacques Dumarçay, Ambassadeur de France en Irak à Son Exc. M. le ministre des AA.EE. Bagdad, le 22 février 1967.

<sup>32</sup> CADN, Ankara, Ambassade, n. 22. «Réflexion baasiste sur la question kurde». Ankara, le 14 avril 1979.

<sup>33</sup> CADN, Ankara, Ambassade, n. 22. «Violence au Kurdistan». Ankara, le 6 juin 1985.

<sup>34</sup> Voir, H. BOZARSLAN, *Persécution des Kurdes en Irak, Iran, Syrie et Turquie. Étude comparative*,

Alors que le parti Baath revendique l'arabité de la société irakienne au-delà de toute autre appartenance, il fait des différences politiques, géographiques, ethniques et religieuses des critères fondamentaux de sélection et de surveillance<sup>35</sup>. Les milliers de fiches de renseignements aujourd'hui conservées au Hoover Institution (Stanford, Californie) témoignent en effet d'une politique de repérage systématique des 'phobies' du régime et de classification de la société irakienne<sup>36</sup>.

Or, la classification des populations irakiennes en «amis» et «ennemis» et leur recensement auront un usage macabre à une plus grande échelle. En 1982, des dizaines de villages ayant «collaboré» avec l'ennemi sont rasés par l'armée<sup>37</sup>. En 1983, 8.000 membres, masculins, de la famille Barzani sont exécutés afin d'éviter la reproduction pure et simple du clan<sup>38</sup>. Alors que les partis kurdes scellent une nouvelle alliance avec le régime iranien contre Bagdad, symbolisée par la conférence de solidarité de l'opposition irakienne tenue à Téhéran en 1986 et la formation du Front du Kurdistan (1987), Saddam Hussein envisage de mettre définitivement un terme à cette situation. Cette année-là, le régime divise le Nord irakien en zones «sûres» et «interdites», ces dernières subdivisées en six régions. Si les attaques chimiques contre les civils kurdes débutent déjà en 1987, c'est entre février et septembre 1988 que l'armée irakienne aidée de supplétifs kurdes lance les plus grandes opérations militaires et de rasage des villages des «zones interdites». C'est sans doute l'attaque sur la ville de Halabja le 16 mars 1988 qui est l'épisode de destruction massive le plus connu au niveau international.

Au total, en l'espace d'une année, entre 50.000 et 100.000 personnes – pour la plupart des civils – trouvent la mort sous l'effet de bombes chimiques ou d'exécutions en masse, tandis que plus de 4.000 villages sont détruits<sup>39</sup>. Les combattants kurdes, conscients de leur incapacité à protéger la population et sans l'appui logistique d'une campagne désormais 'morte', décident d'arrêter leurs opérations et proposent de nouvelles négociations au régime. L'invasion du Koweït en 1990 et la guerre du Golfe qui s'en suit en 1991 offrent, cependant, des opportunités inattendues au mouvement kurde.

in C. KUTSCHERA (dir.), *Le livre noir de Saddam Hussein*, Oh Éditions, Paris 2005, p. 320.

<sup>35</sup> J. SASSOON, *Saddam Hussein's Ba'ath Party: Inside an authoritarian regime*, Cambridge University Press, Cambridge 2012.

<sup>36</sup> Voir des dizaines de fiches dans NIDS, Boîte 0001, Série 656434.

<sup>37</sup> NIDS, Boîte 0110/1002524.

<sup>38</sup> H. BOZARSLAN, *Pouvoir et violence dans l'Irak de Saddam Hussein*, in H. BOZARSLAN et H. DAWOD (dir.), *La société irakienne. Communautés, pouvoirs et violences*, Karthala, Paris 2003, pp. 31-46.

<sup>39</sup> Pour une description détaillée des diverses phases de l'opération Anfal, voir MIDDLE EAST WATCH, *Génocide en Irak. La campagne d'Anfal contre les Kurdes*, Karthala, Paris 2003.

*Un espace kurde en pleine mutation (1992-2010)*

Entre 1992 et 2010, la «question kurde» en Irak et en Syrie est marquée par des dynamiques régionales et internationales qui échappent, dans une large mesure, aux stratégies militaires et politiques des mouvements kurdes dans ces deux pays, mais qui, en même temps, leur offrent des opportunités inattendues. Ainsi, la décision de Saddam Hussein d'envahir le Koweït en août 1990 aura un impact durable à la fois sur les Kurdes d'Irak et sur l'ensemble de l'espace kurde. Une coalition internationale dirigée par les États-Unis, avec l'aval de l'ONU, s'attaque aux troupes irakiennes déployées dans le petit émirat koweïtien entre le 17 janvier et le 28 février 1991 leur infligeant une défaite militaire sans appel. Encouragés par les propos ambigus du président américain George Bush sur le rôle des Irakiens dans le renversement de Saddam Hussein, des milliers de Kurdes dans le Nord et de chiïtes dans le Sud se soulèvent croyant pouvoir compter sur le soutien militaire des États-Unis. Toutes les villes du Kurdistan tombent entre les mains du PDK et de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) en février 1991.

Mais dès le mois de mars, les unités de la Garde républicaine, restées loyales au régime, commencent à regagner des parts de terrain perdu, et les souvenirs de la campagne *Anfal* poussent près de deux millions de Kurdes à un exode sans précédent vers les frontières iraniennes et turques. Devant le drame humanitaire des réfugiés kurdes, les puissances occidentales, s'appuyant sur la résolution 699 du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'ingérence humanitaire, décident de créer une «zone de protection» (*safe haven*) afin de leur permettre de regagner leurs foyers. Dès ce moment, la protection internationale se fait effective sur un territoire d'environ 40.000 km<sup>2</sup> peuplé par 3,5 millions de Kurdes. Le reste des provinces à majorité kurde (Kirkouk, Sindjar, Khaniqin) restent cependant sous le contrôle de Saddam Hussein qui y poursuit sa politique d'arabisation forcée.

Cette résolution ouvre la voie à l'établissement d'une région kurde *de facto* autonome de Bagdad. Les principaux partis kurdes assument le pouvoir local et préparent des élections pour la mise en place d'un Parlement régional, lequel adopte unilatéralement, en octobre 1992, une «déclaration d'union fédérale» avec l'Irak. La déposition du régime de Saddam Hussein en avril 2003 contribue à la consolidation de l'autonomie du Kurdistan irakien dans le «nouvel Irak» défini par la Constitution de 2005 comme un État fédéral.

En Syrie, le régime de Hafez al-Assad (1970-2000) était parvenu à déplacer le problème kurde vers la Turquie ou vers l'Irak, encourageant

de fait la polarisation des Kurdes syriens entre partisans du mouvement kurde d'Irak et de la Turquie. Depuis le début des années 1970, le gouvernement de Damas a en effet soutenu la guérilla kurde en Irak, puis en Turquie. Le régime syrien avait ainsi réussi, d'une part, à affaiblir ses concurrents régionaux – la Turquie et l'Irak – et à s'assurer une emprise sur les mouvements kurdes, d'autre part. L'externalisation du nationalisme kurde vers les pays voisins pousse une bonne partie des Kurdes de Syrie à adopter une stratégie de 'dissimulation'; c'est-à-dire qu'ils continuèrent à cultiver leur identité ethnique – utilisation de la langue kurde, maintien de liens sub-étatiques au-delà des frontières internationales – sans s'opposer directement au régime. Ce *statu quo*, qui a perduré pratiquement sans failles jusqu'à la fin des années 1990, se voit remis en cause par deux changements majeurs qui libèrent deux dynamiques complémentaires: l'autonomisation du champ politique kurde en Syrie et l'élargissement de la sphère minoritaire kurde.

La première de ces dynamiques s'explique en grande partie par la fin de l'alliance stratégique entre le PKK et le régime syrien. Ainsi, il se voit contraint de quitter la capitale syrienne le 9 octobre 1998, suite à de fortes pressions politiques et économiques exercées par Ankara sur le régime de Hafez al-Assad, y compris la menace d'une intervention militaire. La rupture du régime syrien avec le PKK a obligé ce parti à se réorganiser dans la clandestinité en adoptant un nouveau nom – Parti de l'unité démocratique (PYD) – en 2003, tandis que bon nombre de ses militants ont été livrés par les autorités syriennes à la Turquie. Moins spectaculaire, mais tout aussi significatif est que le régime syrien s'éloigne progressivement des partis kurdes d'Irak depuis la chute de Saddam Hussein, ouvrant un champ d'action autonome aux formations kurdes de Syrie.

La deuxième dynamique – l'élargissement de la sphère kurde – s'est accentuée avec la création de la région autonome kurde en Irak et plus particulièrement suite à l'intervention américaine en Irak de 2003. Alors que la Syrie se trouve sous la pression de l'administration américaine et que l'État irakien peine à imposer son autorité sur tout son territoire, l'expérience d'autonomie administrative des Kurdes d'Irak et la fin du régime autoritaire du parti Baath en Irak donnent de grands espoirs aux autres régions kurdes. Des demandes d'autonomie administrative et culturelle sont exprimées à divers degrés d'intensité, aussi bien en Turquie qu'en Iran, voire en Syrie, confirmant ainsi le caractère transfrontalier de la question kurde.

Les premiers signes de la nouvelle ère pour les Kurdes en Syrie se sont manifestés entre 2002 et 2003, lorsque de petits partis kurdes ont exprimé

ouvertement leur mécontentement vis-à-vis du régime. En 2004, un match de football à Qamichli déclenche ce qui sera connu comme l'*intifada* de Qamichli. De milliers de Kurdes manifestent et s'attaquent aux symboles du régime. Toutefois, la violence étatique et le manque de soutien des autres régions syriennes conduit les partis kurdes, y compris le PYD, à prôner la recherche d'un compromis avec le régime. En effet, le régime et les partis kurdes scellent un accord non écrit dans lequel Damas permet aux Kurdes de cultiver une certaine d'autonomie culturelle dans le Nord syrien; en échange, les Kurdes s'engagent à ne pas déstabiliser le régime.

### *Vers un «printemps kurde» (2011-)?*

Les révoltes arabes de 2011 placent le mouvement kurde en Syrie face à un dilemme. Face à une opposition syrienne en exil, dominée alors par les Frères musulmans et soutenue par la Turquie – pays opposé à l'émergence d'une nouvelle autonomie kurde –, fallait-il rejoindre la révolte ou, au contraire, calmer le jeu et se présenter comme des intermédiaires entre le régime et la population, en espérant obtenir quelques concessions de la part d'un régime affaibli?

Alors que des comités de jeunesse soutiennent les révolutionnaires de Daraa dès le début de la révolte, les partis kurdes se maintiennent à l'écart du mouvement. Si la pression de la rue contraint la plupart des partis kurdes, réunis autour du Conseil national kurde (CNK), à demander la fin du régime, le PYD réaffirme sa position de «neutralité».

Grâce à la médiation de Massoud Barzani, président du Gouvernement régional du Kurdistan (GRK), le PYD signe le 11 juillet 2012 les accords d'Erbil avec le CNK, lesquels doivent assurer la majeure partie de la coordination politique entre les deux blocs kurdes, et malgré cela, il apparaît très vite qu'une alliance stratégique entre le PYD et Damas a été scellée. Le 19 juillet, Assad décide de retirer partiellement ses troupes du Nord syrien avec un double objectif; les rassembler autour d'Alep et de Damas, d'une part, et menacer la frontière Sud-Est de la Turquie, d'autre part.

La décision de Damas a, sans doute, aidé à consolider la position du PYD dans le champ politique kurde en Syrie, voire dans l'espace régional kurde, alors que les partis réunis autour du CNK sont devenus davantage marginaux. Le PYD a créé des comités locaux «monocolores» selon ses nouveaux mots d'ordre: le «confédéralisme démocratique»; à savoir l'aspiration à fonder une «société démocratique (sans État), écologique et libérée en matière de genre». Les *asayish*, chargées d'assurer la sécurité

intérieure dans les villes kurdes ont largement contribué, entre 2012 et 2013, à la quasi-disparition des comités révolutionnaires locaux, voire au repli des partis membres du CNK.

Sur le plan militaire, les milices du PYD, les Unités de défense du peuple (YPG), sont devenues les seules forces armées 'légitimes' dans le Nord syrien, impliquées dans des combats à la fois contre l'Armée syrienne libre (ALS) et des groupes *djihadistes* armés, comme le Front al-Nosra et l'État islamique de l'Irak et du Levant (EIIL). Enfin, le PYD a signé en janvier 2014 la création unilatérale de trois cantons autonomes, aux 'frontières' floues, dotés chacun d'une vingtaine de «Ministères», tous aux mains des proches du PYD.

Enfin, les opportunités qui se sont ouvertes au mouvement kurde en Irak dans l'ère post-Saddam ne peuvent pas nous faire oublier deux grands défis. D'une part, la crise syrienne a rouvert la voie à des alliances entre certains groupes kurdes avec des États, *a priori* contraires aux aspirations nationales kurdes. Alors que le PDK de Massoud Barzani est devenu un partenaire de la Turquie, le PYD, comme nous l'avons mentionné, s'est rapproché du régime de Damas et a reçu un soutien logistique non négligeable de l'Iran afin de contrecarrer le soutien accordé, à son tour, par la Turquie à l'opposition syrienne.

De son côté, l'UPK et le jeune parti Goran («Changement»), sous influence iranienne et opposés à l'hégémonie politique du PDK dans cette région, ont vu dans la crise syrienne une opportunité de critiquer la politique 'extérieure' de Massoud Barzani, et de soutenir le PYD. Le mouvement kurde se retrouve, en somme, plongé dans un marasme marqué par des luttes internes et des alliances régionales qui rappellent le contexte des années 1980, fragilisant toute perspective d'une entente intra-kurde, malgré le contexte favorable à l'accomplissement des aspirations historiques d'établir un État kurde.

D'autre part, l'évolution des affrontements entre les peshmergas ou combattants kurdes du GRK et les milices de l'EIIL a mis en évidence les faiblesses des premiers. En effet, la reprise du contrôle par les peshmergas de la région de Shengal le 5 août 2014, par exemple, a été possible grâce à l'appui décisif des forces aériennes irakiennes, sans lesquelles les combattants kurdes n'auraient pas pu reprendre son contrôle. Les doutes sur la viabilité d'un éventuel État kurde partageant plus de 1.000 kilomètres avec le «califat» établi par l'EIIL dans les provinces sunnites de l'Irak sans le soutien de Bagdad et des États-Unis se sont installés.

### *Conclusion*

Un retour sur l'Histoire à court et à long terme permet d'appréhender la crise de l'État-nation – les États existants et potentiels – au Moyen-Orient non plus comme résultant 'naturellement' de l'inadéquation du modèle occidental de l'État aux sociétés moyen-orientales, mais plutôt comme le fruit d'un ensemble d'interrelations entre une série d'acteurs étatiques (régionaux et internationaux) et non étatiques (mouvement kurde, tribus, confréries, autres mouvements d'opposition) depuis la création des nouveaux États dans la région moyen-orientale.

Ainsi, et comme nous l'avons vu, durant la période de l'entre-deux-guerres, c'est la France mandataire qui poursuit la tradition ottomane en faisant de la frontière turco-syrienne une marche de type impérial; c'est aussi la France qui renforce le pouvoir des chefs tribaux kurdes dans les zones rurales. Dans les années 1980, c'est le régime de Hafez al-Assad qui encourage les Kurdes de Syrie à s'engager dans les partis politiques kurdes d'Irak et de Turquie, et donc à maintenir vivant l'imaginaire d'un espace kurde transfrontalier, tout en encourageant des rivalités segmentaires au sein du mouvement kurde. En Irak, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, la reconnaissance officielle de la pluralité ethnique du pays, à des degrés variables selon les époques, n'a pas exclu des chapitres de violence étatique contre de larges segments de la société kurde, y compris ceux commis par les autorités mandataires britanniques<sup>40</sup>. Une violence qui, parfois, a été le résultat de la collaboration de partis et/ou tribus kurdes avec le gouvernement central.

En ce sens, les crises syriennes et irakiennes n'ont pas véritablement abouti à la réémergence d'anciennes logiques segmentaires ou territoriales. En réalité, celles-ci n'avaient pas disparu avec la création des nouveaux États à prétentions nationales. Plus que deux réalités parallèles, ces logiques – impériale, westphalienne/nationale et segmentaire – ont coexisté et se sont imbriquées au cours du XX<sup>e</sup> siècle, donnant lieu à des logiques hybrides, aux tonalités diverses selon les variables 'temps' et 'espace'. Ce qui probablement devrait nous conduire non seulement à considérer les frontières internationales et la souveraineté nationale au Moyen-Orient différemment, mais également à revoir certains outils conceptuels qui tendent à réifier des dichotomies pour le moins problématiques.

L'espace kurde – de la Syrie à l'Irak en passant par la Turquie où les

---

<sup>40</sup> En 1922, le Haut-commissaire britannique fait bombarder la ville de Suleimaniyya, capitale du «royaume kurde», par vingt avions de chasse de la Royal Air Force (RAF). Les quartiers généraux de Cheikh Mahmoud ainsi que les quartiers adjacents sont réduits à néant, tandis que la plupart des habitants quittent la ville pendant plusieurs mois.

municipalités contrôlées par les nationalistes kurdes se sont érigées en de véritables contre-pouvoirs politiques – se trouve dans une phase de transition vers de nouvelles formes d'autonomie, aux contours flous, avançant à des rythmes différenciés et jouissant de 'légitimités' juridiques dissemblables. Le regard de l'historien doit cependant nous amener à éviter d'en tirer des conclusions trop hâtives; à savoir, la fin des États créés au lendemain de la Première guerre mondiale. D'une part, le processus de fragmentation des entités territoriales post-ottomanes signifie un défi non seulement pour les États, mais également pour les mouvements nationalistes visant à créer, du moins en théorie, de nouveaux États ou des entités politico-territoriales dans la région.

En effet, ce n'est pas un secret que le Kurdistan irakien a été et reste, dans une certaine mesure, divisé en deux zones d'influence. Même si aujourd'hui le GRK a les allures d'une administration unifiée, les clivages politiques, linguistiques, claniques et économiques persistent. En outre, il est difficile de considérer les 3 «cantons» contrôlés par le PYD au Nord syrien comme une seule entité politico-administrative. D'autant plus que le nouveau mot d'ordre du PKK/PYD – le «confédéralisme démocratique», d'inspiration anarchiste – promeut l'émergence de pouvoirs locaux avec des liens lâches.

De même, l'autre caractéristique supposée aux États-nations – la souveraineté nationale sur tout le territoire 'national' – est également problématique dans ces proto-États kurdes. Au Kurdistan irakien, le GRK doit composer avec la présence de l'armée turque sur la frontière turco-irakienne depuis les années 1990. De même, le PKK s'est installé durablement dans le Mont Qandil ainsi que dans la région de Barzan, à quelques kilomètres seulement de la ville de Dohuk, bastion du PDK.

En Syrie, le contrôle du PYD et de ses forces supplétives sur les cantons autonomes est aussi relatif: des milices arabes sunnites pro-Assad quadrillent certaines régions de la Djézireh, y compris celles où gisent des puits de pétrole. Au nord d'Alep, le PYD doit composer avec d'autres groupes rebelles de tendance islamiste. De plus, malgré la reprise de contrôle de Kobané en janvier 2015, l'EIIL est encore présent aux alentours de cette ville. Enfin, les services de sécurité du régime n'ont pas complètement quitté des villes telles que Qamichli ou Hassaké.

En somme, nous sommes témoins du processus de délitement de certains États créés il y a presque cent ans, mais aussi de l'émergence de nouveaux pouvoirs locaux, aux allures étatiques, se réclamant d'une légitimité nationale (Kurdes) ou religieuse (EIIL), qui ne parviennent pas non plus à imposer ni leur monopole de la violence ni leur souveraineté sur les territoires qu'ils réclament, pourtant, comme les leurs. Le résultat est un effacement progressif non seulement des frontières étatiques, mais également

des 'frontières' des territoires *de facto* autonomes; un effacement également de la distinction entre les acteurs étatiques et non étatiques, brouillant ainsi les pistes sur qui exerce le contrôle effectif sur les territoires en question; qui exerce la violence 'légitime', au nom de qui et au nom de quoi.

D'autre part, aujourd'hui tout comme hier, le mouvement kurde n'est pas complètement maître du jeu. En tant qu'acteur d'un espace 'minoritaire', il doit composer avec les cadres étatiques qu'il n'a pas réussi à rendre caducs ainsi qu'avec des dynamiques régionales qui lui échappent.

Si les contextes socio-historiques des années 1920 et de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle dans ces deux pays, et par ailleurs dans la région, sont évidemment très différents, il convient de noter que la fluidité des positionnements des acteurs et du système international rappellent, dans une certaine mesure, la période de l'entre-deux-guerres. En ce sens, hier comme aujourd'hui, il s'avère difficile de déterminer le futur immédiat du système étatique mis en place par la Société des Nations au Moyen-Orient. S'il est tentant de décréter la fin des États tels la Syrie et l'Irak, il est aussi important de remarquer que d'autres scénarios sont possibles; à savoir une réorganisation du pouvoir dans le cadre des frontières actuelles.

Le 7 octobre 2015

#### BIBLIOGRAPHIE

ALTUG S. et WHITE B.T., *Frontières et pouvoir d'État: la frontière turco-syrienne dans les années 1920 et 1930*, in «Vingtième siècle. Revue d'histoire», n. 103, 2009, pp. 91-104.

ARFA H., *The Kurds: An Historical and Political Study*, Oxford University Press, Londres 1966.

BADIE B., *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Fayard, Paris 1995.

BARZANI M., *Mustafa Barzani and the Kurdish Liberation Movement*, Palgrave, New York 2003.

BATATU H., *The Old Social Classes and the Revolutionary Movements in Iraq. A Study of Iraq's Old Landed and Commercial Classes and of Its Communists, Ba'athists and Free Officers*, Princeton University Press, Princeton 1978.

BOZARSLAN H., *La régionalisation du problème kurde*, in É. PICARD (dir.), *La nouvelle dynamique au Moyen-Orient: Les relations entre l'Orient arabe et la Turquie*, L'Harmattan, Paris 1992.

- BOZARSLAN H., *Pouvoir et violence dans l'Irak de Saddam Hussein*, in H. BOZARSLAN et H. DAWOD (dir.), *La société irakienne. Communautés, pouvoirs et violences*, Karthala, Paris 2003.
- BOZARSLAN H., *Persécution des Kurdes en Irak, Iran, Syrie et Turquie. Étude comparative*, in C. KUTSCHERA (dir.), *Le livre noir de Saddam Hussein*, Oh Éditions, Paris 2005.
- DAVIS E., *Memories of State: Politics, History, and Collective Identity in Modern Iraq*, University of California Press, California 2005.
- DÜNDAR F., *Statistiquo: British Use of Statistics in the Iraqi Kurdish Question, 1919-1932*, in «Crown Paper», n. 7, 2012, p. 62, <<http://www.brandeis.edu/crown/publications/cp/cp7.html>> (dernier accès le 27.04.2016).
- FOUCHER M., *L'obsession des frontières*, Perrin, Paris 2007.
- GALLMAN W.J., *Iraqi Under General Nuri. My recollections of Nuri al-Said, 1954-1958*, Johns Hopkins Press, Baltimore 1963.
- GELLNER E., *Nations et nationalisme*, Payot, Paris 1999.
- HIRST D., *This Could Be the Birth of an Independent Kurdish State*, in «The Guardian», 9 janv. 2013, <<http://www.theguardian.com/commentis-free/2013/jan/09/birth-kurdish-state-ottoman-syria-arab-spring>> (dernier accès le 07.10.2015).
- JMOR S., *Les origines de la question kurde*, L'Harmattan, Paris 1994.
- LAWSON F.H., *Constructing International Relations in the Arab World*, Stanford University Press, Stanford, CA 2006.
- KUTSCHERA C., *Le mouvement national kurde*, Flammarion, Paris 1979.
- KUTSCHERA C., *Le défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, Fayard, Paris 1997.
- MARR P., *The Modern History of Iraq*, Westview, Boulder 1985.
- MÉOUCHY N. et SLUGLETT P. (dir.), *The British and French Mandates in Comparative Perspectives*, Brill, Leiden 2004.
- MIDDLE EAST WATCH, *Génocide en Irak. La campagne d'Anfal contre les Kurdes*, Karthala, Paris 2003.
- MIGDAL J.S., *State in Society. Studying How States and Societies Transform and Constitute One Another*, Cambridge University Press, Cambridge 2001.
- MIZRAHI J.-D., *Genèse de l'État mandataire. Service des renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Publications de la Sorbonne, Paris 2003.
- PÉROUSE J.-F., *Le Kurdistan: quel territoire pour quelle population?*, in J. BONNEMAISON, L. CAMBREZY et L. QUINTY-BOURGEOIS (dir.), *La nation et le territoire: Le territoire, lien ou frontière ?*, L'Harmattan, Paris 1999, p. 20.
- REY M., *Une décennie de silence, les Kurdes à l'heure d'une absence de rébellion (1946-1958)*, in J. TOLAN, H. EL ANNABI et G. KRAUSE (dir.), *Enjeux*

*identitaires en mutation: Europe et bassin méditerranéen*, Peter Lang, Bern 2014.

SASSOON J., *Saddam Hussein's Ba'ath Party: Inside an authoritarian regime*, Cambridge University Press, Cambridge 2012.

TACHJIAN V., *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie. Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, Karthala, Paris 2004.

TEJEL J., *Urban Mobilization in Iraqi Kurdistan during the British Mandate: Sulaimaniya, 1918-1930*, in «Middle Eastern Studies», vol. 44, n. 4, 2008, pp. 537-552.

TEJEL J., *Les territoires de marge de la Syrie mandataire. Le mouvement autonomiste de la haute Jazîra, paradoxes et ambiguïtés d'une intégration "nationale" inachevée (1936-1939)*, in «REMMM», n. 126, 2009, pp. 205-222.

WILSON A.T., *Loyalties. Mesopotamia, 1917-1920*, Oxford University Press, Londres 1936.

SYRIE



Zakaria Taha \*

*La construction nationale syrienne face aux dynamiques identitaires  
et communautaires*

Si le mouvement de contestation syrien déclenché en mars 2011 exprimait des revendications d'ordre politique et socioéconomique communes à tous les Syriens (liberté, dignité, fin de la dictature et de la corruption, multipartisme, réformes économiques...), il a donné une visibilité aux communautés ethniques et confessionnelles (kurde, turcomane, assyrienne, chrétiennes...) longtemps dissimulées dans une Syrie qui, sous le régime du Baath depuis 1963, était considérée comme un État fort et à l'abri des divisions communautaires.

Ainsi, dans un contexte de guerre civile et dans un Proche-Orient fragilisé par le sectarisme et traversé par les crises identitaires se forment très rapidement des mouvements d'opposition sur des critères ethniques, confessionnels et tribaux (Bloc national kurde, Parti de l'Union démocratique – PYD<sup>1</sup>, Organisation démocratique assyrienne, Bloc turcoman, Conseil des tribus syriennes, auxquels il faut ajouter des groupes islamistes salafistes et djihadistes sunnites). Porteurs de nouvelles expressions et de nouvelles logiques de mobilisation, ces mouvements témoignent d'un renforcement de la définition des identités régionales sur la base d'appartenances communautaires et manifestent une volonté de redéfinir l'identité collective syrienne et de renégocier ses modalités de construction. Ces dynamiques constituent un défi pour l'État syrien et représentent une menace pour son intégrité territoriale et son unité nationale. Si elles marquent la crise structurelle de l'État et de sa légitimité, elles soulèvent

---

\* Zakaria Taha est chercheur associé au GSRL (Groupe Sociétés, Religions, Laïcités) EPHE-CNRS et enseignant à l'Université d'Artois. Politologue, il a travaillé notamment sur la question de l'ambiguïté du parti Baath en Syrie face à la laïcité.

<sup>1</sup> Fondé en 2003 par Mohammad Saleh Muslim, il est proche idéologiquement du PKK turc (Parti des Travailleurs du Kurdistan).

la question de la construction nationale syrienne.

Comment expliquer la crise actuelle de l'État syrien? Comment le processus de construction nationale syrienne s'est-il forgé? Comment le Baath au pouvoir depuis 1963 concevait-il son projet national? Quelle est l'approche des régimes politiques vis-à-vis des communautés et des minorités non arabes?

Cette contribution vise à analyser la question de la crise de l'État en Syrie à travers le processus de construction nationale. Dans un premier temps, nous mettrons l'accent sur la construction de l'État syrien, puis, dans un second temps, sur la politique du Baath vis-à-vis de la question nationale et du nationalisme kurde, avec un intérêt particulier pour les alaouites et pour la question kurde, une question à nouveau soulevée par un contexte régional favorable. Il s'agit de lire la crise étatique actuelle à travers et à la lumière des enjeux régionaux et internationaux (confessionnalisation des conflits, crise économique, tensions sunnisme/chiisme, Arabes/Kurdes, majorités/minorités...).

### *Sykes-Picot ou la question des frontières «artificielles»*

La sortie d'une partie des territoires syriens du contrôle de l'État (al-Raqa, Palmyre et Deir al-Zor sous Daech<sup>2</sup>, al-Hassaka, Ayn al-Arab et Afrin sous les Kurdes du PYD<sup>3</sup>) met l'accent sur la fragilité des États du Proche-Orient arabe et pose la question de la légitimité des frontières mises en place par les accords Sykes-Picot du 16 mai 1916<sup>4</sup> au point que certains observateurs voient la stabilité de la région conditionnée par une nouvelle cartographie.

Le découpage territorial des provinces arabes de l'Empire ottoman par les puissances coloniales, la France et l'Angleterre, n'a pas pris en considération les réalités humaines, ethniques et religieuses ni les aspirations

---

<sup>2</sup> Sur l'État islamique, voir P.-J. LUIZARD, *Le piège Daech. L'État islamique ou le retour de l'Histoire*, La Découverte, Paris 2015.

<sup>3</sup> Le PYD (*Partiya Yekîtiya Demokrât*, Parti de l'Union démocratique) est fondé en 2003 par Mohammad Saleh Muslim. Il est proche idéologiquement du PKK turc. Le PYD est membre du Comité de coordination nationale pour le changement démocratique, l'opposition syrienne de l'intérieur. Le contrôle des territoires kurdes par le PYD s'est fait avec la complicité du régime syrien avec qui il entretient un rapport ambigu. Les forces du régime ont évacué certains de leurs postes militaires et de sécurité pour les laisser aux milices du PYD, adversaires du Conseil national kurde, proche de Barzani.

<sup>4</sup> Après les accords Sykes-Picot du 16 mars 1916, la Société des Nations confie à la France le 25 avril 1920 à San Remo un mandat «A» sur la Syrie et le Liban, le même type de mandat ayant été confié à la Grande-Bretagne sur la Palestine et l'Irak.

des populations concernées. Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la *wilâya* (province) de Damas s'étendait jusqu'à la Jordanie, celle d'Alep comprenait des territoires turcs, et le Sandjak de Deir al-Zor faisait partie de la *wilâya* de Mossoul en Irak. Ainsi des groupes humains auparavant liés par des rapports économiques ou familiaux se sont trouvés séparés et dispersés sur plusieurs pays (de grandes tribus arabes sunnites de la région de la Djézireh comme les *Al-Baqara* et les *Shammar*, mais aussi les Kurdes, les Assyriens...).

Toutefois, indépendamment de ces contradictions et en dépit de divers projets unitaires (Croissant fertile des hachémites, Grande Syrie du Parti Syrien National Social, nation arabe du Baath), les États arabes nés suite aux accords entre les puissances mandataires ont évolué vers plus de souveraineté et d'indépendance. La charte de la Ligue arabe, créée le 22 mars 1945 par les pays arabes nouvellement indépendants<sup>5</sup>, garantit l'indépendance de ses États membres. La légitimité de l'État régional (*al-dawla al-qutriyya*) n'est pas récusée et ses frontières deviennent progressivement un marqueur d'identité et un cadre pour la carrière politique de ses dirigeants<sup>6</sup>.

Les politiques des régimes vont alors dans le sens d'un renforcement des identités régionales. L'autonomie des États est d'autant plus affirmée qu'ils entrent dans une logique de concurrence économique. Jusqu'en mars 1950, la Syrie et le Liban étaient liés par un accord d'unité douanière hérité de la période mandataire. L'État syrien, dont la classe dirigeante est alors issue de la bourgeoisie industrielle, se trouve dans l'obligation de faire transiter ses marchandises via le port de Beyrouth et se voit privé de revenus douaniers. Le Premier ministre de l'époque, Khaled al-Azm, décide de rompre l'union douanière et de moderniser le port de Lattaquié (1950-1956) afin de concurrencer Beyrouth<sup>7</sup>. C'est la légitimité des régimes postcoloniaux et l'origine sociale dont est issue la classe dirigeante qui est mise en cause (renversement des monarchies égyptienne et irakienne en 1952 et 1958 et lutte contre la bourgeoisie nationale en Syrie).

<sup>5</sup> D. QARQUT, *Fî târikh al-umma al-'arabiyya al-ḥadîth* [De l'histoire moderne de la nation arabe], Maktabat Madbûlî, Le Caire 2006, p. 160. Sur la Ligue arabe voir, B. BOUTROS-GHALL, *La crise de la Ligue Arabe*, in «Annuaire français de droit international», vol. 14, 1968, pp. 87-137, <[http://www.persee.fr/doc/AsPDF/afdi\\_0066-3085\\_1968\\_num\\_14\\_1\\_1482.pdf](http://www.persee.fr/doc/AsPDF/afdi_0066-3085_1968_num_14_1_1482.pdf)> (dernier accès le 22.02.2016).

<sup>6</sup> L. DAKHLI, *Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au XX<sup>e</sup> siècle*, in «Vingtème siècle», n. 103, mars 2009, p. 18.

<sup>7</sup> P. SEALE, *Al-Şira' 'alâ Sûriya; dirâsa li-l-siyâsa al-'arabiyya ba'da al-harb 1945-1958* [The Struggle for Syria: A Study of Post-War Arab Politics 1945-1958], Oxford University Press, London/New York 1965, traduit en arabe par Samîr 'Abdû et Maḥmûd Fallâḥa, Dâr ʿIlâs, Damas 1996<sup>7</sup>, p. 131.

Certes, l'expérience unitaire de l'Égypte et de la Syrie (le République Arabe Unie créée le 1<sup>er</sup> février 1958 dont la présidence est confiée à Nasser) incarne les aspirations unitaires des régimes nationalistes, mais son échec divulgue les divergences et les rivalités entre ces régimes convoitant un leadership arabe (rivalités entre Baath irakien et Baath syrien, entre Nasser et le Baath), d'autant plus que la sécession, le 28 septembre 1961, vient des Baathistes syriens, grands défenseurs de la nation arabe. Le thème de la lutte pour la réalisation de l'unité arabe dont les frontières s'étendent de «l'Atlantique au Golfe», autrefois mobilisateur, continue à figurer dans le discours officiel des régimes nationalistes (Baath en Syrie notamment) tandis qu'il ne suscite plus qu'indifférence.

La légitimité des frontières étatiques du Proche-Orient sera mise en cause notamment par les Kurdes dont la population se trouvait partagée entre la Turquie, l'Irak, la Syrie et l'Iran. Le Traité de Sèvres du 10 août 1920, qui prévoyait la création d'une région autonome kurde dans le sud-est de l'actuelle Turquie, est remplacé par le Traité de Lausanne en juillet 1923. Celui-ci permet au nouvel État turc d'annexer la majeure partie du Kurdistan et enterre le projet d'un État national kurde dans la région.

Certes, l'accès d'une partie du peuple kurde à l'autonomisation (Kurdes d'Irak) n'est pas sans effet sur les populations kurdes des États voisins, mais ce processus n'entraîne pas pour autant une remise en question des frontières externes des États. La région autonome du Kurdistan irakien ne prétend pas se fondre dans un projet unitaire transnational à la façon d'un «Grand Kurdistan» préconisé notamment par le PKK (projet abandonné par ce dernier au profit d'une autonomie et d'une reconnaissance des droits linguistiques et culturels). Les revendications territoriales des Kurdes de la région ne mettent pas en cause les frontières étatiques externes définies par Sykes-Picot<sup>8</sup>.

### *Construction nationale et contraintes communautaires*

L'expansion des idées nationalistes venues d'Europe dans l'Empire ottoman à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle annonce la rupture du lien entre Arabes et Turcs unis jusqu'alors par l'islam. Si la *Nahda* (Renaissance littéraire arabe) a permis aux Syriens d'avoir une certaine conscience de l'identité nationale qu'ils formaient, la conception d'une identité au sens politique

---

<sup>8</sup> É. PICARD, *Les Kurdes et l'autodétermination. Une problématique légitime à l'épreuve de dynamiques sociales*, in «Revue française de science politique», vol. 49, n. 3, 1999, p. 426.

était pratiquement absente jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les idées nationalistes de cette période restent ambiguës, oscillant entre revendications de décentralisation de la gouvernance des provinces arabes et réformes politiques et administratives sans séparation politique d'avec l'Empire. Dans ses écrits sur la langue et la culture arabes, Butrus al-Bustani (1819-1883), un des pionniers de la *Nahda*, appelle à un attachement à la patrie arabe sous le nom de *Bilâd al-Shâm* (Grande Syrie), sans toutefois prôner une séparation territoriale et politique d'avec l'Empire ottoman. Le premier Congrès arabe, tenu à Paris entre les 18 et 24 juin 1913, réaffirme les revendications relatives à l'usage officiel de la langue arabe et à la décentralisation administrative, en même temps qu'il appelle à l'union de tous les Arabes, au-delà des distinctions confessionnelles dans le cadre de l'Empire ottoman.

Contrairement au voisin jordanien, qui jouit d'une homogénéité ethnique arabe, la Syrie se caractérise par une grande diversité de minorités religieuses et ethniques (kurde, arménienne, turcomane, tcherkesse, chrétiennes, alaouite, druze, ismaélienne, yazidie)<sup>9</sup>. Ce qui caractérise la diversité communautaire de la société syrienne est son rapport à l'espace. Si les chrétiens et les musulmans sunnites sont présents partout dans le pays, des minorités telles que les druzes, les alaouites et les Kurdes disposent de territoires distincts plus ou moins homogènes.

Sous l'Empire ottoman, qui érige le sunnisme en religion officielle, les chrétiens et les juifs étaient reconnus comme *dhimmî* (protégés des musulmans), et intégrés au système des *millet*; les minorités religieuses musulmanes telles que les alaouites étaient rejetées et souvent considérées par les deux principaux rameaux de l'islam (sunnite et chiïte) comme hérétiques. Ce système a fait obstacle à l'intégration de la communauté alaouite dans une société dominée par une majorité sunnite. Sous le mandat, la France a renforcé les sentiments identitaires communautaires en exploitant les animosités déjà existantes entre les minorités, notamment musulmanes, fortement marginalisées sous l'Empire ottoman sunnite. Les autorités mandataires octroient aux minorités dès 1920 une autonomie politique et juridique (Territoire autonome des Alaouites<sup>10</sup>, État druze, État sunnite d'Alep, État sunnite de Damas<sup>11</sup> et Sandjak d'Alexandrette)<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> Sur la répartition des minorités, voir Z. TAHA, *La Syrie*, De Boeck, Louvain-la-Neuve 2013.

<sup>10</sup> Créé en septembre 1920, le «Territoire autonome des Alaouites» devient le 12 juillet 1922 un État dans la Fédération des États de Syrie qui comprend l'État d'Alep et l'État de Damas, fédération éclatée en décembre 1924 au profit d'un «État indépendant des Alaouites», puis d'un «Gouvernement de Lattaquié», composé par les Français.

<sup>11</sup> L'État d'Alep et l'État de Damas seront regroupés en 1925 dans l'État de Syrie.

<sup>12</sup> G.D. KHOURY, *Une tutelle coloniale, le mandat français en Syrie et au Liban; écrits politiques*

Si cette politique permet à la France de trouver des appuis locaux pour consolider sa présence et faire face à toute velléité de ralliement au panarabisme nationaliste, elle représente pour les notables des communautés minoritaires une certaine reconnaissance de leurs identités face au projet étatique issu d'un nationalisme majoritaire.

Ce sont néanmoins les alaouites qui tirent profit de la présence française en Syrie. Les Français suppriment l'utilisation du terme *Nusayrî*, nomination péjorative renvoyant à une secte, et intègrent massivement les alaouites dans les Troupes spéciales du Levant mises en place sous le mandat. Ainsi, réticents à se rallier au projet étatique des sunnites avec qui ils entretenaient des relations de dépendance politique et économique, les alaouites ne rejoignent l'État de Syrie qu'en septembre 1936. Ce rattachement à la Syrie ne s'est pas fait sans susciter un vif mécontentement de la part de certains chefs de la communauté alaouite qui adressent, en juin 1936, une lettre à Léon Blum dans laquelle sont mentionnés les alaouites en tant que «peuple» qui demande le maintien de son indépendance<sup>13</sup>.

Si la lutte nationale contre l'occupation (les révoltes de Saleh al-Ali dans la montagne des alaouites et d'Ibrahim Hanano dans le Nord en 1920, celle de Sultan Pacha al-Atrach dans la montagne des druzes en 1925-1927) renforce l'unité nationale, l'armée et les partis politiques modernes (le Baath en 1943, le Parti communiste en 1924, le Parti Syrien National Social en 1932) joueront un rôle central dans la construction de l'État-nation et dans l'adhésion des minorités au projet national après l'indépendance. Les druzes, les alaouites et les Kurdes, qui ont servi au sein des troupes militaires sous le mandat, sauront d'autant plus intégrer l'armée syrienne de l'indépendance que la carrière militaire représente pour les minorités issues des régions périphériques un moyen de pénétrer le monde urbain et politique<sup>14</sup>.

Contrairement aux partis traditionnels (Parti du Peuple et Parti national)<sup>15</sup> qui représentent la bourgeoisie nationale et se trouvent au pouvoir après l'indépendance, le Baath offre aux minorités et aux pauvres issus

de Robert de Caix, Belin, Paris 2006, pp. 231-238.

<sup>13</sup> D. LE GAC, *La Syrie du Général Assad*, Complexe, Paris 1991, pp. 69-70.

<sup>14</sup> B. VERNIER, *Armée et politique au Moyen-Orient*, Payot, Paris 1966, p. 119.

<sup>15</sup> Deux principaux partis politiques traditionnels rassemblaient cette bourgeoisie nationale: le Parti national (*al-hizb al-Waṭani*) et le Parti du Peuple (*hizb al-Sha'b*). Ces deux partis sont nés au moment des élections de 1947 et après l'éclatement du Bloc national (*al-Kutla al-Waṭaniyya*). Celui-ci, créé à la fin des années 1920, constituait un réseau de grandes familles et formait le parti des grands notables, sunnites et urbains pour la plupart. Le Parti national représentait la bourgeoisie damascène alors que le Parti du Peuple représentait, lui, des notables d'Alep et défendait les intérêts de la bourgeoisie de la région du Nord.

des zones rurales la possibilité de s'exprimer sur la base d'une conscience politique plus large. Son caractère laïcisant, qui voit l'islam comme un héritage culturel précieux commun à tous les Arabes, musulmans comme chrétiens, constitue sans doute un facteur déterminant dans le ralliement d'une clientèle issue des communautés minoritaires. Mais le ralliement des minorités au Baath s'explique aussi par son discours socialisant qui exprime les aspirations de la classe populaire et des couches sociales en marge, ce qui favorise leur intégration aux processus politiques nationaux sous le couvert du nationalisme panarabe<sup>16</sup>.

La ville joue un rôle important dans l'intégration territoriale des minorités<sup>17</sup>. Une intégration politique et économique à travers l'urbanisation et l'intégration dans les réseaux du pouvoir<sup>18</sup>, mais aussi par une intégration religieuse à l'islam, à la «communauté des croyants»<sup>19</sup>. Si les citadins et la classe bourgeoise ont largement occupé les postes politiques et administratifs les plus importants du pays entre 1942 et 1963<sup>20</sup>, la prise du pouvoir par le Baath en 1963 constitue une étape importante dans l'évolution politique comme le remarque Nikolaos Van Dam: «L'année 1963 fut de toute évidence un tournant dans l'histoire moderne de la Syrie, en ce qui concerne la représentation des groupes religieux, régionaux, socio-économiques et politiques»<sup>21</sup>. Si la forte représentation des minorités a été interprétée dans une large mesure comme une volonté de «revanche» sur la majorité sunnite et citadine<sup>22</sup>, l'ascension du Baath se fait plutôt dans une perspective de construction nationale<sup>23</sup>.

Les alaouites, autrefois quasi absents des villes, sont devenus les plus nombreux dans les villes de la région côtière. Dans les années 1990, ils passent devant les chrétiens et derrière les sunnites en ce qui concerne les

<sup>16</sup> L. et A. CHABRY, *Politique et minorités au Proche-Orient. Les raisons d'une explosion*, Maisonneuve et Larose, Paris 1984, p. 166.

<sup>17</sup> M.M. PRAHA, *Regional and Confessional Aspects of the Development of Syria (1963-1982)*, in «Archives orientales», n. 59, 1991, p. 43.

<sup>18</sup> F. BALANCHE, *La région alaouite et le pouvoir syrien*, Karthala, Paris 2006, p. 173.

<sup>19</sup> O. ROY, *Groupe de solidarité au Moyen-Orient et en Asie centrale, États, territoires et réseaux*, in «Les Cahiers du CERI», n. 16, 1996, p. 45.

<sup>20</sup> «Les Damascènes et les Alépins détenaient 66% des portefeuilles ministériels». N. VAN DAM, *The Struggle for Power in Syria: Sectarianism, Regionalism and Tribalism in Politics 1961-1980*, Croom Helm, London 1979, p. 76.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>22</sup> É. PICARD, *La Syrie de 1946 à 1979*, in A. RAYMOND (dir.), *La Syrie d'aujourd'hui*, CNRS Éditions, Paris 1980, p. 158.

<sup>23</sup> A. DRYSDALE, *The Syrian Political Elite, 1966-1976: A Spatial and Social Analysis*, in «Middle Eastern Studies», vol. 17, n. 1, janv. 1981, p. 19.

villes de Homs et Hama<sup>24</sup> où ils viennent s'installer comme militaires et fonctionnaires. C'est ainsi que les alaouites, jadis parmi les plus en retrait du projet national arabe, opèrent un processus d'intégration politique et religieux. Sulaiman al-Ahmad (1866-1942)<sup>25</sup>, un des pionniers de la réforme religieuse alaouite, et Muhammad Amin Ghalib al-Tawil (m. 1922)<sup>26</sup>, s'emploient à se rapprocher des chiites du Liban, mais aussi des sunnites de Damas et à faire connaître l'histoire et la doctrine alaouites. En 1936, le mufti de Jérusalem al-Husseini déclare que les alaouites sont musulmans. Contrairement aux druzes, qui jouissent encore aujourd'hui d'une indépendance de leurs tribunaux en matière de statut personnel, les alaouites, régis par le droit chiite sous le mandat, se soumettent au statut personnel sunnite dès la promulgation de la loi du statut personnel en 1953. En 1970, plusieurs chefs religieux issus de la communauté alaouite de Syrie et du Liban rédigent une déclaration dans laquelle ils précisent leur croyance, leur credo et leur rapport à l'islam.

Bachar al-Assad n'est autre que l'arrière-petit-fils de Souleymane Ali al-Assad, un des partisans de l'État alaouite indépendant et signataire de la pétition adressée au gouvernement français en 1936 pour protester contre le rattachement de l'État des alaouites à l'État de Syrie.

### *Le Baath, du discours national aux manipulations communautaires*

Si le Baath s'inspire du modèle occidental de l'État-nation fondé sur des critères ethniques et véhiculé par les idées nationalistes européennes et turques du XIX<sup>e</sup> siècle, il émerge dans les années 1940 dans un contexte d'occupation (la politique mandataire de la France s'attachait à défendre

<sup>24</sup> F. BALANCHE, *La prise en compte du facteur communautaire dans l'analyse spatiale. L'État, l'espace et les communautés en Syrie*, in «Géographie et cultures, Lieu et internationalité», L'Harmattan, n. 52, hiver 2004, p. 8.

<sup>25</sup> L'effort de Sulaiman al-Ahmad se traduit par la publication d'articles dans des revues chiites afin de mieux faire connaître les membres de sa communauté. Il se charge de diffuser dans sa région la revue *al-'Irfān*, une revue publiée par des chiites duodécimains à Saïda, dans le but de promouvoir une réforme de la pratique religieuse de sa communauté. Par l'intermédiaire de ses amis duodécimains, il apporte des ouvrages de référence en droit islamique pour fonder les décisions des tribunaux alaouites; les alaouites adoptent le droit des chiites duodécimains dit *ja'farīte*.

<sup>26</sup> Il rédige un premier ouvrage sur les alaouites, publié d'abord en turc en 1919, puis traduit par lui-même en arabe et publié en 1925 sous le titre de *Tārīkh al-'alawīyyīn* [*Histoire des alaouites*]. Il remplace le mot *nuṣayrī* par *'alawī* (alaouite), dans l'objectif de rattacher les *nuṣayrī* à Alī, le cousin du Prophète et le premier *Imām* selon les chiites. Les *nuṣayrī* se placent ainsi à l'ombre du chiisme et deviennent donc musulmans.

les particularismes communautaires par la création d'États sur des bases confessionnelles). Le Baath s'affirme alors au nom d'un «nationalisme arabe» en dehors des considérations régionales, tribales et confessionnelles.

Bien que «laïque», le Baath<sup>27</sup> considérait l'islam comme «la meilleure expression de la nation arabe» et «l'élément le plus précieux de l'arabité»<sup>28</sup>, incitant tous les Arabes, y compris les chrétiens, à en prendre conscience<sup>29</sup>. Si cette conception du nationalisme fondée sur le lien historique entre islam et arabisme peut être interprétée comme une démarche de légitimation d'un mouvement politique dont leaders et théoriciens sont issus d'un milieu minoritaire, elle vise le ralliement de toutes les composantes d'une société longtemps régie par les rapports communautaires. Les théoriciens du parti Baath, Zaki al-Arsuzi, Michel Aflaq et Salah al-Bitar, considéraient le système communautaire, confessionnel, ethnique et tribal comme un facteur d'affaiblissement de la nation arabe et un frein à la réalisation d'une unité nationale<sup>30</sup>.

Toutefois, cette conception de l'identité nationale n'entraîne pas pour autant une reconnaissance officielle de groupes ethniques autres qu'arabe et ne mentionne à aucun moment de dispositions concernant les spécificités linguistiques ou culturelles des minorités ethniques non arabes (kurde, turcomane, tcherkesse et arménienne)<sup>31</sup>. Pour les régimes baathistes successifs en Syrie depuis 1963, l'abandon de ces spécificités est la condition préalable à l'intégration à l'idéal national tel que défini par le Baath<sup>32</sup>. La conception jacobine de l'État-nation, qui s'affirme avec l'adoption du socialisme et de l'arabisme, va dans le sens d'un renforcement de l'orientation identitaire arabe de la Syrie, officiellement affichée en 1961 à travers le nom de

<sup>27</sup> M. AFLAQ, *Fî al-qawmiyya al-'arabiyya* [Du nationalisme arabe], discours prononcé en 1941, in *Fî sabîl al-Ba'h* [Dans la voie du Baath], Dâr al-Ṭalî'a li-l-Ṭibâ'a wa al-Nashr, Beyrouth 1978<sup>2</sup>, p. 119.

<sup>28</sup> M. AFLAQ, *Dhikrâ al-rasûl al-'arabî* [À la mémoire du Prophète arabe], discours prononcé le 5 avril 1943 à l'Université de Damas, p. 131.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> L'article 15 de la Constitution du parti Baath stipule que «le lien national est l'unique lien de l'État arabe. Il garantit l'harmonie entre les citoyens, les fonde dans le creuset d'une nation unique, et lutte contre tous les fanatismes confessionnels, tribaux, raciaux et particularistes».

<sup>31</sup> La communauté arménienne de Syrie, une minorité à la fois ethnique et confessionnelle, peut s'organiser en clubs et associations culturelles et disposer de ses écoles pour apprendre l'arménien. Voir N. MIGLIORINO, *Kulna Sûriyyîn? The Armenian community and the State in contemporary Syria*, in *La Syrie au quotidien. Cultures et pratiques du changement*, in «Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée», nn. 115-116, 2006, p. 111.

<sup>32</sup> Selon l'article 11 de la Constitution du parti Baath, «doit quitter le territoire arabe quiconque fait de la propagande en faveur d'un groupement raciste anti-arabe ou y adhère, et quiconque le défend dans un but colonialiste».

«République Arabe Syrienne», qui supplante celui de République de Syrie.

Aussi, la politique d'arabisation<sup>33</sup> et d'homogénéisation entamée sous la République Arabe Unie et renforcée sous le Baath, notamment entre 1966 et 1975, touche-t-elle très largement les Kurdes. Ceux-ci subissent des mesures d'assimilation coercitive (recensement exceptionnel de la province d'al-Hassaka et retrait de la nationalité syrienne en 1962<sup>34</sup>, interdiction de donner des noms non arabes aux enseignes commerciales, arabisation des toponymes des villages kurdes, plan de «ceinture arabe» devenu projet des «fermes modèles de l'État»<sup>35</sup>, restriction des droits linguistiques et culturels...).<sup>36</sup> Ces mesures ne sont pas sans rapport avec la montée du nationalisme kurde en Irak et les révoltes de Mustafa Barzani (1961-1963, puis 1974-1975). En octobre 1963, le régime baathiste syrien n'hésite pas

<sup>33</sup> *Jibâl al-'alawiyyîn* (Les montagnes des alaouites) dans la région des alaouites deviennent *al-Jibâl al-Sâhiliyya* (Les montagnes côtières) et *Jabal al-Durûz* (La montagne des druzes) devient *Jabal al-'Arab* (La montagne des Arabes). BALANCHE, *La prise en compte du facteur communautaire dans l'analyse spatiale. L'État, l'espace et les communautés en Syrie*, cit., p. 7.

<sup>34</sup> Effectué le 5 octobre 1962 conformément au décret législatif n. 93 du 13 août 1962 et publié en 1965, le recensement exceptionnel prive de la nationalité syrienne près de 120.000 Kurdes faute de document d'état civil prouvant leur présence en Syrie avant 1945. Suite au mouvement de contestation de mars 2011 et dans l'objectif de neutraliser les Kurdes, le régime de Bachar al-Assad promulgue le décret législatif n° 49 du 7 avril 2011 permettant la restitution de la nationalité syrienne aux Kurdes inscrits comme «étrangers» (*ajânib*) dans les registres de l'état civil de la province d'al-Hassaka.

<sup>35</sup> Ce projet consiste à construire des villages modèles à la frontière turque le long de la route entre 'Ayn Diwâr et Râs al-'Ayn dans la province d'al-Hassaka sur des terres réquisitionnées des grands propriétaires kurdes lors des réformes agraires. Les terres réquisitionnées sont distribuées au début des années 1970 avec la réalisation du barrage sur l'Euphrate à des familles arabes dites *al-ghumûr* (les submergés), originaires de la province d'al-Raqqa et d'Alep et dont les villages ont été submergés par les eaux du lac Al-Assad. Les réformes agraires aboutissent à l'expropriation, entre 1965 et 1975, de 30.000 Kurdes sans «qu'il n'y ait pour autant de déportations organisées comme en Irak». L'inondation des terres des paysans arabes lors du remplissage du lac Al-Assad entraîne le déplacement de 60.000 paysans arabes. 25.000 paysans, soit le tiers des submergés, acceptèrent de s'installer entre 1972 et 1977 dans les 41 villages modèles. Cf. J.-F. PEROUSE, *Les Kurdes de Syrie et d'Irak; dénegation, déplacements et éclatements*, in «Espace Population Société, Les populations de l'Orient arabe», n. 1, 1997, p. 79. C. SCALBERT YÜCEL, *Le peuplement du Kurdistan bouleversé et complexifié; de l'assimilation à la colonisation*, in «L'information géographique, Modifications coercitives du peuplement», vol. 71, n. 1, mars 2007, p. 78. M. ABABSA, *Idéologie spatiale et discours régional en Syrie*, in A. DE BIASE et C. ROSSI (dir.), *Chez nous; identités et territoires dans les mondes contemporains*, Éditions de la Villette, Paris 2006, p. 241.

<sup>36</sup> Muhammad Ṭalab Hilâl, officier de la sécurité politique de la province d'al-Hassaka en 1961, propose à travers une étude sur cette même province de régler le problème de l'irrédentisme des nationalistes kurdes en opérant un équilibre démographique entre Arabes et Kurdes et en optant pour une politique d'assimilation par l'arabisation.

à envoyer des troupes pour prêter main forte au régime irakien contre la rébellion kurde.

Le régime des Assad, au pouvoir depuis 1970, constitue une rupture avec ses prédécesseurs sur le plan idéologique et politique. Il accorde une importance particulière aux éléments régionaux et locaux dans une «rhétorique territoriale syrienne»<sup>37</sup> et cela à travers la valorisation des personnalités historiques et nationales issues de différentes composantes de la société syrienne sans pour autant mentionner leurs ethnicités<sup>38</sup>; Saladin, vainqueur des Croisés, Yussef al-Azma, ministre de la Défense du gouvernement arabe sous le roi Faysal, mort le 24 juillet 1920 à la bataille de Maysaloun contre l'armée française, sont honorés comme des héros nationaux et non en tant que Kurde ou Turcoman. Saleh al-Ali, alaouite, Ibrahim Hanano, Kurde, Sultan Pacha al-Atrach, druze, sont présentés comme des héros nationaux de la grande révolution syrienne (1925-1927) contre l'occupation française.

Mais ce discours d'intégration nationale dissimule un système communautaire qui se traduit par une manipulation des clivages tribaux, ethniques et confessionnels de la société syrienne dans un objectif de légitimation et de pérennisation du pouvoir. Le régime syrien s'entoure d'une clientèle religieuse et laïque, issue des communautés minoritaires et majoritaires, à même de donner l'image d'un régime rassembleur et unificateur. La mise en place de cette clientèle loyale consiste d'abord à préserver une «représentation» stable et continue de toutes les communautés au sein du gouvernement, de l'armée et du parti Baath. Puis, dans un second temps, à procéder à une démarche de cooptation et d'incorporation de leurs dignitaires religieux (enseignement religieux privé, construction de lieux de culte, davantage d'indépendance en matière de statut personnel pour les minorités<sup>39</sup>).

Si la référence à l'arabisme et au Baath continue à figurer dans le discours officiel, le régime des Assad, issu de la minorité alaouite dans

<sup>37</sup> ABABSA, *Idéologie spatiale et discours régional en Syrie*, cit., pp. 235-249.

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> Depuis 2004, les chrétiens peuvent appliquer leurs propres lois relatives à la succession et à la tutelle, domaine jusqu'alors régis par le statut personnel des musulmans sunnites. La loi n. 31 de mai 2006 permet à toutes les Églises catholiques orientales et latines de légiférer en matière de mariage, famille, fiançailles, légitimité des enfants, adoption, autorité parentale, garde des enfants en cas de séparation, testaments. Mgr. GRÉGOIRE III (patriarche grec-catholique à Damas), *La situation des chrétiens dans les pays majoritairement musulmans notamment en Syrie*, in *Europe-Orient: Dialogue avec l'Islam* (Actes du colloque), Paris le 12 juillet 2007, sous le haut patronage de Christian Poncelet, Président du Sénat, <[http://www.senat.fr/colloques/europe\\_orient/europe\\_orient3.html](http://www.senat.fr/colloques/europe_orient/europe_orient3.html)> (dernier accès le 11.02.2016).

un pays qui n'a connu que des présidents sunnites, procède à une autolégitimation qui se traduit par une réintroduction des références à connotations islamiques dans le discours officiel et par un rapprochement avec les dignitaires de l'islam sunnite (Ahmad Kaftaru<sup>40</sup>, Muhammad Sa'îd Ramadan al-Buti<sup>41</sup>, Ahmad Hassun<sup>42</sup>...) <sup>43</sup>. Ces démarches sont solennellement consacrées à l'occasion des fêtes baathistes ou nationales (les médias nationaux montrent le chef de l'État – le père comme le fils – dans ses actes de dévotion, en train de prier, participant publiquement à des cérémonies religieuses dans différentes mosquées sunnites). Dans un entretien en 1971 avec le journal libanais *Al-Nahar* sur la religion et la foi, Hafez al-Assad répond qu'il «croit en Dieu et au patrimoine spirituel de la nation arabe et qu'il comprend l'islam comme une religion d'amour, de justice et, par conséquent, une religion de socialisme»<sup>44</sup>. Sous la pression des Occidentaux, à la suite du meurtre du Premier ministre libanais en 2005 et dans un contexte de crise, Bachar al-Assad lance alors le slogan «La Syrie est protégée par Dieu!». L'islam devient pour le régime syrien un facteur d'unité aussi crédible que l'arabisme et le nationalisme.

La manipulation du maillage communautaire est devenue récurrente avec le déclenchement du mouvement de contestation en mars 2011. Aussi, pour montrer que les chrétiens seraient alliés au régime, le général Dawoud Rajha est-il promu ministre de la Défense le 8 août 2011, une première pour un chrétien depuis l'arrivée au pouvoir du Baath en Syrie – il mourra dans un attentat le 18 juillet 2012; quant à Jihad Maqdissi, un autre chrétien, il exercera, quelques mois seulement après le soulèvement, les fonctions de porte-parole du ministère des Affaires étrangères avant de quitter la Syrie en novembre 2012. Dans ce contexte, Bachar al-Assad se positionne comme

<sup>40</sup> Mufti de la République depuis 1964 jusqu'à sa mort en 2004, très proche du régime. Son institution d'enseignement religieux, l'Académie du cheikh Ahmad Kaftaru, gagne le soutien des autorités politiques.

<sup>41</sup> Kurde et professeur à la Faculté de *Shari'a*. Autorité religieuse reconnue, il est proche du régime et très médiatisé.

<sup>42</sup> Mufti de la République depuis 2004.

<sup>43</sup> En Syrie, cette orientation se traduit par la cooptation d'hommes de religion, la multiplication des mosquées (près de 10.000 mosquées en Syrie en 2007) et la création d'établissements d'enseignement religieux (Instituts Hafez al-Assad pour la mémorisation du saint Coran en Syrie (*Ma'âhid al-Asad li-tahfîz al-Qur'ân al-karîm*) dont le nombre s'élève à 840 en 2007, écoles du cheikh Ahmad Hassun à Alep ou du cheikh al-Farfur...). Statistiques du Ministère des Waqfs du 31 décembre 2007, <<http://www.syrianawkkaf.org/?pid=456>> (dernier accès le 15.04.2010).

<sup>44</sup> M. QANNUT, *al-Dîn wa al-'imân fî maqûlât al-qâ'id Hâfîz al-Asad* [La religion et la foi dans le discours du dirigeant Hafez al-Assad], in *Min afkâr wa qiyâm al-qâ'id Hâfîz al-Asad* [De la pensée et des valeurs du dirigeant Hafez al-Assad], p. 332.

l'unique alternative capable, malgré la crise, d'assurer la protection des chrétiens syriens mais aussi de tout l'Orient. C'est ainsi que Damas accueille le 8 juin 2015 le synode œcuménique annuel des patriarches orientaux se réclamant d'Antioche, une rencontre qui se tient habituellement au Liban<sup>45</sup>. De même, l'inauguration, le 6 juin 2015, d'une mosquée au nom de la Vierge Marie «Al-Sayyida Maryam» dans la ville majoritairement alaouite de Tartous, dont la plaque commémorative porte la mention «inaugurée durant le mandat du président Bachar al-Assad»<sup>46</sup>, n'est pas sans faire le lien entre l'islam prétendument tolérant d'un régime «alaouite» et les chrétiens d'Orient.

Cette politique permet au régime de disposer d'hommes de religion qui sont mobilisés en cas de crise de légitimité du pouvoir. Muhammad Saïd Ramadan al-Buti, mort dans un attentat lors d'un enseignement à la mosquée, n'hésite pas à traiter les manifestants de «voyous», utilisant les mosquées à des fins personnelles. L'archevêque grec-catholique d'Alep, Jean-Clément Jeanbart, pour qui le conflit oppose «un *État* à des djihadistes cherchant à détruire la culture syrienne, massacrer les minorités religieuses et la population laïque»<sup>47</sup>, ne voit pas d'alternative au régime de Bachar al-Assad<sup>48</sup>, redoutant «les conséquences d'un renversement du régime, qui pousserait beaucoup de nos fidèles à émigrer, comme en Irak depuis la chute de Saddam Hussein»<sup>49</sup>. Elias Zahlaoui, prêtre catholique syrien, critique «l'ingérence» de la France, qui récuse la légitimité du président syrien Bachar al-Assad, à travers une lettre qu'il adresse le 23 juin 2011 à Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères<sup>50</sup>.

Le discours laïque d'intégration nationale et le rejet officiel du communautarisme politique par les régimes baathistes (censure de toute production abordant les confessions<sup>51</sup>), s'il peut s'inscrire dans la vision laïcisante du

<sup>45</sup> <<http://www.lorientlejour.com/article/928642/rai-a-damas-la-conscience-du-monde-est-morte-.html>> (dernier accès le 10.06.2015).

<sup>46</sup> Agence de Presse Syrienne, SANA, <<http://sana.sy/?p=226069>> (dernier accès le 05.12.2015).

<sup>47</sup> <<https://francais.rt.com/international/8627-archeveque-syrien-demande-royaume-uni-ne-pas-aider-djihadistes>> (dernier accès le 18.10.2015).

<sup>48</sup> <<https://www.letemps.ch/monde/2015/10/14/syrie-chretiens-ne-alternative-bachar-el-assad>> (dernier accès le 15.10.2015).

<sup>49</sup> «Le Figaro», 11.01.2012, entretien de Georges Malbrunot avec Mgr. Jeanbart, *Mgr. Jeanbart: «Il faut donner sa chance à Assad»*, <<http://www.lefigaro.fr/international/2012/01/11/01003-20120111ARTFIG00437-mgr-jeanbart-il-faut-donner-sa-chance-a-assad.php>> (dernier accès le 11.10.2015).

<sup>50</sup> <<http://www.infosyrie.fr/re-information/un-pretre-syrien-reecrit-a-juppe/>> (dernier accès le 15.10.2011).

<sup>51</sup> Les livres ou les articles qui abordent le problème de la société d'un point de vue communautaire dans la société syrienne sont systématiquement soumis à la censure ou

Baath, sert surtout à dissimuler l'origine minoritaire du régime et son assise communautaire. La contradiction inhérente entre le discours unitaire et rassembleur et la pratique communautaire du régime ne peut que fragiliser le pouvoir et le contraindre à rechercher une légitimité là où c'est possible. Une politique qui consacre la continuité du fonctionnement communautaire d'une société, laquelle en souffre déjà, au détriment d'une intégration sociale qui dépasse le cadre confessionnel et ethnique<sup>52</sup>. L'équilibre reste fragile, comme en témoignent des différends qui virent rapidement aux affrontements communautaires (heurts entre druzes et bédouins en 2001 à Suwayda, entre alaouites et ismaéliens en 2005 à Masyaf, entre Kurdes et Arabes en 2004, puis en 2008 à Qamichli).

### *Le nationalisme kurde en Syrie, du système Assad à la scène internationale*

Si le contexte du printemps arabe et de la lutte contre l'État islamique donne une visibilité régionale, voire internationale, au mouvement kurde syrien, ce dernier a longtemps été incorporé au système Assad. Certes, les revendications nationalistes des Kurdes de Syrie remontent au début du XX<sup>e</sup> siècle et se sont notamment exprimées à travers la Ligue Khoyboun<sup>53</sup> et le mouvement autonomiste de la Djézireh (1936-1939)<sup>54</sup>, qui jettent les bases d'une conscience identitaire kurde en Syrie, mais l'organisation des Kurdes syriens en partis politiques est relativement récente par rapport

---

purement et simplement interdits, leurs auteurs punis, accusés d'«affaiblir les sentiments nationaux», de «provoquer la rébellion civile» et déclarés coupables «d'atteinte grave à la dignité de l'État». L'article 29 de la loi de 2001 sur l'impression et la publication interdit les articles et les nouvelles qui «menacent la sécurité nationale et l'unité de la société».

<sup>52</sup> BALANCHE, *La région alaouite et le pouvoir syrien*, cit., p. 285.

<sup>53</sup> Une organisation pan-kurde fondée en 1927 au Liban. Malgré son caractère élitiste et ses liens avec les tribus kurdes originaires de Turquie et réfugiées en Syrie, le Khoyboun investit progressivement les milieux kurdes de la Djézireh syrienne. Il disparaît en 1944. Pour plus de détails sur la Ligue Khoyboun, voir J. TEJEL GORGAS, *La Ligue nationale kurde Khoyboun. Mythes et réalités de la première organisation nationaliste kurde*, in «Études kurdes», n. 3, hors-série, juin 2007, p. 158.

<sup>54</sup> Le mouvement autonomiste de la Djézireh, bien que rassemblant la majorité des tribus kurdes, englobe des alliés chrétiens et revendique un statut autonome comparable à celui des druzes et des alaouites. Pour plus de détails, voir J. TEJEL GORGAS, *Les territoires de marge de la Syrie mandataire: le mouvement autonomiste de la Haute Djézireh, paradoxes et ambiguïtés d'une intégration «nationale» inachevée (1936-1939)*, in *Le monde rural dans l'occident musulman médiéval*, in «REMMM», M. OUERFELLI et É. VOGUET (dir.), n. 126, novembre 2009, pp. 205-222.

à leurs voisins irakiens<sup>55</sup>. Le Parti démocratique du Kurdistan de Syrie (PDKS), premier parti politique qui porte les revendications nationalistes des Kurdes en Syrie, n'est créé que le 14 juin 1957<sup>56</sup>. Étroitement lié aux partis kurdes de Turquie et d'Irak, le mouvement kurde syrien est traversé depuis 1965 par de multiples divisions et subdivisions qui reflètent, d'une part, les crises internes du mouvement kurde irakien (PDK de Barzani et UPK – Union patriotique du Kurdistan – de Talabani)<sup>57</sup>, d'autre part, la divergence idéologique entre ces derniers et le Parti des Travailleurs du Kurdistan d'Öcalan, le PKK.

Cependant, malgré son soutien aux partis politiques kurdes irakiens et turcs au nom d'une cause commune et d'un projet identitaire kurde, le mouvement kurde syrien, jusqu'au milieu des années 1990, est resté silencieux concernant la politique restrictive du régime baathiste d'al-Assad vis-à-vis des droits des Kurdes en Syrie. Certes, ces partis n'étaient pas autorisés, mais pouvaient se manifester «dans le cadre d'une expression publique contrôlée et codifiée par le régime et d'une expression privée relativement libre»<sup>58</sup>. La non-reconnaissance officielle des partis politiques kurdes permet au régime de contrôler leur activité et d'arrêter leurs leaders en fonction des aléas d'un jeu régional. L'amélioration des rapports avec la Turquie en 2000 a ainsi permis d'arrêter des activistes kurdes liés au PKK en Syrie en les accusant d'activisme illégal et de violation de la loi selon l'article 288 du droit pénal, qui interdit tout activisme au sein d'une organisation politique non autorisée par l'État.

Le régime d'al-Assad exploite la dimension transnationale de la question kurde en établissant des alliances avec les partis politiques kurdes d'Irak et de Turquie. Ainsi, le régime syrien a protégé de 1980 à 1998 Abdullah Öcalan<sup>59</sup>. Le PKK, interdit en Turquie, possédait des camps d'entraînement dans la plaine de la Bekaa au Liban. Des Kurdes syriens et militants du PKK pouvaient s'engager dans la guérilla contre l'armée

<sup>55</sup> Le PDK iranien est fondé en 1945, le PDK irakien en 1946.

<sup>56</sup> Fondé par plusieurs personnalités ('Usmân Şabrî, Hamîd Sulaymân Hâjj Darwîsh, Hamza Nwîyrân, Muhammad 'Issâ Millâ Mahmoud, Rashîd Hammû, Muhammad 'Alî Hûja, Khalîl Muhammad et Shawkat Hanân, Nûr al-Dîn Zâzâ). Certains membres fondateurs, comme Rashîd Hammû, étaient d'anciens militants du parti communiste syrien dirigé par Khaled Bakdach, un Kurde de Damas. C. MORE, *Les Kurdes aujourd'hui. Mouvement national et partis politiques*, L'Harmattan, Paris 1984, p. 202.

<sup>57</sup> C. KUTSCHERA, *Le Défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, Bayard, Paris 1997, pp. 31-43.

<sup>58</sup> J. TEJEL GORGAS, *Syria's Kurds. History, Politics and Society*, Routledge, New York 2009, p. 99.

<sup>59</sup> H. BOZARSLAN, *Le nationalisme kurde, de la violence politique au suicide sacrificiel*, in «Critique internationale», n. 21, oct. 2003, p. 105.

turque<sup>60</sup>. L'alliance avec le PKK a amené son leader Abdullah Öcalan à déclarer que «la majorité des Kurdes de Syrie sont issus de l'immigration de Turquie»<sup>61</sup>. Simultanément, la Syrie a soutenu les Kurdes irakiens contre le régime de Saddam Hussein en abritant les antennes locales des partis kurdes irakiens. L'Union patriotique du Kurdistan de Jalal Talabani a été fondée à Damas en 1975. Grâce au soutien aux partis kurdes d'Irak et de Turquie, le régime syrien a réussi à repousser les aspirations nationalistes des Kurdes de Syrie hors des frontières syriennes et à calmer toute contestation interne au régime liée aux revendications de la communauté kurde de Syrie. L'expulsion d'Öcalan de Syrie, le 9 octobre 1998, ainsi que l'amélioration des relations avec la Turquie (2000-2011), ont correspondu à la rupture entre les Kurdes et le régime syrien (manifestations kurdes en 2002 et 2003<sup>62</sup>, soulèvements en 2004 et 2008)<sup>63</sup>. Si les questions liées à la liberté d'expression, aux droits de l'Homme et à la démocratie en Syrie sont toujours évoquées, les revendications particulières des Kurdes font désormais partie intégrante de leur discours politique (reconnaissance des droits culturels et linguistiques, restitution de la nationalité syrienne aux Kurdes 'apatrides' issus du recensement

<sup>60</sup> 18.000 Kurdes syriens s'engagent dans les rangs du PKK. Voir J. BRANDON, *The PKK and Syria's Kurds*, in «Terrorism Monitor», vol. 5, n. 3, 21 février 2007, <[http://www.jamestown.org/single/?no\\_cache=1&tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=1014](http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=1014)> (dernier accès le 14.02.2016).

<sup>61</sup> A. AL-BUNI, *Akrâd Sûrîya; al-hawîyya wa al-hâl* [Les Kurdes de Syrie, l'identité et la solution], in «Aljazeera», le 03 octobre 2004, <<http://www.aljazeera.net/NR/exeres/77CEFF7B-BAAA-4B34-A9E2-E892327CB3C5.htm>> (dernier accès le 12.02.2016).

<sup>62</sup> Une centaine de Kurdes se rassemblent devant le Parlement syrien le 10 décembre 2002, coïncidant avec la Journée internationale des droits humains. Le même jour de l'année suivante, le nombre de manifestants s'élève à 1000 personnes; ils entonnent des slogans tels «Citoyenneté pour les Kurdes», «À bas l'interdiction de la langue et de la culture kurdes» ou «Pour le respect des droits humains en Syrie». H. MONTGOMERY, *The Kurds of Syria. An existence denied*, Europäisches Zentrum für Kurdische Studien, Berlin 2005, p. 158.

<sup>63</sup> À l'origine des événements, un affrontement entre supporters lors d'un match de football le 12 mars 2004 entre l'équipe arabe de la ville de Deir al-Zor et celle de kurde, de Qamichli, qui tourne à l'émeute. La violente répression par les forces de l'ordre provoque des manifestations qui s'étendent jusqu'à Damas et Alep et oblige les autorités syriennes à reconnaître officiellement, pour la première fois, l'existence d'un problème kurde en Syrie et la nécessité de régler notamment le problème des Kurdes déchus de leur nationalité à la suite du recensement exceptionnel de 1962. Lors d'une interview avec le quotidien londonien *Al-Hayat*, le 21 mai 2004, Bachar al-Assad rompt avec le discours officiel qui considère les Kurdes comme issus de l'exode de Turquie entre 1924 et 1938, précisant qu'il n'y a pas de différence entre un Arabe et un Kurde, et «qu'il existe un nombre de Kurdes qui sont Syriens et qui ont droit à la nationalité syrienne». Ce faisant, pour tenir les Kurdes à l'écart du soulèvement, Bachar al-Assad promulgue, le 7 avril 2011, le décret législatif n. 49/2011 stipulant l'octroi de la nationalité syrienne aux «étrangers d'al-Hassaka» déchus de leur nationalité après le recensement de 1962.

exceptionnel d'al-Hassaka en 1962, retrait du décret n° 49 lié à l'interdiction des achats et ventes de biens immobiliers dans les régions frontalières).

La chute de Saddam Hussein et l'autonomisation du Kurdistan irakien, mais aussi la pression américaine sur le régime syrien et son isolement après le meurtre du Premier ministre libanais Rafiq al-Hariri en 2005, favorisent la généralisation d'un nouveau discours nationaliste qui vise à légitimer le droit des Kurdes syriens sur leurs territoires dans une perspective historique. La région de la Djézireh, principal foyer du nationalisme kurde en Syrie, est considérée comme «la terre historique sur laquelle les Kurdes ont toujours vécu». Pour légitimer ces revendications, ils s'appuient sur les travaux des orientalistes et des kurdologues occidentaux<sup>64</sup>, mais aussi kurdes<sup>65</sup>, de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles, et font alors remonter leurs origines à de nombreux envahisseurs et migrants établis dans la région (Hourrites, Lullubis, Kurtis, Gutis, Mèdes, Mardes, Carduchis, Mitanni, Kassites) et arguent que leur territoire, le Kurdistan, a été envahi et gouverné par les Assyriens, les Akkadiens, les Grecs, les Romains, les Byzantins, les Arabes, les Mongols et les Turcs, sans compter la brève colonisation française et britannique<sup>66</sup>. Les zones de peuplement kurde en Syrie sont alors considérées comme le prolongement naturel des territoires kurdes de Turquie et d'Irak, désormais appelées *Rojava* (Kurdistan occidental) pour le PYD ou «Kurdistan de Syrie» pour les Kurdes proches de Barzani.

À l'instar du mouvement kurde irakien<sup>67</sup>, les Kurdes revendiquent ainsi une nouvelle reconfiguration de l'État syrien. Lors de son deuxième congrès tenu à Qamichli les 11 et 12 janvier 2013, le Congrès national kurde revendique la reconnaissance constitutionnelle de la langue et des droits nationaux du «peuple kurde», l'adoption d'un système fédéral dans lequel les zones de peuplement kurde seraient considérées comme unité territoriale où les Kurdes jouiraient d'une autonomie. L'opposition syrienne, pour sa part, considère les revendications kurdes d'un système fédéral comme un prétexte pour l'autonomisation des Kurdes et la partition de la Syrie et préfère parler des Kurdes comme étant une «composante» du peuple syrien et non comme un «peuple».

<sup>64</sup> Par exemple, Pierre Rondot (1904-2000), Roger Lescot (1914-1975).

<sup>65</sup> Djeladet Bedir Khan (1893-1951) a travaillé sur la latinisation de l'alphabet kurde.

<sup>66</sup> A. TAJ AL-DIN, *Al-Akrâd: târîkh sha'b wa qaḍiyat waṭan* [Les Kurdes: histoire d'un peuple et cause d'une patrie], Al-Dâr al-Thaqâfiyya, Le Caire 2001, p. 15.

<sup>67</sup> Sur l'opposition kurde en Irak, voir P.-J. LUIZARD, *Il y avait un pays qui s'appelait l'Irak...*, in «Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée», nn. 81-82, 1996, pp. 257-302.

*Conclusion, le poids des puissances régionales?*

C'est plus précisément la politique d'exclusion des régimes nationalistes arabes s'attachant à gommer les divisions qui a favorisé en grande partie les réactions des groupes (kurdes) et fragilisé les structures de l'État. L'État syrien, notamment sous les Assad, s'est fortement appuyé sur les liens tribaux communautaires pour garantir la loyauté et la protection des réseaux de clientèles. Le régime des Assad trouvait une part de sa puissance dans un clientélisme généralisé, souvent accompagné de corruption et de privilèges au sein des institutions étatiques. Cet autoritarisme créait un simulacre de ralliement des «masses» à l'État et au parti au pouvoir, illustré notamment par les manifestations de soutien des organisations «populaires», qui constituait pour le régime un facteur important de sa légitimité politique. Cette gestion du pouvoir devait entraîner l'étouffement des initiatives indépendantes de la société civile dans les domaines économique, social, culturel et politique et consacrer, par ailleurs, le développement d'une mentalité clanique, confessionnelle et tribale, aux dépens du sentiment d'appartenance nationale<sup>68</sup>.

La Syrie redeviendra-t-elle un État unitaire? Les nouveaux dirigeants pourront-ils réintégrer toutes ces communautés et tous ces territoires perdus? La réponse à cette question doit être interprétée à la lumière des données régionales et internationales. Si les Kurdes syriens peuvent prétendre à une autonomie, c'est parce qu'ils profitent d'un contexte régional favorable (Kurdistan irakien, Kurdes de Turquie), mais aussi de la conjoncture internationale de lutte contre le terrorisme et contre Daech menée par les Américains et les Russes à la fois. Les Kurdes et, plus particulièrement, les peshmergas irakiens et le PYD (Parti de l'Union démocratique) en Syrie, sont paradoxalement devenus un élément stabilisateur dans la région dans la mesure où ils expriment enfin les aspirations de leur communauté. Si, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les puissances mandataires, France et Angleterre, ont partagé l'Empire ottoman et tracé les frontières selon leurs intérêts, aujourd'hui les puissances internationales (USA, Europe et Russie) doivent aussi reconnaître ces aspirations et composer avec les puissances régionales de la région comme la Turquie, l'Iran ou l'Arabie saoudite.

Le 3 mars 2016

---

<sup>68</sup> K.H. AL-NAQĪB, *Al-dawla al-tasalutiyya fi al-Mashriq al-'arabî al-mu'âsir, Dirâsa binâ'iyya muqârana [L'État autoritaire dans l'Orient arabe contemporain, une étude structurale comparée]*, Markaz Dirâsât al-Wahda al-'Arabiyya, Beyrouth 1991, p. 23.

Nadine Méouchy\*

*État et société dans la Syrie d'aujourd'hui.  
Une histoire d'impensés et d'impasses*

«Nulle part ailleurs hier n'écrase  
autant aujourd'hui»

Jacques Weulersse<sup>1</sup>, *Le Pays des Alaouites*, 1940

*Commentaire introductif. Vers un véritable règlement de la crise syrienne?*

La crise syrienne, qui s'ouvre le 15 mars 2011, se déroule en plusieurs phases conduisant à des simplifications croissantes d'analyse chez les observateurs, à une radicalisation grandissante des acteurs de terrain, accompagnée

---

\* Historienne, Institut français du Proche-Orient – Beyrouth. Docteur en histoire de l'Université Paris-Sorbonne, diplômée en arabe de l'Université de la Sorbonne Nouvelle, Nadine Méouchy a créé et dirigé le premier programme français d'études mandataires sur la Syrie et le Liban (IFEAD, Damas, 1997-2002). Dans ses travaux, elle a ouvert des champs de recherche et innové en définissant des outils d'analyse ('isabât, culture sociale). Auteur de diverses publications, elle a vécu plus de dix-huit ans au Proche-Orient (Syrie, Liban, Jordanie).

<sup>1</sup> Jacques Weulersse (1905-1946): Normalien agrégé de géographie, il séjourne en Syrie de 1932 à 1938 comme boursier à l'Institut français de Damas (aujourd'hui Ifpo). Il y prépare sa thèse sur le Pays des Alaouites, publiée en 1940, et complétée ensuite par une étude sur l'Oronte. Il fait paraître aussi, en 1946, un ouvrage majeur sur les *Paysans de Syrie et du Proche-Orient*. Sous la direction de Robert Montagne (1930-1938), l'Institut français se distingue par une série de productions scientifiques, issues de l'observation et du travail de terrain, d'une haute qualité ethnographique. <<http://www.e-corpus.org/fre/search/results/107756--Le-Pays-des-Alaouites-Tome-1-.html>> (dernier accès le 31.05.2016); <<http://www.e-corpus.org/fre/search/results/107757--Le-Pays-des-Alaouites-Tome-2-.html>> (dernier accès le 31.05.2016).

de l'entrée en scène des djihadistes et d'interventions étrangères.

Avec la militarisation de l'opposition en réponse à la violence destructrice du régime, suivie des vagues continues de déplacés et de réfugiés, les spécialistes dissertent sur la désintégration de l'État, la fragmentation du pays et la menace islamiste. Le régime, se trouvant concurrencé sur le terrain de la protection des minorités par l'opposition historique et civile, s'emploie à délégitimer la contestation politique.

L'apparition de l'État islamique (le califat est proclamé en juin 2014) et de ses multiples outrances, a réactualisé dans certains milieux des thématiques coloniales axées sur la protection des chrétiens d'Orient et la défense des minorités. Les discours partisans décomplexés reviennent en force, en privé comme en public.

Aujourd'hui, le régime affaibli, porté à bout de bras par ses alliés chiites, iraniens et russes, campé sur les ruines de la Syrie, pointe du doigt l'épouvantail de l'État islamique. Conforté par la présence repoussoir de Daech, le clan Assad s'attelle déjà à la législation et aux contrats de la reconstruction tout en se plaçant sous l'aile du bouclier militaire russe, tandis que la coalition internationale bombarde sans grand résultat les régions sous contrôle de l'État djihadiste. L'exode de millions de Syriens, en grande majorité sunnites, et les destructions systématiques de quartiers entiers dans les grandes villes, préparent la recomposition confessionnelle de l'Ouest syrien. Les réfugiés syriens portent aussi la crise syrienne en Europe. Ils constituent désormais une question à part entière pour les Européens oblitérant les véritables causes de la crise: la nature du régime syrien et au-delà, celle de l'État.

Sur la scène internationale, les débats autour d'une solution politique sont centrés sur les points suivants: unité ou fédéralisme en Syrie, État kurde, élections présidentielles et parlementaires, nouvelle constitution avec société civile et citoyenneté à la clé.

Dans le cadre de négociations très médiatisées surgissent des experts dont le tropisme ethnocentrique nie à la société syrienne à la fois sa culture sociale<sup>2</sup> et son histoire. Comme au temps des règlements de paix, à la

---

<sup>2</sup> La notion de culture sociale permet de croiser des facteurs d'ordre culturel avec des modes d'organisation sociale et des pratiques sociales. J'entends donc par culture sociale un ensemble de références et de pratiques qui intègre, de façon dynamique, les solidarités primaires – modélisées sur les liens du sang –, la culture musulmane et les représentations arabo-islamiques. La culture sociale possède l'avantage d'être un outil opératoire dans le temps de moyenne durée des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Voir N. MÉOUCHY, *Comment interroger les mobilisations sociales en tant qu'historien?*, in G.D. KHOURY et N. MÉOUCHY (dir.), *États et sociétés de l'Orient arabe en quête d'avenir, 1945-2005, vol. II, Dynamiques et enjeux*, Geuthner, Paris 2007, pp. 293-320 et N. MÉOUCHY, *Minorités et construction nationale dans la Syrie des Assad*, in *Itinéraires arabes en révolution (2011-2014)*, in «Horizons maghrébins»,

fin de la Première Guerre mondiale, et du Mandat français, ce sont les Occidentaux qui prennent en main le destin des populations locales en appliquant les recettes de leur vie politique: élections démocratiques, État moderne démocratique, citoyenneté, etc. Mais, cette fois-ci, des acteurs régionaux ayant leur propre agenda assistent les grandes puissances d'hier. Une fois de plus, l'État syrien de demain se voit programmé sans prendre en compte l'historicité de sa relation avec les constituants de la société syrienne. Une fois de plus les Occidentaux rejettent les populations du Proche-Orient dans une altérité négative<sup>3</sup> qui impose que l'on décide de leur sort à leur place. Les acteurs régionaux instrumentalisent les contradictions de tous côtés pour se positionner sur la scène géopolitique.

La plupart des universitaires français et arabes sont insuffisamment distanciés par rapport aux discours officiels concernant l'État syrien d'aujourd'hui et de demain. Le règne des écoles idéologiques dans la recherche française et arabe écrase la réflexion sur la réalité sociale syrienne: chez les défenseurs des minorités et chrétiens d'Orient, chez ceux qui sont portés par un tropisme islamiste, chez les nationalistes arabes et les marxistes, chez les anti-impérialistes du siècle dernier centrés sur le 'complot américano-sioniste'; pour leur part, les élites politiques syriennes de l'opposition paient leur lourd tribut à plus de quatre décennies de dictature qui les ont coupées d'un travail politique de terrain.

Il convient donc de revenir sur la mise en place de l'État moderne depuis l'origine, pour mettre en lumière les impasses de sa fondation et les soubassements durables de l'actuelle guerre civile syrienne. Ces impasses, qui résultent surtout d'impensés, ont produit *in fine* l'échec de l'État moderne dans sa forme actuelle et de l'unité nationale. Quand la société est contre l'État, comme nous l'a dit Pierre Clastres<sup>4</sup>, c'est qu'elle est «contre ce qui en elle constitue la racine de la séparation de l'État»<sup>5</sup>.

---

numéro spécial 74, in N. PICAUDOU et P. VERMEREN (dir.), Presses universitaires du Midi, Toulouse 2016 (à paraître).

<sup>3</sup> L'altérité est ici négative car elle est portée par une société dont la structure en communautés et en clans est considérée non en soi mais par rapport à des critères occidentaux, comme «non moderne» voire obscurantiste. Se dissimule là un non-dit de nombreux acteurs occidentaux qui renvoie à des thématiques qui semblaient cantonnées «au temps des colonies». Il n'est d'ailleurs pas anodin que Todorov publie au début du XXI<sup>e</sup> siècle son livre sur *La Peur des barbares. Au-delà du choc des civilisations*. Selon Todorov, la définition de la civilisation est évidemment relative: «Est civilisé, en tout temps et tout lieu, celui qui sait reconnaître pleinement l'humanité des autres», T. TODOROV, *La Peur des barbares. Au-delà du choc des civilisations*, Robert Laffont (coll. Biblio essais), Paris 2008, p. 44.

<sup>4</sup> P. CLASTRES, *La société contre l'État*, Les Éditions de Minuit, Paris 2011 (1974<sup>1</sup>).

<sup>5</sup> M. GAUCHET, *La dette du sens et les racines de l'État. Politique de la religion primitive*, in

Et cette séparation, dans la guerre civile, a sans doute bien à voir avec une partie constitutive d'elle-même. Il y a là une piste, toutes proportions gardées, puisque nous sommes non pas dans le cas d'une société sans État mais au contraire dans le cas d'une société qui possède, depuis la plus haute Antiquité, une expérience de l'État. Mais d'une autre forme d'État.

Une série de questionnements mettent en cause la relation entre l'État moderne et la société syrienne, entre la société et l'individu également, dans la perspective qui est la nôtre (une partie des réflexions de l'exemple syrien s'appliquerait également au Liban):

- L'État moderne syrien a-t-il réussi, depuis 1920, à transformer des sujets ottomans en citoyens? Si non, pourquoi? Et la dictature en est-elle une cause ou une conséquence?
- Quelle est la configuration de la société appelée à porter cet État et quelle est la forme de l'État moderne imposée dans le cadre colonial?
- Quel est le rapport des élites nationalistes ou des minorités au pouvoir à la construction nationale?
- Quelle est la nature de la relation entre la société et l'individu?

C'est en croisant plusieurs registres, principalement historique et anthropologique, que cet essai critique tente de démontrer son argumentation.

### *1. L'État moderne en Syrie, une marginalité qui ne dit pas son nom (1918-1970)*

L'histoire de l'État moderne en Syrie s'inscrit naturellement d'abord dans celle de la modernité introduite au XIX<sup>e</sup> siècle, sous la pression européenne, dans l'Empire ottoman et ensuite dans la politique coloniale appliquée en Syrie et au Liban par la puissance mandataire française dans l'entre-deux-guerres. Les profondes remises en cause politiques induites par la chute de l'Empire, en 1918, puis par l'occupation française, ont des conséquences durables non seulement sur la forme de l'État mais surtout sur la relation entre la société syrienne et cet État.

#### *1.1 Un État moderne hors champ étatique*

L'État moderne naît comme Gouvernement arabe, à la fin de 1918, dans une situation de type révolutionnaire, en pleine effervescence politique autour

---

«Libre» 2, n. 326, Payot, Paris 1977, pp. 5-43.

de la reconstruction à venir dans un contexte d'occupations étrangères. Sous l'effet des relations ambivalentes et concurrentes entre la Grande-Bretagne et la France, l'État moderne embryonnaire créé par le prince Faysal bin Husayn reste sans souveraineté, son autorité demeurant limitée à la ville de Damas. L'État, devenu le Royaume de Syrie le 8 mars 1920, n'a pas de frontières reconnues puisque la Constitution du 4 juillet 1920, elle-même, ne précise pas de frontières dont la définition est reportée à plus tard.

L'État arabe de Faysal est moins à la tête d'un appareil que d'un réseau d'hommes, de clubs (club arabe), d'organisations (*al-Ahd*, *al-Fatat* et le *Hizb al-Istiqlal al-arabi*).

La légitimité des représentants de cet État est contestée dès la fin 1919 (avec l'évacuation des Britanniques de Syrie): les conflits politiques autour de l'avenir de l'État syrien et de sa relation avec la France mettent en compétition les 'hommes de Faysal' avec les comités populaires citadins qui sont élus par la population<sup>6</sup>. Une autre raison de cette faible légitimité est due au fait que cet État n'est pas en mesure d'assurer la défense du territoire ni la sécurité intérieure (sans parler des fonctions civiles); d'autant moins que les Britanniques, en se retirant de Syrie, ont divisé par deux leurs subsides à l'État arabe de Damas.

Le recrutement des combattants, la sécurité intérieure et la défense du territoire, qui devient impérative à partir du retrait britannique à l'automne 1919, sont principalement assurés par des unités de guérilla (les *'isâbât*) et des milices urbaines de volontaires; en ville, ce sont précisément les comités populaires (de défense nationale) qui gèrent les milices.

En juillet 1920, l'armée française entre en Syrie et le prince Faysal doit s'exiler: le pays est divisé par le détachement du Grand Liban qui devient indépendant et par la constitution d'États autonomes sur les terres de l'hinterland syrien. Avec la pacification mise en place par le général Gouraud, Haut-Commissaire de la France, le temps des combats se poursuit jusqu'à l'automne 1921.

On voit bien comment la société syrienne contemporaine prend conscience d'elle-même, très progressivement, dans une culture guerrière de résistance à la tutelle coloniale qui, en cette période de grande effervescence et incertitude, constitue pourtant un horizon stable; l'important, ici, c'est que cette culture évolue en dehors de l'État voire en opposition à lui (comités populaires en 1919-1920, Grande révolte syrienne en 1925 contre l'État mandataire et ses alliés). Les acteurs de ces résistances, –

<sup>6</sup> Sur ce point voir J.L. GELVIN, *Divided Loyalties. Nationalism and Mass Politics in Syria at the close of Empire*, University of California Press, USA 1998.

militaires, moudjahidines, organisations politiques –, contribuent à faire germer l'idée de la patrie («Grande patrie») et de la modernité dans les campagnes comme dans les quartiers urbains mais l'État évidemment reste pour eux un impensé. L'action et le discours pour la libération et l'unité nationale sont portés en dehors de l'État et ignorent l'État.

De plus, l'État sous mandat est caractérisé par la bipolarité du pouvoir central<sup>7</sup>.

Dans les États autonomes sous mandat, le pouvoir central est bipolaire puisqu'il est partagé entre le Haut-Commissaire d'une part et le gouvernement local d'autre part. Cette dualité et la relation inégale entre pouvoir d'origine locale, interne, et pouvoir d'origine externe, en position de force, se retrouvent à tous les niveaux de la vie publique.

La bipolarité du pouvoir central suppose de différencier l'État du pouvoir central. L'État, en tant qu'appareil, apparaît bien comme le successeur de l'Empire et du royaume arabe, mais le pouvoir central est occupé par des acteurs étrangers. Cette bipolarité aura deux conséquences directes: tout d'abord, les hauts-fonctionnaires français, qui monopolisent la réalité du pouvoir dans les États sous mandat, constituent une sorte d'écran entre ces États et les élites locales. L'interaction entre ces élites et l'État est médiatisée par les Français. Ensuite, la relation entre le pouvoir central et les élites sociales n'est pas basée sur la délégation et la responsabilité mais sur la sujétion, la vassalisation.

Dans cette situation, ce qui est éludé, pour les élites, c'est l'État lui-même ou plutôt la mission et la fonction de l'État moderne. D'autant que, sans surprise, la dimension sociale et contractuelle de l'État moderne est évidemment détournée par la question nationale et que ce détournement se fait au profit des réseaux traditionnels d'identification et de solidarité.

Par ailleurs dans la population, la méfiance envers l'État et ses agents persiste. Cette méfiance repose, depuis le temps de l'Empire, sur le rejet de la conscription et de l'impôt et elle se poursuit dans l'entre-deux-guerres; elle est très connue pour le monde rural en général (grâce aux travaux d'Éric Wolf<sup>8</sup>). On la connaît aussi en ville à l'époque du gouvernement arabe. Philip Khoury décrit encore cette méfiance pour le Damas des années 1930: le percepteur ne peut pénétrer le quartier ancien qu'avec l'autorisation et

---

<sup>7</sup> Cette bipolarité existe pour la Syrie et du Liban à l'exception de la Djézireh où l'administration française est directe. La bipolarité repose sur deux légitimités: 1) la Charte du mandat 2) la nature représentative, constitutionnelle de l'État (la Chambre syrienne est élue en 1928 et il faudra toutefois attendre 1931 pour que les statuts constitutionnels des États autonomes soient proclamés).

<sup>8</sup> E.R. WOLF, *Peasants Wars of the Twentieth Century*, Harper & Row, New-York 1969.

la protection des dignitaires du quartier (le *mukhtar* c'est-à-dire le maire, l'imam)<sup>9</sup>.

En résumé, la nature et le fonctionnement de l'État, sous l'émir Faysal puis sous le mandat, n'ont pas permis aux élites de mesurer la pluralité des fonctions et des missions qui reviennent à l'État moderne. Ils n'ont pas permis non plus à la population de prendre conscience de l'existence d'un État qui serait par définition différent de celui de l'Empire ottoman. Lorsque les Français quittent la Syrie en 1946, les élites nationalistes se retrouvent pour la première fois face à leurs responsabilités politiques. Les guerres israélo-arabes qui commencent en 1948, avec leurs conséquences internes en Syrie, contribuent à détourner l'attention des gouvernants des questions de politique intérieure.

### 1.2 La mise à l'écart des catégories sociales intermédiaires

Dès les années 1920, et quelles que soient leurs propres divisions internes, les élites nationalistes, notablement damascènes et plus largement citadines, s'emploient à fermer l'accès du pouvoir politique à des catégories sociales plus modestes qui, pour beaucoup, se sont illustrées dans le combat anti-français. Ces catégories intermédiaires, nouvelles venues dans le paysage politique, sont extrêmement différenciées: petites notabilités rurales qui ont conduit les guérillas des années 1920, groupes sociaux relevant de l'organisation traditionnelle urbaine (commerçants, oulémas, *qabadayât*<sup>10</sup>, etc.) impliqués dans les mobilisations urbaines jusqu'à l'indépendance, et enfin, tous ceux qui par leur activité professionnelle sont au service de l'État ou d'une mission de la modernité (comme la presse, la santé ou l'éducation). Dans cette catégorie, on compte également les élites civiles techniques (ingénieurs, architectes, topographes) et la plupart des officiers et sous-officiers (qui ont assuré leur promotion sociale dans les écoles militaires).

Tous ces acteurs possèdent fondamentalement en commun une double culture en quelque sorte: tout d'abord une culture en prise sur la modernité qui ne concerne pas que les nouveaux professionnels des classes moyennes mais aussi ceux qui sont issus de l'ordre social ancien: les commerçants,

<sup>9</sup> P.S. KHOURY, *Syrian Urban Politics in Transition: the Quarters of Damascus during the French Mandate*, in A. HOURANI, P.S. KHOURY and M. WILSON (dir.), *The Modern Middle East: A Reader*, I.B. Tauris, London-New York 1993, pp. 429-465.

<sup>10</sup> Les *qabadayât* sont des figures traditionnelles des villes du Proche-Orient. Entre le chef de quartier et l'homme de main, ils jouent les intermédiaires entre les notables du quartier et la population. Certains d'entre eux ont participé à la Grande Révolte syrienne.

les *qabadayât*, etc. Dans leur engagement anti-français, ils ont acquis une familiarité et une vision de la modernité, de la patrie et de la représentation politique. Ensuite, tous ces hommes portent aussi une culture populaire attachée à l'éthique sociale, à la culture arabe et musulmane. Quelle que soit leur activité, ces hommes par leurs réseaux familiaux, sociaux ou professionnels (par exemple: les instituteurs, les oulémas) sont en contact avec les milieux populaires.

Et précisément la culture de ces catégories intermédiaires, sans nul doute une des plus ignorées du XX<sup>e</sup> siècle, est vue de manière réductrice: la culture des classes moyennes est soit perçue comme une simple culture nationaliste ou nationale, ou bien musulmane, soit carrément ignorée par l'opposition binaire entre culture populaire et culture savante. La mise à l'écart politique de ces catégories moyennes différenciées retire aux élites nationalistes la cheville ouvrière de ce qui aurait pu constituer la base sociale et culturelle d'un premier consensus national.

Après l'indépendance, les catégories moyennes, dont la fonction est liée à l'État moderne, dont la formation et l'ascension sociale leur ont permis de se distancier – sans les renier – par rapport à leurs réseaux de solidarité sociale d'origine, se trouvent marginalisées ou encore 'encadrées' dans le parti Baas. La marginalisation politique de ces classes moyennes<sup>11</sup>, associée au changement de fonction des militaires à partir de 1949 – ils prennent le pouvoir politique –, contribue à hypothéquer à terme le développement de l'État national dans son modèle originel: représentativité<sup>12</sup>, intérêt général, service public, etc. Toutes notions susceptibles de préparer la réduction d'influence des communautés et des diverses *'asabiyyât* (esprit de corps, solidarités basées sur les liens du sang) dans la vie publique.

Ainsi donc, le délitement du lien entre les élites sociales et politiques d'une part et la population d'autre part, s'est renforcé dans des contextes qui ont favorisé le maintien voire la réorientation des solidarités de *'asabiyya* des populations. Ces solidarités ont pu s'investir ou se réactiver dans des formes nouvelles comme les partis politiques dits modernes à partir des années 1930 et 1940. Par ailleurs, après la Grande Révolte syrienne, tout mouvement social ou politique des campagnes est définitivement placé sous la tutelle politique de la ville. De plus, en ville, le mouvement d'exode des notables des quartiers anciens, base de leur réseau de clientèle, a pour effet

---

<sup>11</sup> On peut poser la question de savoir si la mise en rapport du destin des classes moyennes et de celui de l'État n'est pas une piste pertinente pour l'histoire de l'État contemporain en Syrie et au Proche-Orient plus généralement.

<sup>12</sup> Le terme «démocratie» n'est pas en usage au moment de la fondation de l'État moderne. On parle alors simplement d'État représentatif.

de dégager ces notables d'une responsabilité collective qui leur revenait traditionnellement<sup>13</sup>.

À cela s'ajoute la marginalisation des périphéries par rapport au pouvoir central de Damas et au territoire national: il s'agit ici des minorités périphériques au pouvoir central et associées à des territoires eux aussi périphériques. Sans mentionner le sandjak d'Alexandrette (passé à la Turquie entre 1937 et 1939), il faut évoquer les alaouites territorialisés dans une montagne longtemps coupée du monde, les druzes dont la montagne est une région frontrière et la Djézireh, peuplée de populations réfugiées, kurdes, arméniennes et syriaques. Avec les périphéries, c'est donc la question minoritaire qui, pour des raisons idéologiques cette fois-ci, est écartée du politique.

Pour un premier ensemble de raisons que nous venons d'évoquer, l'État moderne est donc marginalisé par la pratique de ses détenteurs et la mise à l'écart des acteurs nouveaux venus sur la scène politique et susceptibles de constituer une voie d'accès à la réalité sociale et culturelle syrienne. En fait, comme nous allons le montrer, le fait que l'État moderne ait été installé sans réelle transition et sous tutelle coloniale a eu, en outre, au moins deux conséquences:

- Les nationalistes arabes syriens affairés à la construction d'une idéologie de combat contre l'occupant français, idéologie négatrice de la réalité sociale, n'ont pas pensé l'État représentatif d'autant que, dès 1949, il est quasiment contrôlé en permanence par les militaires et occupé, jusqu'aux années 1990, par l'état de guerre avec Israël.
- Les minoritaires, opposés au nationalistes et favorisés par la tutelle coloniale, n'ont pas vu la nécessité de penser l'État moderne, confortés dans leur culture ottomane et dans l'idée que c'est le pouvoir du fort qui les protège et non la modernité politique. Ils cherchent à accéder au pouvoir par la voie des militaires, symbole de la force, en rejetant de fait le principe démocratique.

Dans les deux cas, l'État moderne est bien un impensé ainsi que la modernité politique qui lui est associée. Le temps national<sup>14</sup> des minorités

<sup>13</sup> Ainsi, par exemple, à partir des années 1930, on assiste au départ progressif des notables des quartiers centraux anciens en direction des nouvelles zones résidentielles urbaines (telles que, à Damas: Sahat al-Najmeh, Arnous, Chaalan). Ce départ s'accélère ensuite dans les années 1950 et il déstructure l'organisation des relations de clientèle dans le quartier.

<sup>14</sup> J'emprunte cette notion à William Callahan, qui la développe à propos du nationalisme en Chine. Il propose une analyse «de l'usage du temps et des temporalités dans les projets de construction nationale» à partir de commémorations dans son cas. Le temps national se différencie, même simultanément selon le sujet, d'autres événements qui

exclut la modernité politique et celui des nationalistes arabes la réalité sociale. Avec l'arrivée des Assad au pouvoir les deux exclusions sont associées pour construire la dictature. L'État syrien devient un appareil exclusivement sécuritaire dont le fonctionnement renforce les impasses des périodes précédentes.

Ces deux derniers points importants, ayant fait par ailleurs l'objet de travaux approfondis déjà publiés et cités en note, donnent lieu, ici, à des développements rapides.

## 2. *État et société dans le temps national*

### 2.1 *État moderne et réalité sociale chez les nationalistes arabes syriens*

Les nationalistes de l'entre-deux-guerres sont centrés sur des mots d'ordre politique (l'Unité, l'Indépendance) dans leur combat contre la tutelle française et sur une certaine vision de la modernité en partie issue du XIX<sup>e</sup> siècle européen: un gouvernement constitutionnel, la séparation du temporel et du spirituel dans le pouvoir politique (sans idée de laïcité), l'instruction, la valorisation du mérite, et le progrès social pour tous que le nationalisme une fois au pouvoir apporterait avec lui<sup>15</sup>. Le nationalisme est donc synonyme de progrès et est promis à un avenir de «Lumières». Pour la première génération de nationalistes arabes, entre 1918 et 1928, ces idées sont aussi le résultat d'une réflexion arabe et musulmane sur la modernité (*Nahda, Islâhiyya*), issue du XIX<sup>e</sup> siècle ottoman cette fois-ci. Les nationalistes reconnaissent la fonction sociale et culturelle de la religion, s'efforcent d'enraciner leur réflexion dans la réalité sociale de leur temps et souhaitent voir remplacée, au niveau de l'État, la légitimité des oulémas par celle de la culture moderne dont ils se considèrent les représentants. C'est, pensent-ils, la culture moderne qui les autorise à revendiquer leur droit à l'État.

En fait, l'ambiguïté du nationalisme est déjà au cœur même de son

---

concernent l'identité régionale, sociale ou même de genre par exemple (W.A. CALLAHAN, *History, identity and security: Producing and consuming nationalism in China*, in «Critical Asian Studies», 38, 2, 2006, pp. 179-208, p. 181).

<sup>15</sup> Pour l'ensemble de cette sous-partie, se reporter à mon article de 1995 qui, centré sur la première génération de nationalistes en Syrie (1918-1928) et à partir d'une analyse sémantique d'un corpus de presse et de textes, argumente en détail la question du passage d'une approche pragmatique de l'État, largement héritière de la pensée réformatrice, à l'idéologie nationaliste arabe appelée à se développer ensuite dans le parti Baas (voir: N. MÉOUCHY, *Les nationalistes arabes de la première génération en Syrie (1918-1928): une génération méconnue*, in «Bulletin d'études orientales», n. 47, 1995, pp. 109-128).

enjeu principal: reconnaître les particularités du corps social – c'est-à-dire les communautés surtout –, à condition qu'elles s'intègrent dans la nation en acceptant de fait la notion d'intérêt supérieur de l'État mais sans que l'on sache comment l'État doit gérer concrètement, par exemple, une nation constituée non de citoyens mais de groupes en concurrence entre eux pour le pouvoir d'État; comment l'État moderne doit-il gérer le fait que l'existence sociale et juridique de l'individu est liée à son appartenance communautaire<sup>16</sup> bien plus qu'à son appartenance nationale?

Si ces élites nationalistes de la première génération n'ont pas pensé la construction de l'État, c'est sans doute parce qu'elles se sont situées par rapport à leur vécu ottoman antérieur, un État d'Ancien régime institué sur une différence essentielle entre musulmans et non-musulmans, entre sunnites et communautés dites dissidentes de l'islam. Tout s'est donc passé comme si le religieux prenait la place de l'État dans les débats.

Comme il est démontré dans notre article du «Bulletin d'études orientales», ces idées se transforment ensuite en véritable 'idéologie de combat'. Ce passage au stade idéologique s'accélère pour la Syrie, à la fin de la Grande Révolte (1925-1926) avec l'arrivée d'une jeune génération fraîchement diplômée des universités européennes ou à l'européenne. «À partir de la fin des années 1920, la systématisation des idées, des concepts, leur occidentalisation dans un souci de plus grande rationalisation, vont progressivement étouffer et la réflexion vivante, et cette vision du monde enracinée dans un imaginaire collectif qui perd, dès lors, droit de cité»<sup>17</sup>. Tout ce qui est perçu comme nuisible à l'efficacité du discours nationaliste arabe est rejeté dans l'ancien et l'obscurantisme: les diverses formes de *'asabiyya*, tribale, clanique ou communautaire, et les liens solidaires de toute nature. C'est la réalité sociale qui est rejetée. Il est permis de parler de religion (il s'agit d'un ensemble, d'une unité) mais pas de communauté (*tâ'ifa*, une unité dans un ensemble). Le nationalisme arabe, comme tous les autres nationalismes, est *in fine* éradicateur de la différence.

«Ainsi, venant dans la suite du silence sur l'État des nationalistes de la première génération, l'éviction des communautés de la réalité sociale et la circonscription de l'islam à la culture par le discours nationaliste arabe (jusqu'à aujourd'hui) le coupent définitivement de tout enracinement dans cette réalité. Cette rupture originelle entre la société et le politique – qui est le propre de l'idéologie – hypothèque le destin commun que les individus et les communautés sont appelés à construire ensemble à l'indépendance»<sup>18</sup>.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 128.

De plus, à l'indépendance, comme il est mentionné dans la partie précédente, les élites nationalistes marginalisent toute une série de territoires (périphériques notamment) et d'acteurs intermédiaires sans lesquels la constitution de l'espace territorial et social de l'État syrien relève de l'utopie.

Autrement dit, à nouveau, la marginalisation politique de la classe moyenne pourtant insérée dans des réseaux sociaux dynamiques, qu'elle entre dans le parti Baas négateur de la structure sociale ou qu'elle s'écarte du système idéologique du parti, a constitué un élément supplémentaire de rupture entre l'État, bientôt contrôlé par le parti, et une partie de la société.

## 2.2 *Les communautés contre l'État moderne*

Le fait communautaire est un fait anthropologique par essence à la différence du fait minoritaire (voir *infra*). La spécificité première de la société arabe du Proche-Orient relève de son mode de groupement qui intègre l'homme dans une série concentrique de cercles fondés sur la consanguinité<sup>19</sup>. Consanguinité réelle ou symbolique, c'est la '*asabiyya* ou esprit de corps entretenu par les liens du sang qui constitue le ciment de chacun des groupes; la solidarité familiale représente bien l'unique 'modèle' de solidarité pour les groupes sociaux quels qu'ils soient. On notera aussi que, dans ce schéma, le groupe sauvegarde son unité, la cimente par son opposition au dehors. De fait, la société de '*asabiyyât*'<sup>20</sup> porte en elle le conflit comme régulateur des oppositions entre groupes.

Autrement dit, la configuration sociétale syrienne est globalement constituée de groupes sociaux concurrents (communautés religieuses et ethniques, clans et familles, tribus, etc.) et endogames qui enserrant l'individu dans des réseaux d'appartenance depuis sa naissance jusqu'à sa mort et dont il ne peut se libérer sous prétexte de perdre son identité sociale et

---

<sup>19</sup> Voir J. CHELHOD, *Introduction à la sociologie de l'Islam*, Maisonneuve, Paris 1958, cf. pp. 45-53.

<sup>20</sup> On peut légitimement s'interroger sur les raisons qui poussent les sciences sociales occidentales à parler de société segmentaire pour la société de '*asabiyyât*'. Ce refus de reprendre la terminologie des acteurs concernés et de considérer leurs capacités d'analyse pourrait bien s'apparenter à de l'ethnocentrisme ou à de l'idéologie (ou aux deux). Le concept de '*asabiyya*', comme en témoignent les travaux d'Olivier Roy ou d'Ahmad Beydoun par exemple, possède sur le terrain une fluidité, une capacité d'adaptation et de prise en compte des imaginaires locaux, une historicité, que les théories de la segmentarité ne possèdent pas. Il y a là un appauvrissement du rendu de la réalité sociale locale, comme c'est aussi le cas avec les termes de «société civile» (pour une double réalité arabe: *mujtama' ahli* et *mujama' madani*), de «bandes» (pour '*isâbât*') et du terme générique de «tribalisme».

juridique<sup>21</sup>.

On comprend un peu mieux encore que le modèle d'État construit sur une nation de citoyens est structurellement antinomique avec une société politique constituée de groupes en opposition entre eux et sans individus détachés de leurs appartenances traditionnelles...

En effet, les instances communautaires ont bénéficié de la politique mandataire qui leur a permis de renforcer leur pouvoir politique et juridique sur chaque communauté et d'occuper le champ public grâce à la reconnaissance des juridictions religieuses en matière de statut personnel et de waqfs et grâce à la représentation politique communautaire ouverte ou de fait<sup>22</sup>. Ainsi, «confrontées au modèle européen de l'État-nation moderne [...] qui aurait exigé normalement leur affaiblissement, voire leur disparition, les communautés saisissent l'occasion historique de leur sortie de l'Empire ottoman pour occuper le champ public. [...] En concurrence dans cet espace [...], chacune d'entre elles cherche à s'assurer le meilleur accès au pouvoir politique, c'est pourquoi les chefs religieux et les chefs politiques à l'unisson s'emploient à contrer les libertés individuelles qui pourraient affaiblir le groupe communautaire. Et ce faisant, à vider de son sens le modèle d'État moderne qui leur est appliqué»<sup>23</sup>.

À la double question confessionnelle et minoritaire, il faut ajouter celle du territoire: la notion de territoire est ici plus complexe qu'en Occident dans le sens où c'est le lien social qui médiatise la relation à la terre et pas l'inverse... C'est-à-dire que c'est plutôt le groupe qui donne son identité à la terre. Ainsi la solidarité communautaire porte un principe transfrontalier et prime en général sur la solidarité locale: un alaouite de Lattaquieh peut se sentir plus proche d'un alaouite de Tripoli que d'un sunnite de Lattaquieh, un chiïte du Liban peut se sentir plus proche d'un chiïte irakien que d'un sunnite libanais, etc. L'endogamie communautaire est de surcroît un facteur

<sup>21</sup> L'endogamie, impérative pour les femmes, qui garantit la reproduction du groupe et le maintien voire l'extension de son importance démographique, peut être illustrée par ce proverbe recueilli dans la région de Saïda au début du siècle: «Qui épouse une femme d'une autre communauté meurt d'un autre mal que le sien» (*Min àkhadh min ghayr mallto mât bighayr 'allto*), F.J. ABELA, *Proverbes populaires du Liban-Sud*, t. 1, Maisonneuve et Larose, Paris 1981, p. 62, n° 241.

<sup>22</sup> Voir N. MÉOUCHY, *La réforme des juridictions religieuses en Syrie et au Liban (1921-1939): raisons de la puissance mandataire et raisons des communautés*, in P.-J. LUIZARD (dir.), *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, La Découverte, Paris 2006, pp. 359-382. Voir aussi MÉOUCHY, *Minorités et construction nationale dans la Syrie des Assad*, cit.

<sup>23</sup> MÉOUCHY, *La réforme des juridictions religieuses en Syrie et au Liban (1921-1939)*, cit., pp. 377-380.

qui «renforce les territoires virtuels» des communautés<sup>24</sup>.

Aux solidarités transfrontalières des communautés font écho aujourd'hui celles de l'État islamique. Rappelons également que c'est bien le combat pour la défense du territoire, contre les Français, qui a permis la promotion de divers acteurs politiques du XX<sup>e</sup> siècle, à commencer par les militaires.

Toute *'asabiyya*, qu'elle soit tribale, communautaire ou clanique, a besoin d'un ancrage territorial qui fasse sens pour son identité. Le lieu géographique est porteur d'un moment de l'histoire ou d'une action symbolique du groupe, qui attache donc une partie de son identité à la terre sur laquelle il vit (*al-watan al-saghir*). Il faut que le groupe voie l'histoire de la petite patrie insérée dans celle de la grande patrie pour que se crée un lien entre lui et la grande patrie. Le groupe minoritaire peut renforcer son identification à un espace déterminé quand il éprouve le besoin de se différencier de la majorité et de se renforcer dans ses valeurs propres: c'est le cas des alaouites et des druzes par exemple, chaque communauté dans la montagne qui porte son nom.

Pour les sunnites, qui s'inscrivent dans une tradition impériale et de dominance, l'identification peut se faire au niveau du vaste *Dâr al-Islâm*, de la *Oumma* musulmane qui incarne cette histoire impériale et elle peut se faire également dans les villes, centres historiques du pouvoir. Le passage de la *oumma islâmiyya* à la *oumma 'arabiyya* s'en trouve éclairé et l'ambiguïté de la relation entre les deux aussi. Par contre pour les minorités, le lieu symbolique peut se situer d'une autre manière en dehors de l'espace national: par exemple, pour les chiïtes duodécimains, ce peut être Sitt Zaynab (région de Damas), Karbala et Najaf (en Irak).

On aura également noté que dans la guerre civile syrienne, le régime, porteur d'un imaginaire élaboré dans la périphérie géographique et historique alaouite, a pu détruire sans difficulté le patrimoine historique des grandes villes sunnites de l'hinterland syrien, Alep, Hama, Homs, avec une indifférence à la mémoire portée par ces lieux<sup>25</sup>.

Enfin, l'extraordinaire fluidité de la *'asabiyya* dont la dynamique se moule dans les formes de la modernité au point de se les approprier, explique que la société de *'asabiyyât* au XX<sup>e</sup> siècle, a prouvé d'une part sa capacité d'adaptation aux situations internes de chaque pays et d'autre part, la capacité d'une *'asabiyya* d'accéder ainsi au pouvoir d'État pour

<sup>24</sup> F. BALANCHE, *La région alaouite et le pouvoir syrien*, Karthala, Paris 2006, cf. p. 274.

<sup>25</sup> De même, Hafez al-Assad a fait raser le centre-ville de Hama en 1982 dans le cadre de la répression d'une insurrection de Frères musulmans dissidents.

défendre ses intérêts en tenant un discours sur l'État et sur la nation<sup>26</sup>. En Syrie, le clan alaouite des Assad prend le pouvoir en 1970 au nom du nationalisme arabe pour défendre à la fois un projet grand-syrien et les intérêts de sa communauté, support indispensable à la pérennité de sa domination.

### 2.3 *Le temps national des minorités sans la modernité politique*

La notion de temps national permet d'introduire la temporalité dans l'analyse<sup>27</sup>. Ici, le temps national est celui de l'entrée des groupes minoritaires dans des États modernes après la chute de l'Empire ottoman.

Le fait minoritaire est un fait historique et, au Proche-Orient, il est lié à l'apparition des grands empires de l'Antiquité et ensuite, notamment, de l'empire musulman<sup>28</sup>. Le terme de minorité apparaît officiellement dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle avec la pénétration européenne et trouve sa fortune dans l'essor du mouvement des nationalités. L'influence des idées européennes permet aux minorités d'envisager la création d'un État à leur image. Jusque-là, dans un empire d'Ancien régime, le concept d'égalité n'existe pas. C'est un concept qui apparaît avec la modernité politique au moment des Réformes de l'Empire ottoman au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Avec la montée des nationalismes au XIX<sup>e</sup> siècle, et l'idée nouvelle «qu'un peuple vivant sur un même territoire correspondant généralement à un État, forme une nation», les minorités sont placées devant la nécessité de se différencier de la majorité des sunnites arabes pour légitimer leurs revendications propres. Elles ne peuvent se différencier ni par la langue, ni par la race. Il faut donc fonder l'identité sur autre chose, sur la construction d'une

<sup>26</sup> O. ROY, *Groupes de solidarité, territoires, réseaux et État dans le Moyen-Orient et l'Asie centrale*, in H. DAWOD (dir.), *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin, Paris 2004, pp. 39-80; MÉOUCHY, *Minorités et construction nationale dans la Syrie des Assad*, cit.

<sup>27</sup> Cf. CALLAHAN, *History, identity and security*, cit.

<sup>28</sup> Voir MÉOUCHY, *Minorités et construction nationale dans la Syrie des Assad*, cit. Les minorités sont historiquement divisées en deux catégories: d'abord les minorités chrétiennes et juives qui ont bénéficié dans l'empire musulman du statut de *dhimmi* puis au XIX<sup>e</sup> siècle de celui de millets, c'est-à-dire de «nations», qui leur a permis d'être représentées dès les Tanzimat dans les conseils administratifs locaux. Ensuite, les communautés dites «dissidentes» de l'islam, considérées depuis le début de l'empire musulman comme une dissidence politique, n'ont à l'inverse aucun statut officiel. Dans un empire d'Ancien régime, le statut de *dhimmi* pour les gens du Livre garantit la gestion par l'État de ses relations avec les communautés minoritaires. Par ailleurs, le témoignage de Bernard Heyberger pour les chrétiens, est bien que l'application du statut de *dhimmi* fut aussi diverse qu'il y a de régions et de périodes dans l'empire.

mémoire collective commune<sup>29</sup>.

Ainsi, la mémoire historique des communautés minoritaires, comme dans l'exemple alaouite du Jabal Ansariyyé, est construite autour d'une histoire atemporelle de la persécution dans l'empire musulman. Et effectivement dans cet empire d'Ancien Régime, la contestation religieuse fut associée à une contestation du pouvoir politique du sultan-calife (situation d'ailleurs identique à celle qui prévalait dans l'Empire byzantin...).

Il y a aujourd'hui un décalage entre d'une part le territoire historique et la mémoire historique des groupes et d'autre part le territoire national et le récit officiel national, et c'est dans ce décalage qu'on retrouve les soubassements des constructions identitaires minoritaires<sup>30</sup>. La construction de l'identité nationale est sélective tout comme l'est la mémoire communautaire reconstruite. Les autorités communautaires travaillent à l'insertion des mémoires individuelles dans la mémoire collective. La non-adhésion à cette mémoire collective reconstruite exclut de fait l'individu du groupe. La conscience communautaire qui s'est développée chez les minorités, en particulier depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a pour fonction essentielle de faire entrer le membre de la communauté dans une vision binaire du monde dans laquelle l'Autre incarne forcément le Mal. En Syrie, pour les communautés minoritaires (à l'exception des ismaéliens sans doute), le Mal désigné, c'est l'islam sunnite<sup>31</sup>.

Ainsi donc, le cadre identitaire dans lequel se déploie les discours des minorités sur elles-mêmes, constitue une des clés de l'échec de l'État moderne représentatif associé à une nation de citoyens.

Ensuite, les minorités, en particulier la minorité alaouite, entretiennent une mémoire collective victimaire, rejetant l'islam c'est-à-dire le sunnisme dans une altérité rédhibitoire<sup>32</sup>, et se déployant sur un territoire détaché de l'histoire de la majorité; cette mémoire est de plus associée à l'occultation de la réalité sociale par les minorités. En effet, ces dernières gèrent leur relation à la majorité en fonction d'une culture essentiellement

---

<sup>29</sup> D'autant que cette identité est en train de se construire en même temps comme une arme de résistance pour les groupes minoritaires (B. HEYBERGER, *Les chrétiens au Proche-Orient. De la compassion à la compréhension*, Payot & Rivages, Paris 2013, p. 75, citant H. BOZARSLAN, *Sociologie politique du Moyen-Orient*, La Découverte, Paris 2011).

<sup>30</sup> MÉOUCHY, *Comment interroger les mobilisations sociales en tant qu'historien?*, cit., pp. 293-320, p. 306.

<sup>31</sup> Sur tous ces points, voir mon article détaillé dans MÉOUCHY, *Minorités et construction nationale dans la Syrie des Assad*, cit.

<sup>32</sup> T.S. WORREN, *Fear and Resistance. The Construction of Alawi Identity in Syria*, Master Thesis in Human Geography, Dept of Sociology and Human Geography, University of Oslo, Oslo 2007.

ottomane. Les minorités sont «encore méfiantes à l'égard du droit et de la constitution», elles préfèrent toujours se reposer «sur l'arbitrage et l'intervention de l'autorité politique suprême [...], justifiant ainsi leur mise à l'écart politique par les nationalistes arabes, en particulier en Syrie»<sup>33</sup>.

Les minorités sont ainsi poussées à rechercher en permanence une protection extérieure et à croire que seul le contrôle total du pouvoir politique peut garantir leur sécurité. Le passage à la dictature est assuré puisqu'il ne peut y avoir dans ce cadre de représentation politique réelle de la société. La modernité politique est donc vidée de son contenu.

### 3. L'ordre du sang versus la revendication d'un avenir

#### 3.1 Le temps des crises, le temps des interrogations et le temps des prophètes<sup>34</sup>

L'argument principal de ceux qui rejettent dans le 'culturalisme' les analyses mettant en exergue la société de *'asabiyyât*, est de montrer toutes les autres formes de différenciation sociale qui existent en Syrie comme ailleurs.

La réalité sociale ne se limite donc pas à la réalité confessionnelle ou des *'asabiyyât*, loin de là. Et pourtant, ce qui vaut dans le temps de la paix ne vaut plus dans les temps de crises et de guerres où on assiste à une double remontée de l'histoire et de l'anthropologie. Dans le changement de contexte, toutes les autres appartenances semblent bien réunies en faisceau pour porter l'appartenance confessionnelle en bannière. Plus la révolution originelle de 2011 a évolué en guerre civile et plus Bachar al-Assad s'est décomplexé, dans les actes comme dans les discours, en dévoilant le véritable visage du régime<sup>35</sup>. Le discours nationaliste arabe

<sup>33</sup> MÉOUCHY, *La réforme des juridictions religieuses en Syrie et au Liban (1921-1939)*, cit., p. 379.

<sup>34</sup> J'emprunte cette expression à Pierre Clastres décrivant une situation des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles chez les Indiens Tupi-Guarani: «Habités par le sentiment que l'antique monde sauvage tremblait en son fondement, hantés par le pressentiment d'une catastrophe socio-cosmique, les prophètes décidèrent qu'il fallait changer le monde, qu'il fallait changer de monde, abandonner celui des hommes et gagner celui des dieux. [...] Et la «machine» prophétique fonctionnait parfaitement bien puisque les *karai* (prophètes) étaient capables d'entraîner à leur suite des masses étonnantes d'Indiens fanatisés, dirait-on aujourd'hui, par la parole de ces hommes, au point de les accompagner jusque dans la mort» (CLASTRES, *La société contre l'État*, cit., pp. 183, 185).

<sup>35</sup> Les soldats sunnites du régime sont enterrés dans des fosses communes, pas les soldats alaouites. Voir le reportage *Disparus. La guerre invisible de Syrie*, in «Arte TV», 15 mars 2016.

tombe de lui-même. Les murs de Damas se couvrent de slogans à la gloire de l'Iran, du Hezbollah et de l'Armée du Mahdi (l'armée chiite irakienne de Muqtada al-Sadr). Dans les villes vaincues par l'armée du régime et ses alliés (comme Qusayr au printemps 2013) résonne la provocation des slogans confessionnels. L'ordre communautaire, contenu officiellement jusque-là dans les soubassements du politique, surgit au centre de la culture politique locale dans une violence éradicatrice de l'Autre. Remontée de l'histoire, et aussi des mémoires reconstruites, et remontée de l'anthropologie, ce double phénomène met en scène «les identités meurtrières» *in fine*.

La radicalisation instruite par la violence guerrière et les ambitions des divers acteurs de la crise syrienne, sert au premier chef des discours communautaires: alaouite pour le régime syrien, chiites pour le Hezbollah et les milices chiites irakiennes surtout, sunnites pour les groupes islamistes et l'État islamique. L'Iran, la Turquie et l'Arabie s'efforcent de conserver un discours d'État sur une pratique confessionnelle. Mais en Orient comme ailleurs, pour tous, l'identité de l'État repose moins sur le modèle dont il relève que sur la pratique qui est la sienne<sup>36</sup>.

Avec la guerre civile et la surreprésentation des forces de sécurité dans l'espace public, avec le délitement de l'État dans ses fonctions civiles, à la ville et dans les campagnes syriennes, progressivement un autre ordre s'est substitué à l'ordre public: c'est, comme le dit Géraldine Chatelard, «l'ordre du sang»<sup>37</sup>, à la fois le sang partagé de la *'asabiyya*, l'alliance dans le sang de la violence politique subie et donnée, et le sang versé de la violence quotidienne dans la famille et dans la société... Mais le sang versé a aussi restitué sa dignité au peuple syrien et c'était bien le sens de certains slogans de 2011: «Au paradis, les martyrs vont par millions» (*'a-jenné rayhîn, chubadâ bil-malâyîn*), «La mort et pas l'humiliation» (*al-mawt wa lâ al-madhalleh*)<sup>38</sup>.

La montée en puissance des islamismes chiite (révolution iranienne en 1979, Hezbollah en 1982-1984) et sunnite (Talibans 2001, Irak 2003-2004) a remplacé la guerre froide arabe (éteinte avec la disparition de Nasser) par la

<sup>36</sup> Cf. CALLAHAN, *History, identity and security*, cit.

<sup>37</sup> Je remercie ici Géraldine Chatelard pour avoir partagé ses réflexions avec moi et avoir pointé du doigt toute la «richesse symbolique du sang dans la société arabe».

<sup>38</sup> L'honneur et sa négation, l'humiliation, possèdent une valeur symbolique majeure dans les sociétés des Proche, Moyen et Extrême Orient (voir par exemple, en Chine, la célébration du «Jour de l'Humiliation nationale» qui renvoie à la Seconde Guerre de l'Opium et à la destruction par la France et la Grande-Bretagne du Palais du Jardin de Yuanming en 1860 – CALLAHAN, *History, identity and security*, cit.). L'importance de cette double valeur est généralement méconnue par les Européens parce qu'ils ne la placent pas au panthéon de leurs propres valeurs sociales.

guerre froide islamique. Aujourd'hui, la violence chiite à l'égard des sunnites syriens, tués, arrêtés ou dépossédés et chassés de leurs régions, a radicalisé plus encore cet affrontement intra-musulman que l'arrivée de l'État islamique a porté à un sommet.

La concurrence se situe aussi désormais dans les images. En effet, dans le maelström qui emporte les hommes de Syrie, à l'aune des intérêts du clan Assad, de ses alliés, des alliés de l'opposition et de divers groupes communautaires, se lève sous des projecteurs morbides le temps des prophètes, des faux-prophètes sans doute, qui promettent un monde meilleur, celui de Dieu ou d'Allah, que celui des hommes. De partout accourent les combattants d'un dieu vengeur, qu'ils prétendent le dieu des sunnites, pour construire une société qui place le djihad en valeur suprême et qui revendique une culture de la violence.

À y regarder de plus près, c'est la revendication de la violence et sa mise en images qui caractérise l'État islamique, car dans la pratique, la violence pratiquée par l'État syrien, dans les geôles syriennes et ce, bien avant le mouvement révolutionnaire de 2011, est statistiquement bien plus efficace que celle de Daech.

Dans tout son déchaînement de violence, l'État islamique s'inscrit malgré tout dans une culture de guerre de la région. Il faut bien considérer que depuis l'indépendance en 1946, la Syrie (comme ses voisins) est en état de guerre avec Israël et accompagne pour ainsi dire des conflits de toutes natures (crise de 1956, guerre civile libanaise 1975-1990, guerre Iran-Irak 1980-1988, guerre irakienne depuis 2004 surtout). L'État syrien a pu jusque dans les années 1990 justifier sa militarisation aux dépens du développement. Il a été instruit dans la violence répressive à l'intérieur dans les décennies qui commencent avec l'expérience d'union avec l'Égypte de Nasser.

Le temps des prophètes surgit toujours dans les temps de crises, de mutations et donc d'interrogations. La mondialisation associée à l'essor des nouvelles technologies de communication a commencé à bouleverser les modalités de l'équilibre entre l'État et la société syrienne dès la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Les interactions entre la société et les individus ont été mises en question. Partout en Syrie, des processus d'individuation semblaient ébranler les règles du jeu communautaire et le régime s'est, en conséquence, placé sur la défensive. Les prophètes seraient ainsi plus faciles à instrumentaliser que les idées qui libèrent l'énergie créatrice de tout un peuple.

### *3.2 La guerre, l'exil et la mobilisation pour l'avenir*

Nous avons cheminé dans le temps pour tenter de comprendre pourquoi

l'État moderne, successeur en Syrie de l'Empire ottoman, n'a pu ni imposer sa souveraineté, ni contracter l'adhésion de la population, ni transformer les sujets ottomans en citoyens syriens, ni voir la construction nationale renforcer son assise. Cet État auquel la dictature a donné l'image du fort, se révèle dans la guerre civile syrienne comme un État faible entièrement aux mains des services de sécurité mis en place par le régime des Assad.

Avec la guerre et l'autonomisation progressive des services de sécurité, l'État a disparu du domaine public laissant libre cours à l'ordre du sang et aux mafias. Ces mafias, en majorité alliées du régime, se rémunèrent par le pillage, le vol et le meurtre impunis.

Nous avons vu que la dictature syrienne n'est pas la cause de l'impasse qui caractérise la relation entre l'État et la société mais en est bien une conséquence. Tous les acteurs sociaux sont impliqués dans cette impasse, en premier lieu pour ne pas voir la réalité des *'asabiyyât* qui constitue la principale dynamique sociale, le vecteur majeur des mobilisations sociales. Ils sont tous impliqués pour ne pas s'extraire des analyses idéologiques afin de penser enfin leur réalité sociale de manière positive et de chercher la façon dont les communautés peuvent entrer dans la sphère de l'État moderne sans porter atteinte à sa nature. La guerre a créé des fractures entre les groupes communautaires, des haines aussi; leur réduction est un enjeu mais ces fractures ne sont pas irrémédiables pourvu que les processus d'individuation se poursuivent afin de réduire l'importance des oppositions entre les groupes.

Il reste à voir ce qui s'est passé depuis 2011 qui serait susceptible d'apporter de nouvelles données à notre approche. Les manifestations pacifiques de 2011 signalent que la Syrie, comme le reste du monde arabe, est entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle sans renier son identité historique. Comme les résistances nationalistes arabes en Syrie au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le mouvement de 2011 est marqué par la place de la mosquée dans les mobilisations, par le rôle moteur de la jeunesse (désormais dotée des moyens technologiques du XXI<sup>e</sup> siècle) et de secteurs sociaux économiquement en crise, par la participation des femmes ainsi que par l'initiative décisive des périphéries géographiques<sup>39</sup>.

Ainsi les forces de la contestation ne sont pas venues des acteurs classiques de la scène politique syrienne: ce ne sont pas des baassistes, ni des communistes, ni même des Frères musulmans (de même qu'en Égypte la contestation n'a été initiée ni par des militaires ni par des Frères musulmans).

---

<sup>39</sup> Comme, par exemple, dans la révolte du Nord en 1919-1921 ou comme dans la Grande Révolte syrienne de 1925-1926. Voir *Les mots de l'Intifada syrienne* par Zénobie, in «Le Monde diplomatique», juin 2011, <<http://www.monde-diplomatique.fr/2011/06/ZENOBIE/20746>> (dernier accès le 10.05.2016).

Les forces de la contestation ont été initiées par des jeunes de tous milieux sociaux, citadins et ruraux: des avocats, des journalistes, des médecins, des artistes, des chefs d'entreprise mais aussi des techniciens, des ouvriers, et même des hommes des tribus de l'Est syrien...

Les mots d'ordre expriment une volonté de liberté, de démocratie et de dignité. Il faut entendre liberté et démocratie dans un sens différent de celui que l'on comprend en Europe. Par démocratie, il faut entendre élections libres et par liberté, la liberté d'être et de parler dans l'espace public sans pour cela transgresser encore les règles sociales communautaires qui brident toujours les libertés individuelles. Les mots d'ordre expriment aussi une volonté d'unité nationale.

Tous ces slogans et mots d'ordre marquent une rupture majeure avec l'idéologie des partis politiques du Proche-Orient: rien n'y vient rappeler ni le nationalisme arabe, ni l'islamisme, ni même la gauche arabe. Le soulèvement syrien de 2011 fonctionne en rupture avec le passé politique du pays, tout en reproduisant des espaces et des représentations déjà actives dans les mobilisations du XX<sup>e</sup> siècle, en particulier tout ce qui relève de la culture sociale locale, à la fois arabe et musulmane: la place de la mosquée dans l'espace urbain, la mosquée-refuge (où les blessés, les pourchassés auraient dû pouvoir se réfugier), la culture musulmane dans les slogans – *Allàhu akbar* – et la figure du militant, synthèse de celles anciennes du héros et du martyr sur la base de deux valeurs de référence: le courage arabe et la vertu musulmane. Ces deux valeurs identitaires s'ancrent généralement dans un territoire et promeuvent le patriotisme (à deux niveaux: la petite patrie, c'est-à-dire le territoire local, et la grande patrie, c'est-à-dire le territoire national)... Le soulèvement est le fruit à la fois d'une conjoncture régionale et d'évolutions internes. Il est profondément populaire et patriotique, un patriotisme qui, paradoxalement, a été instillé et cultivé par l'école publique du Baas, un peu à l'image de ce qu'a accompli la III<sup>e</sup> République en France.

Les manifestants ont alors conscience de la peur confessionnelle attisée dès le début par le régime et des risques de dérapage sanglant. L'appel aux minorités druze, chrétiennes et alaouite, au nom de l'unité nationale, revient sans cesse dans la rue. Preuve que cette unité ne va pas de soi. L'opposition, réduite par le régime à une simple expression de l'islam sunnite ontologiquement menaçant, «s'est appropriée le leitmotiv légitimateur de la dictature: la protection des minorités, la promotion de l'unité nationale»<sup>40</sup>. La participation de Syriens de toutes les communautés au soulèvement vient compléter un tableau qui devient insupportable pour le régime des Assad. Le régime

<sup>40</sup> MÉOUCHY, *Minorités et construction nationale dans la Syrie des Assad*, cit.

ne peut supporter que les groupes communautaires puissent vivre ensemble en dehors de lui. Il ne peut supporter que les sunnites apparaissent comme des défenseurs de la liberté. D'où le déchaînement d'une violence répressive disproportionnée pour faire taire les perturbateurs de l'ordre assadien et pousser à la guerre civile.

Sont venus la guerre civile impitoyable, l'intervention de nombreux acteurs étrangers et radicaux, la destruction de quartiers entiers des villes, les recompositions géographiques confessionnelles, l'exode des sunnites surtout et l'exil.

Nombreux sont les manifestants des premières semaines qui se sont vite organisés (en comités de coordination) et transformés en acteurs humanitaires sur le terrain pour venir en aide aux blessés et puis à toutes les victimes de la violence. Eux-mêmes pourchassés et assassinés comme terroristes par le régime, beaucoup ont fini par prendre le chemin de l'exil. La majorité de ces militants est passée dans les pays voisins, Liban, Jordanie et Turquie, où la plupart a repris des activités dans l'humanitaire soit dans les camps de réfugiés soit à l'intérieur de la Syrie par réseaux interposés<sup>41</sup>. Dans l'exil, les Syriens de toutes les régions et communautés, de toutes les catégories sociales, se sont parlé dans cette «*Nakba*» du XXI<sup>e</sup> siècle. Une opportunité qu'ils n'ont jamais eue sous le régime. L'important est que dans l'exil, les jeunes (et moins jeunes) Syriens, où les minoritaires sont bien représentés, qui avaient rêvé d'une autre Syrie, sont en train de la mettre en pratique. Ils participent à des débats où la libre parole règne, ils réfléchissent à l'ordre politique de demain, ils cherchent la légitimité auprès du public sur le web sans avoir à être adoués par des experts ou des notables, ils se forment aux spécialités qui seront indispensables à la reconstruction du pays. Tous ne rentreront pas au pays mais nombreux sont ceux qui s'y préparent à condition que le régime n'y soit plus.

À l'intérieur de la Syrie, clandestins, héros de l'ombre, il y a ceux qui travaillent à maintenir le lien social vivant, à conserver l'espoir chez les civils qui vivent sous les bombes: ainsi dans la ville de Daraya (région de Damas), assiégée depuis plus d'un an, des militants ont réuni 11.000 livres

---

<sup>41</sup> L'association «Citizens for Syria» (*Muwatinun li-ajl Sûriyâ*), ONG créée en 2013 à Berlin avec des réseaux en Turquie et en Syrie, recense au moins 836 organisations civiles, actives sur le terrain en Syrie et à l'extérieur. Toutes ne sont pas dans l'opposition et un grand nombre est investi dans les médias. Les gouvernorats qui en dénombrent le plus sont: Hassakeh, Alep, Rif Damas et Damas, Idlib. (On remarquera l'orthographe de Syrie en arabe qui renvoie à la période antérieure au nationalisme arabe: *Sûriyâ* retrouve ici son orthographe originelle traduite du grec et s'écrit avec un «*alif*» et non un «*tâ marbûta*» comme après l'arabisation des noms et toponymes à l'époque de l'indépendance).

pour constituer une bibliothèque publique. Des livres pour combattre le siège. Partout à l'intérieur, une extraordinaire vitalité, dans des contextes mortifères, organise la résistance contre le régime syrien et contre l'État islamique<sup>42</sup>. Les hommes et les femmes de l'ombre savent déjà qu'une guerre civile ne peut pas créer de héros... Ils sont à leur manière des manifestants de la paix, bouclant la boucle qui les relie aux manifestants de 2011. Il y a dans cette résistance civile et civique, combattue par les dictatures d'Assad et de Daech, les prémisses d'une société civile syrienne qui a pris la parole pour ne plus l'abandonner. Une société civile qui reconnaît désormais son identité et ses multiples *'asabiyyât*. Il lui reste à imaginer l'État représentatif de tous de demain.

*Conclusion: La protection des minorités comme remontée des impensés du temps des origines*

C'est bien à l'heure où les processus d'individuation dans la société syrienne, notamment dans la jeunesse, étaient en plein essor que le confessionalisme, dissimulé jusque-là par le régime syrien dans les soubassements identitaires, éclate sur la scène politique. Un sursaut des communautés contre la volonté d'indépendance des individus? Le sursaut des communautés pour conserver le contrôle de l'État. En Syrie, il s'agit de la communauté alaouite, emmenée par le clan Assad et appuyée surtout par divers alliés chiites<sup>43</sup>. Mais le phénomène de sursaut ne se limite pas à la seule Syrie...

C'est aussi l'heure où une majorité de la société syrienne, comme en témoignent les slogans de 2011, s'est distanciée des idéologies, à la fois parce que le parti Baas a été associé à la dictature, et parce que les idéologies anciennement dominantes ont toutes échoué: dans le conflit israélo-arabe, dans le développement économique et social et dans les libertés publiques. La société syrienne, dont l'immense majorité n'était pas associée au pouvoir, a sans doute espéré un État qui la protège de la dictature. Aujourd'hui, en

<sup>42</sup> Par exemple, le groupe à Raqqa: «Raqqa est assassinée en silence» (*al-Raqqa tudhbah bi-samt*) qui documente la violence et «La brigade des révolutionnaires de Raqqa», rattachée à l'Armée syrienne libre, qui fonctionne comme un véritable service de renseignements et qui est spécialisé dans la désertion des combattants de l'État islamique. Autre exemple d'un autre genre, «Citoyens artistes» (*Muwatinoun fananoun*), créée à Damas en 2012 qui vise à soutenir le développement artistique et la culture à l'intérieur de la Syrie.

<sup>43</sup> Sur la question notamment de la relation des alaouites à l'islam chiite, se reporter à: *L'État alaouite en Syrie, une remontée de l'histoire?*, par ZÉNOBIE, blog invité du «Monde»: *Un œil sur la Syrie* d'IGNACE LEVERRIER, 27 juillet 2012, <<http://syrie.blog.lemonde.fr/?s=Zenobie>> (dernier accès le 31.05.2016).

effet, toutes les communautés, en particulier les sunnites martyrisés pendant la guerre civile, demandent des garanties à un futur État. La promotion de la protection des minorités et des chrétiens d'Orient – favorisée par les campagnes d'exécution de Daech et qui conforte la légitimité proclamée du régime – apparaît bien comme un anachronisme porteur de violences renouvelées. Une remontée de l'histoire coloniale pourrait-on dire, confortée par l'ethnocentrisme des décideurs (et de beaucoup d'intellectuels) occidentaux. Une remontée de tous les impensés du temps des origines.

Le règlement politique doit prendre en compte les acteurs de terrain, en Syrie et à l'extérieur, qui sont les piliers de la Syrie pluraliste: issus aussi des minorités, ils ne renient pas leur ancrage communautaire et local mais leur attachement à la patrie syrienne pour tous fait partie de leur engagement. Enfin, ils sont auréolés auprès de la population de leur rôle de soutien, soutien à très haut risque quand il s'agit de l'intérieur syrien. Et ce sont précisément ces acteurs que les négociateurs ne voient pas, happés qu'ils sont par les menaces du régime syrien et de l'État islamique, comme si rien n'existait entre les deux dictatures.

Parce que la révolution puis l'exode et l'exil ont libéré une énergie créatrice sans précédent, ce sont ces hommes et ces femmes de terrain (elles y sont nombreuses) qui sont capables, à partir de leur expérience de la guerre et de leur méfiance des idéologies, de participer à la reconstruction de l'État pour tous.

Beyrouth, le 22 mars 2016

*Le partage du Moyen-Orient selon les accords Sykes-Picot (1916)*



Source: P.-J. Luizard, *Le piège Daech*, La Découverte, Paris 2015.

## BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

- ABELA F.J., *Proverbes populaires du Liban-Sud*, Maisonneuve et Larose, Paris 1985 (tome 1, 481 pp., 1981; tome 2, 374 pp.).
- BALANCHE F., *La région alaouite et le pouvoir syrien*, Karthala, Paris 2006.
- BARON X., *Aux origines du drame syrien (1918–2013)*, Presses de l'USJ, Beyrouth 2013.
- BEYDOUN A., *Identité confessionnelle et temps social chez les historiens libanais contemporains*, Publications de l'Université libanaise, Beyrouth 1984.
- BOZARSLAN H., *Sociologie politique du Moyen-Orient*, La Découverte, Paris 2011.
- CALLAHAN W.A., *History, identity and security: Producing and consuming nationalism in China*, in «Critical Asian Studies», 38, 2, 2006, pp. 179-208.
- CARDAHI CH., *La question du statut personnel; son évolution dans les pays du Proche-Orient*, in «L'Asie française», n. 325, déc. 1934, pp. 317-326.
- CHATELARD G., *Briser la mosaïque. Les tribus chrétiennes de Madaba, Jordanie, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, CNRS Éditions, Paris 2004.
- CHELHOD J., *Introduction à la sociologie de l'Islam*, Maisonneuve, Paris 1958.
- CHOUET A., *L'espace tribal des Alaouites à l'épreuve du pouvoir. La désintégration par le politique*, in «Maghreb-Machrek», n. 147, 1<sup>er</sup> trimestre 1995.
- CLASTRES P., *La société contre l'État*, Les Éditions de Minuit, Paris 2011 (1974<sup>1</sup>).
- DONINI G., *Les minorités en Méditerranée*, Édisud, France/Alif, Tunisie/Toubkal, Maroc, 2001.
- DUSSAUD R., *Histoire et religion des Nosairis*, Bibliothèque de l'École des Hautes Études 129, Paris 1900.
- FEGHALI M. (Mgr), *Proverbes et dictons syro-libanais*, Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie XXXI, Paris 1938.
- GAUCHET M., *La dette du sens et les racines de l'État. Politique de la religion primitive*, in «Libre» 2, n. 326, Payot, Paris 1977, pp. 5-43.
- GELVIN J.L., *Divided Loyalties. Nationalism and Mass Politics in Syria at the close of Empire*, University of California Press, USA 1998.
- HEYBERGER B., *Les chrétiens au Proche-Orient. De la compassion à la compréhension*, Payot & Rivages, Paris 2013.
- HEYBERGER B. et GIRARD A. (coord.), *Chrétiens au Proche-Orient*, in «Archives des sciences sociales des religions», Éditions de l'EHESS, Paris, juill.-sept. 2015.
- MÉOUCHY N., *Les nationalistes arabes de la première génération en Syrie (1918-1928): une génération méconnue*, in «Bulletin d'études orientales», n. 47, Ifpo, Damas 1995, pp. 109-128.

MÉOUCHY N., *La réforme des juridictions religieuses en Syrie et au Liban (1921-1939): raisons de la puissance mandataire et raisons des communautés*, in P.-J. LUIZARD (dir.), *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, La Découverte, Paris 2006, pp. 359-382.

MÉOUCHY N., *Comment interroger les mobilisations sociales en tant qu'historien?*, in G.D. KHOURY et N. MÉOUCHY (dir.), *États et sociétés de l'Orient arabe en quête d'avenir, 1945-2005, vol. II, Dynamiques et enjeux*, Geuthner, Paris 2007, pp. 293-320.

MÉOUCHY N., *Militaires et moujahidines dans la construction nationale en Syrie, 1919-1926*, in P. VERMEREN et P. PÉTRIAT (dir.), *Une histoire du Proche-Orient au temps présent. Études en hommage à Nadine Picaudou*, Publications de la Sorbonne, Paris 2015, pp. 75-91.

MÉOUCHY N., *Minorités et construction nationale dans la Syrie des Assad*, in «Horizons maghrébins», dossier *Itinéraires arabes en révolution (2011-2014)*, numéro spécial 74, in N. PICAUDOU et P. VERMEREN (dir.), Presses universitaires du Midi, Toulouse 2016 (à paraître).

ROY O., *Groupes de solidarité, territoires, réseaux et État dans le Moyen-Orient et l'Asie centrale*, in H. DAWOD (dir.), *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin, Paris 2004, pp. 39-80.

SEURAT M., *L'État de barbarie*, Seuil (coll. Esprit), Paris 1989 (nouvelle édition en 2012, PUF).

TODOROV T., *La Peur des barbares. Au-delà du choc des civilisations*, Robert Laffont (coll. Biblio essais), Paris 2008.

VALTER S., *La construction nationale syrienne. Légitimation de la nature communautaire du pouvoir par le discours historique*, CNRS Éditions, Paris 2002.

WORREN T.S., *Fear and Resistance. The Construction of Alawi Identity in Syria*, Master Thesis in Human Geography, Dept of Sociology and Human Geography, University of Oslo, Oslo 2007.

ZUBAIDA S., *Grandeur et décadence de la société civile irakienne*, in H. DAWOD et H. BOZARSLAN (dir.), *La société irakienne. Communautés, pouvoirs et violence*, Karthala, Paris 2003.

Salam Kawakibi\*

*Cinq questions à Salam Kawakibi*

*1. Comment identifiez-vous le conflit actuel en Syrie: pensez-vous qu'il concerne-t-il le seul régime en place ou bien met-il aussi en cause la légitimité de l'État syrien tel qu'il existe depuis 1920?*

Malgré les tourmentes que la vie politique syrienne a connues depuis la fin de l'Empire ottoman, il est important de souligner des périodes politiques où la construction collective d'un État-nation n'était pas un leurre. Avec les précurseurs de la renaissance syrienne, à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'idée d'une nation, syrienne d'abord et arabe ensuite, dominait les esprits. En revanche, il est fort probable que cette confrontation entre deux nationalismes, avec une forte expression dogmatique, a contribué à semer des doutes identitaires qui vont perdurer. L'absence endémique d'une gestion politique rationnelle de la diversité n'a fait qu'aggraver la situation. La dimension religieuse était loin d'être dominante dans les années 'fondatrices'. Elle a cependant et paradoxalement été le résultat des dernières décennies 'séculières et progressistes'.

Les racines de la crise syrienne actuelle se retrouvent dans les années 1970 quand le pouvoir d'Assad père a instauré la 'sécuritocratie' en Syrie pour étouffer les aspirations de la société syrienne, mais, aussi et avant tout, pour contrôler le parti Ba'ath et l'armée dont il était issu et pour les transformer en instruments de contrôle répressif et en les soumettant au diktat des services de sécurité. Dès lors, le paradigme nord-coréen fut adopté pour encadrer la société depuis l'enfance jusqu'à la retraite par une bureaucratie sécuritaire appelée «organisations populaires». Ces organisations avaient comme objectif le contrôle dogmatique et sécuritaire de

---

\* Salam Kawabiki est politologue, directeur-adjoint et directeur des recherches de Arab Reform Initiative.

toutes les catégories d'âge ou de profession. Elles servaient de courroie efficace pour la distribution d'une certaine rente consacrée à assurer des loyautés dans le cadre d'un clientélisme généralisé.

Les mouvements contestataires commencent, même timidement, dans les années 1970 et se transforment rapidement en protestations revendicatives au sein des syndicats et des corps de professions avant de gagner d'autres sphères sociales et économiques. Il est cependant regrettable qu'une grande partie de la lecture occidentale de cette période s'est limitée à la seule variante religieuse de la contestation. La répression qui a suivi a renforcé la culture de la peur dont on peut dater les débuts en 1958, date de l'union avec l'Égypte de Nasser et la création des premiers services de renseignement en liaison directe avec la gestion de l'espace socio-politique en dehors de l'appareil militaire.

Le conflit actuel en Syrie, qui vient de commémorer son cinquième anniversaire, a bel et bien commencé par une révolte populaire pacifique en mars 2011. Même si ce rappel semble évident, il dérange de plus en plus non seulement le régime lui-même, mais, aussi et surtout, la communauté internationale. L'attentisme de cette dernière, qui avoisine l'indifférence, illustre une crise de fonctionnement politique majeure ainsi qu'une carence morale que les valeurs dites occidentales peinent à camoufler.

La révolte populaire, qui avait réussi à garder une nature pacifique plusieurs mois d'affilée, n'a pas eu comme préalable la volonté d'un démantèlement de l'État ou d'une remise en cause de ses fondements. À ses débuts, elle n'a même pas songé au départ du régime en place depuis des décennies. Elle se voyait dans la même logique que celle des prémices du Printemps de Damas, avorté aussitôt né, au début des années 2000. Les raisons pour lesquelles cette contestation a émergé avant de dégénérer sont multiples: politiques d'abord, mais aussi socio-économiques. Dès lors, les facteurs identitaires et religieux se sont ajoutés pour compléter le tableau.

*2. À votre avis, existe-t-il une identité syrienne propre et, dans l'affirmative, est-elle représentée par les institutions de l'État actuel?*

L'identité syrienne existe ou, plutôt, existait à l'aube de la fondation de l'État. Cependant, cette identité, qui représentait une utopie à laquelle une grande partie de la société croyait, a subi des séismes successifs. La période du Mandat français (1920-1945) avait lancé, sans succès, la première tentative de remise en cause de cette identité commune, avec le projet d'un «démantèlement», sur une base communautaire, de l'État

en plusieurs entités. Les différents régimes politiques qui se sont succédé après l'indépendance ont, eux aussi, contribué à la mauvaise gestion de la diversité, une situation qui allait perdurer et s'aggraver au fil des années. En niant l'existence de la diversité ethnique et religieuse avec une rhétorique bien rodée en faveur d'une union nationale tant espérée, ces gouvernements successifs, à des degrés variables, ont ajouté leur pierre à la remise en cause de cette unité.

Ainsi, l'exclusion et la marginalisation politiques imposées à l'ensemble de la société par l'union avec l'Égypte (RAU, 1958-1961), le parti unique (1963-1970) et, enfin, le pouvoir de la famille Assad (1970-?), n'ont fait qu'approfondir les fissures dans la définition même de l'appartenance nationale.

### *3. À quand faites-vous remonter la confessionnalisation du conflit syrien?*

Le dernier acte de la mise en place des éléments qui allaient conduire à la tragédie, sous le régime Assad, a correspondu au renforcement, dès ses débuts, de l'encadrement sécuritaire de tous les secteurs de la société en encourageant le retour à l'époque où les 'Syriens' étaient les sujets d'un pouvoir oppressif et non pas les citoyens d'une nation. Diviser pour mieux régner était le principe des forces coloniales, mais le cas syrien démontre que cette pratique a également été reprise par des pouvoirs locaux. Dès lors, les différentes formes de repli tribal, ethnique, régional et religieux se sont répandues allégrement selon une méthode méticuleusement organisée. L'instrumentalisation de la question religieuse, malgré les apparences d'un discours politique laïque, est devenue une règle. La prise en otages des 'minorités', sous le prétexte fallacieux de les protéger, même si cela n'a jamais été vérifié dans la réalité, a renforcé l'éclatement de cette union nationale déjà fragilisée.

Ces facteurs se sont ajoutés à une série de mesures de répression méthodique, notamment à l'égard de l'expression intellectuelle, qu'elle soit religieuse éclairée ou progressiste, ainsi qu'à une religiosité rampante dans une société conservatrice par nature, mais qui ne s'est que rarement radicalisée. Le pouvoir politique, pensant contrôler le radicalisme, a toléré la diffusion de pratiques obscurantistes au sein de certains cercles.

Les derniers événements, qui ont vu la montée en puissance du radicalisme, même s'ils ne peuvent pas être seulement expliqués par ce constat, sont une démonstration tangible de cette manipulation efficace. Il est intéressant de remonter dans le temps et d'analyser les différents usages sélectifs du radicalisme par le pouvoir syrien dans sa politique de

nuisance régionale au Liban, en Palestine et en Irak. Savoir manier cette arme redoutable et efficace dans la région ne pouvait que l'encourager à l'utiliser sur la scène intérieure.

*4. Pensez-vous que le vivre-ensemble soit encore possible entre les différentes communautés syriennes?*

La guerre civile nécessite par définition l'implication de deux ou plusieurs forces relativement équilibrées à partir d'un fondement idéologique. Cela m'amène à conclure que la guerre en Syrie n'est pas civile. Elle a commencé par être une guerre contre les civils, menée par le régime, pour s'intensifier contre tout ce qu'il y a de civil, avec la multiplication des agresseurs. Les pays qui ont connu des vraies guerres civiles ont réussi, tant bien que mal, à instaurer une pacification relative et à redémarrer dans un long processus pour aboutir à une paix réelle. Malgré tout, je veux croire que la construction d'une paix en Syrie est possible malgré les déchirures au sein de la société après cinq années de tueries.

La désignation des coupables, même symboliquement, aidera à panser les blessures. Il sera impossible de simplement tourner la page, même pour apporter une accalmie: la reconstruction nationale nécessite une vérité juste. La société civile syrienne émergente, après cinq décennies de confiscation totale de son expression et de son action, peut être un atout crucial pour cette reconstruction sociale avant d'entamer la reconstruction matérielle. Pour consolider une telle démarche, une implication constructive de la communauté internationale et, notamment, des acteurs régionaux est impérative.

La fin des combats et le recours à une justice transitionnelle adaptée aux circonstances locales, sous l'égide d'une force onusienne de maintien de la paix avec un vrai mandat, font partie des éléments nécessaires pour entamer le processus d'un revivre ensemble au sein d'une société syrienne reconstruite.

*5. Quelle solution au conflit verriez-vous dans le contexte actuel?*

Après des années d'indifférence pour les uns, d'inefficacité pour les autres, les acteurs internationaux, alarmés par la crise des réfugiés et les menaces terroristes, décident enfin de réagir. Il faut croire que ni les centaines de milliers de victimes ni la montée en puissance du djihadisme ne représentaient une raison valable ou suffisante pour cela, tant que la sécurité et la stabilité des

pays alliés et des Occidentaux n'étaient pas directement menacées.

Avec ce réveil tardif, la diplomatie internationale vient de lancer un processus qui peine à démarrer. L'intransigeance 'habile' des Russes et le refus d'une administration américaine en fin de mandat de toute implication, font que la scène des négociations est chaotique. Une délégation représentative, dans la mesure du possible, de l'opposition devrait rencontrer les diplomates pour négocier, en excluant les représentants du régime. Car ces derniers n'ont qu'une mission: saboter toute tentative de lancer une réflexion sérieuse sur un gouvernement de transition.

Pendant les négociations qui s'éternisent, les massacres continuent en Syrie. La solution n'est plus entre les mains des Syriens depuis un bon moment. La trêve, décrétée le 27 février 2016 et qui a été très peu respectée par le régime, avait permis, malgré tout, la réémergence des manifestations pacifiques dans plus de cent localités syriennes. Le pays est en ruine, mais il n'y a que les ruines du site antique de Palmyre qui attirent la sympathie. Il y a des millions de déplacés intérieurs et de réfugiés dans les camps, mais il n'y a que ceux qui traversent la mer et 'menacent' le calme des côtes Nord de la Méditerranée qui parviennent à faire entendre la sonnette d'alarme aux oreilles des Occidentaux. Toute une génération, qui a été exclue de la scolarité, se retrouve désemparée et désespérée. La paix reviendra peut-être un jour en Syrie, mais les répercussions de la guerre continueront à rappeler à la communauté internationale ses manquements et ses carences.

Le 6 avril 2016



Thomas Pierret\*

*Syrie: État sans nation ou nation sans État?*

Face à l'impasse meurtrière que connaît la Syrie depuis 2011, plusieurs experts ont proposé des projets de partition du pays, selon un modèle soit (con)fédéral, soit multiétatique. Ces projets de partition partent du postulat que le rétablissement de la paix sur les territoires de l'ancien État syrien unitaire serait facilité par la création d'entités aussi homogènes que possible du point de vue ethno-confessionnel: une zone kurde dans le Nord, des territoires non contigus aux mains de l'opposition arabe sunnite à l'Est, dans le Nord et au Sud, et une zone «alaouite» (en réalité très hétérogène sur le plan confessionnel) contrôlée par le régime et s'étendant de Damas à la côte en passant par Homs<sup>1</sup>. En tant que modèle prospectif, l'idée d'une partition de la Syrie peut sembler raisonnable, eu égard au fait que le contrôle effectif du territoire syrien est déjà divisé entre quatre acteurs étatique (régime) et proto-étatiques (opposition, État islamique, nationalistes kurdes). L'idée de partition s'ancre également dans les inquiétudes que suscite la perspective de voir à nouveau réunies dans un même cadre politique des communautés séparées par des années de violence et de haine. Ce même projet est toutefois lourd de périls futurs puisqu'une partition ethno-confessionnelle aurait toutes les chances d'encourager l'homogénéisation violente de l'entité sous contrôle du régime actuel, où

---

\* Thomas Pierret est politologue, Lecturer in Contemporary Islam, University of Edinburgh.

<sup>1</sup> Fareed Zakarya goes 1-on-1 with Syria expert Joshua Landis to discuss an innovative solution to the ongoing Syrian crisis, in «Syria Comment», 8 nov. 2014, <<http://www.joshualandis.com/blog/gains-al-nusra-affect-u-s-strategy-syria-pbs-newshour/>> (dernier accès le 10.04.2016); H.J. BARKEY, *A U.S. blueprint for Syria*, *The American Interest*, 27 janv. 2016, <<http://www.the-american-interest.com/2016/01/27/a-u-s-blueprint-for-syria/>> (dernier accès le 10.04.2016); J. STAVRIDIS, *It's time seriously consider partitioning Syria*, in «Foreign Policy», 9 mars 2016, <<https://foreignpolicy.com/2016/03/09/its-time-to-seriously-consider-partitioning-syria/>> (dernier accès le 10.04.2016).

les sunnites constitueraient à terme un ‘ennemi intérieur’ tout désigné. Les populations arabes pourraient également être étiquetées comme une ‘cinquième colonne’ dans les territoires sous contrôle des nationalistes kurdes en cas de conflit avec les entités politiques voisines.

L’objectif du présent article est moins d’évaluer les mérites des projets de partition de la Syrie que de critiquer le postulat historiographique sur lequel ils prennent souvent appui. Ce postulat, exposé notamment par l’universitaire américain Joshua Landis, consiste à voir dans l’hétérogénéité confessionnelle de la Syrie la variable indépendante expliquant, en dernier ressort, le tragique échec de sa construction étatique. Landis oppose cet échec au succès relatif de l’expérience turque (institutions solides, multipartisme réel et résilience du parlementarisme, du moins jusqu’à présent), succès dont il affirme qu’il résulte en partie de l’homogénéisation confessionnelle de l’Anatolie via l’extermination et l’expulsion des populations chrétiennes entre 1914 et 1923. Cette approche fait donc de l’homogénéité confessionnelle une condition de réussite de l’État-nation moderne au Moyen-Orient, tandis que l’hétérogénéité de pays comme la Syrie, l’Irak et le Liban devrait être lue comme la cause ultime de la faiblesse ou de la faillite de leurs États respectifs. Si ceux-ci ont échoué, c’est ainsi parce qu’ils étaient des États sans nation<sup>2</sup>.

Deux cas de figure régionaux viennent infirmer l’idée que l’hétérogénéité confessionnelle serait la variable indépendante déterminant en dernier ressort le succès ou l’échec des constructions étatiques au Moyen-Orient. Le premier de ces cas de figure est la Turquie, dont l’homogénéité ethno-confessionnelle (nonobstant la question kurde) est une vue de l’esprit, puisqu’en termes relatifs, il y a peut-être autant de musulmans non sunnites (alévis) en Turquie qu’il n’y en a en Syrie<sup>3</sup>. Le deuxième cas de figure, radicalement opposé, est celui de la Libye, un pays quasi exclusivement sunnite mais dont la trajectoire politique est à bien des égards comparable à celle de la Syrie, avec un système politique profondément pénétré,

---

<sup>2</sup> J. LANDIS, *Syria and the minoritarian regimes of the Levant states*, in «ABC», 15 mars 2003, <<http://www.abc.net.au/radionational/programs/bigideas/syria-whats-next/4556858>> (dernier accès le 10.04.2016); du même auteur: *The Great Sorting Out: Ethnicity & the Future of the Levant*, in «Qifa Nabki», 18 déc. 2013, <<http://www.joshualandis.com/blog/joshua-landis-isis-syria-great-sorting-middle-east-interview-danny-postel/>> (dernier accès le 10.04.2016).

<sup>3</sup> En 2011, les alaouites constituent environ 10% de la population, auxquels s’ajoutent environ 5-6% de Druzes, Ismaéliens et chiïtes duodécimains. Les estimations de la proportion d’alévis en Turquie sont très variables, allant de 10% à près de 30%. É. MASSICARD, *L’autre Turquie: le mouvement aléviste et ses territoires*, Presses Universitaires de France, Paris 2005.

sous Qaddafi, par les identités primordiales (familiales, tribales et régionales) avant de s'effondrer et de se fragmenter selon des clivages analogues.

À la lumière de ce qui précède, on fera l'argument inverse de celui de Landis en affirmant que l'hétérogénéité confessionnelle n'est pas le facteur premier de l'échec de la construction étatique en Syrie mais que, au contraire, c'est l'échec de la construction étatique qui explique la persistance des identités primordiales 'en tant que cadre dominant des loyautés politiques'. Nous empruntons ce raisonnement de nature institutionnaliste-historique à Lisa Anderson, dont l'étude comparée des trajectoires tunisienne et libyenne depuis la colonisation montre que, dans le premier cas, la consolidation des institutions étatiques sous le protectorat français a induit une marginalisation politique des identités tribales, tandis que dans le second, la destruction de la bureaucratie indigène par le colonisateur italien a conféré aux liens primordiaux une place beaucoup plus centrale dans les dynamiques politiques du pays<sup>4</sup>. L'intérêt d'une telle approche est de ne pas poser la force des liens primordiaux comme une donnée première de l'analyse, puisque cette force est en partie fonction des bénéfices que les solidarités primordiales peuvent apporter aux individus concernés, et que ces bénéfices sont eux-mêmes proportionnels à la perméabilité des institutions étatiques aux liens primordiaux.

Sur la base du précédent raisonnement, nous affirmons que la Syrie doit ses malheurs au fait d'être non pas un État sans nation, mais une nation sans État. Ce retournement du schéma explicatif peut sembler contre-intuitif au regard, d'une part, de l'apparent naufrage de l'idée nationale syrienne que constitue la polarisation confessionnelle sunnito-alaouite observée depuis 2011 et, d'autre part, de l'hypertrophie des institutions de l'État baasiste (appareil militaro-sécuritaire gigantesque, bureaucratie pléthorique, dirigisme économique et éléments d'État-providence). Après avoir démontré la vivacité persistante de l'idée nationale syrienne, nous spécifierons ce que nous entendons par «absence d'État» en empruntant tout particulièrement aux analyses de Michel Seurat. Nous ferons l'hypothèse qu'en Syrie, c'est la mise en place tardive des institutions étatiques, à partir de 1918 et surtout de 1946, qui explique leur faiblesse et leur perméabilité aux réseaux de solidarités primordiales. Nous n'entendons pas ici proposer une démonstration définitive, mais plutôt ouvrir une piste de réflexion quant à une hypothèse qui reste à étayer: l'histoire de la genèse des institutions étatiques syriennes modernes reste à faire, *a fortiori* dans

<sup>4</sup> L. ANDERSON, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, 1830-1980*, Princeton University Press, Princeton 1986.

une perspective de comparaison avec d'autres cas de construction étatique dans la région<sup>5</sup>.

### *Une idée nationale hégémonique*

La nation syrienne existe et continue d'exister en 2016. Cette existence ne procède évidemment pas d'une supposée essence éternelle, mais plutôt du fait qu'en tant que «communauté imaginée» (Benedict Anderson), la construction nationale syrienne est une relative réussite. Elle l'est au sens où la majorité des forces politiques syriennes ne proposent pas de cadre territorial alternatif pour la réalisation de leurs ambitions politiques. De tels cadres alternatifs existent, mais ils sont limités à deux types d'acteurs: les nationalistes kurdes du PYD, qui ont d'ores et déjà proclamé l'autonomie du Rojava («Kurdistan occidental») dans un cadre fédéral<sup>6</sup>, et les jihadistes transnationaux qui, s'agissant de l'État islamique, administrent un proto-État à cheval sur la frontière syro-irakienne tout en proclamant le rétablissement du Califat mondial. En revanche, tant les loyalistes que l'essentiel de l'opposition continuent de souscrire au cadre national syrien.

Du côté du régime, la mobilisation militaire et milicienne opérée depuis 2011, bien que très largement alaouite, s'est accompagnée d'une surenchère rhétorique dans la glorification de la «patrie» (*watan*) et de ses symboles, en particulier le drapeau national et l'«Armée Arabe Syrienne», fût-ce en parallèle avec l'affichage de symboles confessionnels. En 2013, les supplétifs civils ont été intégrés au sein des «Forces de Défense Nationale» (*quwwat al-difa' al-watani*)<sup>7</sup>. Dans la province de Lattaquié, une milice alaouite marxiste-léniniste fondée par un ressortissant turc tué au combat en 2016, Mi'raj Ural (alias Ali Kayyali), s'est baptisée «Résistance Syrienne»<sup>8</sup>. L'absence actuelle de projet étatique alaouite distinctement articulé (à la différence de la situation qui prévalait par exemple sous le

<sup>5</sup> S'il aborde le développement de la bureaucratie syrienne entre 1946 et 1970, l'ouvrage de Steven Heydemann concerne davantage les politiques économiques des gouvernements de cette période. S. HEYDEMANN, *Authoritarianism in Syria: Institutions and Social Conflict, 1946-1970*, Cornell University Press, Ithaca 1999.

<sup>6</sup> *Les Kurdes de Syrie proclament unilatéralement une entité "fédérale"*, in «Le Monde», 18 mars 2016.

<sup>7</sup> CH. PHILLIPS, *Sectarianism and conflict in Syria*, in «Third World Quarterly», vol. 36, n. 2, févr. 2015, p. 369.

<sup>8</sup> A.J. AL-TAMIMI, *A case-study of the Syrian Resistance, a pro-Assad militia force*, in «Syria Comment», 22 sept. 2013, <<http://www.aymennjawad.org/13866/syrian-resistance-pro-assad-militia>> (dernier accès le 10.04.2016).

Mandat français) est aisée à expliquer, puisqu'un tel projet reviendrait à saborder la prétention de la famille Assad à gouverner non pas un réduit communautaire sur la côte mais, sinon la totalité de la Syrie, du moins sa partie occidentale la plus peuplée.

La Syrie constitue également le cadre territorial de référence de l'opposition laïque mais aussi islamiste, comme l'illustrent les noms adoptés par les grandes coalitions rebelles islamistes non-jihadistes établies en 2012 (Front Islamique de Libération de la Syrie, Front Islamique Syrien)<sup>9</sup>. On peut y voir l'expression d'un souci de respectabilité internationale, mais cette inscription dans le cadre national syrien entre également en résonance avec l'orientation du mouvement révolutionnaire de 2011. Souvenons-nous ici que le drapeau des révolutionnaires est le drapeau national syrien de l'ère prébaasiste. Rejeté par les jihadistes, ce drapeau est adopté par certaines factions islamistes tandis que d'autres (comme les salafistes d'Ahrar al-Sham) s'abstiennent de l'arborer sans pour autant extraire leur lutte du cadre national puisqu'ils déclarent la mener au nom du peuple syrien. «C'est notre pays et notre révolution», répond ainsi le numéro deux d'Ahrar al-Sham Abu Yazan al-Shami aux idéologues jihadistes étrangers qui reprochent à son mouvement ses excès de pragmatisme. Ironique, al-Shami anticipe que ses détracteurs jihadistes assimileront sa position à une «acceptation des accords de Sykes-Picot»<sup>10</sup>. On relève une même posture 'nationaliste' syrienne dans un communiqué que publie l'Instance Islamique du Cham, une influente ONG humanitaire salafiste, en réaction à la création de l'État islamique d'Irak et de Syrie en 2013: il est «contraire à la charia et à la raison», estime l'Instance, «qu'une partie ne possédant pas d'État ni ne contrôlant de territoire annonce l'établissement dans un autre pays d'un État qui lui serait inféodé»<sup>11</sup>. Lorsque, trois ans plus tard, les nationalistes kurdes du PYD proclament le fédéralisme dans le Nord du pays, le leader d'Ahrar al-Sham Muhannad al-Masri qualifie de

<sup>9</sup> À l'inverse, lorsque l'État islamique en Irak fonde secrètement une franchise en Syrie en janvier 2012, il la nomme «Front du Soutien pour les Gens du Levant» (*jabhat al-nusra li-ahl al-sham*), positionnant donc l'organisation comme un acteur à l'identité nationale indéfinie. Sur ces fronts islamistes, voir TH. PIERRET, *Salafis at War in Syria: Logics of Fragmentation and Realignment*, in F. CAVATORTA et F. MERONE (dir.), *Salafism After the Arab Awakening: Contending with People's Power*, Hurst, London 2016.

<sup>10</sup> S. HELLER, *Ahra al-Sham's Abu Yazan: "It's our country and our revolution"*, in «Abu al-Jamajem» (blog), 5 sept. 2014, <<https://abujamajem.wordpress.com/2014/09/05/ahrar-al-shams-abu-yazan-its-our-country-and-our-revolution/>> (accès supprimé en 2016).

<sup>11</sup> Site web de l'Instance Islamique du Sham, 13 avril 2013, <[islamicsham.org/article/824](http://islamicsham.org/article/824)> (dernier accès le 10.04.2016).

«ligne rouge» la «division de la Syrie»<sup>12</sup>. Parallèlement, soixante-neuf autres factions armées, dont l'Armée de l'Islam, salafiste, et la Légion du Cham, proche des Frères Musulmans, rejettent le fédéralisme au nom de «l'unité de la Syrie en tant que terre et peuple»<sup>13</sup>.

Ce qui précède montre que la polarisation confessionnelle bien réelle entre sunnites et alaouites ne s'est pas nécessairement traduite par l'émergence de projets nationaux concurrents mais plutôt par celle de conceptualisations divergentes d'«une même nation», une dynamique qu'illustre très bien l'opposition entre le drapeau, «rouge», du régime et celui, «vert», des révolutionnaires. Les identités confessionnelles n'apparaissent pas ici comme des entités infra-étatiques antinomiques de la nation syrienne, mais plutôt comme des manières différentes de concevoir l'ordre politique légitime devant régir cette nation. Ainsi, lorsque l'identité alaouite s'exprime en tant que telle, c'est souvent au nom d'une certaine vision, présentée comme laïque, voire civilisatrice, de la Syrie. S'exprimant à titre anonyme, un haut-responsable alaouite décrit ainsi ses coreligionnaires comme «un terreau fertile [...] d'où émergent des hommes à même de protéger le caractère laïc de l'État»<sup>14</sup>. À l'inverse, lorsque les salafistes d'Ahrar al-Sham soulignent d'un même trait leur acceptation du cadre national syrien et celui d'un gouvernement représentatif, c'est pour insister sur la nécessité de soumettre cet ordre politique aux principes de l'islam dans son expression majoritaire sunnite<sup>15</sup>.

### *Le régime syrien, négation de l'État?*

L'idée nationale syrienne reste donc non seulement vivace mais, embrassée à la fois par le camp loyaliste et la plus grande partie de l'opposition, elle peut même être qualifiée d'hégémonique. En revanche, la faillite de l'État syrien est largement antérieure à l'effondrement de son contrôle

<sup>12</sup> Entretien avec Al-Jazeera, 16 mars 2016, <<https://www.youtube.com/watch?v=xEl076MGxic>> (dernier accès le 10.04.2016).

<sup>13</sup> 69 factions révolutionnaires refusent les projets de partition de la Syrie, in «Al-Dorar al-Shamiyya», 18 mars 2016, <<http://eldorar.com/node/95882>> (dernier accès le 10.04.2016).

<sup>14</sup> N. ROSEN, *De-Escalating the Conflict in Syria and Containing IS* (rapport non publié), 2014, p. 29.

<sup>15</sup> L. AL-NAHHAS, *I'm a Syrian and I fight ISIL every day*, in «The Telegraph», 21 juill. 2015, <<http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/islamic-state/11752714/Im-a-Syrian-and-I-fight-Isil-every-day.-We-need-more-than-bombs-from-the-West-to-win-this-battle.html>> (dernier accès le 10.04.2016).

sur de larges pans du territoire en 2012. Nous rejoignons ici Michel Seurat lorsqu'il écrit, au début des années 1980, que «l'originalité de la pratique politique syrienne par rapport à d'autres pays du Tiers Monde - on pense en particulière à l'Amérique latine - tient au fait qu'elle n'est pas la marque d'un État, mais qu'elle en est le plus souvent la négation»<sup>16</sup>. Loin d'avoir approfondi le processus de construction étatique, donc, l'avènement du parti Baas dans les années 1960, puis de la famille Assad durant la décennie suivante, a en réalité conduit à son avortement.

Une telle affirmation peut surprendre. Sous le demi-siècle de régime baasiste, les institutions étatiques syriennes ont connu une expansion considérable. Dans les années 2000, le Baas, parti-État, comptait près d'un million et demi de membres, le secteur public employait plus d'un tiers de la population active, et l'armée comptait parmi les dix plus grandes de la planète relativement à la population du pays<sup>17</sup>. En réalité, l'expansion des institutions étatiques et l'accroissement de leur emprise sur la société ne sont pas en soi des indicateurs de succès de la construction d'un État moderne. Il faut, pour qu'elles le soient, que ces institutions jouissent d'un pouvoir propre, plutôt que d'être le simple instrument de réseaux informels cimentés par des liens primordiaux. Or, en dépit des apparences, la Syrie des Assad n'est, *stricto sensu*, ni un régime de parti unique ni une dictature militaire, ni un État policier dans la mesure où la réalité du pouvoir ne revient pas au Baas, à l'armée ou aux services de sécurité en tant qu'institutions, mais plutôt, par le truchement des entités précitées, à une «constellation qui, au sein de la communauté alaouite, recrute selon divers critères, de fonction, de clientèle, d'alliance, de voisinage, ou encore selon les liens du sang [...]»<sup>18</sup>. L'«élément moteur du système», explique Seurat, est «*le corps*, la *'asabiyya* d'Ibn Khaldoun, la *solidarité mécanique* de Durkheim. Ce 'corps' se constitue donc à partir de divers clivages qui, en Syrie, parcourent la réalité sociale. On relèvera qu'à tous les niveaux de lecture de cette réalité il est la négation de l'État»<sup>19</sup>.

L'illustration la plus criante de la destruction des logiques institutionnelles inhérentes à l'État moderne est le court-circuitage des hiérarchies formelles par les solidarités primordiales, un phénomène régulièrement

<sup>16</sup> M. SEURAT, *Syrie: l'État de barbarie*, Presses Universitaires de France, Paris 2012, p. 36.

<sup>17</sup> E. ZISER, *Commanding Syria: Bashar al-Asad and the First Years in Power*, I.B. Tauris, London 2007, p. 70. Pour une étude en profondeur des institutions étatiques syriennes et en particulier du fonctionnement du parti Baas, voir S. BELHADJ, *La Syrie de Bashar al-Asad*, Belin, Paris 2013.

<sup>18</sup> SEURAT, *Syrie*, cit., p. 62.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 19.

mis en exergue par les observateurs du régime syrien. Évoquant l'armée des années 1960, Nikolaos Van Dam écrit ainsi que «l'autorité des commandants sunnites sur leurs équipages (de tanks) alaouites pouvait être facilement anéantie si des officiers alaouites servant dans d'autres unités enjoignaient leurs coreligionnaires de ne pas exécuter leurs ordres»<sup>20</sup>. Décrivant la situation qui prévaut deux décennies plus tard, Seurat affirme, dans le même ordre d'idées, que «les liens du sang – le *nasab* – expliquent pourquoi, dans l'armée syrienne, un commandant peut disposer d'un pouvoir plus grand qu'un général, s'il est comme Mu'in Nassif, le gendre [du frère du président] Rif'at al-Assad»<sup>21</sup>.

On pourrait objecter que voir dans cette situation la négation de l'État participerait d'une approche exagérément normative ou occidentalocentrée. Si cette approche est bel et bien normative, elle ne fait en réalité que prendre acte des critères que s'imposent à eux-mêmes les États se définissant comme modernes. Ce sont ces derniers, et non les politologues, qui s'assignent la mission de créer une communauté nationale intégrée. Or, dans le cas présent, cette intégration implique une distinction entre une identité primordiale censée unifier la communauté nationale (tout en excluant souvent certains groupes), et d'autres identités primordiales rejetées en tant que facteurs de division. La Syrie baasiste exalte ainsi l'arabité (au détriment notamment des Kurdes) tout en se promettant d'abolir le tribalisme, le régionalisme et le confessionnalisme<sup>22</sup>. La pénétration d'un État par des réseaux de solidarités primordiales que ce même État rejette dans le domaine des arriérations prémodernes (dans le cas syrien, les cercles concentriques de la parenté élargie des Assad, de leur région originelle de Lattaquié, et de leurs coreligionnaires alaouites) constitue donc bien un reniement du projet de construction étatique, raison pour laquelle il ne peut être mis à jour, et ouvertement mis en mots, que par l'opposition à l'équipe dirigeante<sup>23</sup>. Cette distinction est illustrée, de la même manière, par le cas de l'Irak des années 1990, où Saddam Hussein réhabilite la culture tribale et assimile le parti-État à une «tribu»<sup>24</sup>, sans

<sup>20</sup> N. VAN DAM, *The Struggle for Power in Syria: Politics and Society under Asad and the Ba'ath Party*, I. B. Tauris, London 2011, p. 36.

<sup>21</sup> SEURAT, *Syrie*, cit., p. 62.

<sup>22</sup> É. PICARD, *Les liens primordiaux, vecteurs de dynamiques politiques*, in É. PICARD (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris 2006, p. 70.

<sup>23</sup> Voir VAN DAM, *The Struggle for Power in Syria*, cit. On est ici dans une configuration très différente de celle du Liban ou de l'Irak après 2003, où le confessionnalisme politique est régi par un ensemble de règles formelles, ou du moins explicites.

<sup>24</sup> A. BARAM, *Neo-Tribalism in Iraq: Saddam Hussein's Tribal Policies 1991-96*, in «International Journal of Middle East Studies», 29, 1, February 1997, pp. 1-31.

pour autant pouvoir admettre que le réseau de solidarité primordiale spécifique qui exerce réellement la haute main sur l'appareil sécuritaire, et donc sur l'État, est ancré dans sa ville natale de Tikrit.

Les identités primordiales opèrent ici à deux niveaux distincts: d'une part, un niveau symbolique, explicite, où des entrepreneurs ethniques ou confessionnels (nationalistes arabes ou kurdes, islamistes sunnites ou chiïtes) déploient un marqueur identitaire pour constituer une communauté imaginée à des fins de mobilisation et de légitimation politique; d'autre part, un niveau «mécanique» (au sens durkheimien du terme), implicite, où les logiques de solidarité opèrent par le biais des relations interpersonnelles, donc 'sans médiation d'entrepreneurs identitaires', et sont mues par une quête de sécurité (recrutement de segments sociaux loyaux dans l'appareil de répression) et d'accès aux ressources étatiques (prise du pouvoir, 'pistons' divers). Au premier niveau, l'identité primordiale est un projet; au second, elle est une ressource<sup>25</sup>. Cette distinction est fondamentale s'agissant de la pénétration de l'État syrien par la communauté alaouite. Le régime traitant cette réalité comme un secret honteux, les expressions identitaires alaouites dans la sphère publique sont bridées, si bien que l'arrimage des alaouites au pouvoir ne s'opère pas via la construction délibérée d'une communauté imaginée par entrepreneurs identitaires, mais via des logiques de cooptation empruntant la voie des liens de parentés et des affinités régionales, et s'agréant pour produire l'identification de la communauté alaouite au pouvoir des Assad.

Le rôle des identités primordiales en tant que ressources de mobilisation politique opérant en l'absence de projet identitaire explicite (ou plus précisément sous couvert d'un autre projet identitaire, généralement nationaliste) a été décrit de longue date par les observateurs de la politique syrienne<sup>26</sup>. Il est néanmoins frappant que cette distinction peine à être conceptualisée dans les travaux récents, en particulier ceux en langue anglaise, sur le confessionnalisme au Moyen-Orient: qu'ils adoptent une perspective ethno-symbolique ou moderniste-constructiviste, ces travaux se focalisent quasi-exclusivement sur les dimensions symboliques explicites du confessionnalisme et ne s'intéressent guère aux solidarités mécaniques

<sup>25</sup> Nous n'affirmons pas ici que les solidarités mécaniques relevant de ce second niveau seraient un donné immuable: elles peuvent se renforcer, s'affaiblir ou se recomposer, mais cela en fonction de leur utilité directe pour les acteurs concernés et non sous l'effet d'une entreprise identitaire.

<sup>26</sup> Outre Van Dam, voir I. RABINOVICH, *Arab political parties: Ideology and ethnicity*, in M. ESMAN et I. RABINOVICH (dir.), *Ethnicity, Pluralism and the State in the Middle East*, Cornell University Press, Ithaca 1988, pp. 155-172.

qui peuvent donner corps à ce confessionnalisme sans qu'aucun entrepreneur identitaire ne s'attèle à construire une communauté imaginée<sup>27</sup>. En revanche, cette distinction nous paraît assez bien capturée par le cadre conceptuel d'Ibn Khaldoun, ou plutôt par l'interprétation qu'en propose Michel Seurat. La *'asabiyya*, esprit de corps mis en branle par l'objectif de conquête du pouvoir, correspond ici aux solidarités mécaniques implicites (au sens où elles ne sont pas formulées dans la sphère publique) qui conduisent à l'introduction des alaouites dans les principaux rouages de l'État. La *da'wa*, formule idéologique (religieuse, dans le contexte historique d'Ibn Khaldoun) visant à légitimer le pouvoir de la *'asabiyya* dirigeante via la création d'une communauté de sens plus large, est associée ici par Seurat au baasisme, mais il nous semble que le concept peut être étendu à toute entreprise identitaire explicite et s'assumant comme telle dans la sphère publique. En ce sens, la solidarité entre alaouites relèverait de la *da'wa*, et non plus de la *'asabiyya*, si elle venait à être formulée explicitement et publiquement par des entrepreneurs identitaires.

Affirmons donc, pour récapituler, que l'échec de l'État moderne ne réside pas dans la persistance des identités primordiales, qui au Moyen-Orient sont constitutives du processus de construction nationale, mais dans la pénétration à vaste échelle de cet État par des réseaux de solidarité primordiales dont la réalité politique est niée par le régime. Reste ici à identifier l'origine de cette situation pour montrer que la prépondérance politique des identités primordiales dans le système politique syrien est une conséquence, plutôt qu'une cause, de l'échec du processus de construction étatique. La principale variable indépendante expliquant cet échec est le caractère récent, non pas du cadre national syrien, mais de l'architecture bureaucratique héritée des ères ottomane et coloniale.

Durant les dernières décennies de domination ottomane, la modernisation et l'expansion de la bureaucratie s'opèrent à des vitesses différentes dans le cœur de l'empire et dans les provinces périphériques comme la Syrie. En outre, dans ces dernières, l'empreinte de l'État demeure limitée en dehors des villes: «sous les Turcs, il n'y avait pas d'État; sous les Français, il y en avait un», affirme ainsi un paysan syrien à l'historien Abdallah Hanna<sup>28</sup>.

<sup>27</sup> Voir par exemple U.S. MAKDISI, *The Culture of Sectarianism: Community, History, and Violence in Nineteenth-century Ottoman Lebanon*, University of California Press, Berkeley, Calif. 2000; PHILLIPS, *Sectarianism and conflict in Syria*, cit. Pour une conceptualisation plus exhaustive, voir PICARD, *Les liens primordiaux, vecteurs de dynamiques politiques*, cit.

<sup>28</sup> A. HANNA, *Pour ou contre le Mandat français. Réflexions fondées sur des enquêtes de terrain*, in N. MÉOUCHY (dir.), *France, Syrie et Liban 1918-1946. Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Presses de l'IFPO, Damas 2002, p. 186.

Deux chiffres illustrent à la fois la relative faiblesse de l'architecture bureaucratique ottomane en Syrie avant la Première Guerre mondiale et l'exode vers la Turquie d'une partie de ses cadres à l'issue du conflit: après 1918, la république turque aurait conservé pas moins de 85% des administrateurs civils du défunt empire, en sus de 93% des officiers de son armée. En d'autres termes, Syrie, Liban, Palestine, Transjordanie, Irak et Hejaz se seraient, ensemble, partagé les 15% et 7% restant<sup>29</sup>.

Comme le suggère le paysan cité plus haut, l'appareil d'État syrien se développe sous le Mandat français, mais cela dans des proportions qui nous demeurent obscures, les travaux existant s'étant concentrés sur le rôle des autorités tutélaires françaises plutôt que sur le développement de la bureaucratie indigène<sup>30</sup>. On sait donc peu de choses de cette dernière durant le Mandat, si ce n'est que, partant d'une portion congrue, elle se développe considérablement dans les dernières années du régime colonial et au lendemain de celui-ci. Le nombre de fonctionnaires civils augmente ainsi de 50% entre 1939 et 1945, passant de presque 7.000 à 10.000, avant de doubler durant les sept années suivantes<sup>31</sup>. L'étude de cas que nous avons consacrée à la bureaucratie religieuse montre que cette dernière est squelettique au moment de l'Indépendance et est donc principalement établie durant les quinze années suivantes<sup>32</sup>.

En l'absence d'études plus approfondies sur la construction des institutions étatiques syriennes au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, on peut déduire leur faiblesse de la facilité avec laquelle des officiers alaouites en ont pris le contrôle durant la première moitié des années 1960. Si le 'comment' de ce processus a été décrit en détails, ses conditions de possibilité ont reçu moins d'attention de la part des chercheurs. Ainsi, dans son minutieux récit des luttes de factions au sein du corps des officiers syriens depuis l'indépendance, Van Dam consacre à peine une demi-page à la mutation fondamentale que constitue le basculement d'une armée largement dominée par des officiers sunnites 'jusqu'à la veille du coup d'État de 1963' (36 des 41 participants au Congrès Militaire de Homs de 1962 sont des sunnites) à une institution soumise, par la suite, à l'hégémonie alaouite<sup>33</sup>. L'auteur avance certes un

<sup>29</sup> R. WARD et D. RUSTOW, *Political Modernization in Japan and Turkey*, Princeton University Press, Princeton 1964, p. 388, cité par L. ANDERSON, *The State in the Middle East and North Africa*, in «Comparative Politics», 20, 1, oct. 1987, p. 5.

<sup>30</sup> B.T. WHITE, *Finding the Syrian state under the French Mandate* (unpublished paper).

<sup>31</sup> HEYDEMANN, *Authoritarianism in Syria*, cit., p. 60.

<sup>32</sup> TH. PIERRET, *Baas et Islam en Syrie. La dynastie Assad face aux oulémas*, Presses Universitaires de France, Paris 2011, pp. 33-37.

<sup>33</sup> VAN DAM, *The Struggle for Power in Syria*, cit., pp. 30-31.

argument convaincant (le vide créé au sommet par les purges que s'infligent mutuellement les factions rivales d'officiers sunnites), mais ce dernier ne résout pas complètement l'énigme que représente l'aisance avec laquelle ce vide est rempli par des officiers alaouites. On peut faire le même constat s'agissant de la restructuration de l'administration civile après 1963, qui voit les officiers baasistes remplacer massivement les cadres d'origine urbaine par des éléments ruraux loyaux au parti<sup>34</sup>. La rapidité avec laquelle s'opère ce processus est remarquable sachant que le nouveau régime est encore fragile, disposant d'une base populaire très réduite dans les villes où il est confronté à l'hostilité de la bourgeoisie, des nassériens et des Frères Musulmans. On peut faire l'hypothèse qu'une bureaucratie plus anciennement et solidement ancrée aurait peut-être opposé une résistance plus efficace aux desseins des nouveaux hommes forts du pays.

À ce stade, la Syrie empruntait encore l'un des chemins menant à l'établissement d'un État moderne, à savoir le modèle, alors principalement incarné par les démocraties populaires d'Europe de l'Est, de soumission de l'appareil d'État à une institution partisane unique. C'est l'évolution ultérieure du Baas qui, dans le cas syrien, va mettre le pays sur la voie de ce que Seurat appelle la «négation de l'État». Le premier acte se joue en février 1966, lorsque le coup interne mené par l'aile radicale du parti contre la vieille garde achève de transformer le Baas en «appareil bureaucratique commandé par l'armée»<sup>35</sup>. Le second survient au VII<sup>e</sup> congrès régional du Baas organisé en 1979-80, alors que la Syrie entre dans une période de conflit sanglant entre le régime et l'opposition islamiste qui durera jusqu'en 1982. Réagissant à l'indiscipline qui règne au sein du parti dans un contexte de contestation alimenté notamment par la très impopulaire intervention militaire syrienne contre l'OLP au Liban en 1976, le clan au pouvoir enterre les vestiges de démocratie qui subsistaient dans l'organisation du parti. Rifat al-Assad, frère du président et chef des troupes d'élites (Compagnies de Défense), impose la désignation par le haut des délégués des branches locales<sup>36</sup>. Durant les deux dernières décennies du règne de Hafez el-Assad, le congrès régional du parti, sensé se tenir tous les cinq ans, n'aura lieu qu'une seule fois, en 1985.

Période de crise, l'insurrection islamiste de 1979-1982 renforce le court-circuitage des institutions étatiques par les solidarités primordiales. Au sein de l'armée, la confrontation accroît la dépendance d'Assad à l'endroit des

<sup>34</sup> HEYDEMANN, *Authoritarianism in Syria*, cit., p. 172, pp.174-175.

<sup>35</sup> A. BEN-TZUR, *The Neo-Ba'ath Party of Syria*, in «Journal of Contemporary History», 3, 3, July 1968, p. 181.

<sup>36</sup> SEURAT, *Syrie*, cit., p. 28.

barons alaouites dont son frère Rifat, son cousin 'Adnan al-Assad ou encore son neveu par alliance 'Adnan Makhoul. Les sacrifices consentis par les coreligionnaires du président impliquent pour contrepartie des privilèges tels que le 'parachutage' d'étudiants alaouites dans les universités indépendamment de leurs résultats au bac. Ces privilèges ne sont pas systématiques (nombre d'alaouites demeurent pauvres) mais témoignent, aux yeux de la majorité sunnite, de l'accès privilégié des alaouites à certaines ressources étatiques<sup>37</sup>.

Trois décennies plus tard, à la veille du soulèvement de 2011, la situation demeure fondamentalement comparable. C'est désormais le frère de Bachar al-Assad, Maher, qui chapeaute les forces d'élites (sans en occuper formellement la tête), tandis que l'architecture institutionnelle du pays est soumise, en dernier ressort, à l'autorité des *mukhabarat* et, par le biais de ces derniers, à celle d'un cartel constitué du clan Assad et de familles qui lui sont liées par le sang ou le mariage (les Makhoul, Shalish, ou Nasif) et dont les membres se répartissent entre institutions sécuritaires-militaires, monde des affaires et économie mafieuse<sup>38</sup>. Cet évidement des institutions est peut-être la clé ultime du malheur des Syriens. Si, dans le contexte du conflit actuel, une transition politique semble si difficile à mettre en œuvre, ce n'est pas seulement parce que les alaouites craignent les représailles de la majorité sunnite après avoir constitué pendant des décennies la cheville ouvrière de l'appareil répressif du régime. C'est aussi parce que le degré d'osmose entre institution militaro-sécuritaire et clan dirigeant est tel qu'il semble rendre impossible une dissociation absolument indispensable à la conduite d'une transition telle que celle observée en Tunisie et en Égypte en 2011. Dans ces deux derniers cas, l'institution militaire n'est pas arrimée par au clan présidentiel par des liens de sang et peut donc s'en séparer afin de préserver ce qui peut l'être de l'ordre existant face à la contestation populaire. L'idée, promue depuis 2011 par les puissances occidentales, selon laquelle il conviendrait d'écarter le clan Assad tout en préservant la cohésion de l'armée syrienne peut apparaître, de ce point de vue, comme un vœu pieux.

### *Conclusion*

La Syrie ne doit pas ses malheurs au fait d'être une «nation artificielle» et donc mal ancrée dans les esprits de ses habitants, mais plutôt au fait

<sup>37</sup> *Ibid.*, pp. 22, 28.

<sup>38</sup> TH. PIERRET, *Damas: l'heure de la recomposition*, in «Politique internationale», 150, févr. 2016.

d'être une nation sans État, au sens moderne du terme. Bien que récente, l'idée nationale syrienne s'est imposée, jusqu'à ce jour, comme le cadre hégémonique dans lequel s'inscrivent tant le régime syrien que la majorité de ses opposants. Les tourments que traverse le pays trouvent plutôt leurs racines dans la construction tardive de ses institutions étatiques et, partant, dans leur perméabilité aux réseaux de solidarités primordiales. De ce point de vue, l'homogénéisation confessionnelle qui résulterait d'une éventuelle partition ne constituerait pas, en soi, un gage de fonctionnement différent du système politique: le cas libyen montre que, dans ce cas de figure, une structure institutionnelle faible aboutit à la capture de l'État par d'autres types de solidarités primordiales, tribales et/ou régionales. De nouvelles entités politiques issues d'une fragmentation du territoire syrien auraient toutes les chances de voir se produire de telles dynamiques eu égard à la dévastation par la guerre des structures institutionnelles du pays. Par exemple, l'inscription étroitement locale de la plupart des groupes rebelles augure du rôle majeur que pourraient jouer les solidarités primordiales si ces différentes factions devaient participer ensemble à un processus de recentralisation politique, fût-ce au sein d'une identité fédérée. Certes, les organisations armées les plus puissantes (État islamique, Kurdes du PYD, Ahrar al-Sham, Front al-Nusra) sont aussi les plus idéologiques et, à ce titre se sont constituées selon des logiques qui dépassent les solidarités mécaniques. Toutefois, leur tendance déjà existante à manipuler les liens primordiaux pour mobiliser les soutiens et neutraliser les oppositions se trouverait très probablement renforcée si, dans un contexte d'après-conflit, elles devaient chercher à stabiliser leur domination dans un environnement de forte adversité interne et de faible institutionnalisation.

Le 21 avril 2016

LIBAN



Wissam Paul Macaron\*

*Tripoli: entre allégeance libanaise et vellétés islamistes*

En octobre 2014, Tripoli faisait l'actualité<sup>1</sup>. Six mois plus tard, c'était une nouvelle fois le cas. La capitale du nord du Liban était de nouveau le théâtre d'affrontements entre militants islamistes et forces de l'ordre, causant plusieurs morts<sup>2</sup>. Si cette situation est regrettable, elle n'est pourtant pas inédite. Accentuée par une pauvreté structurelle qui frappe certains quartiers de la ville, par le sentiment de marginalisation ressenti par une partie de sa population et par l'afflux de réfugiés syriens, Tripoli semble aujourd'hui en réelle difficulté. Si ce phénomène est particulièrement visible, il n'en reste pas moins que depuis l'indépendance du Liban le statut de Tripoli semble à part, comme en témoignent les sensibilités souvent contradictoires qui s'y manifestent. Fidélité aux institutions libanaises, respect pour le vivre ensemble, perception de proximité avec l'*hinterland* syrien, solidarité avec les révolutionnaires syriens, sympathies islamistes et interventions de puissances étrangères sont autant de défis auxquels doivent faire face aussi bien la capitale du nord que l'État libanais, lui-même en proie à des dynamiques de fragmentation. Comment expliquer cette situation et quels en sont les enjeux?

À l'heure des Printemps arabes, de logiques segmentaires manifestes et d'une remise en cause du pouvoir politique, il semble plus que jamais nécessaire de s'intéresser au cas de Tripoli et de tenter de dégager quelques pistes d'analyse. C'est ce que propose de faire cet article qui, dans un

---

\* Wissam Paul Macaron est diplômé et titulaire d'un master en relations internationales de l'Institut d'études politiques de Bordeaux. Docteur en religions et systèmes de pensée de l'EPHE Paris, il s'intéresse tout particulièrement aux rapports entre religion et politique au Proche-Orient. Établi au Liban depuis 2009, il enseigne les sciences politiques à l'Université Saint-Esprit de Kaslik et à l'Université Antonine.

<sup>1</sup> *Lebanese troops battle north Lebanon militants for third day*, in «Daily Star», 26 oct. 2014.

<sup>2</sup> *Salafist sheikhs question killing of Tripoli militants*, in «Daily Star», 10 avril 2015.

premier temps, s'organise autour de l'histoire de Tripoli et de ses caractéristiques économiques, sociales et politiques. Puis, c'est à la présence islamiste dans la ville que nous nous intéresserons, ainsi qu'aux modalités de sa recrudescence actuelle qui se matérialise par une prise à partie croissante des institutions libanaises et des forces armées, allant parfois jusqu'à la violence physique. Enfin, nous évoquerons quelques pistes de solution qui permettraient au Liban de préserver sa stabilité, de délégitimer les discours radicaux et de répondre aux attentes de ses citoyens de manière plus constructive.

### *1. Panorama historique de la ville*

Depuis ses origines phéniciennes qui remonteraient au VIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. jusqu'à l'effondrement de l'Empire ottoman, l'histoire de Tripoli, principale ville du Nord et deuxième plus grande ville du pays avec environ 500.000 habitants, témoigne d'une grande richesse historique (puisque elle a tour à tour été perse, byzantine, romaine, croisée, mamlouk, ottomane, française)<sup>3</sup>.

Durant de nombreuses décennies, son port, comparable à certains égards à celui d'Alexandrie au plan régional, joue un rôle essentiel comme point d'accès pour des villes de l'arrière-pays aussi importantes qu'Alep, Damas ou Bagdad. Du fait de ses liens intenses et profonds avec l'*hinterland* syrien, l'on avait même coutume de l'appeler *Tarablus al-Sham* ou la Tripoli syrienne. Même au plan de la répartition confessionnelle, Tripoli ressemble beaucoup aux grandes villes syriennes, avec une large majorité sunnite aux côtés de laquelle coexistent des minorités alaouites et chrétiennes<sup>4</sup>.

Si Tripoli a pu jouer un rôle central par le passé, cette situation privilégiée prend fin de manière assez abrupte avec la Première Guerre mondiale et l'intégration de la cité au «Grand Liban», et ceci malgré la réticence de ses habitants qui auraient préféré dans leur majorité un rattachement à la Syrie<sup>5</sup>.

Pour la puissance mandataire française (1920-1943), le maintien de l'influence politique économique et politique de la grande ville du Nord, majoritairement sunnite et de fait hostile à l'autorité de Paris ne constitue pas une priorité, d'où la marginalisation progressive volontaire ou tacite

---

<sup>3</sup> <<http://www.middleeast.com/tripoli.htm>> (dernier accès le 06.04.2016).

<sup>4</sup> R. LEFÈVRE, *The Roots of Crisis in Northern Lebanon*, in Carnegie Middle East Center, 15 avril 2014, Beyrouth.

<sup>5</sup> H. KHASHAN, *Lebanon's Islamist Stronghold*, in «Middle East Quarterly», printemps 2011, pp. 85-90.

de la ville à cette époque<sup>6</sup>. À la place de Tripoli, c'est donc Beyrouth, la nouvelle capitale, qui entre dans la lumière et supplante progressivement Tripoli comme poumon économique et politique du pays. Cette marginalisation est ensuite confirmée à l'indépendance, avec l'apparition du nouvel État libanais qui valide le poids prédominant de la capitale.

Pour autant, relativement à l'écart des divisions confessionnelles autour du pouvoir qui caractérisent déjà la nouvelle capitale, Tripoli parvient à maintenir une place de choix. Répondant toujours aux besoins économiques, éducatifs, sociaux, médicaux ou commerciaux du nord du pays et d'une partie de l'*hinterland* syrien, Tripoli réussit à préserver son rang pour quelques années encore. Néanmoins, si elle y parvient, c'est moins le fait d'une volonté politique que le résultat d'initiatives privées et d'un contexte précis: comme l'atteste l'afflux de capitaux syriens fuyant les mesures de nationalisation d'inspiration socialiste qui touchent la Syrie dans les années 1950-1960.

Bien que relativement éloignée des principaux terrains d'affrontement et uniforme au plan communautaire, Tripoli doit subir à son tour de plein fouet les contrecoups de la guerre civile (1975-1989). Elle est même le théâtre de violents affrontements. Depuis les accords de Taëf qui marquent la fin du conflit, Tripoli ne semble toujours pas en mesure d'inverser la courbe du déclin, avec une érosion de son tissu économique et social que rien ne semble aujourd'hui pouvoir endiguer<sup>7</sup>.

## 2. Caractéristiques économiques et sociales

Le nord du Liban, et peut-être de manière encore plus visible Tripoli, font figure de 'grands oubliés' du développement économique. Ainsi les chiffres publiés en 2008 par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) démontrent que si le nord compte 20,7% de la population libanaise, il rassemblerait près de 38% des pauvres du pays. Pour ce qui est des individus en situation d'extrême précarité, ce chiffre avoisinerait les 46%<sup>8</sup>. À Tripoli, cette situation est d'autant plus marquée dans les quartiers populaires, surpeuplés et en manque chronique d'infrastructures, tels Abou Samra ou Bab al-Tebbaneh, où la pauvreté semble endémique.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Sur la municipalité de Tripoli et ses enjeux politiques, voir B. DEWAILLY, *La municipalité de Tripoli: entre pouvoirs locaux et services de l'État*, in «Les Cahiers du Cermoc», n. 24, 2001.

<sup>8</sup> UNDP, *Millenium Development Goals: Lebanon Report 2008*, 2009, <<http://www.undp.org/content/dam/rbas/report/2008%20en.pdf>> (dernier accès le 10.04.2016).

Malgré un patrimoine riche et de nombreux atouts, dans l'inconscient collectif libanais, la ville est ainsi de plus en plus souvent synonyme de pauvreté et d'insécurité. Avec un système médical en piteux état et des salaires inférieurs à d'autres régions du Liban, un chômage des jeunes avoisinant les 45% et un taux de criminalité supérieur à 20%<sup>9</sup>, on comprend pourquoi Tripoli peut constituer un 'terreau fertile' pour des discours contestataires et militants, issus pour la plupart du conservatisme sunnite.

### 3. *Un leadership politique et religieux affaibli*

À première vue, il peut sembler surprenant d'imaginer un nombre croissant de sunnites prêter l'oreille à ces discours qui tendent à la victimisation, ou adhérer aux idées de groupes contestataires ou parfois anti-institutionnels. Après tout, figure de proue du sunnisme politique et acteur majeur de la reconstruction du Liban, Rafic Hariri n'a-t-il pas personnifié pendant plusieurs années le Liban d'après-guerre<sup>10</sup>?

Son assassinat en 2005 a constitué un tournant majeur pour une communauté sunnite désormais orpheline d'un leader populaire et charismatique à la tête de l'État. Cette perte, parallèlement accentuée par le renforcement du Hezbollah chiite, contribue à favoriser un sentiment de méfiance vis-à-vis des institutions libanaises si bien qu'aujourd'hui un nombre croissant de sunnites ne se sentent que peu représentés dans la vie politique libanaise<sup>11</sup>.

Certains vont même jusqu'à critiquer le Courant du Futur (*Al-Moustaqbal*) créé par Rafic Hariri lui-même et repris par son fils Saad, qui depuis 2011 vit à l'étranger du fait des menaces qui pèsent sur sa sécurité, accusant ce dernier de ne pas faire assez pour sa communauté. Ces difficultés sont également accentuées par la tiédeur saoudienne à financer le parti et à soutenir avec autant de force que par le passé la famille Hariri.

En effet après l'assassinat de Rafic Hariri, certains cadres du parti ont eu pour objectif de créer une forme de groupe armé (les *Afwaj al-Moustaqbal*) destiné à faire contrepoids au Hezbollah pro-iranien. Mais les événements

---

<sup>9</sup> UNDP – INTERNATIONAL POVERTY CENTER, *Poverty, Growth and Income Distribution in Lebanon*, in «Country Study», n. 13, janv. 2008, <<http://www.ipc-undp.org/publication/27281>> (dernier accès le 05.04.2016).

<sup>10</sup> Rafiq Hariri, *the 'Mr. Lebanon' who dominated political scene*, in «Alarabiya.net», 16 janv. 2014.

<sup>11</sup> M. ABOU ZEID, *Ten Years after Hariri's Death, Are Lebanon's Sunnis Still Leaderless?*, in «Al-Arabiya English», 13 févr. 2015.

de mai 2008 et la facilité déconcertante avec laquelle les hommes du Parti de Dieu ont pris le contrôle de la partie occidentale de Beyrouth à cette occasion ont refroidi les ardeurs belliqueuses<sup>12</sup>.

Alors que la décision du Courant du Futur d'éviter la confrontation et de réintégrer le jeu politique a pu être saluée par certains (au plan national et international), elle a aussi ouvert la voie, notamment dans les quartiers les plus défavorisés, aux partisans d'un discours plus musclé, accusant les modérés du Courant du Futur de ne pas venger la mémoire de Rafic Hariri ou d'abandonner la cause sunnite, récupérée par les mouvements islamistes.

Cette faiblesse relative du leadership politique apparaît aujourd'hui d'autant plus dangereuse du fait du recul de l'organe officiel de représentation du sunnisme: *Dar al-Fatwa*, ouvrant une nouvelle fenêtre d'opportunités aux militants salafistes<sup>13</sup>.

Du fait de divisions internes et sous l'effet d'une série de scandales associés à l'ancien grand Mufti de la République, Mohammed Rachid Qabbani, remplacé depuis par le cheikh Abd al-Latif Derian<sup>14</sup> (en avril 2014), accusés tour à tour d'avoir détourné d'importantes sommes d'argent ou d'avoir réalisé une alliance tacite avec le Hezbollah chiite, la popularité de l'institution s'en est ressentie<sup>15</sup>.

Cette désaffection de l'organe officiel va au-delà de son ancien leader et se manifeste jusque dans les branches régionales de l'institution. Ainsi à Tripoli, l'opposition au mufti Malek al-Shaar a conduit ce dernier à s'exiler à Paris durant plus d'un an avant de rentrer au Liban en octobre 2013<sup>16</sup>. Son absence a pu laisser le champ libre à d'autres institutions à l'agenda plus radical, à l'instar de la *Hayat al-Ulama al-Muslimin* (Ligue des Oulémas)<sup>17</sup>.

Instaurée au début de la révolution syrienne, cette organisation proche de la mouvance salafiste jouit d'une influence croissante<sup>18</sup>. Elle rassemble en son sein les religieux opposés au régime de Damas, à l'image du cheikh salafiste de Tripoli, Salem al-Rifai. Se voulant plus proche de la 'rue sunnite', elle adopte un discours bien plus virulent. En plus de s'attaquer avec violence au

<sup>12</sup> LEFÈVRE, *The Roots of Crisis in Northern Lebanon*, cit.

<sup>13</sup> R. LEFÈVRE, *Lebanon's Dar al-Fatwa and the Search for Moderation*, Carnegie Middle East Center, 5 janv. 2015.

<sup>14</sup> *Sheikh Abdel-Latif Derian elected Lebanon grand mufti*, in «Daily Star», 10 avril 2014.

<sup>15</sup> *Angry Mourners Accost Mufti Qabbani at Funeral*, in «Daily Star», 30 déc. 2013.

<sup>16</sup> *Tripoli Mufti Sheikh Malek al-Shaar returned to Lebanon*, in «Now Media», 8 oct. 2013.

<sup>17</sup> R. LEFÈVRE, *Tackling Sunni Radicalization in Lebanon*, Carnegie Middle East Center, 24 déc. 2014.

<sup>18</sup> Courant fondamentaliste de l'islam, qui prône aujourd'hui un retour à la religion pure des anciens (du Prophète et de ses Compagnons) en recourant à une lecture littérale des sources.

Hezbollah, elle n'hésite pas dans certains cas à critiquer et à délégitimer les institutions libanaises<sup>19</sup>.

#### 4. Une présence islamiste ancienne, aujourd'hui en recrudescence

Majoritairement sunnite et pénétrée par un conservatisme diffus, Tripoli est souvent considéré comme le bastion des mouvements islamistes au Liban. Lieu de naissance de l'un des fondateurs du salafisme en la personne de Rachid Rida (1865-1935), cette ville a néanmoins su préserver une coexistence et un vivre ensemble pluriconfessionnels, comme en témoignent les multiples écoles chrétiennes qui y sont représentées<sup>20</sup>.

Tripoli l'austère fut même la première à tolérer en son sein une maison de jeu (le Casino Cheval blanc) et ceci bien avant l'ouverture du Casino du Liban en 1959. Durant les années dorées du Liban, tavernes et minarets semblent y cohabiter en bonne entente, et si l'avènement d'organisations religieuses se réclamant d'un islam 'plus pur' caractérise aussi cette période, elles ne contribuent pas à radicaliser outre-mesure la ville ou à y menacer la diversité religieuse.

Les premiers mouvements islamistes à s'y implanter semblent être les Frères musulmans égyptiens avec la création de l'organisation '*Ibadu al-Rahman* (Les Serviteurs de Dieu) en 1956. En 1964, le cheikh Fathi Yakan entreprend de transformer ce groupe. Il fonde alors la *Jamaa Islamiya* (Association musulmane) dont les initiatives premières s'orientent surtout vers l'action sociale et caritative<sup>21</sup>.

Si la Guerre des Six Jours de 1967 et la défaite arabe conséquente constituent un tournant dans le conflit israélo-palestinien, elles le sont aussi dans la ville de Tripoli, influençant la psychologie collective de certains de ses habitants désormais davantage à l'écoute du message islamiste.

Par la suite, bien que relativement uniforme au plan confessionnel et à l'écart des principaux fronts, Tripoli est à son tour durement touchée par le conflit qui ravage le Liban de 1975 à 1989. Désireux d'imposer leur décision sur la ville, les troupes syriennes et leurs alliés locaux tentent d'en prendre le contrôle suscitant par là-même la réaction des mouvements islamistes.

Des groupuscules davantage militants voient alors le jour, à l'instar de la *Mouqawama al-Shaabiya* (Résistance Populaire), la *Harakat Lubnan al-Arabi* (Mouvement pour un Liban arabe) ou encore le groupe *Jund*

<sup>19</sup> LEFÈVRE, *Tackling Sunni Radicalization in Lebanon*, cit.

<sup>20</sup> KHASHAN, *Lebanon's Islamist Stronghold*, cit.

<sup>21</sup> *Ibid.*

*Allah* (Soldats de Dieu) issu de la *Jamaa Islamiya*, qui sont autant de structures qui rejoignent alors une autre organisation: la *Harakat al-Tawhid al-Islami* (Mouvement de l'Unité islamique) du cheikh Saïd Shaaban, lequel devient le fer de lance de la contestation islamiste dans la ville<sup>22</sup>.

Alors que la guerre civile bat son plein dans les années 1980, cette organisation prend le pas sur les troupes syriennes et s'empare de la ville. Elle transforme ensuite cette dernière en une forme d'«émirat islamique» entre 1983 et 1985. Avec l'imposition de la *sharia* (loi islamique), les manifestations externes de modernité et d'occidentalisation se voient proscrites (interdiction de la vente d'alcool, fermeture de cinémas et de cafés-trottoir)<sup>23</sup>.

Shaaban et les siens parviennent à instrumentaliser en partie la frustration, le ressentiment et la religiosité des composantes les plus conservatrices de la ville. Il obtient un soutien contextuel et financier de la part de la République islamique d'Iran, nouvellement constituée et désireuse d'exporter son modèle de révolution islamique. Il s'appuie aussi grandement sur le Fatah de Yasser Arafat, très présent dans les camps voisins de Nahr al-Bared et Al-Baddawi, et lui-même opposé à la Syrie de Hafez al-Assad<sup>24</sup>.

Aidées de leurs alliés locaux tels que le Parti Démocratique Arabe (PDA)<sup>25</sup> ou le Parti social nationaliste syrien (PSNS), les troupes syriennes s'attaquent aux groupes islamistes (*Al-Tawhid*) et parviennent à détruire leur appareil militaire en 1985. Les *moukhabarat* syriens et leurs alliés locaux du PDA s'en prennent ensuite durement au bastion islamiste de Bab al-Tebbaneh, et y massacrent plusieurs dizaines d'individus (certains avancent le chiffre de six-cents personnes) en décembre 1986<sup>26</sup>. Cet événement marque un nouveau stade dans la rupture profonde entre les mouvements islamistes de Tripoli et le régime syrien.

À la fin de la guerre civile, renforcés par le retour au pays de nombreux cheikhs formés en Arabie saoudite, les courants salafistes de Tripoli se reconstituent peu à peu. En 1995, ces derniers assassinent le cheikh Nizar Halabi: chef de la puissante Association des Projets de Bienfaisance islamiques

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> T. GADE, *Return to Tripoli: Battle over Minds and Meaning amongst religious leaders within the field of Islamism in Tripoli (Lebanon)*, FFI-Report, Kjeller, Norvège, mars 2009.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Milice et parti politique à dominante alaouite, fondée à Tripoli en 1976 par le frère de Hafez al-Assad: Rifaat. Très proche du régime syrien, elle est particulièrement bien implantée dans le quartier de Jabal Mohsen. L'ancien leader du PDA est Ali Eid, aujourd'hui il s'agit de son fils, Rifaat Eid.

<sup>26</sup> Journal «Al-Moustaqbal», Beyrouth, 5 décembre 2007.

(*Al-Abbash*)<sup>27</sup>. La mort de cette figure pro-syrienne engendre une forte réaction de la part des autorités libanaises et de leur parrain syrien à l'encontre des militants islamistes de Tripoli, dont beaucoup se réfugient dans les montagnes avoisinantes de Dinniyé.

À partir de 2006, le mouvement salafiste jihadiste *Fatah al-Islam* partisan d'Al Qaeda parvient à noyauter le camp palestinien de Nahr al-Bared à proximité de Tripoli<sup>28</sup>, y rassemblant en l'espace d'un an près de 300 combattants, décidés à menacer le statu quo libanais. Après de nombreuses pertes, l'armée parvient finalement à venir à bout de ces militants<sup>29</sup>.

Avec la révolution syrienne (2011), c'est la *Jamaa Islamiya*, davantage pragmatique et centrée sur la *salafiya al-ilmiya* (salafisme culturel) qui tend à gagner en visibilité. Assurant un rôle majeur dans la coordination et l'aide aux réfugiés (à Tripoli environ 70.000 personnes, soit plus de 10% des habitants de la ville, pour la plupart en situation de grande détresse), cette organisation apparaît comme l'acteur islamiste le plus influent de la scène politique sunnite libanaise<sup>30</sup>.

Au fil des ans, cette structure a su développer un réseau national d'écoles, de dispensaires et d'associations caritatives. Au Nord, elle est ainsi à la tête de l'Association éducative islamique et de l'Association médicale islamique, qui rassemblent respectivement 8 écoles, 12 dispensaires ainsi qu'un hôpital<sup>31</sup>. Elle dispose aussi d'une station de radio, *al-Fajr*, qui émet sur l'ensemble du territoire libanais. Autre facteur de légitimité, elle compte dans ses rangs de nombreux martyrs issus de ses confrontations avec Israël dans les années 1980 et 1990. Malgré cela, elle n'a pour l'instant pas pu transformer ces réalisations en succès électoral, pas même à Tripoli où aucun de ses candidats n'a été élu aux dernières élections législatives de 2009.

Ainsi, c'est l'hétérogénéité qui semble rester la règle dans ce courant salafiste marqué par l'absence d'autorité centrale et dans les différents groupes qui s'en réclament. Même pour les sujets qui pourtant pourraient faire consensus, à l'image de la crise syrienne, il est difficile de voir une position unifiée. Par exemple, alors que certains cheikhs encouragent les jeunes à aller

<sup>27</sup> Mouvement religieux s'inspirant d'une version soufie de l'islam et se rattachant à l'héritage de la mosquée d'Al-Azhar, par opposition à la tradition wahhabite. Il est proche du régime baassiste de Syrie.

<sup>28</sup> *Mapping Militant Organizations*, Stanford University, <<http://web.stanford.edu/group/mappingmilitants/cgi-bin/groups/view/17>> (dernier accès le 05.04.2016).

<sup>29</sup> Sur *Fatah al-Islam* et les mouvements jihadistes au Nord du Liban voir B. ROUGIER, *L'Oumma en fragments. Contrôler le Sunnisme au Levant*, Presses Universitaires de France, Paris 2011.

<sup>30</sup> LEFÈVRE, *The Roots of Crisis in Northern Lebanon*, cit.

<sup>31</sup> *Ibid.*

combattre aux côtés des rebelles syriens, d'autres s'y opposent.

Pour l'instant, et malgré sa popularité croissante, le salafisme au Liban reste un phénomène marginal. La branche de Dar al-Fatwa au Nord fait ainsi état de 3000 salafistes à Tripoli pour une population totale de 500.000 habitants<sup>32</sup>. Si ce chiffre paraît réduit, il doit néanmoins être pris avec précaution dans la mesure où il est difficile de présumer de l'influence exacte de ce type de mouvement, surtout en situation de crise.

Il n'en reste pas moins que la critique virulente régulièrement formulée par les leaders salafistes à l'endroit du Hezbollah pro-iranien contribue à renforcer l'attrait du mouvement chez un nombre croissant de sunnites inquiets de la prédominance du Parti de Dieu dans le système politique libanais. Les arguments non dénués de populisme mobilisés par ces derniers décrivant un État libanais asservi aux intérêts chiites et chrétiens trouvent ainsi davantage d'écho surtout dans les populations les plus défavorisées<sup>33</sup>.

D'autre part, la révolution syrienne et l'implication à grande échelle du Hezbollah dans le conflit, implication assumée et même revendiquée depuis avril 2013, participent à insuffler un souffle nouveau aux appels à combattre des salafistes aux côtés de leurs frères syriens (à l'instar du cheikh Salim al-Rifai en avril 2013)<sup>34</sup>. L'on voit ainsi de jeunes Tripolitains rejoindre parfois des groupes tels qu'*Al-Nosra* ou l'État islamique, qui accueillent volontiers ces combattants venus de l'étranger. Comme c'est le cas en Europe, face à la violence syrienne, le risque pour le Liban est alors de voir ces jeunes ultra-radicalisés revenir au pays et compromettre encore plus une paix déjà fragile.

##### *5. Une polarisation politique de plus en plus violente*

Si la population de Tripoli est majoritairement sunnite, la scène politique de cette ville n'est pas aussi uniforme qu'on pourrait le croire à première vue. Une diversité existe bel et bien, y compris au sein de cette communauté. Opposés au Courant du Futur et à l'Alliance du 14 Mars, certains groupes sont de fait proches de l'alliance pro-syrienne du 8 Mars et des positions du Hezbollah (soit par opportunisme, soit par conviction ou par pragmatisme politique).

<sup>32</sup> *Tripoli: Salafis Make Their Move*, in «Al Akhbar English», 21 mai 2012.

<sup>33</sup> LEFÈVRE, *Tackling Sunni Radicalization in Lebanon*, cit.

<sup>34</sup> T. GADE, *Conflit en Syrie et dynamiques de guerre civile à Tripoli*, in «Maghreb-Machreq», n. 218, avril 2013.

Nombre d'entre eux jouissent d'une implantation ancienne dans la grande ville du Nord. Par ailleurs, sous l'effet d'une nouvelle stratégie lancée par le Hezbollah à partir du milieu des années 2000, ces groupes ont pu bénéficier d'un soutien accru aussi bien au plan financier, logistique que militaire, si bien qu'au début de la révolution syrienne, le parti de Dieu pouvait compter sur le soutien de près de 1000 combattants répartis dans certains des principaux points-clés de la ville<sup>35</sup>.

Parmi ces groupes proches du Hezbollah, on peut citer les partisans du cheikh Hashem Minqara (très présent dans la zone portuaire d'al-Mina) ou ceux du cheikh Bilal Shaaban, bien établi dans le quartier populaire d'Abou Samra<sup>36</sup>. De même pour les familles Mori ou Aswad implantées dans la vieille ville et dans le quartier de Bab al-Tebbaneh.

Le parti chiite peut aussi compter sur le soutien de figures politiques locales, à l'image de Faisal Karamé: héritier d'une grande famille de notables, ou encore de l'homme d'affaires et ancien Premier ministre (de janvier 2011 à mars 2013) Najib Mikati, également proche de la famille Assad. En dehors de la communauté sunnite, le Hezbollah peut aussi s'appuyer sur les chrétiens du Parti social nationaliste syrien (PSNS) et sur le Parti démocratique arabe alaouite particulièrement présent sur la colline de Jabal Mohsen, surplombant le quartier de Bab al-Tebbaneh<sup>37</sup>.

La rancœur populaire à l'égard de ces groupes est allée crescendo au cours des récentes années et ces derniers ont pu constituer des cibles de choix pour les militants salafistes, rendant la scène politique de Tripoli particulièrement explosive. Peut-être cette violence n'est-elle nulle part aussi prégnante que dans le conflit trentenaire qui oppose les quartiers ennemis de Bab al-Tebbaneh et Jabal Mohsen<sup>38</sup>.

En effet, au nord-est de Tripoli, le long de la tristement célèbre «rue de Syrie» se déroule un conflit latent et aux racines profondes qui contribue à l'image négative de Tripoli. Dès les années 1970, les positions politiques divergent entre les quartiers de Bab al-Tebbaneh et Jabal Mohsen. À l'époque, alors que la grande majorité de la communauté sunnite soutient le leader palestinien Yasser Arafat dans sa lutte contre les troupes syriennes de Hafez

---

<sup>35</sup> LEFÈVRE, *The Roots of Crisis in Northern Lebanon*, cit.

<sup>36</sup> M. ABEDIN, *Lebanon: Opposition struggles for control of Tripoli*, in «lebanonwire.com», 12 janv. 2010, <<http://www.lebanonwire.com/1001MLN/10011216AT.asp>> (dernier accès le 05.04.2016).

<sup>37</sup> LEFÈVRE, *The Roots of Crisis in Northern Lebanon*, cit.

<sup>38</sup> Sur le conflit opposant Bab al Tebbaneh et Jabal Mohsen, voir INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *New Crisis, Old Demons: The Forgotten Lessons of Bab al Tebbaneh / Jabal Mohsen*, in «Middle East Briefing», n. 2914, oct. 2010.

al-Assad, les alaouites de Jabal Mohsen restent loyaux au puissant voisin.

Dans une zone déjà marquée par les événements de la guerre civile, avec l'assassinat de Rafic Hariri imputé à la Syrie, le feu de la haine reprend peu à peu, avant de s'embraser davantage depuis le début du conflit en Syrie.

Cette opposition atteint de nouveaux sommets lorsque la justice libanaise accuse le Parti démocratique arabe d'avoir participé aux deux attentats qui ont frappé les mosquées salafistes d'Al-Taqwa et d'Al-Salam en août 2013<sup>39</sup>, semant le chaos dans la capitale du Nord et démontrant une nouvelle fois dans quelle mesure le conflit syrien pouvait à tout moment déborder au Liban.

## 6. Confusion autour du rôle de l'armée

Comme pour bon nombre d'institutions libanaises (auto-reconduction du Parlement libanais depuis mai 2013, vacance de la présidence de la République depuis mai 2014), l'armée libanaise est marquée par une crise depuis 2005, crise que la révolution syrienne n'a pas aidé à résoudre.

Ainsi, face à la situation à Tripoli (ou à Eرسال ou à Nahr al-Bared par le passé), l'armée libanaise doit veiller à tenir compte de la réticence d'une partie de ses officiers à prendre une décision forte, au risque de voir sa cohésion menacée. En effet, l'armée libanaise, comme les autres institutions, recrute ses membres en fonction de leurs compétences mais aussi en fonction de leur appartenance confessionnelle. Dès lors, si l'équilibre communautaire est de mise parmi les hauts gradés, la base de l'armée est largement composée de soldats sunnites originaires pour beaucoup des zones rurales du Akkar au Nord du Liban<sup>40</sup>.

D'autre part, il ne faut pas oublier qu'en 1975, c'est le désaccord majeur entre les officiers musulmans et les officiers chrétiens quant à la politique à mener vis-à-vis des militants palestiniens au Liban qui participa à la désagrégation de l'institution militaire, précipitant ainsi plus encore le pays dans la guerre civile dont on commémore cette année 2015 les 40 ans. Dès lors, compte tenu du contexte régional largement influencé par le clivage sunnite/chiite (Syrie, Yémen, Irak, Arabie saoudite et Iran), une décision marquée dans un sens ou dans l'autre pourrait accroître les tensions déjà fortes entre ces deux communautés majoritaires au Liban.

Fait nouveau au sein de certaines franges de la communauté sunnite,

<sup>39</sup> *Tripoli mosque reopens after devastating bombing*, in «Daily Star», 31 mai 2014.

<sup>40</sup> LEFÈVRE, *The Roots of Crisis in Northern Lebanon*, cit.

ce sont les voix qui s'élèvent pour réclamer la défection de l'armée afin de créer une «armée libanaise libre» opposée à l'influence du Hezbollah perçue comme prédominante. Même si ces appels n'ont trouvé que peu d'échos jusqu'ici, ils constituent un phénomène intéressant dénotant un sentiment croissant de connivence entre l'armée libanaise et le Parti de Dieu.

Cette perception de connivence se trouve accentuée par la relative passivité de l'armée libanaise vis-à-vis de l'implication croissante et revendiquée du Hezbollah dans la crise syrienne, alors que les salafistes se plaignent de faire l'objet d'une surveillance de tous les instants de la part des organes sécuritaires de l'État.

Si cette perception est aujourd'hui mobilisée, c'est aussi parce que dans une certaine mesure, elle s'appuie sur l'histoire récente du Liban. En effet, durant l'occupation syrienne de 1976 à 2005, un nombre substantiel d'officiers eurent accès à des formations en Syrie, ce qui permit à Damas de tisser un étroit réseau d'influence qui à bien des égards s'est maintenu bien après le retrait des troupes syriennes du pays, donnant par là-même davantage de poids aux arguments de «deux poids, deux mesures» chers aux courants islamistes en mal de popularité<sup>41</sup>.

### *7. Quelques pistes de solution*

Les liens géographiques et socioculturels existant entre la Syrie et le Liban sont importants. Du fait de ses caractéristiques propres, ces liens ne sont peut-être nulle part aussi marqués qu'à Tripoli, donnant ainsi à la ville et à ses difficultés une résonance particulière qui mérite d'être approchée avec le plus grand sérieux.

Si, dans cet article, nous nous sommes surtout intéressé à Tripoli, les mouvements islamistes contestataires ne sont pas l'apanage de cette ville ni même du nord du Liban, comme l'attestent les cas de Earsal à l'Est au début 2014 ou l'affrontement qui oppose les hommes d'Ahmad al-Assir à l'armée à Saïda dans le sud du pays à l'été 2013<sup>42</sup>.

Même si le risque sécessionniste reste faible et que l'allégeance à l'État libanais semble toujours primer, y compris parmi les mouvements islamistes, l'on remarque néanmoins ici et là des demandes de plus en plus audibles pour renverser, y compris par les armes si nécessaire, le «statu quo chiïte» au Pays du Cèdre. Il en va de même quant à l'émergence de critiques de plus

---

<sup>41</sup> *Salafist sheikhs question killing of Tripoli militants*, in «Daily Star», 10 avril 2015.

<sup>42</sup> *Sheikh Al-Assir's Militants Kill Lebanese Soldiers in Sidon*, in «Al Monitor», 24 juin 2013.

en plus acerbes vis-à-vis d'un «double standard» qui fausserait l'approche des institutions libanaises.

Si l'influence des courants islamistes contestataires est limitée au sein de la communauté sunnite, le risque d'un dépassement des groupes traditionnels adeptes d'un sunnisme modéré tels que le Courant du Futur reste néanmoins réel, surtout dans un cadre de crise institutionnelle dans laquelle les attentes des citoyens libanais ne semblent pas constituer une priorité pour la classe politique, comme l'atteste la crise des ordures de l'été 2015 qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui.

Des solutions existent pourtant, elles consistent tout d'abord à renforcer le dialogue national afin de trouver les bases d'un nouveau compromis national. Pour redonner confiance aux citoyens dans les institutions publiques, la décentralisation longtemps évoquée mériterait également de devenir davantage une réalité. Cela permettrait de diminuer l'inertie politique tout en donnant aux acteurs locaux les instruments nécessaires pour répondre aux demandes émanant des citoyens, notamment en termes d'infrastructures et de développement.

Tout cela aurait inmanquablement des conséquences sur le discours des salafistes, et peut-être plus que toute autre chose, ce sont ces mesures qui pourraient contribuer à délégitimer les tenants d'une ligne radicale, quelle que soit leur confession.

Pour éviter que *Dar al-Fatwa* ne soit dépassée par des groupes à l'agenda révisionniste, le renforcement de cette institution comme interlocuteur-clé de la communauté sunnite doit rester une priorité. De même qu'une dissociation plus franche avec la révolution en Syrie et avec les rivalités régionales (Iran/Arabie saoudite) pour se concentrer davantage sur les problèmes libanais sont autant de mesures attendues par un grand nombre de citoyens et dont la prise en compte s'avérerait salutaire pour le pays.

Le 7 décembre 2015



Nicolas Dot-Pouillard\*

*Sur les frontières: le Parti syrien national social entre idéologie unitaire et États-nations<sup>1</sup>*

Le 19 février 2016, Adonis Nasr, un Libanais de 34 ans, décède dans le village de Kansabe, en Syrie, lors d'affrontements entre des membres du Parti syrien national social (PSNS) et de l'opposition armée au régime. Il est enterré deux jours plus tard dans la ville de Choueyfat, au Sud-Est de Beyrouth, après une cérémonie religieuse tenue dans l'église Mar Elias<sup>2</sup>. Membre du PSNS depuis 1998, il a été journaliste au quotidien libanais *Al-Bina*, organe central du parti dans les années 2000; il a également travaillé au sein de la maison d'édition du PSNS, Dar al-Fikr. En Syrie, il s'est engagé dans les Aigles de la tornade (*Nusur al-Zuba'*), une milice supplétive de l'armée gouvernementale affiliée au PSNS: elle regroupe indistinctement, depuis 2012, Syriens et Libanais.

En-dehors du Hezbollah libanais, mobilisé dans plusieurs régions

---

\* Depuis septembre 2013, Core-Researcher au sein du programme Wafaw (When Authoritarianism Fails in the Arab World), European Research Council (ERC); depuis septembre 2011: chercheur MAEE à l'Ifpo Beyrouth (recherches consacrées à 'La Palestine internationalisée. Les mobilisations transnationales autour de la question palestinienne'). Co-responsable du séminaire 'La Palestine en réseaux' (IFPO/Université de Birzeit) et co-administrateur des «Carnets de l'IFPO». Son dernier ouvrage s'intitule: *De la théologie à la libération: Histoire du Jihad islamique palestinien*, avec W. Al Haj et E. Rébillard (Préf. de O. Roy), La Découverte, Paris 2014.

<sup>1</sup> Cet article est le fruit de recherches menées dans le cadre du programme européen Wafaw. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne représente pas nécessairement les vues de l'institution qui l'a financé.

<sup>2</sup> *Al-Hezb zaffā al-Ma'sul fi-l-Ilam al-harbi li-Nusur al-Zuba' al-Rafiq al-Batal Adonis Nasr wa al-Rafiq al-Batal Jamal Kamal Shahidein* [Le Parti célèbre deux martyrs: le responsable des informations de guerre des Aigles de la tornade, le camarade-héros Adonis Nasr, et le camarade-héros Jamal Kamal], site du Parti syrien national social, 20 février 2016, <<http://ssnp.net/?p=11617>> (dernier accès le 15.04.2016).

syriennes, ou des groupes armés chiites irakiens présents autour du sanctuaire de Saïda Zaynab, près de Damas, la mobilisation de militants politiques non-syriens auprès des troupes du régime est souvent peu documentée. Le PSNS ou la Garde nationaliste arabe (GNS)<sup>3</sup>, une formation militaire d'obédience nassérienne, regroupant des activistes tunisiens, palestiniens, libanais et égyptiens dans la banlieue est de Damas, constituent pourtant des cas d'école: les militants arabes partis se battre auprès du régime depuis 2012 ne sont pas motivés par des facteurs confessionnels – des sunnites en sont membres. Leur idéal n'est pas révolutionnaire – ils défendent un régime existant. Ils ont une idéologie unitaire, qui n'est pas religieuse – la Nation arabe ou la Grande Syrie (*Surya al-kubra*). Ils se revendiquent de la «laïcité» (*ilmaniya*).

### «Central» et «Intifada»: les deux PSNS

Les membres libanais et syriens du PSNS présents sur le théâtre des opérations militaires en Syrie sont évalués à 8000 combattants<sup>4</sup>, dans les régions de Homs, Idlib, Alep, Lattaquié et Sweyda<sup>5</sup>, mais aussi dans les banlieues de Damas – Jaramana et la Ghouta orientale. Mouvement militaire, les Aigles de la tornade sont liés à la branche «historique» du PSNS, dite «centrale» (*markazi*). Elle est présidée par le député libanais Assad Hardan. Car il y a bien deux PSNS. Le PSNS «central» de Assad Hardan est allié, au Liban, au Hezbollah et au mouvement Amal. Il est membre, depuis 2005, de la Coalition du 8 mars<sup>6</sup>. Représenté au Parlement, le PSNS «central» est un parti municipal, avec des maires (*mukhtar*) et des conseillers municipaux, notamment dans plusieurs régions chrétiennes du Liban: Bikfaya, Debbayeh, Jil al-Dib, Sin al-Fil. Nombres de ses partisans

<sup>3</sup> N. DOT-POUILLARD, *Les gauches arabes, orphelines de révolution*, in «Revue Moyen-Orient», janv.-mars 2016, pp. 78-83.

<sup>4</sup> Ces évaluations sont sujettes à caution: elles émanent tantôt de l'Organisation syrienne des droits de l'homme (OSDH), tantôt de journalistes du monde arabe (*Al-Akhbar*). Le PSNS ne communique pas sur le nombre de ses activistes engagés en Syrie.

<sup>5</sup> *The SSNP Hurricane in the Syrian Conflict: Syria and South Lebanon are the same battlefield*, in «al-Akhbar English», 3 févr. 2014, <<http://english.al-akhbar.com/node/18502>> (dernier accès le 15.04.2016).

<sup>6</sup> La Coalition du 8 mars regroupe, depuis février 2005, le Hezbollah et le mouvement Amal, chiïtes, les Maradas, maronites, le Parti démocratique libanais, druze, ainsi que de petites formations nationalistes arabes, comme l'Organisation populaire nassérienne de Oussama Saad. À partir de février 2006, le Courant patriotique libre (CPL) de Michel Aoun, une des principales formations maronites, rejoint la Coalition du 8 mars.

sont de confession grecque-orthodoxe ou grecque-catholique, mais pas seulement. Le PSNS garde une implantation dans la communauté chiite et a des bureaux dans la banlieue sud de Beyrouth. Parti se revendiquant de la laïcité, il a été au cœur des mobilisations pour l'abolition du système confessionnel du printemps 2011. En Syrie, cette branche «historique» du PSNS est membre, depuis 1989, du Front national progressiste (FNP), aux côtés du parti Baath syrien. En Jordanie, elle fait partie de la Coalition des partis nationalistes et de gauche jordaniens<sup>7</sup>.

Ce PSNS est la composante la plus institutionnalisée de la galaxie «nationaliste syrienne»<sup>8</sup>: il existe cependant un second PSNS, parfois appelé PSNS «*Intifada*». Il est présent au Liban: son principal dirigeant est Antoine Abu Haydar<sup>9</sup>. En Syrie, il s'est quelque peu renforcé depuis le milieu des années 2000. Il tire ses origines d'une scission de la branche centrale, intervenue en 1957, emmenée par un Libanais originaire de Beit Méry, Georges Abdel Massih (1908-1999). En Syrie, le PSNS «*Intifada*» est dirigé par Ali Haydar. Ministre de la Réconciliation nationale depuis juin 2012, nommé par Bashar Al-Assad et par le Premier ministre de l'époque, Ryad Hijab<sup>10</sup>, l'homme se présente comme le représentant d'une opposition 'modérée' au régime. En mai 2012, son fils est tué par des hommes armés, sur une route menant de Homs à Masyaf<sup>11</sup>. Régime ou opposition, Ali Haydar n'a jamais accusé explicitement qui que ce soit, se voulant l'homme de la «réconciliation nationale». Il a pris les commandes de l'organisation en Syrie en 2008. Il est allié à Qadri Jamil, un ancien communiste syrien ayant fondé le Parti de la volonté populaire. Certains des partisans du PSNS «*Intifada*» ont participé aux premières manifestations contre le régime syrien, au printemps 2011 – au contraire de ceux de la branche «centrale» du parti. Cependant, en intégrant le gouvernement syrien, Ali Haydar a fait du PSNS «*Intifada*» le représentant d'une opposition domestiquée.

De nos jours, la mouvance «nationaliste syrienne» est une survivante:

<sup>7</sup> Cette Coalition (*Ittilaf*) est notamment composée du PSNS en Jordanie, du Parti Baath, du Parti communiste jordanien (PCJ), du Parti de l'unité populaire démocratique (*al-Wahda*) et du Parti du peuple démocratique (*al-Hashd*).

<sup>8</sup> Par commodité, nous nommerons du seul nom de PSNS la branche «centrale»: lorsqu'il s'agira en l'occurrence du PSNS de Georges Abdel Massih, nous l'appellerons le PSNS «*Intifada*».

<sup>9</sup> En 1998, Antoine Abu Haydar et le PSNS «*Intifada*» au Liban refusent une tentative d'unification des différentes branches du parti.

<sup>10</sup> En août 2012, soit deux mois après sa nomination comme Premier ministre, Ryad Hijab rejoint les rangs de l'opposition syrienne.

<sup>11</sup> *Son of SSNP Leader slain in Syria*, in «Al-Akhbar» et «Reuters», 3 mai 2012, <<http://english.al-akhbar.com/content/son-ssnp-leader-slain-syria>> (dernier accès le 15.04.2016).

le PSNS est né en 1932, sous la férule intellectuelle d'Antun Saadé (1904-1949). Son passé est lié à celle du Mandat français. Au Liban, son sigle ne peut historiquement s'accoler qu'à deux autres organisations: le Parti communiste libanais et les Phalanges libanaises (*Kata'eb*), respectivement nés en 1925 et en 1936<sup>12</sup>. L'histoire des deux PSNS est obscure pour l'observateur néophyte: l'idéologie «nationaliste syrienne» est singulière, et se distingue des utopies nationalistes arabes, de gauche ou islamistes. Le passé du PSNS est scandé de scissions et de réunifications, entre Damas et Beyrouth. L'analyse des deux PSNS est d'autant plus difficile que la littérature sur le sujet est rare, notamment en anglais et en français<sup>13</sup>. En arabe, les sources sont nombreuses, mais, pour l'essentiel, partisans et militantes. La crise actuelle des États-nations – notamment syrien – ont profité aux «nationalistes syriens». Car la longue histoire du PSNS est d'abord celle d'une protestation contre la fragmentation d'un territoire rêvé, et idéalisé a posteriori: celui qui voit naître, progressivement, à partir d'avril 1920 et de la mise en place des mandats français au Liban et en Syrie, deux réalités d'abord territoriales, ensuite nationales, distinctes. Encore aujourd'hui, en 2016, Liban et Syrie sont des réalités contestées par des formations dont le nationalisme est aussi un régionalisme moyen-oriental. La mobilisation armée du PSNS «central» n'est pas seulement celle de ses membres syriens: de jeunes Libanais s'approprient un combat, militaire, qu'ils ne veulent plus distinguer du Liban, en une abolition des frontières, qu'ils ne reconnaissent pas.

Cependant, les deux PSNS doivent affronter une contradiction d'ampleur. Ils sont sur les frontières, et transnationaux. Mais ils n'ont pu échapper à la logique de l'État-nation. Au Liban, le PSNS «central» répond, au moins

---

<sup>12</sup> En ce qui concerne le Parti communiste libanais (PCL), l'adjectif libanais est abusif, en ce qui concerne son origine. Il naît en effet comme Parti communiste du Liban et de Syrie. Sa direction comprend également, à l'origine, un membre du Parti communiste palestinien d'origine juive – Elie Tepper. Il faut attendre l'année 1958 pour voir les PC libanais et syrien définitivement séparés. Cf. T.Y. ISMAEL and J.S. ISMAEL, *The Communist Movement in Syria and Lebanon*, University Press of Florida, Gainesville, FL 1998.

<sup>13</sup> Cf. F. MERMIER, *Commémorer la résistance à Beyrouth-Ouest*, in F. MERMIER et C. VARIN (dir.), *Mémoires de guerres au Liban (1975-1990)*, Actes Sud-Sindbad, Arles 2010, pp. 185-204; F. MERMIER, *À l'ombre du leader disparu: Antoun Saadé et le Parti syrien national social*, in F. MERMIER et S. MERVIN (dir.), *Leaders et partisans au Liban*, Karthala-Ifo-IISM, Paris 2012, pp. 187-217; A. BISHARA (dir.), *Antun Sa'adeh. The Man, his Thought. An Anthology*, Ithaca Press, London and Beirut 2007; J. HERRERA, *Les diasporas d'Amérique latine et la crise syrienne*, in F. BURGAT et B. PAOLI (dir.), *Pas de printemps pour la Syrie? Les clés pour comprendre les acteurs et les défis de la crise (2011-2013)*, La Découverte, Paris 2013, pp. 322-331.

depuis le début des années 1960, a des réalités nationales: il est devenu un parti libanais, et s'ancre dans des dynamiques institutionnelles, qu'elles soient parlementaires ou municipales, qui ne sont pas celles de Damas. La branche «*Intifada*», si elle demeure présente au Liban, a une histoire désormais liée à celle de la Syrie de la guerre civile. Les devenirs complexes des deux PSNS, des formations aux frontières de l'histoire libanaise et syrienne, permettent non plus d'interroger l'histoire des partis politiques à l'aune des États-nations, mais bien d'interroger les États-nations, leurs crises et leurs résiliences, au miroir des partis politiques.

### *Le PSNS: un nationalisme régionaliste*

L'idée d'une Grande Syrie, incluant le Liban, la Syrie, la Jordanie, la Palestine, et l'Irak n'est pas propre au PSNS<sup>14</sup>: le terme est déjà utilisé à l'automne 1920 par le futur roi Abdallah de Jordanie, le frère de l'émir Fayçal. En novembre 1946, devant le Parlement jordanien, il intègre de nouveau l'idée de Grande Syrie comme partie prenante de la politique étrangère de la jeune monarchie jordanienne<sup>15</sup>. Mais Antun Saadé est sans doute celui qui a le plus théorisé, si ce n'est idéologisé, l'idée d'un vaste territoire supposément «syrien» faisant fi des frontières mandataires. Le nationalisme qu'il promeut n'est pas fondé sur la langue – arabe – ni sur la religion – la constitution du PSNS, qu'il rédige en novembre 1934, appelle, dans son article trois, à «séparer la religion de l'État», et à «interdire aux hommes de religion d'entrer dans les affaires politiques»<sup>16</sup>: c'est un nationalisme géographique, basé sur l'idée d'une commune appartenance à une civilisation méditerranéenne particulière qu'il promeut. Selon Antun Saadé, la géographie et «l'environnement naturel» (*al-bia' al-tab'iya*) façonnent les sociétés humaines, selon un schéma purement déterministe. L'historien palestinien Maher Charif décrit également la pensée d'Antun Saadé comme un «nationalisme régionaliste»: Saadé ne réfute pas l'existence d'une identité arabe, mais elle ne peut être à l'origine d'un sentiment

<sup>14</sup> Dans sa théorisation de la Grande Syrie, Antoun Saadé inclut également le Koweït et l'île de Chypre.

<sup>15</sup> A. BISHARA, *Sa'adeh and the Greater Syria Scheme*, in BISHARA (dir.), *Antun Sa'adeh. The Man, his Thought. An Anthology*, cit., pp. 121-122.

<sup>16</sup> *Dustur al-Hezb al-suri al-qawmi al-ijtima'i* [Constitution du Parti syrien national social], novembre 1934, in A. SAADÉ, *Al-Dalil ila-l'Aqida al-suriya al-qawmiya al-ijtima'iya* [Le Guide vers la croyance syrienne nationale sociale], al-Murraqan li-l-Taba' wa-l-nashr, Beyrouth 1993.

national. Ce qui fait la cohérence du Bilad al-Sham, c'est une unité géographique et historique idéalisée: pour Maher Charif, le nationalisme d'Antun Saadé, laïque et areligieux, se calque sur des territoires marqués par «une pléthore de religions [...]. Saadé lui-même a étendu l'espace de la Grande Syrie pour y inclure l'Irak, un autre pays arabe aux frontières du Bilad al-Sham, et composé de populations variées, embrassant des religions, des sectes et des croyances diverses»<sup>17</sup>.

Ce nationalisme géographique n'est cependant pas très éloigné d'une forme de nationalisme racial, selon Gilbert Achcar, pour qui l'idéologie du PSNS est clairement «calquée sur le modèle nazi»<sup>18</sup>. L'influence du nationalisme radical et racial allemand sur le PSNS est indéniable: le drapeau du parti s'inspire de celui du NSDAP – ses activistes, aujourd'hui, s'en défendent. Contrairement à la tradition des mouvements nationalistes palestiniens – du Fatah au Front populaire pour la libération de la Palestine –, la distinction entre Juifs et phénomène sioniste n'est pas nette: jusqu'à aujourd'hui, certains opuscules militants du PSNS utilisent encore le terme antisémite de «Juifs de l'intérieur» (*Yahoud al-dakhil*) pour désigner ses ennemis politiques. À l'origine, la vision nationaliste de Saadé n'est pas non plus très éloignée du modèle fasciste, au moins en ce qui concerne une société fondée sur les «corporatismes» professionnels. Si l'adjectif social est revendiqué, le PSNS refuse la lutte de classe, et se veut, à ses débuts, un anticommunisme. Cependant, le PSNS aura, notamment dans les années 1970, ses tendances de gauche, si ce n'est marxisantes, notamment en raison de sa proximité d'alors avec le mouvement national palestinien, présent au Liban.

### *Un militantisme régional*

Le PSNS a son idéologie pan-syrienne et unitaire. Elle est fondée sur trois refus. Le premier est celui de la réalité des mandats français au Liban et en Syrie à partir de 1920, mais également du mandat britannique, en Palestine et en Irak. Le second refus est relatif à la création d'États-nations libanais et syriens indépendants à partir de 1943. Le dernier refus, tout aussi central dans l'identité politique du parti, est celui d'Israël. L'histoire du PSNS est alors celle d'une organisation dans laquelle le militantisme

<sup>17</sup> M. CHARIF, *Antun Sa'adah's Secularism and Regionalist Vision of the Nation*, in «Al-Mashriq. A Quarterly Journal of Middle East Studies», vol. 9, n. 34, sept. 2010.

<sup>18</sup> G. ACHCAR, *Les Arabes et la Shoah. La guerre israélo-arabe des récits*, Actes Sud-Sindbad, Arles 2009, pp. 127-128.

régional et transnational n'est pas une vague expression: l'idéologie trouve sa traduction politique dans des parcours militants croisant le plus souvent le Liban, la Syrie, la Palestine mandataire et parfois la Jordanie. En mai 1948, face aux groupes armés sionistes qui formeront ultérieurement l'ossature de l'armée israélienne, le PSNS forme sa propre milice en Palestine mandataire: la Tornade rouge (*al-Zuba' al-ahmar*). Elle n'est pas constituée uniquement d'activistes palestiniens: certains de ses responsables militaires viennent de Lattaquié, en Syrie (Muhammad Dib Anios), mais aussi des régions libanaises de la Bekaa et du Chouf (Muhammad Said Aql et Fawaz Khafaja<sup>19</sup>).

En juin 1949, le PSNS tente un coup d'État – manqué – contre le gouvernement libanais de Ryad Al-Sulh. De nos jours, le PSNS le célèbre encore comme sa «première révolution» (*al-Thawra al-ula*). Indistinctement, Libanais, Palestiniens et Syriens y participent – nombre d'entre eux sont fusillés dans les mois suivant par l'armée libanaise. Ainsi de Muhammad Kasab Zubi: originaire de Cheikh Miskin, au sud de la Syrie, il a intégré le parti en 1948, après avoir participé, comme engagé volontaire au sein de l'armée jordanienne, aux guerres israélo-arabes de 1948. Il est fusillé le 21 juillet 1949 par l'armée libanaise, après la tentative de coup d'État du PSNS. Certains membres de l'organisation, palestiniens, sont réfugiés au Liban: ils participent également, à ce titre, à la «première révolution»: Muhammad Shalabi a intégré le PSNS à Haïfa, sa ville d'origine, en 1942. Membre de la Tornade rouge, il émigre un temps en Syrie, avant de rejoindre le Liban, en 1949. Il est exécuté à la prison de Ramle, le 21 juillet 1949<sup>20</sup>. Syriens et Palestiniens participent également à la «seconde révolution», celle lancée par le PSNS au Liban le 31 décembre 1961, cette fois-ci contre la présidence de Fouad Chehab. Sur les 31 morts que déplore alors le PSNS, neuf sont d'origine palestinienne, et neuf ont la citoyenneté syrienne<sup>21</sup>. Le PSNS est souvent considéré comme une formation ayant une très forte composante confessionnelle chrétienne. Cependant, l'appartenance communautaire des différents «martyrs»

<sup>19</sup> GH. AL-KHALIDI, *Al-Muqawama al-qawmiya* [La résistance nationaliste], publication du PSNS, Beyrouth 2000, pp. 19-20.

<sup>20</sup> *Ibid.*, pp. 36-37. Sur la «première révolution» de juin 1949 du point de vue du PSNS, voir également GH. AL-KHALIDI, *Saadé wa-l-Thawra al-ula* [Saadé et la première révolution], publication du PSNS, Beyrouth 1997.

<sup>21</sup> AL-KHALIDI, *Al-Muqawama al-qawmiya*, cit., pp. 43-48. Sur la tentative de coup d'État de décembre 1961, voir aussi: GH. AL-KHALIDI, *Al-Hezb al-qawmi wa-l-Thawra al-thaniya (1961-1962). Al-Inqilab wa-l-Muhakamat* [Le Parti national et la seconde révolution. Le coup d'État et les procès], publication du PSNS, Beyrouth 2003.

recensés par le PSNS relativise cette idée: les militants syriens sont autant sunnites que chrétiens – tout comme les Palestiniens.

### *Un triangle libanais, syrien et palestinien*

Liban, Palestine et Syrie sont encore plus entremêlées, pour le PSNS, dans les années 1970: les deux branches du Parti, «centrale» et «*Intifada*», sont légalisées au Liban depuis 1969, et sont membres du Mouvement national libanais, aux côtés du Parti communiste libanais (PCL) et du Parti socialiste progressiste (PSP) druze de Walid Joumblatt. Elles sont également proches des Palestiniens. De nationalité jordanienne, autrefois membre du Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP), une organisation de gauche, Khaled Kalaldehy<sup>22</sup> précise: «Lorsque je suis arrivé au Liban au milieu des années 1970, je percevais le PSNS comme une organisation de droite, par rapport à son idéologie, celle de Saadé. Alors que nous, au FDLP, nous étions clairement marxistes. Mais sur le champ de bataille, en réalité, face aux Phalanges libanaises, droite ou gauche, ça ne voulait plus dire grand-chose. La vraie droite, pour nous, c'était ceux qui étaient alliés à Israël. Or, le PSNS ne l'était pas! J'ai participé à plusieurs batailles: avec le FDLP, nous avons souvent une bonne coordination militaire avec le Fatah, mais aussi, parmi les Libanais, avec les militants du PSNS». La tendance la plus marxisante du parti «central», autour de Inam Raad et Abdallah Saadé, se fait appeler l'Aile du centre (*Jinah al-Markaz*): elle s'oppose alors au régime syrien, qui s'affronte en 1976, au Fatah. Le PSNS est alors coupé en trois: l'Aile du centre se fait proche du Fatah, du Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP) et du FDLP, et, en général, de la gauche libanaise. Youssef Al-Achcar et Assad Hardan animent une Aile dissidente (*Jinah al-khawarij*), qui soutient l'armée syrienne. Ces deux courants se réunifient malgré tout en 1978: le PSNS «central» se reconstitue. Le troisième PSNS, celui de Georges Abdel Massih, est également présent au Liban, mais il est bien plus faible.

Il est un dirigeant du PSNS qui est emblématique de cette période, et

---

<sup>22</sup> Entretien de l'auteur avec Khaled Kalaldehy, Amman, février 2013. Ancien membre du FDLP, Khaled Kalaldehy a combattu au Liban au sein de la milice du Front lors de la seconde moitié des années 1970. Il a animé le mouvement de contestation contre la monarchie jordanienne en mars 2011, et a été le dirigeant du Mouvement de la gauche sociale jordanien. Depuis 2014, Khaled Kalaldehy est ministre jordanien des relations avec le Parlement, en charge de la réforme de la loi électorale.

de ces singulières diagonales transfrontalières: le poète Kamal Kheir Beik. Il est originaire de Qardaha, en Syrie – du même village que le président Hafedh Al-Assad. Il est de confession alaouite. Il a adhéré au PSNS au début des années 1950. En 1961, il a participé, au Liban, à la «seconde révolution» du PSNS. Il s'enfuit en France: il commence des études de doctorat, sous la direction de Jacques Berque – qu'il termine en Suisse, où il enseigne. Il peut retourner au Liban à partir de 1969, amnistié par les autorités libanaises. Homme de lettres, il est également l'un des fondateurs de la revue «Shi'r» (Poésie), aux côtés d'Adonis – un temps membre du PSNS –, de Youssef Al-Khal et de Ounsi Al-Hajj<sup>23</sup>. Membre de la direction du PSNS «central», il est également proche des Palestiniens. Au début des années 1970, il travaille avec Waddi Haddad (1927-1978), le responsable des opérations secrètes du Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP), mais aussi avec Anis Naccache – un Libanais membre du Fatah qui embrassera, ultérieurement, la cause de la révolution islamique irnienne. Il côtoie Abou Daoud, un fondateur du Fatah, qui est également l'un de ses principaux responsables militaires. Il est l'un des coordinateurs, en décembre 1975, de la prise d'otage des ministres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), à Vienne: cette opération, bien souvent décrite comme étant celle du Vénézuélien Carlos (Illitch Sanchez Ramirez) ou du FPLP, était en réalité le fruit d'une coopération sécuritaire entre le Fatah, le FPLP et certains membres du PSNS, à partir du Liban<sup>24</sup>. Kamal Kheir Beik est assassiné à Beyrouth le 5 novembre 1980, par des membres d'un mouvement nassérien, les Mourabitouns (Gardiens). Il est enterré au cimetière des martyrs de Chatila: sa tombe, ornée du symbole du parti, se situe dans cette enclave palestinienne aujourd'hui gérée par l'OLP, où repose également l'écrivain palestinien Ghassan Kanafani (1936-1972), à quelques dizaines de mètres de l'entrée du camp de réfugiés du même nom.

Son itinéraire politique – et poétique – est certes emblématique d'une époque – celle d'un tiers-mondisme arabe où la présence des mouvements palestiniens en Jordanie et au Liban favorisait, de fait, des phénomènes d'adhésion partisane radicale chez de jeunes Libanais, Jordaniens, Syriens, pour qui «la révolution arabe» passait par «la reconquête de la Palestine». Mais Kamal Kheir Beik est également emblématique d'une certaine forme

<sup>23</sup> Sur l'histoire de la Revue «Shi'r» au Liban et dans le monde arabe, son influence sur le modernisme littéraire et les liens de certains de ses fondateurs avec la mouvance «nationaliste syrienne», cf. D. BADINI, *La revue Shi'r/Poésie et la modernité poétique arabe (Beyrouth 1957-1970)*, Actes Sud-Sindbad, Arles 2009.

<sup>24</sup> Entretien de l'auteur avec Anis Naccache, Beyrouth, août 2010. Voir également A. DAOUD, *Palestine. De Jérusalem à Munich*, Anne Carrière, Paris 1999.

de militantisme propre au PSNS, qui ne commence pas avec les années 1960, et qui, d'une certaine manière, est quelque peu réactivée par l'actuelle crise syrienne: c'est d'abord comme syrien qu'un militant PSNS se définit, et le militantisme doit se calquer, à la lettre, sur l'idéologie.

### *Un «activisme idéologique»*

Ce type de mobilisation transnationale, associant Liban, Syrie et Palestine, n'est pas propre au PSNS: ce fut aussi celui du Fatah, dans les années 1970. Des centaines de Libanais, mais aussi de Jordaniens et de Syriens, y adhérèrent<sup>25</sup>. Cependant, le Fatah se définissait bien comme palestinien. Le cas du PSNS est différent: ses activistes, à l'époque, ne franchissent pas seulement des frontières géographiques – un Syrien milite par exemple au Liban –, ils théorisent cela idéologiquement. Ils se définissent comme syriens, non pas au sens de l'État-nation connu et issu de l'indépendance de 1943, mais au sens d'un espace géographique défini comme immuable, divisé depuis les années 1920, et à unifier. Il y a une corrélation profonde entre un projet régionaliste et unitaire – la Grande Syrie – et une pratique politique: en ce sens, le PSNS est le parti d'un véritable «activisme idéologique»<sup>26</sup>, et d'une idéologie appliquée. Cette dimension n'est pas éteinte aujourd'hui. La guerre syrienne permet à de jeunes Libanais du mouvement de prendre les armes: ils meurent à Homs ou à Lattaquié. L'histoire s'est cependant inversée sur un point: auparavant, c'est au Liban qu'échouaient Syriens et Palestiniens, des tentatives de coups d'État de 1949 et de 1961 à la guerre civile commencée en 1975. Maintenant, c'est l'inverse: c'est en Syrie qu'il faut partir se battre.

Cet «activisme idéologique» est au cœur de l'identité du parti. Les jeunes membres, qui peuvent y adhérer à partir de seize ans, participent à des camps de jeunesse (*Mukhayamat al-Ashbal*) qui, étalés sur plusieurs jours, alternent deux activités: une série d'entraînements physiques de type quasi-militaire, parfois assortis de punitions corporelles, et des cours d'éducation idéologique – histoire du parti, apprentissage de la pensée du *Za'im* (dirigeant), Antun Saadé, récitation systématique, au lever du jour, du Serment du PSNS (*Qasm*), appris par cœur<sup>27</sup>. Naturellement,

<sup>25</sup> N. DOT-POUILLARD, *De Pékin à Téhéran, en regardant vers Jérusalem. La singulière conversion à l'islamisme des Maos du Fatah*, in «Cahiers de l'Institut Religioscope», n. 2, déc. 2008.

<sup>26</sup> M. RODINSON, *De Pythagore à Lénine. Des activistes idéologiques*, Fayard, Paris 1992.

<sup>27</sup> Entretien de l'auteur avec des jeunes membres du PSNS «central» ayant participé à des «camps de jeunes», Beyrouth, été 2015.

un membre libanais du parti se présentera à son interlocuteur comme de nationalité syrienne, tout en précisant qu'il est de citoyenneté libanaise. Selon un partisan jordanien du PSNS, «c'est cette croyance (*'aqida*) qui distingue le PSNS du parti Baath en Syrie, depuis les débuts de la guerre (de 2011). Le Baath recrute sur des facteurs clientélistes, alors que le PSNS recrute sur des facteurs idéologiques. Le Baath n'a plus grand chose à présenter en termes d'idées, alors que le PSNS a un vrai projet alternatif à celui des islamistes et des takfiristes. Un projet laïc, social, mais aussi régional (*iqlimi*) qui s'adresse au-delà des seuls Syriens, et qui propose de reconstruire la Syrie sur d'autres bases. Le PSNS ne se bat pas en Syrie pour défendre un régime: il se bat pour défendre une idée. De ce point de vue, le PSNS devra avoir toute sa place dans la reconstruction du pays, après la guerre»<sup>28</sup>.

L'idéologie de la «Grande Syrie», laïque et unitaire, se révèle également dans les noms donnés par les militants du PSNS à leurs enfants: volontairement, ce ne sont le plus souvent pas des noms confessionnels. Pour un jeune militant du PSNS: «Prends n'importe quelle famille PSNS. Et ce, quelle que soit sa confession: tu auras les mêmes prénoms qui sont donnés aux enfants, et ces prénoms ne correspondent pas à une affiliation communautaire, comme Muhammad pour les Musulmans, ou Charbel pour les Chrétiens. Tu as des noms qui reviennent dans toutes les familles PSNS, quelle que soit leur confession: Adon et Adonis, Qadmous, Nidal, que l'on donne également aux filles, Fida»<sup>29</sup>.

Le PSNS se veut l'emblème d'un nationalisme anticolonial, réfractaire par essence aux frontières mandataires. C'est une dimension indéniable de l'identité du parti. Elle montre aussi la fragilité des récits liés aux États-nations, libanais ou syriens. Cependant, sans avoir complètement cédé au «patriotisme» libanais ou syrien, le PSNS n'en est pas moins affecté par des formes nationales qui l'obligent à toujours réajuster sa politique en fonction de dynamiques plus locales.

### *Le PSNS face à la réalité des États-nations*

Tout en prônant une idéologie unitariste et régionaliste, le PSNS s'est doublement nationalisé, moins dans le sens de la Grande Syrie dont il

<sup>28</sup> Entretien de l'auteur avec un partisan de la branche jordanienne du PSNS «central», Amman, 15 février 2016.

<sup>29</sup> Entretien de l'auteur avec un partisan du PSNS au Liban, cérémonie du PSNS à l'occasion de l'enterrement de Sanaa Muheidly, Anqoun, août 2008.

rêve, que dans celui de deux États-nations dont les devenir sont certes liés, mais également différenciés: le Liban et la Syrie. Le PSNS de Assad Hardan et le PSNS «*Intifada*» du ministre syrien Ali Haydar demeurent sur les frontières, tout à la fois libanais et syriens. Mais une relative autonomie est accordée à leurs branches locales. Certes, le président du PSNS «central» demeure Assad Hardan, qui, tout en étant député libanais, dirige de facto le parti en Syrie. Néanmoins, il existe deux postes spéciaux de «président et de vice-président du bureau politique<sup>30</sup> du PSNS au Sham», respectivement occupés par Nadhira al-Adhmeh et Safwan Salman<sup>31</sup>. Les deux PSNS sont représentées au Liban et en Syrie: mais leur évolution politique respective a fait que le premier, «central», est désormais majoritaire au Liban, tandis que le second, celui de Georges Abdel Massih, a plus une existence syrienne que libanaise.

La logique de nationalisation fonctionne même au plus fort de la guerre civile syrienne: en octobre 2012, un nouveau PSNS fait son apparition. Il n'existe qu'en Syrie. Il est emmené par un dirigeant historique du parti, Issam Muhayri, qui conteste le leadership d'Assad Hardan sur l'organisation<sup>32</sup>. C'est également en Syrie qu'apparaissent, dans les années 2000, de petites factions se réclamant de l'idéologie du PSNS, opposées au Président Bashar al-Assad: elles appellent, en 2011, à la «chute du régime». L'une d'elles, fondée en 2006, le Mouvement syrien nationaliste social de Amin Zaydo, s'est rapproché des Frères musulmans syriens, à l'antipode du tropisme pro-régime du courant «central»<sup>33</sup>.

<sup>30</sup> La direction du PSNS, transnationale, est composée d'un bureau politique (*maktab siyasi*), d'un haut conseil (*majlis 'ala*) et d'un conseil national (*majlis qawmi*), élu par le congrès national (*al-mu'tamar al-qawmi*).

<sup>31</sup> *Al-Ra'is Al-Assad iabhatu ma' Hardan wa Qiyada al-Hezb al-Awda'. Wa Iu'kidu: tajawazat al-Marhala al-asa'b* [Le Président Assad étudie la situation avec Hardan et avec la direction du Parti, et affirme que l'étape la plus difficile a été franchie], PSNS, 12 novembre 2011, <<http://ssnp.net/?p=6508>> (dernier accès le 15.04.2016).

<sup>32</sup> CH. AYOUB, *Mashakil al-Hezb al-souri al-qawmi fi-Lubnan wa Surya* [Problèmes au sein du Parti syrien national au Liban et en Syrie], in «al-Dyar», 10 mars 2014, <<http://www.addiyar.com/article/612192-ايروسون-انبل-يفي-موقلا-ايروس-الابزحل-الكاشم>> (dernier accès le 15.04.2016).

Selon certaines sources proches du PSNS au Liban, cette scission aurait été orchestrée par le cousin de Bashar al-Assad, Rami Makhlouf. Entretien de l'auteur avec un proche du PSNS, Beyrouth, mai 2014.

<sup>33</sup> Il existe enfin une dernière formation se réclamant du PSNS, présente uniquement en Syrie: l'Aile de la renaissance nationale sociale, dirigée par Fadi Madi. En 2011, elle a appelé à la «chute du régime» de Bashar al-Assad.

*Des logiques «patriotiques»?*

Le PSNS n'existe plus dans les Territoires palestiniens. En Irak, il n'a jamais véritablement trouvé sa base sociale. Il est présent en Jordanie: mais il a fallu attendre la crise syrienne pour qu'il puisse réellement recruter des membres. En Syrie, il est divisé en trois branches – mais la guerre et les réalités miliciennes ont néanmoins donné une nouvelle vigueur à ses deux principaux courants. En réalité, depuis la fin des années 1960, c'est surtout au Liban que le PSNS se déploie – au point d'être parfois confondu avec le Pays des cèdres. L'espace politique syrien lui fut en effet longtemps fermé. Au Liban, c'est l'inverse: c'est un acteur majeur de la guerre civile, qui, à partir du début des années 1980, intègre également une dimension proprement patriotique (*watani*).

Le PSNS «central» est, en effet, l'un des principaux partis fondateurs du Front de la résistance nationale libanaise (FRNL, Jammul), à partir de l'été 1982. Cette coalition politique et militaire associe les héritiers de Antun Saadé au Parti communiste libanais, et aux nationalistes arabes de l'Organisation populaire nassérienne. Elle a alors comme objectif de s'opposer militairement aux Israéliens, entrés au Liban au mois de juin de la même année. Le PSNS a tôt entamé des actions militaires contre les Israéliens: le 24 juillet 1982, Khaled Alwan abat un officier de Tsahal, et en blesse deux autres, sur la terrasse du café Wimpy, rue Hamra, dans la partie Ouest de Beyrouth – l'événement est encore commémoré chaque année par le parti. Le 14 septembre 1982, Habib Chartouni dépose des explosifs au siège des Phalanges libanaises: l'attentat coûte la vie au Président Bashir Gemayel, tout juste élu. Le PSNS lui reprochait notamment sa proximité d'avec les autorités israéliennes.

Mais c'est surtout au Sud-Liban que le PSNS affrontent militairement les soldats israéliens, tout au long des années 1980. Chrétiens, mais aussi chiïtes, ses activistes disputent alors à un Hezbollah naissant la paternité d'un mouvement de résistance armée à l'occupation israélienne – au besoin par les premiers «attentats-suicides», que les membres du PSNS décrivent comme des «opérations-martyres» (*amaliyat istichhadiya*). Le 9 avril 1985, une jeune fille de 16 ans se fait exploser à un barrage-militaire israélien, près de Jézine: Sana Muheidly entre alors au panthéon des martyrs du parti. Ses restes, détenus par les Israéliens, ne sont récupérés par sa famille qu'en août 2008, à l'occasion d'un échange de prisonniers entre Israël et le Hezbollah. Non loin de Saïda, au Sud-Liban, dans le petit village de Anqoun, l'enterrement permet alors au PSNS de faire une démonstration de force politique, faisant affluer plusieurs milliers de ses

partisans de plusieurs régions libanaises<sup>34</sup>. Des responsables du Hezbollah assistent à la cérémonie, tout comme Samir Kantar (1962-2015), le «doyen» des prisonniers libanais en Israël, tout juste libéré.

Le PSNS s'est intégré à une dynamique libanaise – qui n'est pas celle de la guerre civile, et qui n'est plus celle des coups d'État de 1949 et de 1961. Ce processus de libanisation du parti n'est cependant pas seulement relatif à l'opposition aux forces israéliennes. Parti parlementaire et municipal depuis le début des années 1990, mais aussi gouvernemental – Assad Hardan, par deux fois, a été ministre du Travail libanais –, le PSNS «central» affronte aujourd'hui un véritable paradoxe libanais. D'une part, il est intégré à un système confessionnel: il est membre, depuis 2005, d'une Coalition du 8 mars majoritairement formée d'organisations politiques fondées sur un paradigme communautaire. D'autre part, il fait encore de la laïcité la pierre angulaire de son discours politique. Non sans contorsion et difficulté: si, au printemps 2011, le PSNS de Assad Hardan est à la pointe des manifestations pour l'abolition du système confessionnel, il est, à l'été 2015, divisé sur le positionnement à prendre face aux rassemblements contre la crise des ordures, qui ont peu à peu fait de la revendication anti-confessionnelle l'un de leurs leitmotifs<sup>35</sup>. Le président du PSNS, Assad Hardan, n'appelle pas ses partisans à descendre dans les rues. Mais, dans les faits, nombre de militants du parti manifestent contre «le régime confessionnel» (*al-Nidham al-tâ'ifi*)<sup>36</sup>. Tout en soutenant le Hezbollah, le PSNS «*Intifada*» se démarque quelque peu, au Liban, du courant «central», en privilégiant des relations étroites avec le Mouvement du peuple de Najah Wakim, une formation nationaliste arabe de gauche. En Syrie, le même PSNS «*Intifada*» s'est également divisé, au printemps 2011, sur l'attitude à tenir face au régime, alors même que les militants du PSNS central font bloc autour des positions de Bashar Al-Assad: certains de ses militants syriens ont alors rompu avec l'organisation. Si les deux PSNS sont sur les frontières, et demeurent des formations transnationales, ils sont néanmoins affectés par des logiques propres aux espaces nationaux.

### *Pour l'unité, dans la division*

Le PSNS fait face à deux grandes contradictions. La première: c'est un

---

<sup>34</sup> Observations de l'auteur, funérailles de Sana Muheidly, Anqoun, août 2008.

<sup>35</sup> N. DOT-POUILLARD, *Une révolution des ordures au Liban? Un mouvement social contre le régime confessionnel*, in «Orient XXI», 2 sept. 2015, <<http://orientxxi.info/magazine/une-revolution-des-ordures-au-liban,1005>> (dernier accès le 15.04.2016).

<sup>36</sup> Observations de l'auteur, Beyrouth, août et septembre 2015.

parti qui prône l'unité d'une Grande Syrie mythifiée. Mais ce n'est pas le projet de ses alliés les plus proches. Le Hezbollah a nationalisé son discours depuis le début des années 1990, et la plupart des formations du 8 mars se reconnaissent dans un État-nation libanais. En Syrie, le régime se réclame du nationalisme arabe, soit d'une autre forme d'unitarisme que celui du PSNS: mais, concrètement, son objectif premier reste actuellement d'éviter une partition de facto du pays, après quatre ans de guerre civile. La forme État-nation demeure l'horizon indépassable de ses propres partenaires, même si ces derniers sont partie prenante d'alliances politiques et militaires de type transnational.

La seconde contradiction: la mouvance «nationaliste syrienne» est divisée en deux courants historiques qui, en dépit d'un schème idéologique commun, n'ont jamais réussi, depuis 1957, à se réunifier. La volonté d'unir le PSNS «central» et le PSNS «*Intifada*» n'est pas absente, mais les tentatives échouent. En novembre 2014, Ali Haydar réunit à Damas une centaine de congressistes «nationalistes syriens», de tous bords – sans qu'une réelle suite soit donnée à cette initiative<sup>37</sup>. Des nationalistes syriens indépendants tentent également de réparer les divisions historiques, jouant parfois le rôle d'intermédiaires entre les différentes factions<sup>38</sup>: c'est le cas de Sarkis Abu Zeid, fondateur de la revue «Tahawulat» (Évolutions), qui, depuis le début des années 2010, agrège les principaux intellectuels proches du PSNS. Des membres du PSNS confrontent aujourd'hui leur idée de Grande Syrie à celle d'un grand Machrek: depuis trois ans, d'anciens militants communistes, notamment jordaniens, à l'instar de l'écrivain Nahed Khattar, ont en effet lancé un courant associant nationalistes arabes, nationalistes syriens et activistes de gauche autour d'une Rencontre consultative progressiste machrékienne (*Al-Liqa' al-tashawuri al-taqaddumi al-machreki*), qui s'est réunie plusieurs fois à Damas et à Beyrouth<sup>39</sup>.

Les deux PSNS, «Central» et «*Intifada*», n'ont pas été desservis par la crise syrienne, au contraire, ils en profitent: pour la première fois depuis la

<sup>37</sup> K. DHUBIAN, *Al-Hezb al-suri al-qawmi al-ijtima' Sittun 'Aman 'an Inqisam ila Wahda... Wa Inqisam* [Le parti syrien national social, Soixante ans, de la division à l'unité.... Et à la division], in «Al-Dyar», 3 févr. 2015, <<http://www.addiyar.com/article/849852-بين-حل-ال-عقول-حل-ال-امس-قونا-ف-قد-حو-ي-ال-ام-اس-قونا-ن-ام-ع-ن-ام-ع-ن-وت-س-ي-ع-امت-ج-ال-ا-ي-م-وق-ل-ا-ي-روس-ل-ا>> (dernier accès le 15.04.2016).

<sup>38</sup> Entretien de l'auteur avec Sarkis Abu Zeid, rédacteur en chef de la revue «nationaliste syrienne» «Tahawulat» (Évolutions), Beyrouth, mars 2014.

<sup>39</sup> Entretien de l'auteur avec Nahed Khattar, Amman, 18 février 2015. Ancien militant du Parti communiste jordanien, fondateur dans les années 2010 du Mouvement de la gauche sociale, Nahed Khattar est également un chroniqueur régulier du quotidien libanais «Al-Akhbar». En 2015, il a fondé une revue électronique, «Mayssaloun».

fin de la guerre civile libanaise, une branche armée affiliée au parti fait parler d'elle. Son rôle militaire dans certaines batailles face aux troupes de l'opposition syrienne permettra sans doute, à l'avenir, au PSNS «central» de négocier au mieux sa place aux côtés du régime syrien. Le PSNS «*Intifada*» a intégré le gouvernement de Bashar al-Assad – qui, pour le moment, ne semble plus prêt de s'effondrer. De plus, la mouvance «nationaliste syrienne» recrute: pour de jeunes Libanais partisans du régime syrien ou du Hezbollah, mais hostiles au confessionnalisme, le PSNS apparaît comme une alternative de juste milieu. Sur la question stricte de la laïcité, au Liban, le PSNS occupe une place laissée en partie vide par la gauche, en crise. En Syrie, le PSNS offre une idéologie cohérente, et fortifie ses bastions dans les minorités confessionnelles, hostiles à toute islamisation de l'État – alaouites, druzes, chrétiens, chiïtes. Les deux PSNS tirent donc des dividendes politiques d'une crise qui a ravagé la Syrie, et qui ébranle le Liban. Mais, paradoxalement, leurs divisions tout à la fois géographiques, politiques et historiques pèsent encore.

### *La nation et son double*

Il n'est pas anodin que l'un des plus anciens partis du Moyen-Orient, fondé sur le paradigme du refus des frontières nationales, ne soit pas dans un état de mort clinique. Idéologiquement, le PSNS a naturellement une parenté lointaine avec le nationalisme arabe, ou avec l'internationalisme de gauche. Il est à mille lieux de «l'utopie échevelée»<sup>40</sup> du djihadisme de l'État islamique. Cependant, il partage sans doute avec eux un même refus: les États-nations issus des mandats français et britanniques demeurent contestés, au nom d'idéologies mises en pratique, fondées sur des schèmes unitaires. La crise syrienne est aussi une crise de la forme-nationale: les partis et leurs branches armées franchissent d'autant mieux les frontières. C'est le cas du PSNS, qui renoue aujourd'hui avec l'esprit de ses «révolutions» en forme de coup d'État manqués, de 1949 à 1961: elles emmenaient à l'époque de jeunes Palestiniens et Syriens au Liban, qui rêvaient d'une réunification de la Grande Syrie. Aujourd'hui, ce sont des Libanais qui rejoignent la Syrie. Les panneaux de direction ont changé, mais l'idée reste la même: la nation n'existe pas, elle est à venir.

Cependant, cette nation à venir a son double. Le PSNS parle de Grande

---

<sup>40</sup> F. KHOSROKHAVAR, *Radicalisation*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris 2014, pp. 30-31.

Syrie, et met cette idée en pratique: mais il n'échappe pas, concrètement, à la réalité tenace d'États-nations qui perdurent. Il doit s'accommoder de frontières, d'institutions, qui font que l'espace du politique n'est pas le même à Damas qu'à Beyrouth. Cela veut dire également répondre à des problématiques concrètes qui sont d'abord libanaises: s'engager dans une résistance «patriotique» dans les années 1980, se présenter à des élections syndicales étudiantes sur un campus universitaire, négocier des alliances parlementaires et municipales, gérer, parfois des ministères, se positionner politiquement face à un mouvement social. De même, les militants du PSNS en Syrie ne peuvent complètement se déterminer en fonction de ce que disent leurs alter-egos libanais: intégrer un ministère de la Réconciliation nationale, participer aux négociations de Genève ou se présenter aux élections parlementaires promises – et verrouillées – par le régime; l'État-nation impose aussi ses propres problématiques, même lorsqu'il est en crise. Il serait certes possible de considérer que Damas imposa souvent ses vues à ses alliés au Liban: cependant, depuis le retrait syrien de 2005, et avec l'affaiblissement que vit l'État central depuis 2011, il n'est plus évident que cela soit aussi certain que par le passé. Qui plus est, le rapport entre le Baath syrien et le PSNS ne fut jamais simple: le premier reconnaît le second tardivement, après des années d'inimitié commune.

\*\*\*

L'histoire du PSNS permet ainsi d'interroger la forme nationale: la nation, réelle ou idéale, a toujours son double. Les débats les plus contemporains sur la crise de l'État-nation dans le monde arabe contemporain sont peut-être mal posés: ni le schéma de l'État-nation issu des mandats français et britanniques, ni les schèmes unitaires, ni même les projets de fédéralisation du Moyen-Orient, n'ont respectivement dit leur dernier mot. S'il faut passer par une organisation politique pour comprendre cette dialectique irrésolue entre résilience et crise des États-nations, entre réalités nationales et utopies transnationales, le PSNS, dans toutes ses contradictions, le permet aisément.



Lorenzo Trombetta\*

*Liban, l'État retrouvé. Le cas du territoire de Wadi Khaled à la frontière avec la Syrie*

L'organisation de l'État islamique (EI) se vante d'avoir aboli une des frontières érigées en 1916 entre la France et la Grande-Bretagne<sup>1</sup>. L'événement intervient en concomitance avec le centième anniversaire de la Première Guerre mondiale et ses conséquences au Moyen-Orient, ce qui a conduit à de nombreuses interrogations face à cette remise en question, un siècle plus tard, des frontières du Moyen-Orient et, par là même, de la légitimité des États-nations créés après la chute de l'Empire ottoman<sup>2</sup>. Il

---

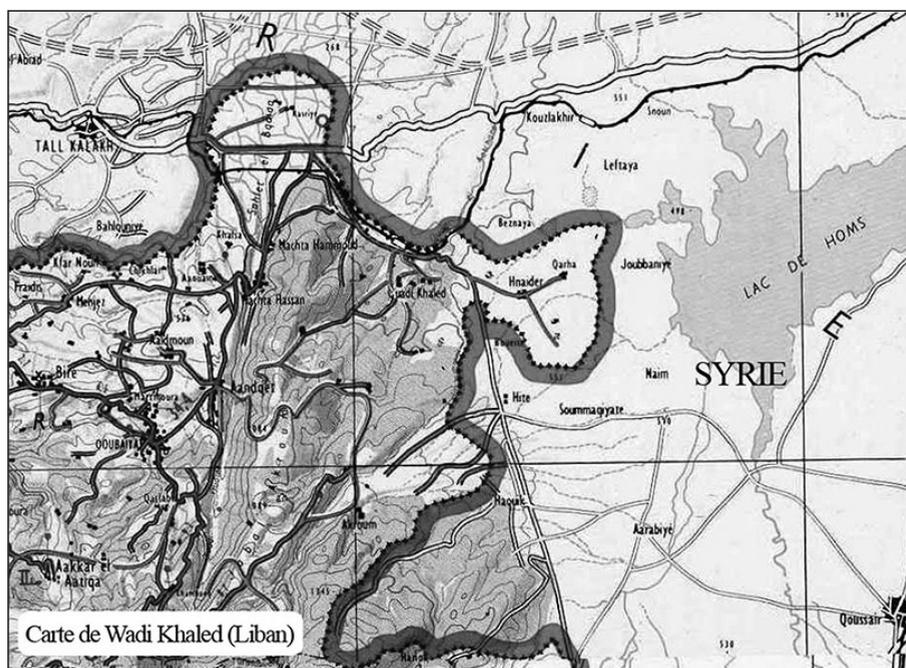
\* Lorenzo Trombetta est chercheur et journaliste, auteur de plusieurs ouvrages sur la Syrie contemporaine, correspondant de l'agence de presse italienne ANSA pour le Moyen-Orient. Il est auteur de plusieurs ouvrages sur la Syrie contemporaine dont: *Siria. Dagli ottomani agli Asad. E oltre*, Mondadori Università, Milan 2013.

<sup>1</sup> De nombreuses vidéos diffusées entre 2014 et 2015 montrent comment l'EI a médiatisé l'abolition d'une partie des barrières de sable qui avaient été érigées entre la Syrie et l'Irak, le long de la frontière internationale entre les deux pays, frontière tracée dans le cadre de l'accord conclu entre Paris et Londres en 1916, entre François Georges Picot et Mark Sykes. Un des reportages les plus complets est celui qui a été réalisé exclusivement par «Vice News», en septembre 2014, intitulé *Bulldozing the Border Between Iraq and Syria: The Islamic State (Part 5)*, <<https://goo.gl/q3TQIZ>> (dernier accès le 15.12.2015). Parallèlement, la presse panarabe relayait l'annonce de l'EI faisant état de la création de la nouvelle province (*wilaya*) de l'Euphrate, à cheval entre la région syrienne de Deir ez-Zor et le district irakien de Qa'im: *Da'ish yalghi hudud Sykes-Picot [L'EI efface les frontières de Sykes-Picot]*, in «al-Hayat», Londres, 10 sept. 2015, <<http://goo.gl/XyWUuT>> (dernier accès le 15.12.2015). Sur ce thème, voir A.J. TAMIMI, *Islamic State "Euphrates Province" Statement: Translation and Analysis*, 10 sept. 2014, <[www.aymennjawad.org/2014/09/islamic-state-euphrates-province-statement](http://www.aymennjawad.org/2014/09/islamic-state-euphrates-province-statement)> (dernier accès le 18.10.2015).

<sup>2</sup> Parmi les récentes contributions, voir: P.-J. LUIZARD, *Le piège Daech. L'État islamique ou le retour de l'Histoire*, La Découverte, Paris 2015; S.E. POLLARD, D.A. POPLACK et K.C. CASEY, *Understanding the Islamic State's competitive advantages: Remaking state and nationhood in the Middle East and North Africa*, in «Terrorism and Political Violence», vol. 27, 1

est encore certes prématuré d'avancer des avis tranchants et définitifs sur un processus complexe qui est encore à ses débuts. Dans une partie de la région, la percée djihadiste des frontières – héritées du colonialisme – semble s'être arrêtée, au moment où, sur le terrain, des informations locales, provenant des régions à cheval entre la Syrie et l'Irak, montrent que l'État islamique (EI) continue d'utiliser les divisions administratives traditionnelles qui ont été établies à la création des deux États nationaux syrien et irakien, il y a plusieurs décennies. Dans une autre partie de la région, la frontière qui sépare le Liban de la Syrie semble être aujourd'hui plus présente que par le passé. Face au spectre d'un possible débordement de la guerre syrienne, la frontière libanaise

*Wadi Khaled, un territoire libanais enclavé en Syrie*



Source: Blog Chroniques Beyrouthines, <<http://chroniquesbeyrouthines.20minutes-blogs.fr/archive/2007/06/21/fronti%C3%A8re-libano-syrienne-vraie-passoire-et-fausse-s%C3%A9curit%C3%A9.html>> du 21.06.2007 (dernier accès le 23.06.2016)

déc. 2015; K. SAKAI, *ISIS and Sectarianism as a Result of a Meltdown of the Regional Orders in the Middle East*, in «International Relations and Diplomacy», vol. 3, n. 4, avril 2015, pp. 265-278; F. VOLPI et E. STEIN, *Islamism and the state after the Arab uprisings: Between people power and state power*, in «Democratization», vol. 22, n. 2, 2015; É. Picard, *Liban*,

a été redécouverte, comme elle ne l'avait jamais été, par les institutions de Beyrouth ainsi que par plusieurs acteurs libanais officiels et non-officiels.

Cet article entend contribuer à la réflexion sur le sort de l'État au Moyen-Orient dans un climat de bouleversement apparent des équilibres du pouvoir. Il s'agit d'illustrer le cas libanais, non seulement en analysant le rapport entre les forces locales et nationales, et la frontière, physique et symbolique, mais aussi le rapport que celles-ci entretiennent avec l'armée, considérée par la plupart des partis comme le seul acteur neutre et impartial, garant de l'unité et de la stabilité de l'État<sup>3</sup>. Une partie de la frontière syro-libanaise a été alimentée, pendant des décennies, par un vaste imaginaire: une «frontière qui n'existe pas», une «frontière poreuse» ouverte aux trafics d'hommes, d'armes, de marchandises, une synthèse des croyances de nombreuses personnes en Syrie comme au Liban, que les deux pays, ou une partie de ceux-ci, font effectivement partie d'un seul et même espace socio-économique avec de profondes racines ancrées dans l'histoire médiévale et moderne de la région. Alors que la propagande des régimes baathistes syrien et irakien a, pendant des décennies, exalté la division entre les deux États rivaux, évoquant les fractures entre Damas et Bagdad, la propagande pan-syrienne – qui a trouvé un écho tant à Damas qu'à Beyrouth – a longtemps mis en avant les indiscutables racines communes historiques des pays du *Bilad ach Cham* pour légitimer l'idée que, au fond, il n'y avait pas besoin de frontière physique entre la Syrie et le Liban. C'est aussi pour cette raison que l'émergence d'une frontière claire entre les deux pays – dans certains districts, il s'agit même d'une frontière militarisée – est un événement inédit qu'il est nécessaire d'enregistrer et d'analyser, à la lumière des violences en Syrie de 2011 et de l'entrée dans le conflit syrien, en 2012, des miliciens du parti libanais du Hezbollah. Le rôle de la milice philo-iranienne aux côtés du régime de Damas s'est intensifié au cours de l'année 2013, lors de la campagne de Qousseir et Tallkalkh, à proximité de la frontière, et des offensives sur la ville de Homs et du Qalamoun occidental, entre 2014 et 2015. L'attitude agressive du Hezbollah a été décrite au Liban comme nécessaire pour défendre et protéger la stabilité du pays et le maintien de l'État. L'armée libanaise qui est fortement soutenue par les États-Unis, s'est graduellement unie à la lutte du Parti de Dieu contre quelques poches de résistance anti-Damas près de la frontière, en particulier à Ersal.

*Syrie, intimes étrangers. Un siècle d'interactions sociopolitiques*, Sindbad Actes Sud, Arles 2016, pp. 326-355.

<sup>3</sup> V. GEISSER, *L'armée libanaise: symbole d'une nation réconciliée?*, in «Ifpo Hypotheses», 15 janv. 2013, <<http://ifpo.hypotheses.org/4687>> (dernier accès le 02.12.2015).

La présence inédite des forces armées de Beyrouth à la frontière ainsi que l'attention sans précédent à la frontière entre les deux pays sont condensées dans le cas de Wadi Khaled, un territoire officiellement libanais mais qui est, par de nombreux aspects, syrien. Il s'agit d'une zone ouverte depuis des décennies entre le Liban et la Syrie, mais qui, depuis 2012, a été fermée et a vu l'arrivée massive de réfugiés syriens. Ceux-ci ne peuvent plus rentrer en Syrie et ils doivent vivre avec leurs voisins libanais d'hier qui, aujourd'hui, sont de plus en plus exaspérés par la présence des réfugiés et appellent à une intervention de l'«État». C'est ainsi à partir de la région de Wadi Khaled et de son contexte actuel que je traite de la frontière syro-libanaise. Il s'agit de voir les reconfigurations qui sont à l'œuvre dans cette zone frontalière depuis les contestations populaires en Syrie en 2011 qui se sont transformées progressivement en conflit armé. Je commencerai tout d'abord par revenir sur l'histoire de Wadi Khaled jusqu'à nos jours afin de mieux comprendre les transformations actuelles de cette zone frontalière. L'article reprend les résultats d'une recherche en cours et il a pour ambition de servir, éventuellement, des recherches analogues sur d'autres zones frontalières entre la Syrie et le Liban. Il se divise en deux parties. La première partie revient sur la reconstruction historique, et même mythique, du Wadi. Il s'agit là de retrouver les origines des perceptions de ceux qui vivent de part et d'autre de la frontière. La deuxième partie engage davantage une réflexion qui a émergé à partir des nombreuses visites de la zone et de l'analyse et des récits de lieux symboliques, à travers les thèmes suivants: 1) la frontière redécouverte (le pont); 2) les acteurs traditionnels et les nouveaux acteurs (le passage frontalier); la polarisation communautaire (l'école); solidarité et discrimination (le cimetière).

### *Cadre général. Localisation du Wadi Khaled*

Le Wadi Khaled se trouve à l'extrémité nord-est du Liban. Il s'agit d'une bande territoriale de collines et de plateaux qui se glisse en Syrie. À partir de la description de cette terre, le terme de «se glisser» renvoie au fait que ce territoire est «libanais» et qu'il se «glisse», voire s'infiltré presque illégalement, dans un «autre» territoire, le territoire syrien. D'ailleurs, à partir d'une autre perspective, on constate que ce territoire a plus de continuités avec le territoire «syrien» qu'avec le territoire libanais limitrophe, le haut plateau de la région du Akkar. Mais c'est du Akkar, et seulement de cette région, qu'en restant au Liban, on arrive à Wadi Khaled. On ne voit cependant pas bien le Liban à partir de Wadi Khaled. Par contre, on voit bien Homs vers le nord-est et la

plaine de Qousseir vers l'Est et, au Nord, on distingue très clairement le Krak des Chevaliers et la Vallée des Chrétiens (*Wadi an Nassara*), toujours en Syrie.

### *Histoire administrative*

Ces considérations géographiques nous amènent à reconstruire, brièvement, l'histoire administrative de cette zone qui constitue depuis plusieurs siècles une zone de frontière. D'une reconnaissance – encore partielle – dans les sources historiques en langue arabe mais aussi en langues européennes, on constate que c'est seulement à l'époque moderne que le Wadi Khaled est considéré comme un territoire sur le plan administratif. Dans les textes que j'ai consultés, j'ai constaté qu'il n'était fait aucune mention du Wadi Khaled jusqu'au mandat français; la région est cartographiée mais toujours en association avec d'autres zones limitrophes: Husn Al Akrad (XV<sup>e</sup> siècle), le *Liwa'* de Tripoli (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles), la *Wilaya* de Tripoli (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), le *Sanjak* (XIX<sup>e</sup> siècle), le Liban septentrional (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)<sup>4</sup>. En 1925, pendant le mandat français, certaines localités qui font partie aujourd'hui du Wadi Khaled ont été décrites par un officiel français comme étant situées «dans l'intérieur du Nord Liban». On parle de villages reculés, situés en dehors du circuit ferroviaire et des axes routiers (qui passaient alors par Abboudiyeh. Pour rejoindre Founaydaq, qui était alors une des principales localités du Akkar, il y avait un «chemin muletier»). La zone était aussi en dehors des circuits télégraphiques et téléphoniques. Comme nous le verrons par la suite, cette situation est restée inchangée jusqu'à aujourd'hui. Au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est à Halba, principale ville du Akkar (qui est aujourd'hui à 40 kilomètres, soit environ une heure de route, de Wadi Khaled), qu'on trouvait le tribunal, l'office du cadastre et un centre de santé. C'est en 1925 qu'il est explicitement fait mention de Wadi Khaled, lorsque la ville est décrite comme une des quatre 'sous-préfectures' (*moudiriyya*) du district (*caza*) du Akkar (Dreib, Wadi Khaled, Kayteh et Joumaa), avec Halba pour chef-lieu. À cette même période, il y a eu diverses tentatives de définir les frontières entre l'État libanais de l'époque, l'État alaouite (Talkalakh), et l'État de Syrie (Homs). À la différence de la partie Nord du Akkar, divisée par le fleuve Nahr al Kabir, le Wadi Khaled donne, d'un côté, sur la plaine de

<sup>4</sup> H. SULAYMAN, *Al Tarikh al siyasi li l muqata'at al lubnaniya* [Political history of the Lebanese provinces], vol. 3, al Multaqa al Thaqafi al Jam'i, Beyrouth 2013, voir pp. 10-19; L. RAUNIER, *Le Liban Nord au premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle*, Azm & Saade, Beyrouth 2011, voir pp. 29-34 et 93-95.

Homs et de Qousseir et il n'y a pas eu de consensus par rapport à la ligne de démarcation entre les nouveaux États nationaux. Ce n'est qu'en 1994 qu'à peu près 20.000 habitants du Wadi Khaled ont été naturalisés libanais. Il s'agit des «Arabes de Wadi Khaled»: ce sont pour la plupart des sunnites, mais on compte aussi parmi eux des alaouites. Ils vont cependant garder leur nationalité syrienne. En 2011 commencent à arriver les premières vagues de Syriens qui fuient les violences. À la fin de 2011, ils sont 3500, puis 35.000 en 2013. Aujourd'hui encore, avec entre 25-30.000 Syriens qui vivent aux côtés de 40.000 Libanais, cette zone fait partie des zones les moins bien desservies par le réseau électrique libanais et les conduites d'eau. Ajoutons aussi qu'il n'existe pas encore d'hôpital à Wadi Khaled. En parallèle, en juin 2012, les huit principaux villages du Wadi ont été reconnus comme des communes (*baladiyahat*) et se sont, depuis, réunis pour former une union des communes de Wadi Khaled. En 2012, et davantage en 2013, l'armée libanaise a massivement déployé ses soldats à Wadi. La caserne de Mouqlayba, d'origine française, a été ainsi rétablie à la hâte et, sur les routes boueuses de la vallée, on pouvait voir des patrouilles militaires avec l'insigne libanais.

### *Histoire mythique*

L'origine du nom Wadi Khaled remonte à l'époque des conquêtes islamiques (*foutouhât*) contre les Byzantins dans le Levant. Après la bataille du Yarmouk (636 ap. J.-C.), Khaled Ben Walid, un des colonels de l'armée islamique, est envoyé à Émèse (Homs) pour préparer l'avancée à l'intérieur de la Syrie. Khaled aurait conduit les troupes en passant par le Wadi, afin de contourner les positions ennemies, situées le long de la plaine de Qousseir (Est) et à gué de Nahr al-Kabir (Nord). Assoiffé mais sans provision d'eau aucune, Khaled invoque Dieu. Et c'est là que lui est indiquée une source située aux côtés d'une pierre. Mais ne parvenant pas à trouver la source, Khaled jette son épée sur la roche et de là jaillit, soudain, l'eau de la source. Depuis, la légende veut qu'on nomme le Wadi en mémoire de Khaled ben Walid. Même dans le mythe, on retrouve des éléments fondamentaux de la configuration de ce territoire: soit le chevauchement du «Liban» et de la «Syrie»; le fait de s'aventurer dans un territoire peu fréquenté et en dehors des voies principales de communication (même militaires). Un lieu fermé, périphérique, dont l'importance est davantage mesurée à une échelle locale qu'à une échelle nationale ou régionale.

*Mon parcours dans la recherche*

J'avais entendu parler de Wadi Khaled au début de mon séjour au Liban, au début des années 2000, à cause de l'intense activité de contrebande. C'était un des traits qui caractérisait la 'porosité' des frontières entre la Syrie et le Liban. Ma première visite remonte à 2008, dans le cadre d'un reportage journalistique que j'ai conduit à travers quelques zones de la frontière syro-libanaise. Ce fut un passage rapide et peu approfondi. Mais j'avais alors été frappé par la proximité qu'il y avait avec la région de Homs et par la difficulté de rejoindre Wadi Khaled à partir du Liban. C'était, sans aucun doute, avec la région de Chebaa, la zone la plus éloignée de Beyrouth (en termes d'heures de conduite en voiture), mais aussi en raison du mauvais état des routes – comme c'est aussi le cas de cette localité du Sud-Est libanais. Mais c'est en mai 2011 que ma recherche actuelle a commencé: je me suis rendu à Wadi Khaled parce que c'est là que sont arrivés les premiers civils syriens qui fuyaient les violences qui avaient éclaté dans les régions de Daraa, Damas et, justement de Homs. Un fait intéressant, à des fins de recherche, est que la première vague significative de réfugiés syriens au Liban est arrivée justement à Wadi Khaled. Il s'agissait de Syriens qui avaient fui Talkalakh, la localité la plus proche de la zone occidentale de Wadi et qui est reliée à la vallée par un pont d'époque ottomane. C'est à cette occasion, qu'en parlant avec les Syriens mais aussi avec les Libanais qui se retrouvaient à les accueillir, je pris réellement conscience de l'imbrication de l'identité (Syriens/Libanais); des différents niveaux de représentation (local/national); des intérêts (politiques, sociaux, économiques, confessionnels); de l'alternance entre discours (solidarité/discrimination). Sans m'en rendre compte, en cet après-midi de mai, j'ai de facto choisi Wadi Khaled comme étude de cas pour comprendre comment les violences en Syrie avaient influencé le rapport entre les communautés locales et la frontière, de même que le rapport entre les communautés locales qui sont d'un côté et de l'autre de la même frontière.

*Les sources primaires et les lieux symboles*

À Wadi Khaled et sur Wadi Khaled, j'ai conduit ma recherche sous différentes casquettes, en tant que journaliste, historien, consultant d'organisations non gouvernementales et interprète. Cette précision est importante car le type même des sources primaires sur lesquels je me suis appuyé est dès lors multiple et varié. Comme je l'ai déjà mentionné, j'ai

rencontré les résidents locaux et réfugiés syriens (pour les réfugiés, précisons que beaucoup d'entre eux sont devenus, quatre ans après leur arrivée, des habitants de Wadi Khaled, quasiment intégrés à la région). Aussi, j'ai recueilli différents types d'informations, de perceptions et de récits auprès des chauffeurs des transports publics, des militaires aux postes de contrôle, des militaires en service dans la zone, des représentants des communautés religieuses ainsi que des travailleurs humanitaires locaux et étrangers. Dans cette recherche, j'ai choisi quelques lieux qui sont parlants, des points du territoire qui, pour des raisons variées, constituent une sorte de station où la recherche s'arrête et qu'elle tente d'approfondir. Dans ce bref exposé, je n'ai que la possibilité d'énumérer et de présenter rapidement ces lieux-symboles, dont la centralité mériterait une attention particulière ailleurs. Il s'agit: 1) du pont déjà mentionné, 2) du point de passage à la frontière, 3) de l'école fondée par le leader libyen Mouammar Kadhafi à Kneise, 4) du cimetière de Hneider/Kneise. J'ai choisi chacun de ces lieux pour introduire et accompagner les quatre thèmes principaux qui ont, jusque-là, émergé de la recherche. La recherche est caractérisée par l'alternance entre formalité et informalité et par un 'avant' et un 'après' où le moment clé est la flambée des violences en Syrie au printemps 2011. Les thèmes sont les suivants: 1) la frontière redécouverte (le pont); 2) les acteurs traditionnels et les nouveaux acteurs (le passage frontalier); la polarisation communautaire (l'école); solidarité et discrimination (le cimetière).

### *Le pont ou la frontière redécouverte*

La frontière est à la fois un acteur formel et informel. Elle est formelle lorsque sa présence a été la cause – et l'est encore aujourd'hui – d'une différence des prix des biens de consommation, sur la base d'une taxation diverse sur les biens dans les deux pays (avant 2011, on voyait émerger la figure du *basha*, le passeur, qui assurait le passage des pick-up ou d'autres transports à travers la frontière et qui transportait du ciment, des bananes, des cigarettes. Le mazout était transporté par les ânes). La frontière est informelle lorsque sa présence semble être ignorée, au nom d'une «appartenance commune» à une entité géographique qui transcende le «Liban» et la «Syrie». Même aujourd'hui il n'y a pas d'indications routières ou de signaux qui indiquent où termine le Liban et où commence la Syrie. Avant 2012, dans les kiosques de la zone, on vendait des recharges téléphoniques, mais celles des compagnies téléphoniques syriennes et non pas libanaises, parce qu'elles assuraient une meilleure couverture du réseau

téléphonique<sup>5</sup>. En 2008, le *mukhtar* de Qarha, une des localités qui est le plus à l'est de Wadi, était alaouite et était domicilié en Syrie. Il avait été naturalisé libanais en 1994. En 2012, il a été élu comme représentant d'une institution libanaise mais sa maison était en Syrie<sup>6</sup>. Son cas n'était pas exceptionnel: beaucoup d'autres comme lui dormaient en Syrie et travaillaient au Liban, comme, par exemple, les cueilleurs de fruits payés à la pièce. Jusqu'au début de l'année 2012, il n'y avait pas de traces des autorités libanaises, alors qu'au début de l'année 2011, on pouvait voir, au loin, les maisons des gardes syriens. Beaucoup d'entre ces militaires étaient nés à Wadi, au Liban, mais portaient l'uniforme syrien et étaient appelés, en théorie, à s'assurer que personne ne viole la frontière, alors quasi inexistante. Dans certains cas, l'armée syrienne érigeait des remblais qui étaient, par la suite, facilement contournés ou aplanis par les contrebandiers, souvent avec l'assentiment implicite de ces mêmes gardes. En revanche, en 2012, la frontière est redécouverte à la suite de l'arrivée des réfugiés syriens et à la suite de la reconnaissance progressive par les autorités libanaises de l'existence d'une question politique et sécuritaire (avant d'être humanitaire). C'est comme si la frontière avait été quasi soudainement redessinée: ainsi, sur le pont ottoman, on voit un drapeau syrien et des barbelés. Des mines ont été posées tout au long du côté syrien, les postes de contrôle ont été renforcés et, surtout, la police et l'armée libanaises se rendent visibles à Wadi Khaled en faisant des patrouilles, et en déployant des drapeaux et des moyens militaires (l'ancienne caserne fortifiée construite à Muqayble par les Français a été réinvestie). La frontière est ainsi redécouverte, mais elle est toujours transgressée et, en partie, ignorée: les locaux savent où sont les champs de mines et peuvent donc les contourner. Si le pont est maintenant bloqué, on tente de passer de l'autre côté. Certains dissidents syriens, ou leurs compagnons libanais hostiles au pouvoir syrien, sont capturés (dans certains cas, ils ont été tués) par les soldats syriens en territoire «libanais»; la contrebande continue; certains Libanais s'unissent à la «résistance» syrienne anti-Damas; certains Syriens servent dans l'armée libanaise qui patrouille, plus qu'avant, la frontière<sup>7</sup>.

### *Le passage frontalier ou les anciens et nouveaux acteurs*

L'intrication et l'imbrication des uniformes et des appartenances nationales le long de l'unique passage officiel présent à Wadi Khaled entre la

<sup>5</sup> Entretien réalisé à Wadi Khaled, 2008.

<sup>6</sup> Entretien réalisé à Wadi Khaled, 2013.

<sup>7</sup> Entretien réalisé à Wadi Khaled, 2011-2012.

Syrie et le Liban sont exemplaires de la relation qui existe entre les acteurs traditionnels locaux et les autres acteurs, considérés comme exogènes. Ces derniers sont les militaires et les policiers libanais, arrivés en 2012 pour montrer que «l'État est présent»<sup>8</sup>. De l'autre côté, les soldats syriens ont rejoint d'autres zones de la Syrie pour affirmer que «l'État lutte contre le terrorisme»<sup>9</sup>. Depuis 2012, les acteurs officiels se sont progressivement installés dans le territoire, chacun d'entre eux revendiquant un rôle et des prérogatives qui s'appuient sur la rhétorique d'un passé mythique d'appartenance à cette terre. Aux côtés de ceux-là, on trouve d'autres nouveaux acteurs considérés comme étant encore plus étrangers. Il s'agit de travailleurs humanitaires (Onu, Croix-Rouge internationale), de travailleurs des ONG internationales, de journalistes, d'accompagnateurs et de chauffeurs qui, soudain, ont afflué à Wadi Khaled, se retrouvant à interagir avec les acteurs traditionnels, c'est-à-dire les chefs des communautés, les *makhatir* et les représentants des petites ONG locales. On compte aussi, parmi eux, des politiciens libanais – des représentants du Courant du Futur (*Moustaqbal*) –, et d'autres comme le cheikh extrémiste sunnite Ahmad Assir, qui en mars 2012 a tenté de gagner le soutien de la population à Wadi Khaled en utilisant la carte de la «résistance» anti-alaouite<sup>10</sup>. L'image du passage est exemplaire parce qu'à côté de la route principale, souvent fermée ou impraticable en raison des perquisitions, de très nombreux Syriens qui rentraient en Syrie ou s'enfuyaient vers le Liban utilisaient une route parallèle, par les champs, visible aux gardes syriens et aux chauffeurs de taxis libanais<sup>11</sup>. Le parcours parallèle du passage a été, depuis le début, indiqué aux nouveaux acteurs, externes, qui n'ont d'aucune manière tenté d'altérer l'équilibre de Wadi en imposant de nouvelles règles. Par contre, les acteurs locaux ont dû modifier leur organisation: c'est le cas des résidents qui ont accueilli de très nombreux Syriens, qui ont vu leurs intérêts endommagés ou qui ont spéculé sur cette situation et qui, avec le temps, se sont adaptés à une situation qui ne peut plus être décrite comme provisoire ou d'urgence.

---

<sup>8</sup> Entretien réalisé avec le maire de Muqayble, mai 2011.

<sup>9</sup> À ce propos, la rhétorique du régime syrien offre de nombreux exemples de citations. Parmi les plus récentes, celles qu'on trouve dans les comptes rendus de l'agence Sana, contrôlée par le gouvernement, telles que: *L'armée et les forces de défenses populaires neutralisent une tentative d'infiltration de la part des terroristes du Liban dans la zone d'Ersal*, Damas, 2 août 2014, <<http://goo.gl/GiHZXA>> (dernier accès le 15.11.2015).

<sup>10</sup> Le discours public du Cheikh Ahmad Assir à Wadi Khaled, le 31 mars 2012, a été résumé, entre autres, dans les quotidiens libanais, les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2012.

<sup>11</sup> Il s'agit de mes propres observations, en avril 2012.

*L'école ou la polarisation communautaire, confessionnelle et nationaliste*

L'arrivée d'un si grand nombre de Syriens (jusqu'à 35.000 personnes en 2013; ils seraient aujourd'hui entre 25.000 et 30.000, selon l'Union des *bala-diyyat*) a bien évidemment fait émerger des tensions socio-économiques dans une région déjà défavorisée, pauvre et dépourvue des principaux services. Le nouveau venu est devenu un étranger. C'est l'ennemi qui vole le travail. Qui apporte la criminalité et la maladie. Dans les écoles, le Syrien ne connaît pas le français contrairement aux «gens de Wadi»<sup>12</sup>. Par le passé, avant 2011, la contrebande unissait les alaouites (qui passaient plus facilement les contrôles des gardes syriens) et sunnites, qui avaient plus de liens commerciaux avec Talkalakh et le souk local<sup>13</sup>. De plus, Qarha représente une enclave de chiites jaafarites arrivés du Hermel après avoir été chassés, dans les années 1980, du clan chiite rival et avoir été accueillis à Wadi, sur une terre principalement habitée par des sunnites. Malgré les violences en Syrie, les rapports entre les gens de Qarha et les habitants de Wadi sont considérés comme bons et il n'y a pas de signes qui pourraient faire croire le contraire. Il y a aussi des mariages mixtes, même si les locaux affirment que c'est un phénomène récent. On peut rencontrer des drapeaux noirs avec l'inscription «*Labbayka ya Zaynab!*» (À tes ordres, ô Zeinab!), mais il n'y a cependant pas de signes du Hezbollah. De plus, les miliciens chiites combattent juste là, à l'endroit où on voit ces quartiers détruits: c'est Homs qui est en feu. À l'extrême est, où on peut aussi voir Qousseir, il y a l'école fondée par Kadhafi. Une plaque rappelle le don fait par le leader libyen pour qu'une école soit construite dans une zone «habitée par les Bédouins» qui se sont sédentarisés. On distingue aussi, aux côtés des quelques camps informels de réfugiés syriens, les tentes des gitans locaux, accueillis bien avant les nouveaux réfugiés syriens, mais qui sont, eux aussi, considérés comme des étrangers, comme des personnes de passage<sup>14</sup>.

*Le cimetière, là où la solidarité réactive les divisions*

Entre les tensions causées par la division d'un territoire proche et mal servi, on voit tout de même apparaître une solidarité intercommunautaire, qui prend racine dans l'appartenance commune à un territoire, et la nécessité commune de faire face aux difficultés. Il n'y a pas d'autres alternatives: les leaders locaux le savent bien. Et ils interviennent pour empêcher les

<sup>12</sup> Entretiens réalisés en novembre 2013.

<sup>13</sup> Entretiens réalisés à Wadi Khaled en 2012.

<sup>14</sup> Entretiens réalisés à Wadi Khaled, novembre 2013.

tensions. De la même manière, les autorités locales (traditionnelles) et celles externes (nouvelles) font tout pour que les tensions ne dégèrent pas. Personne n'a intérêt qu'une guerre éclate à Wadi Khaled. C'est ainsi qu'on organise les garages pour accueillir les familles, qu'on cherche des programmes scolaires communs, que le *mazout* pour chauffer les maisons est réparti entre les différentes écoles, ou qu'on demande aux ONG étrangères et aux organisations internationales de prendre en compte les Libanais, et non pas uniquement les Syriens, dans la distribution des aides<sup>15</sup>. Avant, le cimetière de Hneider/Kneise avait accueilli les tombes des personnes décédés de plusieurs familles locales; depuis 2012, il accueille les «martyrs» de la guerre en Syrie, en particulier ceux tués à Homs et Qousseir (par les miliciens du Hezbollah), mais aussi des Syriens morts pour des causes plus ou moins naturelles à Wadi. Des communautés, donc, qui se croisent, se touchent. Cependant, la partie basse du cimetière, qui est plus proche du fleuve, est occupée par les nouvelles tombes, celles des Syriens, alors que la partie haute, qui est plus proche de la rue, est celle des «gens de Wadi»<sup>16</sup>.

### *Conclusions*

J'ai ainsi voulu montrer ici comment la frontière a toujours été mouvante et comment, en fonction du contexte, elle se rigidifie ou, au contraire, s'efface. Les reconfigurations de la frontière constituent, bien évidemment, autant de reconfigurations des rapports qu'entretiennent les différents acteurs de part et d'autre de la frontière, mais aussi des rapports qu'ils entretiennent au territoire en soi.

La fermeture de la frontière, l'arrivée de l'armée libanaise, la réorganisation administrative ainsi que la promotion des municipalités de Wadi à un statut plus élevé (parallèlement à la réorganisation de tout le Nord du Liban) sont, sans aucun doute, liées à la guerre syrienne et à ses effets immédiats et à long terme sur la région: l'afflux massif de réfugiés en provenance de la région de Homs; la nécessité de limiter l'expansion du conflit et l'exportation des tensions communautaires dans le Liban voisin. Il est intéressant de voir comment tous les acteurs locaux et nationaux sont impliqués dans l'opération «fermer Wadi Khaled» afin d'empêcher que sa nature syrienne au Liban n'engendre pas aussi sa fin et que la région ne devienne pas un canal pour l'entrée au Liban de dangers et d'instabilité. Les autorités et les élites

---

<sup>15</sup> Entretiens réalisés à Wadi Khaled, 2013.

<sup>16</sup> Entretien réalisé à Wadi Khaled, mars 2014.

locales, les représentants des partis politico-confessionnels, les membres des forces armées, de même que les Syriens qui sont arrivés de l'autre côté de la frontière semblent, au final, préférer la protection de la frontière retrouvée et la présence – aujourd'hui rassurante, au moins au niveau symbolique – de l'armée de Beyrouth. La frontière et l'État à Wadi Khaled apparaissent, pour la première fois, comme des instruments au service de la population locale. Bien qu'elles témoignent d'une attitude maladroite et inadaptée, les institutions centrales libanaises sont, pour la première fois, jugées par les locaux d'une manière positive et, dans les perceptions comme dans les pratiques, se renforce un désir plus authentique d'affirmer l'appartenance à l'identité nationale libanaise. C'est dans ce sens que Wadi Khaled semble représenter un symbole intéressant de ce qui est arrivé au Liban en 2014-2015: la redécouverte de l'État et de ses instruments de contrôle et de protection/répression à l'ombre d'une perception populaire diffuse de la menace croissante des groupes djihadistes présents dans la Syrie voisine. Certainement, les niveaux local et national libanais influencent et subissent, en même temps, l'influence des dynamiques en cours aux niveaux régional et international. La propagation de la peur par rapport à l'extension de l'État islamique au Moyen-Orient et dans d'autres territoires méditerranéens sert de prétexte aux pouvoirs régionaux, comme l'Iran, la Turquie et l'Arabie saoudite, et internationaux, comme la Russie et les États-Unis, pour mener leur offensive ou une action défensive dans la région afin de promouvoir leurs propres intérêts politiques et économiques. Tous les acteurs se sont accordés, de manière implicite ou explicite, sur le fait que le Liban doit rester en dehors du conflit régional<sup>17</sup> et que, hormis des épisodes isolés dans le temps et dans l'espace, il ne doit pas être le terrain des conflits ouverts en cours en Syrie, en Irak et au Yémen. Et il est par conséquent possible que l'armée libanaise, armée par les États-Unis<sup>18</sup>, coopère en première ligne avec les miliciens philo-iraniens du Hezbollah dans la région frontalière d'Ersal, pendant que l'aviation russe mène des raids aériens, en frappant des positions dans les territoires libanais. Une convergence d'intérêts particulière et sans précédent fait que le Liban apparaît, pour la première fois depuis des décennies, non pas comme un État en échec mais comme un État sur la voie de la résurrection.

Le 21 décembre 2015

<sup>17</sup> L. TROMBETTA, *Le Liban, entre révoltes arabes et conflit syrien: un exercice de flexibilité*, in «Oriente Moderno», vol. 4, n. 2, pp. 317-334.

<sup>18</sup> *US to double military aid to Lebanese army this year*, in «The Daily Star», Beyrouth, 2 oct. 2015, <<http://goo.gl/VWZ4ns>> (dernier accès le 20.11.2015).

BIBLIOGRAPHIE

GEISSER V., *L'armée libanaise: symbole d'une nation réconciliée?*, in «Ifpo Hypotheses», 15 janvier 2013, <<http://ifpo.hypotheses.org/4687>> (dernier accès le 02.12.2015).

LUIZARD P.-J., *Le piège Daech. L'État islamique ou le retour de l'Histoire*, La Découverte, Paris 2015.

PICARD É., *Liban, Syrie, intimes étrangers. Un siècle d'interactions sociopolitiques*, Sindbad Actes Sud, Arles 2016.

POLLARD S.E., POPLACK D.A. et CASEY K.C., *Understanding the Islamic State's competitive advantages: Remaking state and nationhood in the Middle East and North Africa*, in «Terrorism and Political Violence», vol. 27, 1 déc. 2015, Routledge, Londres.

RAUNIER L., *Le Liban Nord au premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle*, Azm & Saade, Beyrouth 2011.

SAKAI K., *ISIS and Sectarianism as a Result of a Meltdown of the Regional Orders in the Middle East*, in «International Relations and Diplomacy», Chiba University, Chiba, Japan, vol. 3, n. 4, avril 2015, pp. 265-278.

SULAYMAN H., *Al Tarikh al siyasi li l muqata'at al lubnaniya [Political history of the Lebanese provinces]*, vol. 3, al Multaqa al Thaqafi al Jam'i, Beyrouth 2013.

TAMIMI A.J., *Islamic State "Euphrates Province" Statement: Translation and Analysis*, 10 sept. 2014, <[www.aymennjawad.org/2014/09/islamic-state-euphrates-province-statement](http://www.aymennjawad.org/2014/09/islamic-state-euphrates-province-statement)> (dernier accès le 18.10.2015).

THOMAS PH., *Identities and loyalties in Bilad al-Sham at the beginning of the early modern period*, in P. THOMAS et C. SCHUMAN, *From the Syrian land to the states of Syria and Lebanon*, Orient Institut Beirut, Beyrouth 2004, pp. 9-26.

TROMBETTA L., *Le Liban, entre révoltes arabes et conflit syrien: un exercice de flexibilité*, in «Orientale Moderno», vol. 4, n. 2, pp. 317-334.

VOLPI F. et STEIN E., *Islamism and the state after the Arab uprisings: Between people power and state power*, in «Democratization», vol. 22, n. 2, 2015.

LIBYE



Antonio M. Morone\*

*Crise de l'État et politiques migratoires dans la Libye post-Kadhafi*

Les premières manifestations contre le régime de Mouammar Kadhafi ont éclaté entre les 15 et 17 février 2011. Nous connaissons tous les événements de Benghazi, deuxième ville du pays et capitale de la province orientale de Cyrénaïque, alors que nous étions beaucoup moins informés des manifestations, tout aussi décisives pour l'issue du conflit, qui se sont produites dans la ville de Zintan dans les montagnes du Djebel Nefoussa, dans la province occidentale de Tripolitaine. En quelques semaines, les manifestations contre le régime ont pris une tournure très différente de ce qui s'était passé en Égypte et en Tunisie. En Libye, l'armée s'est effondrée rapidement tout comme l'ordre public. À la brutale répression mise en œuvre par les troupes restées fidèles à Kadhafi ont fait écho les actions militaires des révolutionnaires: la révolte s'est alors rapidement transformée en une guerre civile à part entière. En Égypte et en Tunisie, la fin du soutien des États-Unis et de leurs alliés occidentaux à Hosni Moubarak et à Zine al Abidine Ben Ali s'était révélée cruciale pour le changement de régime. Au contraire, dans le cas de la Libye, les excentricités de Kadhafi par rapport aux alliances avec l'Occident ont sérieusement handicapé la capacité (qui s'est révélée au bout du compte insuffisante) des États-Unis et des pays européens à inciter le dirigeant de la Jamahiriya libyenne à se retirer du pouvoir pour éviter le conflit. L'Italie, qui était alors le principal partenaire politique de Kadhafi en Europe, n'était pas en mesure d'exercer suffisamment de pression sur Tripoli pour faire reculer Kadhafi, et encore moins pour contenir l'interventionnisme français et anglais. La médiation de la dernière chance de l'Union africaine, qui, seule, s'est opposée jusqu'au bout à l'intervention militaire internationale, n'a pas obtenu de résultats concrets, en particulier après que la Ligue arabe ait donné

---

\* Dipartimento di Studi Politici e Sociali, Università de Pavie.

son feu vert à l'intervention. La résolution 1973, votée par le Conseil de sécurité le 17 mars 2011, a autorisé la coalition des pays volontaires à prendre «toutes mesures nécessaires pour protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque en Jamahiriya arabe libyenne» (article 4). Simultanément, l'intervention militaire internationale a débuté sous le commandement opérationnel de l'OTAN pour faire respecter une zone d'exclusion aérienne. L'objectif déclaré était de mettre fin à la répression des troupes loyalistes en Cyrénaïque, mais il est vite devenu évident que le but réel était un changement de régime.

Cependant, le meurtre de Kadhafi à Syrte le 20 octobre 2011 et la fin de l'intervention internationale n'ont pas eu de rôle décisif pour la résolution de la crise libyenne, mais ont contribué au contraire à enraceriner une logique de conflit généralisé qui, à partir de l'été 2014, a conduit à une nouvelle confrontation entre les différents fronts libyens et leurs soutiens extérieurs, que ceux-ci soient des gouvernements souverains ou des groupes militaires et des pouvoirs transnationaux. Cinq ans après le début du conflit, la situation oscille entre les efforts de médiation sous les auspices de l'ONU et les menaces d'une nouvelle intervention internationale, probablement sous commandement de l'OTAN. Précisément, la dimension migratoire de la crise, à savoir celle de flux liés de diverses manières et dans diverses directions au cycle de la guerre civile en Libye, a fini par renforcer l'argument par excellence à travers lequel on justifiait l'hypothèse d'une nouvelle intervention dans le pays. La sécurité des migrants et les raisons humanitaires pour leur protection ont ouvert la voie à l'hypothèse d'une intervention militaire 'visant' à éliminer les hommes et les infrastructures impliquées dans le trafic illégal d'êtres humains et dans le djihad international. En fait, la sécurité en jeu est avant tout celle qui se réfère aux intérêts des pays européens pour endiguer un flux de migrants qui, à tort ou à raison, est considéré comme dangereux pour la stabilité politique et sociale des pays européens. Inversement, il suffirait de changer les règles qui définissent aujourd'hui la distinction entre immigration régulière et irrégulière, ou légale et illégale, ce qui rendrait l'espace européen plus facilement accessible à tous ceux qui partent à la recherche d'un travail ou de l'asile. Le cas de la Libye continue aujourd'hui à illustrer une contradiction fondamentale du point de vue de la relation entre la politique internationale et les migrations internationales. D'une part, il y a des attentes croissantes de mobilité (pas seulement de migration), véhiculées par la représentation médiatique positive du monde global qui est importée de l'Occident à travers la télévision, les réseaux sociaux, ou les histoires de migrants de retour au pays. D'autre part, il y a les politiques de

fermeture croissante des frontières et l'augmentation en conséquence de l'immigration clandestine avec les risques qui en découlent pour la sécurité des migrants. Pourtant, pour de nombreux Africains au nord et au sud du Sahara, l'Europe n'est pas principalement ou uniquement une destination dans un processus de mouvement physique, mais correspond avant tout à une demande de statut égal dans la société mondiale en termes de mobilité sociale.

### *La crise migratoire de 2011*

Il ne fait aucun doute que la détérioration rapide de la situation en Libye en 2011 a conduit à une dégradation significative des conditions de résidence et de sécurité pour l'ensemble de la population civile, en particulier pour les résidents étrangers qui étaient arrivés en grand nombre depuis le début des années 2000 à la suite d'un véritable boom économique. Au cours des premiers mois de la guerre en Libye, on estime que plus de 750.000 personnes ont quitté le pays en direction de leur pays d'origine ou de pays tiers, en plus des 400.000 Libyens qui ont fui le conflit souvent parce qu'ils s'étaient compromis avec le régime en décomposition. La situation des migrants venus de pays d'Afrique subsaharienne (Sahel, Corne de l'Afrique et Afrique de l'Ouest en particulier) était sans aucun doute la pire parce que, en raison de «rumeurs amplifiées sur la présence de mercenaires africains [au service du régime], les migrants qui étaient déjà la catégorie de population la plus soumise à l'arbitraire de la dictature, devenaient les victimes expiatoires de la rébellion, subissant lynchages, arrestations arbitraires, meurtres et pendaisons publiques rappelant certains pogroms subis par ces mêmes migrants sous la dictature»<sup>1</sup>. Les citoyens des pays de l'Afrique subsaharienne, cependant, ne sont pas la seule composante de la crise migratoire déclenchée par la guerre en Libye et, probablement à moyen terme, pas même les plus importants quantitativement si on les compare avec les flux qui ont comme protagonistes les citoyens d'autres pays arabes comme l'Égypte, la Tunisie, la Syrie et le Soudan<sup>2</sup>. Sont également à prendre en compte ensuite les flux numériquement plus limités, mais malgré tout significatifs, de migrants en

<sup>1</sup> A. BENSAD, *L'immigration en Libye: une ressource et la diversité de ses usages*, in «Politique africaine», 125, mars 2012, pp. 83-103, p. 84.

<sup>2</sup> J. SCHAPENDONK, *Sub-Saharan Migrants Heading North: A Mobility Perspective*, in A. TRIULZI et R.L. MCKENZIE (dir.), *Long Journeys. African Migrants on the Road*, Brill, Leiden 2013, pp. 9-23, voir pp. 9-10.

provenance des pays asiatiques comme la Chine, le Pakistan, le Bangladesh et les Philippines, ainsi que la Turquie.

Parmi les pays les plus touchés par des flux en provenance de Libye, il y avait l'Égypte, la Tunisie, le Tchad et le Niger. D'autres flux ont finalement impliqué toute la région du Sahel et l'Afrique de l'Ouest. Certes, les personnes quittant le pays ont non seulement fait peser un fardeau sur les économies des pays receveurs, mais ont aussi provoqué une réduction drastique du commerce et surtout des envois de fonds des travailleurs en Libye. On doit également examiner comment la guerre en Libye a eu un impact sur d'autres circuits et routes migratoires, en provoquant en particulier une augmentation des flux vers des pays comme le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et surtout Israël. Les sources concernant les migrants qui ont été pris au piège de la crise libyenne et n'ont pas réussi à gagner un refuge à travers la frontière sont très fragmentaires, tout comme nous n'avons que des données limitées sur ceux qui ont volontairement décidé de rester dans le pays en dépit de tout. Dans ce dernier cas, il s'agissait certainement de ces migrants économiquement les plus intégrés dans le système libyen et peut-être résidant dans le pays depuis longtemps avec leur famille.

Parmi toutes les personnes qui ont quitté le pays, seule une petite partie a traversé la Méditerranée et a atterri en Italie ou le long des côtes maltaises, en partant directement de Libye ou de Tunisie. Selon les données disponibles, il s'agit seulement de 3,6% du total des 768.000 personnes ayant quitté la Libye<sup>3</sup>. Il est vrai qu'à ces quelques milliers doivent être ajoutés un peu plus de mille Tunisiens, peut-être 5000, qui ont profité de la vacance du pouvoir dans leur pays et d'une «baisse de vigilance aux frontières» pour s'embarquer vers Lampedusa<sup>4</sup>. Cependant, les vrais chiffres marquent une différence substantielle par rapport aux informations et aux déclarations publiques véhiculées par la presse italienne, laquelle a considérablement élargi la portée des flux, en ancrant l'idée d'un exode massif dirigé vers les côtes européennes et justifiant une attitude de fermeture plutôt que d'ouverture et d'hospitalité envers les migrants. Le ministre des Affaires étrangères, Franco Frattini, a déclaré le 23 février 2011 que 200.000, voire 300.000 migrants d'Afrique subsaharienne auraient

---

<sup>3</sup> MCP (MIGRATION POLICY CENTRE), *Migration profile: Libya*, European University Institute, June 2013, <[http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/migration\\_profiles/Libya.pdf](http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/migration_profiles/Libya.pdf)> (dernier accès le 15.04.2016), voir p. 3.

<sup>4</sup> D. PERRIN, *Fin de régime et migrations en Libye. Les enseignements juridiques d'un pays en feu*, in «L'année du Maghreb», 7, 2011, pp. 285-301, voir p. 286.

débarqué sur les côtes italiennes<sup>5</sup>; en réalité, le nombre total de migrants hébergés en Italie dans le cadre de la dénommée «Urgence Afrique du Nord» du 13 avril 2011 au 28 décembre 2012 a été, selon les données du ministère de l'Intérieur, de l'ordre de 28.000 personnes en provenance de Libye et environ le même nombre venant de Tunisie<sup>6</sup>. L'erreur d'interprétation était donc double: d'une part, que la majorité des flux venant de Libye se sont dirigés vers l'Europe et, d'autre part, que ceux-ci étaient pour la plupart constitués de citoyens de pays d'Afrique subsaharienne. En fait, non seulement il y a eu relativement peu de migrants à débarquer sur les côtes européennes, mais «la plupart des entrants étaient Égyptiens et Nord-Africains – des personnes qui, dans la terminologie européenne, ne rentrent pas dans la catégorie 'africaine' –, ainsi que des personnes de pays en guerre comme la Somalie ou le Soudan, ou encore marqués par un contexte de crise structurelle comme l'Érythrée, pour lesquels il serait plus approprié de dire qu'ils «relèvent davantage de l'asile que de la migration irrégulière»<sup>7</sup>.

Avec la fin de l'intervention militaire internationale et un déclin croissant des conflits internes dans le pays, depuis le début de l'année 2012, les flux migratoires en direction de la Libye ont repris avec une intensité croissante, soit de la part de personnes qui avaient quitté le pays au cours des mois précédents et essayaient maintenant de retourner travailler, soit par de nouveaux migrants qui n'avaient eu aucune expérience de travail dans le pays, soit enfin par ceux qui envisageaient les potentialités nouvelles de la Libye comme point d'entrée en Europe. Selon les données collectées et traitées dans une étude publiée par le Conseil danois pour les réfugiés, en 2014, sur un échantillon d'environ un millier de migrants vivant à Tripoli et Sabha et arrivés d'Afrique subsaharienne au cours des cinq dernières années, la majorité des répondants ont dit «vouloir trouver du travail et améliorer leur niveau de vie en Libye» et par rapport à des projets, à peine plus de 15%, la plupart du temps des Érythréens, des Somaliens et des Syriens, ont répondu vouloir continuer le voyage vers l'Europe<sup>8</sup>. Les données publiées montrent une continuité directe avec la période de Kadhafi, également dans la composition de l'échantillon, en grande partie composé

<sup>5</sup> A. ARACHI, *Un'ondata di 300 mila arrivi. Il dopo-Gheddafi è un'incognita*, in «Corriere della Sera», 23 févr. 2011.

<sup>6</sup> MINISTERO DELL'INTERNO, *News: Emergenza Nord Africa terminata*, 2 févr. 2013, <[www.interno.gov.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/sala\\_stampa/notizie/immigrazione/2012\\_12\\_28\\_Fine\\_fase\\_emergenza\\_nord\\_Africa.html](http://www.interno.gov.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/sala_stampa/notizie/immigrazione/2012_12_28_Fine_fase_emergenza_nord_Africa.html)> (dernier accès le 31.05.2016).

<sup>7</sup> PERRIN, *Fin de régime et migrations en Libye*, cit., voir p. 300.

<sup>8</sup> DRC (DANISH REFUGEE COUNCIL), «*We risk our lives for our daily bread*». *Finding of the Danish Refugee Council Study on Mixed Migration in Libya*, January 2014, voir p. 19.

d'hommes qui ont voyagé seul en provenance d'abord du Tchad et du Niger, suivis de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Sénégal, Nigéria et Ghana), de la Somalie et de l'Érythrée. La guerre n'a donc pas radicalement changé le système d'immigration qui, de la fin des années 1990 au début du XXI<sup>e</sup> siècle, a vu l'arrivée dans la Libye de Kadhafi d'un nombre croissant de citoyens d'autres pays africains au Nord et au sud du Sahara. L'économie libyenne, bien que de plus en plus liée au cycle économique de la guerre, a continué d'être un important marché du travail avec des données qui, selon les estimations du Fonds monétaire international, indiquaient une croissance économique dans la première moitié de l'année 2012 à 116%<sup>9</sup>. En dépit d'une forte représentation eurocentrique des flux Sud-Nord, l'Europe ne reste un but final que pour une fraction relativement petite des migrants qui viennent en Libye, et souvent, l'idée de gagner le continent européen prend forme en cours de route et ne constitue donc pas nécessairement un plan préétabli au moment du départ du pays d'origine.

### *Migrations et politiques de contrôle*

Bien que les migrants directs vers l'Europe aient été relativement peu nombreux dans le court et moyen terme par rapport à l'ensemble des flux en Libye, l'effondrement du système de contrôle de la côte libyenne mis en place au cours des dernières années du régime de Kadhafi a provoqué l'augmentation en chiffres absolus des débarquements sur les côtes italiennes. La hausse des flux migratoires s'est accompagnée d'une augmentation conséquente des tensions entre les pays de l'Union européenne pour la gestion de l'accueil des migrants. L'effet final a été un retour de plus en plus évident par l'Italie et l'Union européenne aux politiques de contrôle de l'immigration à travers la Méditerranée et la Libye. La politique de refoulement en haute mer, mise en œuvre conjointement par le gouvernement italien et le régime de Kadhafi à partir de 2009, avait en fait cessé en 2011. Cependant, à la suite de la condamnation infligée à l'Italie par les juges européens en raison de l'incompatibilité entre la politique de refoulement et la protection des droits de l'homme et de l'asile en particulier<sup>10</sup>, le gouvernement italien dirigé par Mario Monti a définitivement renoncé le

---

<sup>9</sup> R.B. ST. JOHN et R. BRUCE, *The Post-Qadhafi Economy*, in J. PACK, *The 2011 Libyan uprisings and the struggle for the post-Qadhafi future*, Palgrave Macmillan, New York 2013, pp. 85-111, voir p. 106.

<sup>10</sup> CONSEIL DE L'EUROPE, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, *Plans d'action du Gouvernement italien dans l'affaire Hirsi Jamaa et autres c. Italie*, requête n° 27765/09, réunion 1150 DH, 6 juillet 2012.

20 juin 2012 à ce mécanisme controversé de contrôle des flux migratoires<sup>11</sup>. Apparemment, jusqu'alors, l'Italie avait cultivé et en partie poursuivi l'idée de restaurer l'ancien système de contrôle, même si l'instabilité politique en Libye ne lui permettait pas de revenir aux anciennes pratiques. En effet, la diplomatie italienne a longtemps travaillé pour réactiver la coopération avec les autorités libyennes sur la question migratoire et les premiers fruits de cette pression politique et diplomatique sont antérieurs aux décisions du gouvernement Monti sur le refoulement. Au cours de sa visite à Tripoli 21 janvier 2012, la ministre de l'Intérieur Annamaria Cancellieri a signé avec son homologue libyen un protocole où, à travers différentes mesures, était exprimée l'intention de renouveler la collaboration – formation de la police et des garde-côtes libyens, construction d'infrastructures visant à détenir les migrants, coordination des programmes de retour volontaire des migrants dans leur pays d'origine. Le but explicite était de renforcer le contrôle conjoint de la frontière italo-libyenne<sup>12</sup>.

Si l'on veut comprendre la grande disponibilité des nouvelles autorités libyennes pour coopérer avec l'Italie dans le domaine des politiques de migration, on doit intégrer l'idée d'un donnant-donnant entre le contrôle des flux du côté libyen et la reconnaissance internationale du côté italien (et européen) dont les nouvelles autorités de Tripoli ont encore plus besoin que n'en avait Kadhafi. En outre, il ne faut pas sous-estimer le fait que, dans la vision des autorités libyennes, l'immigration, notamment l'immigration clandestine, représente un problème avec des aspects politiques et sociaux pas si différents de ce qu'ils sont en Italie ou d'autres pays de l'UE. Lors de sa première visite officielle à Rome, le 19 avril 2011, en tant que président du Conseil national de transition, Moustapha Abdel Jalil a déclaré son entière disponibilité à coopérer avec l'Italie dans le domaine du contrôle des migrations étant donné que «40% des crimes en Libye sont commis par des Africains subsahariens en transit vers l'Europe» et donc «à l'avenir, nous n'accueillerons pas ces gens parce que peut-être nous souffrons beaucoup plus que vous [Italiens] de leur présence; nous avons plus de difficultés que vous pour accueillir ces immigrés»<sup>13</sup>. D'une part, il

<sup>11</sup> ANSAMED, *Immigrazione: Libia; Terzi, respingimenti non in agenda governo*, 20 juin 2012, <[www.ansa.it/ansamed/it/notizie/stati/libia/2012/06/20/Immigrazione-Libia-Terzi-respingimenti-in-agenda-governo\\_7068589.html](http://www.ansa.it/ansamed/it/notizie/stati/libia/2012/06/20/Immigrazione-Libia-Terzi-respingimenti-in-agenda-governo_7068589.html)> (dernier accès le 15.04.2016).

<sup>12</sup> FIDH (INTERNATIONAL FEDERATION FOR HUMAN RIGHTS), *Libya. The Hounding of Migrants Must Stop*, 2012, <<http://www.fidh.org/en/north-africa-middle-east/libya/Libya-The-hounding-of-migrants-12255>> (dernier accès le 15.04.2016), voir p. 36.

<sup>13</sup> MINISTERO DEGLI ESTERI, *Focus-Libia: l'Italia lavora al riconoscimento internazionale del CNT*, 19 avril 2011, <[www.esteri.it/MAE/IT/Sala\\_Stampa/ArchivioNotizie/](http://www.esteri.it/MAE/IT/Sala_Stampa/ArchivioNotizie/)

est à relever que Jalil réitère l'idée, très ancrée au cours des deux dernières décennies, de la Libye comme terre de passage, tandis que les chiffres ont constamment montré que la plupart des flux ont été dirigés vers la Libye et non vers l'Europe. C'est plutôt le régime de Kadhafi qui avait construit avec facilité cette représentation de la Libye comme pays de transit afin de mieux utiliser le contrôle des flux en tant que moyen de pression sur l'Italie et l'Europe pour obtenir la réintégration définitive de son pays dans les instances de la politique internationale après des années d'embargo international. D'autre part, Jalil a également cherché à mettre en évidence la manière dont l'immigration a représenté pour la Libye un problème social et d'ordre public semblable à ce qu'il peut être en Italie ou d'autres pays membres de l'Union européenne: il s'agissait, en définitive, de mettre la Libye au niveau des pays européens dans la hiérarchie de la politique internationale. Il n'y a aucune raison de douter que les déclarations du dirigeant libyen faisaient référence à une position réelle et aux préoccupations politiques du gouvernement et ne pouvaient certainement pas être réduites à une sorte de discours de façade destiné aux italophones. Ceci n'était nullement un cas isolé, comme l'a démontré un plus tard la signature du protocole de 2012 et les déclarations ultérieures des politiciens libyens. Le 13 octobre 2013, Ali Zeidan, le nouveau Premier ministre libyen, alla demander à l'Union européenne de mettre à disposition de son pays des outils de repérage par satellite pour surveiller les mouvements de migrants qui tentent de rejoindre l'Europe en passant par la Libye<sup>14</sup>. Et quelques mois plus tard seulement, le porte-parole du ministre libyen de l'Intérieur a déclaré que «la Libye pourrait être contrainte de faciliter le flux de migrants clandestins vers l'Europe au cas où le continent blanc n'apporterait pas son aide pour y faire face»<sup>15</sup>.

Dans la foulée de la reprise de la coopération avec l'Italie, en 2012, les autorités libyennes ont signé des accords sur la sécurité et le contrôle conjoint des frontières avec l'Algérie, le Niger, le Tchad et le Soudan: ces accords avaient pour but déclaré de combattre la contrebande d'armes et d'autres choses illégales parmi lesquelles les migrants ont fini par être également inclus<sup>16</sup>. En fonction de données enregistrées par l'auteur de ces lignes en Libye à Khoms, à 110 km sur la côte à l'est de Tripoli, à la fin de 2012, on peut noter que les autorités libyennes ont commencé à tenter de reprendre le contrôle des flux migratoires dans la région. Peu de

---

[Approfondimenti/2011/04/20110419\\_Italia\\_CNT.htm](http://Approfondimenti/2011/04/20110419_Italia_CNT.htm)> (dernier accès le 31.05.2016).

<sup>14</sup> «Libya al-Mostaqbal», 14 janvier 2014.

<sup>15</sup> «Bawaba al-Wasat», 13 mai 2014.

<sup>16</sup> MCP (MIGRATION POLICY CENTRE), *Migration profile: Libya*, cit., voir p. 7.

temps après la signature du protocole avec le ministre Cancellieri, on a rouvert près de Khoms un camp pour détenir les migrants dans l'attente de leur transfert vers leur pays d'origine, d'abord par voie terrestre puis à partir du début de l'année 2013, par voie aérienne, ce qui témoigne d'une augmentation des moyens et des ressources disponibles. Des prisons similaires, définies par les autorités libyennes comme «centres de détention», ont été identifiées au moins à Benghazi, Gharyan, Misrata, Sabha, Tripoli et Zawiya<sup>17</sup>. Selon le témoignage d'un agent de la police libyenne qui s'occupait de l'immigration illégale à Khoms dans la période de Kadhafi, «l'engagement dans la lutte contre les migrants illégaux et dans leur rapatriement dépend de la disponibilité des fonds», qui sont susceptibles, après l'accord avec Italie en 2012 de parvenir aux autorités libyennes également par la coopération internationale<sup>18</sup>. Sur la base des données fournies par Amnesty International<sup>19</sup>, entre mai 2012 et avril 2013, plus de 25.000 personnes ont été amenées à la frontière Sud de la Libye et probablement abandonnées près de Gatron, à proximité de la frontière avec le Niger. D'après les données publiées par la presse libyenne et reprises par le ministère de l'Intérieur, il apparaît que, en 2013, on a dépensé 23 millions de dinars libyens (environ 15 millions d'euros) pour 'accueillir' plus de 36.000 migrants dans les différentes structures et ensuite pour les 'rapatrier'<sup>20</sup>. En plus de la politique d'expulsion, un autre élément de continuité avec l'ancien régime tient à ce que les demandeurs d'asile possibles ne trouvent aucun espace de reconnaissance de leur statut, d'autant que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a continué à agir dans la nouvelle comme dans l'ancienne Libye sans une pleine reconnaissance officielle par les autorités. L'article 10 de la Déclaration constitutionnelle promulguée en 2011 par le Conseil national de transition, qui faisait explicitement référence à la protection du droit d'asile et à l'interdiction de l'extradition des réfugiés politiques, est donc resté lettre morte.

À l'appui de la reprise des politiques de maîtrise des flux migratoires en Libye, on peut également prendre en considération les résultats de ma

<sup>17</sup> FIDH (INTERNATIONAL FEDERATION FOR HUMAN RIGHTS), *Libya. The Hounding of Migrants Must Stop*, 2012, <<http://www.fidh.org/en/north-africa-middle-east/libya/Libya-The-hounding-of-migrants-12255>> (dernier accès le 14.04.2016), voir p. 36.

<sup>18</sup> Entretien anonyme entre un responsable de la police libyenne et l'auteur, le 20 avril 2014. L'officier a été engagé dans des opérations de contrôle des migrants entre Khoms et Gasr Garabulli, deux sites de départ le long de la côte de Tripolitaine.

<sup>19</sup> AMNESTY INTERNATIONAL, *Scapegoats of Fear. Rights of Refugees, Asylum-Seekers and Migrants Abuses in Libya*, 2013, <<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE19/007/2013/en>> (dernier accès le 15.04.2016), voir p. 6.

<sup>20</sup> «Bawaba al-Wasat», 13 mai 2014.

recherche qualitative, dont certaines parties ont déjà été publiées<sup>21</sup>. Cette recherche, menée sur une période de trois ans, de 2012 à 2014, avait pour objet la logique d'internement et de rapatriement liée au soi-disant centre de détention («holding center») de Gharyan dans le Djebel Nefoussa au Sud de Tripoli. Le camp de Gharyan a été construit à la suite des accords italo-libyens de juillet 2003, accords qui prévoyaient que l'Italie fournirait des technologies, des matériaux et des capitaux à la «construction de centres afin de contrôler le mouvement des migrants»<sup>22</sup>. Dans la pratique, il s'agissait de construire des camps de transit pour enfermer les migrants avant de les expulser vers leur pays d'origine. Lors de la livraison de la structure de Gharyan aux autorités libyennes en 2009, et non pas par hasard après la signature et l'entrée en vigueur du traité d'amitié, de coopération et de partenariat entre l'Italie et la Libye en 2008, le camp est devenu, de façon inattendue, une base pour former la police libyenne avec l'excuse que «le camp ne convenait pas pour les migrants en raison de la mauvaise qualité des structures préfabriquées et que les murs ne sont pas suffisamment élevés pour maintenir les migrants»<sup>23</sup>. Il s'agissait évidemment d'un prétexte pour allouer aux Libyens une structure qui a probablement été jugée trop confortable pour les migrants, mais suffisamment pour héberger les nouvelles recrues de la police libyenne. Pendant la guerre, le bâtiment a été attaqué par des milices révolutionnaires justement parce qu'il était devenu une base pour des forces de police du régime. C'est ainsi qu'à la fin de l'été 2011, le camp avait finalement trouvé l'utilisation pour laquelle il avait été conçu au départ: une prison pour migrants en situation irrégulière.

Au cours de mes trois visites sur le terrain, le 18 octobre 2012, le 13 juin 2013 et le 17 avril 2014, les entretiens que j'ai réalisés, en plus de confirmer la continuité dans l'après-Kadhafi de flux directs vers la Libye et seulement marginalement vers l'Europe, m'ont permis de repérer une détérioration des conditions générales d'internement, qui souvent concernent également des résidents étrangers en possession d'un permis de séjour et de travail libyen en cours de validité<sup>24</sup>. De plus, en ce qui concerne la gestion du camp sur une durée de trois ans, on constate très clairement

---

<sup>21</sup> A.M. MORONE, *Sub-Saharan Migrants in Post-Qadhafi Libya: Human Mobility and International Politics*, in B. AIRÒ et M. ZACCARIA (dir.), *I confini della cittadinanza nel nuovo Medio Oriente*, Viella, Roma 2015, pp. 179-197.

<sup>22</sup> E. PAOLETTI, *The Migration of Power and North-South Inequalities. The Case of Italy and Libya*, Palgrave Macmillan, Basingstoke 2011, p. 141.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>24</sup> MORONE, *Sub-Saharan Migrants in Post-Qadhafi Libya: Human Mobility and International Politics*, cit.

les effets des politiques migratoires mises en place progressivement par le gouvernement central de Tripoli, en collaboration avec l'Italie et l'Union européenne. En 2012, le camp était géré par la milice locale de Gharyan en totale autonomie par rapports aux autorités de Tripoli. La décision d'enfermer les gens, tous en provenance de pays d'Afrique sub-saharienne, dans une structure métallique préfabriquée, sans eau courante, dans des conditions insalubres et avec la possibilité de sortir seulement deux fois par jour pour manger, avait été prise par les chefs militaires locaux sur la base de décisions contingentes. Selon le chef du camp, 'Imad, «juste après la libération de Gharyan, le 12 août 2011, tous les Noirs sans distinction ont été incarcérés, étant considérés comme des mercenaires de Kadhafi. C'est seulement ultérieurement que certains d'entre eux ont été reconnus comme de simples migrants illégaux et par conséquent détenus dans le camp, tandis que tous les autres ont été emmenés ailleurs»<sup>25</sup>. Au fil des mois, la gestion des prisonniers est devenue de plus en plus problématique, tant et si bien qu' 'Imad a fini par me dire qu'il était «tout à fait prêt» à céder le camp aux autorités centrales à Tripoli à condition d'avoir «quelque chose en retour» pour le temps, l'effort et l'argent dépensés par lui et ses compagnons dans la gestion du camp<sup>26</sup>. Cette demande fut en fait satisfaite au cours des mois suivants et au moment de ma deuxième visite en 2013, le camp était sous l'autorité directe de Tripoli et, en particulier, du Département de la lutte contre l'immigration irrégulière du ministère de l'Intérieur. Bon nombre des gardiens, qui portent maintenant l'uniforme de la nouvelle police libyenne, avaient déjà servi dans la milice Gharyan. Évidemment, le marché, ou une partie du marché, consistait à embaucher et rémunérer avec un salaire de l'État celui qui avait dirigé le camp auparavant. Les conditions à l'intérieur de la structure étaient apparemment inchangées, même si des mesures plus rigides ont été mises en place pour réglementer l'accès au camp et quiconque pénétrant dans le camp devait laisser ses données personnelles et inscrire sa visite sur un registre. À l'occasion de ma dernière mission en 2014, l'entrée du camp était désormais soumise à une procédure d'agrément au ministère de l'Intérieur à Tripoli et à la délivrance d'un laissez-passer spécial, faute duquel j'ai dû me restreindre à un bref échange d'informations avec le garde à l'entrée, sans aucune chance d'entrer. En plus du resserrement des conditions d'accès au camp, l'autre fait important est qu'avec le passage aux autorités de Tripoli, le camp est devenu une partie du système d'expulsion des migrants réactivé en

<sup>25</sup> Entretien de l'auteur avec Imad Ali Seghar, camp de détention de Gharyan, le 18 octobre 2012.

<sup>26</sup> *Ibid.*

2012. Selon les gardiens interrogés, les prisonniers ont changé de période en période et ont été transportés vers d'autres camps, puis vers des destinations à l'extérieur des frontières libyennes ou à leurs marges.

### *Une Libye inutile?*

Les efforts globaux et les pressions mises en œuvre à partir de l'Italie et de l'Europe sur les nouvelles autorités libyennes afin de restaurer des pratiques efficaces de contrôle des flux migratoires le long de la côte libyenne n'ont cependant pas été en mesure de produire des résultats comparables à ceux de la période qui précède 2011. La raison principale est sûrement l'instabilité constante et la croissance du niveau de conflit en Libye. Dès qu'il s'est rendu compte qu'il était impossible de stopper les migrants en Libye, le gouvernement italien a donné son feu vert à l'«Opération Mare Nostrum» à la suite du large écho international donné au naufrage qui avait causé la mort de 366 migrants au large des côtes de Lampedusa le 3 octobre 2013. L'opération, qui a officiellement démarré le 18 octobre 2013, s'est traduite par un engagement massif des hommes et des ressources de la marine italienne sur le double front du contrôle et du sauvetage en mer. L'engagement dans le contrôle des flux résulte de la coordination entre les opérations en mer et celles à terre pour identifier les zones de départ et pour arrêter les passeurs. Par exemple, le 12 mai 2014, il y a eu un naufrage de plus de 400 migrants, 200 d'entre eux secourus par la marine italienne. Quelques heures après, la presse libyenne a donné la nouvelle de l'arrestation de 340 migrants prêts à embarquer depuis un point de la côte proche de la ville de Zawiya, d'où était parti également le bateau qui avait coulé<sup>27</sup>. Travaillant pratiquement dans la zone côtière en Libye, les navires militaires italiens ont considérablement diminué le nombre de décès en mer au point de faire dire à certains que la politique italienne a remplacé les refoulements par des sauvetages en haute mer. En fait, le tournant marqué par Mare Nostrum «a été plus quantitatif que qualitatif»<sup>28</sup> dans le sens que les actions entreprises «n'ont pas été beaucoup plus humanitaires que les activités de patrouille précédemment mises en œuvre dans le canal de Sicile»<sup>29</sup>. Pour d'autres, il convient de noter que l'Italie a

---

<sup>27</sup> «Libya al-Mustaqbal», 12 mai 2014.

<sup>28</sup> P. CUTTITTA, *Mare Nostrum e la retorica umanitaria*, in «Rivista di Storia delle Idee», 4, 1, 2015, pp. 128-140, p. 133.

<sup>29</sup> P. CUTTITTA, *From the Cap Anamur to Mare Nostrum: Humanitarianism and Migration Controls at the EU's Maritime Borders*, in C. MATERA et A. TAYLOR (dir.), *The Common*

renoncé aux refoulements, mais n'a pas remis en question la politique de retour (ou mieux vaudrait dire de rapatriement) des migrants qui, une fois sauvés de la mer et débarqués sur la terre ferme, n'ont pas le droit à l'asile.

Le concept de sécurité, qui constitue le revers de la médaille de l'humanitarisme mis en bandoulière dans les nombreuses interventions et les politiques internationales, est évidemment destiné à la sécurité de l'Europe et de l'Italie face à la menace représentée par les migrants, alors qu'il serait plus juste de souligner que c'est justement la question du conflit (et de l'insécurité) en Libye qui est une menace pour la sécurité des migrants avant tout. D'autre part, il est clair que depuis longtemps la prévention de l'immigration irrégulière est devenue de plus en plus un problème lié à la sécurité de l'Union plutôt qu'à une politique de bon voisinage. Le partenariat euro-méditerranéen et le processus de Barcelone n'ont pas eu d'impact significatif sur les politiques migratoires qui ont plutôt passé par des relations bilatérales entre les États membres et les pays tiers et dans le cadre de la Politique européenne de voisinage<sup>30</sup>. Ce n'est pas un hasard si les politiques de contrôle des migrations promues par l'Italie ont été de plus en plus coordonnées et accompagnées par l'intervention directe de l'Union européenne, et cela est peut-être le plus grand changement par rapport à la période antérieure à 2011. En 2013, l'Union européenne a ouvert un programme de deux ans, UE-BAM Libye, dans le but de fournir une assistance aux nouvelles autorités libyennes contre l'immigration irrégulière, sauf que ce programma a été ensuite transféré en juillet 2014 à Tunis avec une réduction du programme d'intervention en raison de la détérioration de la situation en Libye. En 2013, le système de contrôle de toutes les frontières méridionales de l'Union européenne gérées par l'Agence européenne de contrôle des frontières (FRONTEX) qui a pris le nom d'Eurosur est entré en fonction. L'engagement consiste à «accroître la capacité de réaction aux frontières extérieures» et par conséquent à «détecter, prévenir et combattre l'immigration illégale et le crime organisé et à assurer la protection et la sécurité de la vie des migrants»<sup>31</sup>. Enfin, on ne saurait ignorer le rôle considérablement accru que l'Union européenne

*European Asylum System and Human Rights: Enhancing Protection in Times of Emergencies*, in «CLEER working papers», n. 7, 2014, pp. 21-37, p. 36.

<sup>30</sup> M. CECCORULLI, *The Mediterranean as a Buffer. Confining Irregular Migrant in North Africa*, in E. et N. LABANCA (dir.), *The EU, Migration and the Politics of Administrative Detention*, Routledge, London 2014, pp. 187-208, voir pp. 188-189.

<sup>31</sup> EU, *Regolamento n. 1052 del parlamento europeo e del consiglio europeo del 22 ottobre 2013 che istituisce il sistema europeo di sorveglianza delle frontiere (Eurosur)*, in «Gazzetta ufficiale dell'Unione europea», L 295/11, 6 novembre 2013.

a commencé à jouer à l'automne de 2014, avec le passage de la mission navale italienne Mare Nostrum à celle européenne appelée Triton qui a remplacé et renforcé les deux précédentes missions coordonnées par Frontex en Méditerranée (Enée au large des côtes de la Calabre et dans les Pouilles et Hermès dans le canal de Sicile).

En octobre 2014, un an après le début de l'Opération Mare Nostrum, le gouvernement italien dirigé par Matteo Renzi a annoncé son intention de mettre fin à la mission de la marine italienne. Les raisons invoquées sont diverses, depuis les coûts excessifs jusqu'au fait que, dans certains milieux gouvernementaux, a émergé l'idée que les sauvetages en mer avaient fini par constituer un facteur d'attraction contribuant à la croissance des flux et donc ont fini par s'avérer contreproductifs dans une optique de contrôle. En 2014, 170.000 personnes ont débarqué en Italie, de loin le plus grand nombre jamais enregistré en un an et la grande majorité est arrivée après avoir été secourue en mer<sup>32</sup>. Au-delà donc de toute la rhétorique humanitaire, Mare Nostrum a été abandonné non pas parce qu'il ne sauvait pas assez de vies, mais parce qu'il n'a pas été en mesure de parvenir à un contrôle des flux importants en transit en Méditerranée. La conséquence de cet abandon a été une augmentation immédiate du nombre de décès en mer. En fait, la nouvelle mission de l'UE, officiellement lancée le 1<sup>er</sup> novembre 2014, avec la mobilisation du personnel et de l'équipement de 14 États membres sous la coordination de FRONTEX, avait non seulement un budget de 2,9 millions d'euros, soit un tiers de celui de Mare Nostrum, mais manquait également d'un mandat humanitaire clair, outre le fait, enfin, que la zone maritime surveillée était beaucoup plus limitée que celle de la compétence de Mare Nostrum. Les opérations de sauvetage côtier dans les eaux territoriales libyennes cessèrent donc en fait.

Dans l'ensemble, il est clair que l'Italie a réussi à européeniser significativement son agenda politique migratoire et le contrôle de ses côtes. Et ce sera probablement de plus en plus le cas en raison aussi de la politique promue par l'Italie et adoptée par l'Union européenne visant à étendre les outils de surveillance utilisés depuis des années dans la région méditerranéenne (accords de coopération policière, d'ajustement de la réglementation interne et accords de réadmission) à certains pays du Sahel et d'Afrique subsaharienne qui sont perçus comme ayant un rôle clé dans le contrôle des flux migratoires vers l'Europe: le Niger, le Mali, le Soudan et l'Érythrée, en particulier<sup>33</sup>. La crise migratoire déclenchée par les événements politiques

<sup>32</sup> CUTTITTA, *Mare Nostrum e la retorica umanitaria*, cit., p. 131.

<sup>33</sup> A.M. MORONE, ANTONIO M., *Il processo di Khartoum: l'Italia e l'Europa contro le migrazioni*, in «ISPI Analysis», n. 286, juin 2015.

de 2011 en Afrique du Nord et qui a continué dans les années suivantes a également fait la preuve d'une capacité très déstabilisatrice dans le moyen terme sur l'équilibre interne de l'Europe et la survie de l'«espace Schengen». Les États membres tels que la France, l'Autriche et le Danemark ont mené une véritable bataille en faveur de la réintroduction des contrôles aux frontières intérieures, obtenant finalement leur réintroduction pour des périodes de temps définies. «Les réactions [négatives] de la France au nombre considérable de visas pour les réfugiés nouvellement arrivés» qui ont été accordés par les autorités italiennes pour alléger la pression sur la machine de l'accueil en Italie ont certainement contribué à une telle détermination<sup>34</sup>. La Commission européenne a donc œuvré pour un renforcement accru des frontières extérieures, comme en témoigne l'implication croissante de Frontex en Méditerranée et en Afrique, pour apaiser les tensions à l'intérieur de l'espace Schengen. Il s'agit d'un succès – certes pas pour les migrants, mais certainement pour la politique italienne –, qui est inscrit dans ce qu'on a appelé la «diplomatie de migration» (*migration diplomacy*)<sup>35</sup> dans laquelle l'Italie et l'Espagne précisément ont joué depuis la fin des années 1990 un rôle pionnier.

\*\*\*

En observant les politiques migratoires à travers la Méditerranée, on peut tirer quelques conclusions. La Libye a représenté depuis la fin des années 1990 un pays clé pour le contrôle des flux migratoires vers l'Europe et pour cette raison, c'est en Libye ou avec la coopération de la Libye qu'ont été mises au point et testées différentes politiques de confinement: rapatriements, refoulement en haute mer et camps de transit. En Libye, on constate le peu de succès des politiques mises en œuvre dans d'autres pays de l'arc méditerranéen Sud qui ont été menées avec des résultats mitigés et dans le but de réformer leurs lois afin de délocaliser les pratiques d'asile en parallèle avec l'externalisation des frontières. Il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, les conditions politiques après la chute du régime de Kadhafi ne l'ont pas permis: la Libye était disposée à apporter son aide au contrôle des flux pour obtenir une légitimité politique internationale, mais n'était certainement pas prête à revoir ses systèmes internes. La Libye

<sup>34</sup> A. MÜLLER, *Governing Mobility Beyond the State. Centre, Periphery and the EU's External Borders*, Palgrave Macmillan, New York 2014, voir p. 193.

<sup>35</sup> P. GARCÍA ANDRADE, *Member States in Managing Mixed Flows in the Mediterranean and the EU Distribution of Competences*, in MATERA and TAYLOR (dir.), *The Common European Asylum System and Human Rights*, cit., pp. 51-63, p. 52.

est ainsi devenue une sorte de modèle, peut-être exportable, pour des politiques de confinement plus marquées sur le plan sécuritaire. La deuxième constatation générale, au-delà des politiques particulières, est que toutes les opérations en Libye dans l'ensemble ont stimulé et soutenu un processus de construction ou de reconstruction d'un cadre institutionnel qui a été à tort rejeté sommairement en termes d'effondrement ou d'échec de l'État. D'autre part, et en troisième lieu, la reprise de la guerre civile à l'été 2014 a porté un coup aux efforts pour une transition ordonnée du pays et en particulier pour la reprise du contrôle des flux le long de la côte libyenne, avec l'effet de pousser à la réplication du 'modèle libyen' ailleurs. Le conflit a rendu évidemment la Libye moins utile, sinon inutile, dans l'objectif du contrôle du territoire et des flux migratoires résultant dans l'externalisation de la frontière et des pratiques sécuritaires dans l'Union européenne ou des États membres de plus en plus vers le Sud.

Le 23 février 2016

#### BIBLIOGRAPHIE

- AMNESTY INTERNATIONAL, *Scapegoats of Fear. Rights of Refugees, Asylum-Seekers and Migrants Abuses in Libya*, 2013, <<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE19/007/2013/en>> (dernier accès le 31.05.2016).
- ANSAMED, *Immigrazione: Libia; Terzi, respingimenti non in agenda governo*, 20 juin 2012, <[www.ansa.it/ansamed/it/notizie/stati/libia/2012/06/20/Immigrazione-Libia-Terzi-respingimenti-in-agenda-governo\\_7068589.html](http://www.ansa.it/ansamed/it/notizie/stati/libia/2012/06/20/Immigrazione-Libia-Terzi-respingimenti-in-agenda-governo_7068589.html)> (dernier accès le 31.05.2016).
- ARACHI A., *Un'ondata di 300 mila arrivi. Il dopo-Gheddafi è un'incognita*, in «Corriere della Sera», 23 févr. 2011.
- BENSAAD A., *L'immigration en Libye: une ressource et la diversité de ses usages*, in «Politique africaine», 125, mars 2012, pp. 83-103.
- CECCORULLI M., *The Mediterranean as a Buffer. Confining Irregular Migrant in North Africa*, in E. et N. LABANCA (dir.), *The EU, Migration and the Politics of Administrative Detention*, Routledge, London 2014, pp. 187-208.
- CONSEIL DE L'EUROPE, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, *Plans d'action du Gouvernement italien dans l'affaire Hirsi Jamaa et autres c. Italie*, requête n° 27765/09, réunion 1150 DH, 6 juillet 2012.
- CUTTITTA P., *From the Cap Anamur to Mare Nostrum: Humanitarianism and Migration Controls at the EU's Maritime Borders*, in C. MATERA et A.

TAYLOR (dir.), *The Common European Asylum System and Human Rights: Enhancing Protection in Times of Emergencies*, in «CLEER working papers», n. 7, 2014, The Hague, pp. 21-37.

CUTTITTA P., *Mare Nostrum e la retorica umanitaria*, in «Rivista di Storia delle Idee», 4, 1, 2015, pp. 128-140.

DRC (DANISH REFUGEE COUNCIL), «*We risk our lives for our daily bread*». *Finding of the Danish Refugee Council Study on Mixed Migration in Libya*, January 2014.

EU, *Regolamento n. 1052 del parlamento europeo e del consiglio europeo del 22 ottobre 2013 che istituisce il sistema europeo di sorveglianza delle frontiere (Eurosur)*, in «Gazzetta ufficiale dell'Unione europea», L 295/11, 6 novembre 2013.

FIDH (INTERNATIONAL FEDERATION FOR HUMAN RIGHTS), *Libya. The Hounding of Migrants Must Stop*, 2012, p. 36, <<http://www.fidh.org/en/north-africa-middle-east/libya/Libya-The-hounding-of-migrants-12255>> (dernier accès le 14.04.2016).

GARCIA ANDRADE P., *Member States in Managing Mixed Flows in the Mediterranean and the EU Distribution of Competences*, in C. MATERA and A. TAYLOR (dir.), *The Common European Asylum System and Human Rights: Enhancing Protection in Times of Emergencies*, in «CLEER working papers», n. 7, 2014, The Hague, pp. 51-63.

MCP (MIGRATION POLICY CENTRE), *Migration profile: Libya*. European University Institute, June 2013, <[http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/migration\\_profiles/Libya.pdf](http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/migration_profiles/Libya.pdf)> (dernier accès le 15.04.2016).

MINISTERO DEGLI ESTERI (2011), *Focus-Libia: l'Italia lavora al riconoscimento internazionale del CNT*, 19 avril 2011, <[www.esteri.it/MAE/IT/Sala\\_Stampa/ArchivioNotizie/Approfondimenti/2011/04/20110419\\_Italia\\_CNT.htm](http://www.esteri.it/MAE/IT/Sala_Stampa/ArchivioNotizie/Approfondimenti/2011/04/20110419_Italia_CNT.htm)> (dernier accès le 31.05.2016).

MINISTERO DELL'INTERNO, *News: Emergenza Nord Africa terminata*, 2 févr. 2013, <[www.interno.gov.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/sala\\_stampa/notizie/immigrazione/2012\\_12\\_28\\_Fine\\_fase\\_emergenza\\_nord\\_Africa.html](http://www.interno.gov.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/sala_stampa/notizie/immigrazione/2012_12_28_Fine_fase_emergenza_nord_Africa.html)> (dernier accès le 15.04.2016).

MORONE, A.M., *Sub-Saharan Migrants in Post-Qadhafi Libya: Human Mobility and International Politics*, in B. AIRÒ et M. ZACCARIA (dir.), *I confini della cittadinanza nel nuovo Medio Oriente*, Viella, Roma 2015, pp. 179-197.

MORONE A.M., *Il processo di Khartoum: l'Italia e l'Europa contro le migrazioni*, in «ISPI Analysis», n. 286, juin 2015.

MÜLLER A., *Governing Mobility Beyond the State. Centre, Periphery and the EU's External Borders*, Palgrave Macmillan, New York 2014.

PAOLETTI E., *The Migration of Power and North-South Inequalities. The*

*Case of Italy and Libya*, Palgrave Macmillan, Basingstoke 2011.

PERRIN D., *Fin de régime et migrations en Libye. Les enseignements juridiques d'un pays en feu*, in «L'année du Maghreb», 7, 2011, pp. 285-301.

SCHAPENDONK J., *Sub-Saharan Migrants Heading North: A Mobility Perspective*, in A. TRIULZI et R. L. MCKENZIE (dir.), *Long Journeys. African Migrants on the Road*, Brill, Leiden 2013, pp. 9-23.

ST. JOHN R.B., *The Post-Qadhafi Economy*, in J. PACK, *The 2011 Libyan uprisings and the struggle for the post-Qadhafi future*, Palgrave Macmillan, New York 2013, pp. 85-111.

Virginie Collombier\*

*«Nouvelle Libye» ou «fin de la Libye»?  
Les chemins tracés par la transition post-Qadhafi*

Un peu plus de cinq ans après le début du soulèvement contre le régime de Mu'ammar Qadhafi dans l'Est du pays, la Libye semble chaque jour plus divisée et en proie aux violences et à l'insécurité. Deux parlements et deux gouvernements rivaux se disputent la légitimité du pouvoir depuis la mi-2014<sup>1</sup>, sans toutefois que l'un ou l'autre soit en mesure d'exercer un contrôle réel sur le territoire et les populations qu'ils prétendent gouverner. À Tripoli, le gouvernement dirigé par Khalifa Ghwell et issu du Congrès général national (GNC), élu en juillet 2012, dispose du soutien de groupes armés relativement puissants, mais sa capacité de mouvement et d'action est très limitée, voire inexistante, en dehors de la capitale. Dans l'Est, à al-Bayda, le gouvernement d'Abdallah al-Thinni semble tout aussi impuissant et soumis, lui aussi, au bon vouloir du général Haftar et des

---

\* Chercheur à l'Institut universitaire européen, Florence; associée au *Norwegian Peacebuilding Resource Center* (NOREF), Oslo.

<sup>1</sup> Cette division est la conséquence de l'élection en juin 2014 d'un nouveau Parlement, la Chambre des Représentants (CDR), destinée à remplacer la précédente assemblée élue en juillet 2012, le Congrès général national (CGN). Une partie des nouveaux élus à la CDR et des députés du CGN n'acceptent pas les modalités de transmission du pouvoir entre les deux chambres et la décision d'une partie des membres de la nouvelle CDR de baser cette dernière à Tobrouk, dans l'Est libyen, au lieu de la capitale, Tripoli. Il s'en est suivi un boycott des sessions de la CDR par plus d'une vingtaine des nouveaux élus. En novembre 2014, la décision de la Cour suprême d'invalider l'élection de juin 2014 a affecté directement la légalité de la CDR et accentué la crise. Cette décision n'est pas reconnue par la majorité des nouveaux députés et la communauté internationale continue à considérer la CDR comme l'unique Parlement légitime. Une partie des membres du CGN a décidé alors de recommencer à siéger à Tripoli et de former leur propre gouvernement, désormais concurrent du gouvernement formé par la CDR et basé dans la ville d'al-Bayda, dans l'Est.

forces et groupes armés qui lui sont alliés<sup>2</sup>.

La signature, sous l'égide des Nations Unies, d'un accord politique entre les principales factions en conflit, en décembre 2015, devait permettre la sortie de cette impasse institutionnelle et la formation d'un gouvernement d'accord national (GNA) unifié et accepté par toutes les parties. Après des mois de négociations, cependant, le gouvernement constitué sous la direction de Fa'ez Seraj n'a toujours pas été officiellement validé par un vote de la Chambre des représentants (le 'second' Parlement libyen, élu en juillet 2014, et installé à Tobrouk), mais il est désormais considéré par la communauté internationale comme la seule institution politique légitime. L'installation du GNA dans la capitale Tripoli, reportée pendant des semaines, a été rendue particulièrement compliquée par l'opposition du gouvernement Ghwell, tant à l'accord politique de décembre 2015 qu'au GNA.

Depuis la fin 2014, une quatrième 'autorité' tente par ailleurs de s'imposer sur le terrain et d'étendre son influence. Apparue en novembre 2014 dans la ville orientale de Derna, l'organisation de l'État islamique (EI) s'est progressivement emparée d'autres villes et territoires, notamment dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres autour de la ville de Syrte, ancien fief de Mu'ammarr Qadhafi. Elle a aussi tenté de s'implanter à Sabratah, à proximité de la frontière tunisienne, et dispose vraisemblablement de militants, voire de petites cellules, dans les villes de Tripoli et Benghazi. Elle gagnerait également du terrain auprès des populations marginalisées du Sud, notamment dans la ville de Sebha.

Alors que l'année 2014 a marqué l'effondrement du processus politique et le début d'une confrontation armée de grande ampleur entre factions et groupes rivaux, le pays et la communauté nationale sont apparus de plus

---

<sup>2</sup> Officier de l'armée à l'époque de Qadhafi, fait prisonnier pendant la guerre entre la Libye et le Tchad, Khalifa Haftar a passé plus de vingt ans en exil aux États-Unis avant de rentrer en Libye à la faveur du soulèvement de 2011. Il est devenu alors l'un des principaux commandants la rébellion armée dans l'Est, avant d'être éclipsé durant les premières phases de la transition politique et de prendre sa retraite. Il réapparissait sur le devant de la scène en février 2014 à travers un communiqué télévisé prononcé au nom de l'armée nationale libyenne dans lequel il réclamait la dissolution du GNC et du gouvernement et proposait une nouvelle feuille de route pour la transition. L'initiative a tourné court et a été perçue comme une tentative de coup d'État par les autorités de Tripoli. En mai 2014, Haftar a lancé une opération militaire de grande ampleur à Benghazi, présentée comme une bataille contre les groupes islamistes radicaux. Bien qu'officiellement en retraite, il est appuyé par une partie de ce qu'il reste de l'institution militaire dans l'est (en particulier l'armée de l'Air), des milices tribales et des jeunes civils. Après de mois de combats à Benghazi, Haftar a finalement été 'réintégré' dans les rangs des forces armées loyales au gouvernement d'al-Bayda, dont il est officiellement nommé Commandant en chef en mars 2015.

en plus fragmentés. Les divisions et les fractures se sont approfondies, entre régions (Ouest et Est en particulier), entre villes et communautés (et notamment entre les deux grands ‘vainqueurs’ de la révolution, les villes de Misrata et Zintan), entre ethnies (Touareg, Toubous et Zway dans le Sud), mais aussi au sein même de communautés et de groupes de solidarité qui avaient pourtant démontré une cohésion remarquable pendant la guerre et durant les premières phases de la transition (par exemple Misrata ou certaines grandes tribus de l’Est).

La situation qui prévaut actuellement dans le pays trouve évidemment ses racines dans le temps long, dans les soubresauts du processus de construction/création de l’État, dans les fractures héritées des modes de gouvernance de l’ère Qadhafi et, plus largement, dans les divisions et rivalités historiques entre régions, villes et communautés<sup>3</sup>. A ces divisions se sont cependant ajoutées de nouvelles lignes de faille nées de la guerre de 2011<sup>4</sup> – une guerre internationale et une guerre civile. Or, toutes ces fractures ont été largement sous-estimées – ou simplement ignorées – après la mort de Qadhafi. Les choix stratégiques opérés par les acteurs politiques libyens pour orienter la transition, le rôle des acteurs extérieurs pendant la guerre de 2011 et jusqu’à ce jour, ainsi que, paradoxalement, la nature même du processus de médiation politique mené par les Nations Unies, sont autant de facteurs qui ont contribué à entretenir et approfondir les divisions entre Libyens.

### *Le choix des acteurs politiques libyens: privilégier la compétition électorale sur la réconciliation nationale*

Bien que masquées par l’euphorie des révolutionnaires et les célébrations de la chute du régime, les fractures étaient réelles et profondes dans la Libye d’octobre 2011. Elles sont avant tout la conséquence de la guerre civile qui a opposé communautés pro- et anti-révolution durant plusieurs mois et qui laisse face-à-face un camp des vainqueurs (les villes et communautés ayant joué un rôle actif ou soutenu la révolution) et un camp des

<sup>3</sup> A.A. AHMIDA, *The Making of Modern Libya. State Formation, Colonization and Resistance, 1830-1983*, State University of New York Press, Albany 1994; M. OUANNES, *Militaires, élites et modernisation dans la Libye contemporaine*, L’Harmattan, Paris 2009.

<sup>4</sup> Voir par exemple W. LACHER, *Fault Lines of the Revolution: Political Actors, Camps and Conflicts in the new Libya*, SWP Research Paper 2013/RP 04, May 2013, <[http://www.swp-berlin.org/en/publications/swp-research-papers/swp-research-paper-detail/article/libyen\\_bruchlinien\\_der\\_revolution.html](http://www.swp-berlin.org/en/publications/swp-research-papers/swp-research-paper-detail/article/libyen_bruchlinien_der_revolution.html)> (dernier accès le 20.02.2016).

vaincus (les villes et communautés s'étant opposées à la révolution et ayant soutenu les forces de Qadhafi). Le conflit entre les villes de Misrata et Bani Walid illustre parfaitement ce clivage, qui se surimpose par ailleurs, comme souvent, à des rivalités et conflits historiques d'ordre politique ou foncier (comme, par exemple, dans la région du Jebel Nafussa, la zone montagneuse située au Nord-Est du pays)<sup>5</sup>. Dans le cas de Misrata et de Bani Walid, la fracture de 2011 se greffe sur le conflit historique opposant les deux villes<sup>6</sup> et prend une nouvelle dimension politique. Fer de lance de la révolution, Misrata a lancé à plusieurs reprises ses brigades armées à l'assaut du fief de Qadhafi, situé à moins de 150 kilomètres au Sud-Est de la ville côtière, et s'est efforcée d'y écraser toute velléité de résistance de la part des fidèles de l'ancien régime, s'en prenant à la communauté tout entière, procédant à des arrestations sur une base identitaire aux points de contrôle routiers, et jouant un rôle majeur dans l'exclusion des habitants de la ville (membres de la grande tribu Warfalla) du processus politique. Comme Bani Walid, les villes de Syrte, Tarhouna ou encore Tawergha, par exemple, et les familles et individus qui en sont originaires, étaient considérés comme favorables à l'ancien régime et, de ce fait, collectivement stigmatisés, marginalisés, parfois violentés<sup>7</sup>.

Un autre clivage majeur de la Libye post-2011 est celui qui oppose anciens militaires ayant fait défection et rejoint la révolution, parfois très tôt, et les civils ayant pris les armes contre les forces de Qadhafi<sup>8</sup>. Bien que les deux groupes aient la plupart du temps combattu côte-à-côte dans des brigades mixtes, les tensions et les rivalités les opposant se sont manifestées rapidement, les seconds reprochant aux premiers leur collaboration avec l'ancien régime et, parfois, la participation directe à la répression dont ils ont été victimes. C'est notamment le cas des combattants appartenant à la mouvance islamiste dans la ville de Benghazi, dont certains ont joué très

---

<sup>5</sup> W. LACHER et A. LABNOUJ, *Factionalism Resurgent: The War in the Jabal Nafusa*, in P. COLE et B. MCQUINN (dir.), *The Libyan Revolution and its Aftermath*, Hurst, Londres 2015, pp. 257-284.

<sup>6</sup> INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Divided We Stand: Libya's Enduring Conflicts*, in «Middle East/North Africa Report», n. 130, 14 sept. 2012, <<http://www.crisisgroup.org/en/regions/middle-east-north-africa/north-africa/libya/130-divided-we-stand-libyas-enduring-conflicts.aspx>> (dernier accès le 05.04.2016).

<sup>7</sup> INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Libya: Stop Revenge Crimes Against Displaced Persons*, «Human Rights Watch», 20 mars 2013, <<https://www.hrw.org/news/2013/03/20/libya-stop-revenge-crimes-against-displaced-persons>> (dernier accès le 05.04.2016).

<sup>8</sup> F. WEHREY, *Ending Libya's Civil War: Reconciling Politics, Rebuilding Security*, Carnegie Endowment for International Peace, sept. 2014, <[http://carnegieendowment.org/files/ending\\_libya\\_civ\\_war.pdf](http://carnegieendowment.org/files/ending_libya_civ_war.pdf)> (dernier accès le 05.04.2016).

vraisemblablement un rôle dans l'assassinat, dès juillet 2011, du général Abd al-Fatah Younis, ancien ministre de l'Intérieur de Qadhafi devenu commandant en chef de l'armée rebelle. De même, la série d'assassinats et d'attentats qui ont ensanglanté Benghazi dès la fin 2012, visant tout particulièrement d'anciens officiers de l'appareil sécuritaire et des juges, est, au moins en partie, la manifestation de la revanche violente que certains anciens opposants cherchaient à prendre contre leurs anciens ennemis. Dans l'Ouest du pays, les rivalités entre les deux principales forces militaires de la révolution, Misrata et Zintan, ont pris de même rapidement la forme d'un conflit entre les nombreux membres des brigades de Zintan ayant occupé des fonctions dans les structures de sécurité sous Qadhafi et les jeunes révolutionnaires majoritairement issus du monde civil composant les brigades de Misrata<sup>9</sup>. Au cours des années 2013-2014, la compétition entre les deux groupes est devenue centrale dans le jeu politique, à travers l'affrontement direct entre un camp – Misrata et ses alliés – présenté comme 'révolutionnaire' ou 'islamiste', suivant le parti pris du locuteur, et un autre camp – Zintan et ses alliés – présenté comme 'proche de l'ancien régime' ou 'libéral'.

Enfin, les rivalités entre Ouest et Est du pays se sont intensifiées rapidement, recouvrant partiellement les clivages précédents, alors que la reconstruction du système politique et les enjeux qui y sont liés en termes de redistribution du pouvoir et des ressources ont fait resurgir les compétitions historiques entre élites de Cyrénaïque (qui ont dominé le jeu politique à l'époque de la monarchie) et élites de Tripolitaine (notamment de Tripoli et Misrata).

Ajoutées aux divisions, à la compétition et à l'absence de confiance entre communautés héritées de l'ère Qadhafi, ces nouvelles lignes de fracture constituent un défi majeur à surmonter pour reconstruire un ordre politique acceptable et accepté par la majorité des Libyens. Le choix des nouvelles élites libyennes de centrer le processus de transition sur l'organisation d'élections parlementaires rapides et, donc, de privilégier la légitimité électorale sur la réconciliation nationale, a probablement constitué une première erreur stratégique. L'ensemble des acteurs, politiques et militaires, se sont montrés prêts à tout pour s'assurer le contrôle des institutions naissantes et des ressources découlant du contrôle de l'appareil d'État (provenant de l'exploitation des ressources énergétiques, mais aussi de la possession des armes et du contrôle sur l'appareil sécuritaire, ainsi

<sup>9</sup> B. MCQUINN, *After the Fall: Libya's Evolving Armed Groups*, in «Small Arms Survey Working Paper», 12, octobre 2012, <<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/F-Working-papers/SAS-WP12-After-the-Fall-Libya.pdf>> (dernier accès le 05.04.2016).

que de la reconnaissance internationale).

En raison de l'absence de confiance entre communautés et groupes rivaux et de l'importance des enjeux pour ceux-ci, le dialogue et la fabrique du consensus se sont avérés particulièrement difficiles à organiser au sein du Congrès général national (GNC), le Parlement élu en juillet 2012. Confrontées à des divergences profondes (notamment sur la question de la reconstruction de l'appareil sécuritaire et de la façon de traiter les proches de l'ancien régime) et incapables de prendre des décisions consensuelles, les nouvelles élites politiques se sont progressivement appuyées sur les groupes armés qu'elles considéraient comme fiables ou loyaux (souvent parce qu'issus des mêmes communautés) et ont forcé l'adoption de décisions politiques contestées (par exemple la Loi d'exclusion politique adoptée en mai 2013). À partir de la mi-2014, le lancement de l'Opération 'Dignité' par le général en retraite Khalifa Haftar à Benghazi, puis la bataille entre groupes armés alliés à Misrata et à Zintan pour le contrôle de l'aéroport et des points stratégiques à Tripoli durant l'été, ainsi que l'affrontement militaire direct entre partisans des deux gouvernements rivaux autour du terminal d'exportation pétrolier de Sidra en décembre, ont signalé l'effondrement total du processus de transition politique tel qu'il était envisagé en 2011. Non seulement la compétition pour le pouvoir s'est dès lors déroulée en-dehors de tout cadre politique institutionnel, mais le contrôle direct du terrain et des ressources qui s'y trouvent sont devenus un enjeu crucial.

Ces développements sont incontestablement la conséquence du choix d'une transition politique (et d'une conception de la démocratie) fondée en priorité sur la compétition entre groupes concurrents sans prise en compte du contexte propre à la Libye post-2011: l'absence fondamentale de confiance entre groupes et communautés, l'absence d'expérience du dialogue et du compromis politique, des institutions naissantes (partis, parlement, gouvernement) et trop faibles pour organiser et canaliser la compétition, ainsi que la présence de groupes armés jouissant d'un ancrage et d'une légitimité localement souvent bien supérieurs à ceux des nouvelles élites politiques.

*Le 'grand jeu' des acteurs extérieurs en Libye: donner du pouvoir, entretenir la compétition, favoriser la violence*

L'action directe et indirecte des acteurs extérieurs sur le terrain libyen a également eu des conséquences profondes sur les rapports entre les nouveaux

partis et groupes politiques, les formations armées issues de la guerre de 2011 ou constituées par la suite, et la société dans son ensemble. Les soutiens dont ont ainsi bénéficié divers acteurs libyens, dès les premières semaines de la guerre, se sont en effet poursuivis sous différentes formes au cours des quatre années suivantes et ont contribué à créer et à renforcer de nouveaux clivages.

Confronté à des difficultés face aux forces de Qadhafi, le leadership militaire et politique des forces révolutionnaires a rapidement sollicité et obtenu le soutien de pays étrangers, notamment en matière de télécommunications et d'armement, fourni de manière directe ou à travers des intermédiaires<sup>10</sup>. Les États membres de l'OTAN ont construit leurs propres relations avec les forces combattantes libyennes, déployant des officiers de liaison et établissant ainsi des relations privilégiées avec certains groupes armés ou certaines communautés. Plusieurs figures libyennes se sont ainsi distinguées dès mars-avril 2011 comme les principaux chefs des différents réseaux à travers lesquels transitait ce soutien, alimenté principalement par le Qatar, le Soudan et les Émirats arabes unis (EAU), ou encore la France et la Grande-Bretagne. Mahmoud Jibril, Aref Nayed, Ali Sallabi ou encore Abdelhakim Belhadj ont joué un rôle central dans ce dispositif, qui a permis aux forces révolutionnaires de développer leurs capacités et de préparer la prise de Tripoli.

La fourniture d'aide extérieure aux révolutionnaires libyens porte cependant la marque de la compétition opposant les 'parrains' des forces révolutionnaires (en particulier le Qatar et les EAU) et se traduit sur le terrain libyen. L'accès à l'aide extérieure transite, de fait, essentiellement à travers deux réseaux concurrents, opposés par des différends idéologiques (globalement structurés autour d'un clivage entre islamistes et 'libéraux'), mais aussi par une conscience très claire des enjeux liés à l'obtention d'une puissance militaire, financière et diplomatique. La compétition entre les deux camps s'est intensifiée rapidement, se traduisant par des divisions et des tensions croissantes au sein même du Conseil national de transition (CNT), chaque camp et chaque groupe au sein de ce camp cherchant à attirer ou à détourner le soutien extérieur à son profit en vue d'acquiescer une supériorité sur ses concurrents parmi les forces révolutionnaires.

Alors même que la guerre se poursuivait et que le régime de Qadhafi n'était pas encore tombé, la grande bataille, celle pour le contrôle de la capitale et du nouveau régime, avait déjà commencé. Le soutien extérieur a contribué largement à l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène

<sup>10</sup> P. COLE et U. KHAN, *The Fall of Tripoli: Part 1* et *The Fall of Tripoli: Part 2*, in COLE et MCQUINN (dir.), *The Libyan Revolution and its Aftermath*, cit.; F. WEHREY, *NATO's intervention, ibid.*

politique et militaire. Leur pouvoir, principalement issu des armes, de l'argent et de la reconnaissance fournis par l'extérieur, est fondé sur des bases différentes des ressorts habituels de la notabilité et du pouvoir sous Qadhafi, et se traduit parfois par une distance inédite entre les nouvelles 'figures' issues de la guerre et la société et les communautés locales.

Si l'organisation des élections parlementaires de juillet 2012 a largement été interprétée en Libye et à l'étranger comme un succès, marquant la sortie de la violence et le début de la transition vers un régime démocratique, la compétition entre groupes rivaux, déjà observable durant la guerre, n'a pas pris fin avec l'entrée en fonction du GNC. Au contraire, les enjeux considérables liés aux élections, en particulier la mise en place de nouvelles institutions politiques et de nouveaux mécanismes de distribution du pouvoir, ont conduit à une intensification de la compétition entre factions et groupes rivaux. Dans cette nouvelle phase de la bataille pour le pouvoir, les acteurs extérieurs ont continué à jouer un rôle important, à travers les liens créés avec certains groupes durant la guerre et le soutien qu'ils continuent à leur apporter, ainsi qu'aux partis formés après la guerre et, désormais, au cœur de la compétition pour le pouvoir au sein du GNC. Alors que la situation de blocage et l'incapacité des partis rivaux à trouver un consensus sur les questions majeures de la transition sont de plus en plus évidents, les acteurs politiques libyens ont continué à pouvoir compter sur le soutien matériel et politique de leurs parrains extérieurs respectifs (Qatar et Turquie pour le camp islamiste, Émirats arabes unis et Égypte pour le camp 'libéral') et ne sont, par conséquent, en rien incités ou forcés à faire des compromis pour s'accorder avec leurs rivaux.

Par leurs actions (qu'elles soient calculées ou non), les pays étrangers ont participé ainsi aux dysfonctionnements et aux blocages du GNC et des institutions politiques naissantes, puis, au glissement progressif du conflit politique sur le terrain militaire. À partir de 2013, l'usage de la force par les partis rivaux et les groupes armés qui leur sont alliés pour forcer l'adoption de décisions politiques, a été en effet alimenté par la poursuite de la fourniture d'armes aux parties en conflit. Du fait de l'incapacité des institutions à canaliser et à organiser la compétition pour le pouvoir, la bataille a progressivement repris sur le terrain et par les armes. En plus de voir s'affronter les principales forces issues de la révolution, la Libye devient également l'un des terrains sur lesquels s'exprime la compétition entre pays de la région. Les divisions intra-libyennes s'en trouvent évidemment exacerbées.

Le déclenchement de l'Opération 'Dignité' par le général en retraite Khalifa Haftar à Benghazi en mai 2014 constitue un élément majeur de

l'accélération de cette dynamique, alors même que le processus politique est totalement bloqué, que les tensions augmentent entre factions rivales sur le terrain et que de nouvelles élections parlementaires sont programmées en juillet 2014 pour tenter de résoudre la crise. Là encore, le positionnement et l'intervention des acteurs extérieurs allaient intensifier les divisions entre acteurs libyens.

Le soutien direct de l'Égypte et des Émirats arabes unis au général Haftar dans son offensive contre les groupes islamistes à Benghazi, en particulier, a eu pour effet d'intensifier les divisions et la violence entre les principales factions rivales. Tout d'abord, parce que ce soutien était publiquement affiché et fourni directement à Haftar, alors même que l'initiative de ce dernier avait été lancée sans l'aval du gouvernement ni de la hiérarchie militaire. Ensuite, parce qu'il donnait à Haftar et à ses alliés (une partie de l'armée nationale seulement – mais notamment l'armée de l'Air – des milices tribales, des civils ayant pris les armes) les moyens de mener le combat dans la durée et contre des 'ennemis' qui regroupent, en réalité, un spectre bien plus large de groupes que les milices islamistes extrémistes présentées comme la cible de l'opération. Ce faisant, l'Opération 'Dignité' a eu pour effet de rassembler au sein d'une même coalition (le Conseil consultatif des révolutionnaires de Benghazi) des groupes très différents quant à leur nature et à leur idéologie (notamment Ansar al-Sharia, des groupes armés liés aux Frères musulmans, ainsi que des jeunes révolutionnaires ayant combattu avec les précédents, mais n'ayant pas les mêmes affiliations idéologiques ou politiques), mais désormais rassemblés autour d'un objectif commun: la lutte contre Khalifa Haftar, devenu tout à la fois symbole du retour de l'ancien régime, de l'appareil sécuritaire de Qadhafi, de la répression des islamistes et d'une nouvelle dictature en puissance.

De fait, le lancement de l'Opération 'Dignité' a marqué un tournant dans la polarisation et l'intensification de la violence armée entre factions dites 'libérales' (et liées à l'ancien régime), incarnées par Khalifa Haftar et le nouveau Parlement issu des élections de juillet 2014, désormais basé à Tobrouk dans l'Est libyen, et factions dites 'islamistes', réunies dans une coalition dominée par les élites politiques et militaires des villes de Misrata, Tripoli, Zawiya et Gharyan, officiellement loyales au gouvernement issu de l'ancien GNC, toujours basé à Tripoli. Pour ces derniers et, de manière générale, dans l'Ouest libyen, la personnalité de Haftar et son retour sur le devant de la scène à la tête de l'institution militaire sont totalement inacceptables dans la Libye post-révolutionnaire. Le soutien inconditionnel et l'intervention militaire directe de l'Égypte et des EAU

en faveur de Haftar et du camp de Tobrouk a conduit au raidissement des positions et découragé tout compromis entre les forces rivales. Forts du soutien de deux parrains puissants, Haftar et ses alliés sont encouragés à penser qu'ils peuvent s'imposer par les armes. Également soutenu par ses propres parrains régionaux, quoique de manière plus discrète, le camp de Tripoli (représenté par les forces rassemblées dans l'Opération Aube de Libye) est entré à son tour dans la confrontation directe, comme l'ont illustré les combats pour le contrôle de l'aéroport de Tripoli durant l'été 2014. La Libye est désormais divisée de facto en deux autorités concurrentes, respectivement basées à Tripoli et à Tobrouk/al-Bayda, qui se disputent la reconnaissance et le pouvoir. La fracture latente entre Est et Ouest du pays est désormais apparente.

*La médiation selon les Nations Unies: tenter de gérer les puissants, de rassembler les 'modérés' ... et oublier les exclus*

C'est pour tenter de mettre fin à cette division et aux violences qui en découlent et de sortir de l'impasse institutionnelle créée par l'élection en juillet 2014 d'un nouveau Parlement non reconnu par une partie des Libyens, que les Nations Unies ont initié un processus de médiation entre factions rivales à la fin de l'année 2014.

L'objectif initial de cette médiation était relativement limité: il visait uniquement à convaincre une partie des députés élus en juillet 2014, mais qui refusaient de siéger à la nouvelle Chambre des représentants, de cesser leur boycott (ils protestaient notamment contre les conditions de son entrée en fonction et son transfert dans la ville d'al-Bayda). La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (UNSMIL) a alors entrepris de réunir des représentants des deux groupes de députés – les tenants du boycott et ceux qui siègent à la Chambre – afin d'obtenir la fin du boycott, pour que la nouvelle Chambre puisse fonctionner normalement.

En novembre 2014, la décision de la Cour suprême libyenne d'invalider les élections de juillet et, donc, de contester l'existence légale de la Chambre des représentants, a compliqué sérieusement le processus de médiation entrepris par l'UNSMIL et obligé cette dernière à reconsidérer le format et la nature même de la négociation. Le dialogue (indirect) était désormais organisé par la mission onusienne entre représentants des forces politiques considérées comme les plus puissantes et les plus en mesure d'influencer la situation politique et sécuritaire sur le terrain, c'est-à-dire les acteurs capables de mettre fin à la crise institutionnelle ou ayant une

capacité de nuisance. L'objectif était désormais de favoriser un accord sur un nouveau cadre institutionnel et procédural pour gérer une nouvelle phase de transition. Pour cela, l'UNSMIL a adopté une stratégie qui consiste à: 1) se concentrer sur les négociations avec et entre les acteurs les plus influents; 2) favoriser la fragmentation des deux grandes coalitions rivales, le camp Haftar/gouvernement de Tobrouk et le camp GNC/Aube de Libye, en mettant à jour les intérêts divergents des acteurs composant ces deux blocs; 3) inciter à la formation d'une nouvelle grande coalition 'centriste', rassemblant les 'modérés' des deux camps, c'est-à-dire les groupes et individus prêts à des compromis pour sortir de la crise (tout en servant leurs intérêts et ceux de la nation libyenne).

En dépit des fortes résistances et de la lenteur du processus, la stratégie de l'UNSMIL s'est avérée relativement efficace. La dynamique de fragmentation des coalitions recherchée s'est enclenchée et a notamment eu pour conséquence le retrait des brigades de Misrata des zones de combats contre Zintan et ses alliés dans l'Ouest libyen. L'effet sur les alliés de Misrata et la coalition Aube de Libye dans son ensemble a été rapide, les différents groupes et factions originaires des principales villes révolutionnaires (notamment Misrata, Zawiya, Gharyan) se recentrant sur leurs intérêts particuliers et décidant, par exemple, de participer au dialogue des municipalités et des conseils locaux organisé par l'UNSMIL à partir de janvier 2015.

Cette évolution a permis la formation d'une réelle base de soutien pour l'accord politique signé en décembre 2015 et pour le Gouvernement national d'Accord (GNA) dirigé par Fa'ez Seraj parmi les principales forces politiques et militaires de l'Ouest libyen. Les forces les plus radicales, représentées par le président du GNC Nuri Abu Sahmain, le Premier ministre du gouvernement basé à Tripoli, Khalifa Ghwell, le grand Mufti Sadeq al-Gharyani et les groupes armés qui leur sont fidèles, se sont retrouvées isolées, même si elles conservent une capacité de nuisance réelle sur le terrain, notamment dans la perspective de l'installation du GNA à Tripoli. Leur refus de l'accord politique soulève également des interrogations quant à la possible application de ce dernier, en particulier pour ce qui touche à la participation des membres de l'ex-GNC dans le nouveau dispositif institutionnel de transition.

Bien que l'UNSMIL utilise une stratégie similaire pour tenter de lever l'obstacle constitué par la présence du général Haftar à la tête des forces armées et de désolidariser les principales forces politiques, militaires et sociales de l'Est libyen de celui-ci, les résultats se sont avérés beaucoup moins concluants. Les négociations menées sous l'égide des Nations Unies

ont certes conduit à une fragmentation accrue des forces en présence dans l'Est et ont permis l'émergence d'un bloc favorable à l'Accord politique et à la mise à l'écart du général Haftar. Cette évolution a notamment été illustrée par la nomination du colonel Al-Mahdi al-Barghathi, officier originaire de l'Est, au poste de ministre de la Défense du GNA. La stratégie onusienne n'a cependant, jusqu'à présent, pas permis un basculement des rapports de force dans l'Est en faveur des forces 'modérées' partisans de l'Accord politique et du GNA: le cas du général Haftar et la question du contrôle des forces armées demeurent des points de blocage majeurs pour les principaux acteurs politiques et militaires de l'Est.

Les rancœurs accumulées entre populations et élites de l'Ouest et de l'Est de la Libye depuis 2012 exercent en outre une influence considérable sur le processus de dialogue en cours. La perception par la population de Benghazi d'avoir été abandonnée par les Libyens de l'Ouest lorsque les assassinats et les attentats se sont succédé à partir de 2012, a créé une fracture profonde entre les deux parties du pays, d'autant plus que le GNC et le gouvernement de Tripoli sont accusés d'avoir apporté un soutien direct aux milices extrémistes responsables des crimes commis à Benghazi. Cette expérience douloureuse est, par ailleurs, venue se surimposer aux divisions et rivalités historiques entre élites de Cyrénaïque et de Tripolitaine, accentuant encore le fossé entre les deux régions et leurs populations.

Dans ce contexte, les développements récents et, en particulier, la stratégie des Nations Unies et de la communauté internationale consistant à forcer l'entrée en vigueur de l'Accord politique en l'absence de vote positif de la Chambre des représentants (comme le prévoit le texte de l'Accord) et à soutenir l'installation du GNA à Tripoli en dépit de l'opposition d'une grande partie des forces politiques, militaires et sociales de Cyrénaïque, pourrait avoir pour effet d'accélérer la division de facto du pays.

Un autre aspect majeur de la stratégie de médiation privilégiée par les Nations Unies a résidé dans l'exclusion de fait d'une partie considérable de la communauté nationale du processus de dialogue et de l'accord sur les bases du nouvel ordre politique en construction. Le choix de faire des principaux acteurs politiques les interlocuteurs quasi exclusifs de l'UNSMIL (au moins jusqu'à la fin 2015) a été dicté par la nécessité de stabiliser la situation sur le terrain le plus rapidement possible. Priorité a ainsi été donnée à la gestion de l'urgence de la crise, plutôt qu'à l'élaboration de solutions durables aux problèmes de fond soulevés par la transition post-Qadhafi.

Ce choix a induit deux effets susceptibles d'avoir des conséquences sur la reconstruction d'un ordre politique unifié et accepté par la majorité

des Libyens. Tout d'abord, le dialogue politique n'a accordé qu'une attention minimale à la société civile libyenne et aux personnalités respectées et influentes en son sein, qui auraient pu jouer un rôle crucial de connexion entre les Nations Unies, les acteurs politiques de premier plan partie prenante au dialogue, et les citoyens libyens présents sur le terrain au quotidien. La mise à l'écart de la société et de ses possibles représentants non politisés ou non armés pourrait ainsi s'avérer un obstacle à la mise en œuvre concrète d'un Accord politique censé ramener la paix civile et rassembler les Libyens autour de nouvelles institutions politiques. De même, l'exclusion du dialogue des communautés considérées aujourd'hui encore comme hostiles à la révolution, qu'elles résident sur le territoire national ou à l'étranger (notamment dans les pays voisins de la Libye), fait peser une menace réelle sur la disposition de ces communautés à accepter et respecter de nouvelles institutions politiques dont elles n'ont en rien participé à l'élaboration. L'émergence et l'implantation de l'organisation de l'État islamique dans la ville de Syrte, marginalisée sur le plan politique et économique et réduite à l'impuissance sur le plan militaire après 2011, illustre également les dangers liés à l'exclusion de segments significatifs de la communauté nationale du processus de dialogue et leur possible impact sur l'avenir de l'État libyen, sa forme et ses institutions.

\*\*\*

Passée l'euphorie de la chute du régime et de l'organisation réussie des premières élections libres et concurrentielles, la transition libyenne a suivi une trajectoire caractérisée par une concurrence de plus en plus violente entre groupes et communautés rivales et par la paralysie, puis l'effondrement des institutions politiques naissantes. L'année 2014 a constitué un point de rupture, avec l'entrée dans une nouvelle phase de confrontation armée entre groupes, factions et coalitions en compétition pour le contrôle des ressources politiques, économiques et militaires.

La fragmentation du territoire en une multitude d'espaces soumis au contrôle de groupes locaux hétéroclites, entretenant des relations ambiguës avec les autorités politiques nationales, s'est accompagnée d'une division institutionnelle entre deux, puis trois autorités concurrentes, et une expansion des groupes djihadistes et criminels, à la faveur du vide politique et sécuritaire.

En dépit du processus de médiation mené par les Nations Unies, des forces politiques et militaires disposant d'une influence et d'une capacité de nuisance significatives continuent à refuser le nouveau cadre institutionnel

envisagé pour remettre la transition sur les rails. Le dialogue politique n'est par ailleurs pas parvenu à rétablir la confiance entre les Libyens en général et, plus particulièrement, entre élites politiques de l'Ouest et de l'Est du pays, dont les intérêts et les trajectoires paraissent de plus en plus conflictuels et divergents.

L'explication couramment avancée pour justifier la nature de ces développements souligne que le renversement de Qadhafi a signifié la disparition du 'centre' du pouvoir, le seul capable de réunir dans un seul ensemble les diverses composantes de la communauté libyenne, que ce soit par la contrainte ou par intérêt, et qu'en l'absence d'institutions et, plus généralement, de système de gouvernement formalisé, les tendances centrifuges des différents groupes et communautés ne sont plus contrecarrées.

L'appartenance à une 'communauté' primaire (au sens de 'asabiyya), qu'elle soit ethnique, tribale, régionale ou locale, revêt sans aucun doute un caractère central pour la majorité des Libyens: elle définit en partie leur identité, mais assure aussi leur protection en temps de crise, comme l'a montré l'expérience de la guerre de 2011. Cette appartenance communautaire n'est cependant pas incompatible et ne met pas automatiquement en question la possibilité d'une coexistence, à d'autres niveaux, avec l'appartenance à une communauté 'nationale', également importante dans la définition de l'identité des individus.

Affirmer, au sortir de l'ère Qadhafi, que sans force capable d'imposer le vivre-ensemble, la Libye n'existe plus, ni comme État, ni comme nation, est discutable. L'État et la nation existent bel et bien comme référent et comme imaginaire pour les Libyens eux-mêmes (et quelles que soient les réalités que ces deux concepts recouvrent concrètement). La bataille qui perdure aujourd'hui entre partisans et opposants de la révolution autour des symboles que constituent le drapeau et l'hymne national libyen l'illustre par exemple. Les villes de Tripoli et de Benghazi ont constitué des lieux de brassage et de mixité, avec leurs universités (même si c'est dans une moindre mesure), et sont, selon les Libyens qui ont vécu et grandi sous le régime de Qadhafi, devenues des espaces du vivre-ensemble, de la mixité et de la formation d'une nation libyenne. Le pétrole et les ressources qui en découlent ont, par ailleurs, indiscutablement joué un rôle central comme ciment de l'État, dans la mesure où ils ont forcé l'unité des trois provinces libyennes originelles (Tripolitaine, Fezzan, Cyrénaïque), d'autant plus que les Libyens, dans leur quasi-totalité, en ont bénéficié à travers la redistribution de la rente organisée par le 'centre' du pouvoir.

La disparition de ce 'centre', avec la mort de Qadhafi, n'impliquait pas cependant inéluctablement la fragmentation extrême et la compétition

violente qui ont caractérisé la transition depuis 2011 et qui pourraient, sur le long terme, menacer l'existence-même de la Libye comme État unitaire. Les dynamiques propres à la guerre de 2011 ont profondément influencé le cours de la transition. De même, les choix opérés par les nouvelles élites politiques libyennes, l'intervention des acteurs extérieurs et la nature du processus de médiation onusien, ont contribué à accroître les divisions et la fragmentation du territoire et de la communauté 'nationale'.

L'extrême dégradation de la situation économique et financière du pays au cours de l'année écoulée, du fait de l'effondrement de la production et des exportations pétrolières et des divisions institutionnelles, fait désormais courir un risque majeur pour l'avenir même de l'État libyen. À défaut de la mise en œuvre rapide d'un processus participatif et favorisant le consensus pour construire de nouvelles institutions capables d'organiser le vivre-ensemble, le lien unissant les Libyens à leur État risque d'être affecté de manière encore plus significative.

Le 22 mars 2016



Moncef Ouannès\*

*Les milices en Libye:  
Obstacle majeur à la reconstruction de l'État*

Comment comprendre la situation de chaos qui domine la Libye? Comment peut-on expliquer l'émergence des milices libyennes armées et quels sont leurs rapports à un État libyen déjà très affaibli? Afin de répondre à ces deux questions, nous partirons de l'hypothèse que l'étude du rôle de ces milices formées essentiellement de troupes paramilitaires non professionnelles constitue une porte d'entrée judicieuse pour analyser la complexité de la Libye actuelle.

*Diagnostic de la Libye actuelle: grille de lecture*

Aujourd'hui, la Libye se présente comme un pays sans autorité, sans institutions, sans lois, sans services de sécurité, et surtout sans armée capable d'imposer la légitimité du pouvoir et de défendre l'autorité de l'État, d'autant plus qu'il s'agit d'une société plus proche de la culture de la tribu que de l'État au sens moderne du terme<sup>1</sup>.

Les deux gouvernements qui existent actuellement (à Tripoli et à Tobrouk) ne disposent pas d'un pouvoir réel sur le pays du fait qu'ils sont isolés de la population, très concurrencés par les insurgés et les tribus, ce qui ne leur permet pas de contrôler le pays et d'imposer leur autorité dans un pays habitué à la centralisation politique et au pouvoir personnel et autoritaire du «Guide».

---

\* Professeur de sociologie à l'Université de Tunis. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages notamment *Militaires, élites et modernisation dans la Libye contemporaine* (2009) et *Révolution et reconstruction en Libye* (2014).

<sup>1</sup> M. OUANNÈS, *Militaires, élites et modernisation dans la Libye contemporaine*, L'Harmattan, Paris 2009, pp. 93-96.

Imaginez donc plus de 70.000 miliciens qui sont pour 95 % d'entre eux sans salaire, sans rentes, sans statut, sans travail fixe, sans capacité de dépense et sans avenir depuis le 17 février 2011. De ce fait, l'un des problèmes majeurs de la Libye est l'incapacité des deux gouvernements libyens rivaux à pouvoir intégrer les milices au sein de la nouvelle armée et de la police<sup>2</sup>. Mais malgré leur précarité, leur pauvreté et leur impécuniosité, ces milices résistent à l'intégration dans l'armée et dans les appareils de la sécurité, détiennent dans des prisons secrètes plus de 60.000 Libyens soupçonnés d'avoir appuyé l'ancien régime et leurs membres préfèrent trouver un poste dans la fonction publique, déjà saturée de 1,4 million de fonctionnaires, situation souvent critiquée par la Banque mondiale depuis 1998.

Les deux gouvernements libyens sont assaillis de revendications de toutes parts et n'arrivent pas à trouver le financement nécessaire, et pour cause: les avoirs de la Libye ne sont pas encore débloqués, alors que, en devises, ils sont évalués à 153 milliards de dollars. Certains spécialistes parlent même de centaines de milliard<sup>3</sup>, mais cette évaluation invérifiable paraît peu probante.

À l'opposé de toute prévision sérieuse, la guerre civile a aiguisé l'appétit du commerce frontalier des armes, commerce qui se révèle juteux dans la mesure où une kalachnikov se vend à 500 dollars, selon des témoignages crédibles.

Or, on sait bien, dans la sociologie des mobilités géographiques<sup>4</sup> et dans la géostratégie, que l'émigration clandestine est un phénomène complexe et varié. En effet, les géographies non contrôlées favorisent toutes formes de contrebande, allant de la drogue, de la circulation des armes jusqu'au commerce informel. Il s'agit d'une source d'instabilité géostratégique qui touche non seulement la Libye, mais qui commence déjà à déstabiliser les voisins les plus proches: la Tunisie, l'Égypte, l'Algérie, le Niger, le Tchad et le Soudan, et même le reste des pays de l'Afrique subsaharienne, bien que la rive Nord de la Méditerranée soit encore épargnée.

Ainsi, la déliquescence des appareils étatiques, la faible légitimité et représentativité du Congrès national général (CNG, parlement sortant élu le 6 juillet 2012, dominé par les islamistes, basé à Tripoli; il se substitue au Congrès national de Transition – CNT – créé à la faveur de la révolte libyenne le 27 février 2011 et dont le siège est aujourd'hui à Tobrouk) et

---

<sup>2</sup> Même leur intégration est considérée par les spécialistes comme une menace pour le fonctionnement des structures militaires et sécuritaires parce que leur appartenance est strictement tribale et non nationale. Dans la réalité, le pouvoir réel appartient aux milices. Un constat confirmé par les insurgés eux-mêmes dans les entretiens réalisés avec eux.

<sup>3</sup> «Al-Quds Al-Arabi», n. 7047, 11 févr. 2012, p. 1.

<sup>4</sup> J.-P. SAEZ, *Identités, cultures et territoires*, Desclée de Brouwer, Paris 1995, pp. 145-147.

l'omniprésence des milices armées ne font qu'encourager les groupuscules radicaux et 'mafieux' à chercher à s'approvisionner en armes libyennes dans un environnement instable par nature et miné par les conflits politiques et ethniques. Cet «empire du vide»<sup>5</sup> constitue un terrain favorable à toute forme de commerce illicite, de la drogue, des armes, ainsi qu'à l'émigration clandestine. Mais ce sur quoi il faut insister, c'est à quel point la prolifération des armes constitue une véritable menace pour la démocratie libyenne naissante. Ces armes 'errantes' accentuent la fragilité des États postcoloniaux, créent des conditions politiques catastrophiques, propagent le chaos prémédité et provoquent, au terme du processus de déstabilisation, l'effondrement de l'État et l'implosion des sociétés pluriethniques, comme l'atteste l'évolution récente du Mali.

Quelles sont donc les destinations préférées des armes émigrantes? Et quelles sont les parties bénéficiaires de ces armes orphelines pillées par les milices parce qu'elles ne sont pas réclamées par les structures compétentes de l'État? Ces fabuleuses quantités d'armes émigrantes constituent des enjeux commerciaux avec la Tunisie et l'Égypte, parce que les contrebandiers des frontières essayent, lorsque l'occasion s'y prête, d'acheminer des quantités limitées pour les vendre. Cependant, les quantités les plus importantes sont acheminées vers l'Algérie, pour appuyer Al-Qaïda, d'autant qu'il existe des connivences idéologiques et religieuses entre les islamistes radicaux et les djihadistes libyens d'un côté, et ceux de l'Algérie de l'autre. Ainsi les autorités algériennes ont découvert entre mars et décembre 2011 des dizaines de réseaux formés de plus de 87 personnes qui tentaient d'acheminer des armes pour Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), l'un des principaux gagnants de la révolte libyenne armée, qui a su se procurer des armes sophistiquées. Mais d'autres quantités non moins importantes sont vendues à la 'mafia' africaine subsaharienne spécialisée dans le trafic d'armes et chargée de les acheminer au nord du Mali où se trouve la nouvelle capitale politique, aussi bien pour Al-Qaïda que pour la rébellion touarègue qui revendique l'autonomie. Il ne faut surtout pas oublier la forte demande d'armes provoquée par les diverses insurrections des Touaregs nigériens et maliens contre les pouvoirs centraux durant les

<sup>5</sup> Dans un entretien à caractère scientifique, l'ancien secrétaire général du Parti socialiste destourien (PSD) et ancien ministre fort de Bourguiba, Mohamed Sayyah, m'a affirmé avoir été dépêché en 1968 par Bourguiba pour convaincre le roi Idriss El-Senoussi de la nécessité de meubler «ce grand désert» par la création d'un parti politique, d'un syndicat pour ouvriers et par des associations. Le roi s'est contenté, selon le ministre, d'écouter ses propos sans aucune réaction (l'entretien a été réalisé à Tunis le 10 mars 2002).

années 1980-1990<sup>6</sup>.

Ces combattants lourdement armés réclament le droit à un statut professionnel, à un salaire fixe et à des garanties après tant de sacrifices consentis pour faire aboutir la révolte. Face à cette demande, les nouvelles autorités sont apparemment incapables de trouver une solution répondant à leurs attentes: le pays ne parvient pas à se procurer les moyens financiers nécessaires pour payer les insurgés. Les autorités n'arrivent pas non plus à payer les salaires des fonctionnaires et de plus de 300.000 membres de l'ancienne armée régulière et des divers services de sécurité qui n'ont pas été payés depuis neuf mois.

La Libye n'est pas uniquement gangrenée par la haine entre tribus, par le désir de revanche entre Libyens et par l'indiscipline des milices qui détiennent le pouvoir réel dans le pays, mais elle est surtout minée par la corruption; encore plus endémique et féroce qu'elle ne l'était sous l'ancien régime, provoquée par le sentiment d'insécurité dans la population, ce qui pousse les tribus à acheter le maximum d'armes pour imposer le respect, d'une part, forcer un certain équilibre de la terreur et protéger leurs territoires, leurs femmes et leurs enfants, d'autre part. Cette corruption généralisée bloque le retour de l'État, la stabilité géopolitique du pays et surtout la démilitarisation des groupes armés, ainsi que la reconstruction de l'armée et des services de sécurité.

Malgré les réserves en devises déposées dans les banques internationales et malgré une rente pétrolière évaluée à 4 milliards de dollars par mois, le gouvernement d'El-Kib est incapable de rétribuer les fonctionnaires, d'où le recours à la vente des grosses entreprises industrielles publiques. Une telle situation paradoxale doit nous inciter à rechercher les raisons profondes de cette crise. La dernière déclaration de presse de l'ancien ministre libyen des Finances, Hassen Zighlam, peut apporter, semble-t-il, une réponse convaincante à notre question quand il déclare que «ce n'est pas un honneur pour moi d'être *ministre des Finances*, c'est plutôt une trahison de la Libye lorsque je vois les vastes opérations de vol quotidien des richesses libyennes. Les avoirs libyens débloqués rentrent et repartent vers l'extérieur par les voies terrestre et maritime»<sup>7</sup>. Cette déclaration prouve, indiscutablement, l'existence d'une corruption endémique

---

<sup>6</sup> H. BOUBAKRI, *Mobilité au passé et au présent au Sahara*, in P.-N. DENIEUIL et M. OUANNÈS (dir.), *Une histoire méconnue: les relations franco-libyennes au Fezzan de 1943 à 1956*, CERES/IRMC, Tunis 2012, p. 149.

<sup>7</sup> Déclaration du ministre libyen des Finances à la presse nationale rapportée par le journal «Al-Quds Al-Arabi», n. 7045, 9 févr. 2012, p. 1. Cf. M. ALBICHARI, *Le cauchemar libyen*, Favre, Lausanne 2011, p. 116.

encouragée par la déliquescence de l'État et de ses appareils sécuritaires et surtout par la faiblesse politique du gouvernement. Or, le paradoxe socio-politique digne d'être analysé réside dans le fait que la révolte armée venue 'libérer' le pays de la corruption de l'ancien régime<sup>8</sup> a produit, elle aussi, à son tour, de nouvelles formes de corruption peu connues auparavant. L'absence de l'État prépare le terrain à la corruption, comme le prouvent maints exemples. Réciproquement, ce mal endémique doit être montré du doigt comme étant la source de l'affaiblissement de l'État.

Il est paradoxal qu'un pays qui a consenti d'énormes sacrifices et a payé une facture très élevée pour s'affranchir de l'ancien régime procède ainsi à l'hypothèque d'un avenir sans garantie et retombe dans la corruption. Par souci d'objectivité, il faudrait mentionner à nouveau que la haine tribale est un phénomène historique très ancien, entretenu, activé et financé par l'ancien régime pour des raisons politiques.

La troisième forme d'instabilité est représentée par les islamistes libyens radicaux qui constituent aujourd'hui la force sociale et politique la mieux financée et la plus décidée à gouverner le pays et à le dominer pendant la prochaine décennie. Mais la mouvance islamiste libyenne est variée<sup>9</sup> puisqu'elle est composée de plusieurs tendances<sup>10</sup>.

Cependant, dans la pratique, ces groupuscules surarmés ont procédé à des coupes draconiennes dans les fonctions de l'État, ont phagocyté ses structures juridiques et carcérales et ont confisqué son droit au monopole légitime de la violence, pour reprendre la caractérisation que fait Max Weber de l'État. Ils arrêtent les fidèles de Kadhafi, qu'ils interrogent et assassinent dans la rue sans avoir recours aux instances de l'État déjà quasi-inexistantes<sup>11</sup>. Ils détiennent une dizaine de prisons secrètes à Tripoli où sont incarcérés les partisans de l'ancien régime. Les Conseils révolutionnaires locaux sans contrôle torturent eux aussi et répriment sans procès et sans jugement car ces milices ont bénéficié d'une immunité trompeuse par la loi n° 26 qui refusait de les punir.

<sup>8</sup> Voir le témoignage d'A. CHELGHAM, *Des personnes proches de Kadhafi*, Dar Al-Ferjani, Dar Madariq, Tripoli 2012.

<sup>9</sup> M. OUANNES, *Islamistes en Libye: itinéraires idéologiques et confrontations avec le pouvoir*, in *Les Mouvements sociaux en Tunisie et dans l'immigration*, in «Cahiers du CERES», série n. 6, Tunis 1996, pp. 251-261.

<sup>10</sup> Y. SAWWANI, *La Libye: les défis de la transition démocratique*, in «Al-Moustaqbal Al-Arabi», n. 395, janv. 2012, pp. 9-48.

<sup>11</sup> Mustapha Abdeljelil affirme cette incapacité dans l'émission «Sans frontières» diffusée par Al-Jazira le 15 janvier 2012, où il déclare nettement ne pas être l'homme qu'il faut à la place qu'il faut et où il affirme surtout son désir impatient de quitter le plus vite possible le CNT, si ce n'était le devoir envers le pays, et le peuple.

La Libye vit actuellement une guerre entre quatre milices en rivalité; dans les diverses régions de la Libye à Misrata, à Ez-Zentene, à Tripoli et à Benghazi de Ghériane et du Conseil militaire de Tripoli. La force des milices s'alimente de la faiblesse du pouvoir central et de la déliquescence des structures étatiques. Face à une situation aussi instable et tendue, seul un pouvoir charismatique, fort et juste pourrait imposer l'autorité de l'État. Or, l'État est confronté à beaucoup de problèmes d'ordre politique. Pour mieux apprécier cette situation, il suffit de mentionner que Tripoli compte, à elle seule, plus de 124 Conseils militaires, ce qui montre les défis insurmontables que doivent affronter les nouvelles autorités face à la prolifération de structures anarchiques et désordonnées.

Ces milices suréquipées et surarmées ont accaparé l'appareil d'État libyen déjà fragile et peu légitime pour de multiples raisons. Le gouvernement issu des élections de juin 2012 saura-t-il intégrer ces groupuscules islamistes à la vie démocratique, les démilitariser et les convaincre de rejoindre les appareils militaires ou sécuritaires? Quel pourra être l'apport de ces islamistes radicaux à l'avenir de la Libye qui doit se consacrer dès aujourd'hui au chantier de sa reconstruction<sup>12</sup>? Ces milices ne constituent-elles pas une source d'instabilité géostratégique? Ce sont les djihadistes, les Frères musulmans, les wahhabites qui empêchent la dissolution des milices et leur démilitarisation parce qu'ils projettent l'islamisation de la société libyenne, d'une part, et la mise à l'écart des libéraux laïcs, de l'autre. Dès lors, quand bien même les milices seraient intégrées aux structures étatiques, elles risqueraient d'être utilisées par les islamistes contre leurs opposants.

### *Le paradoxe de la Libye*

La Libye a besoin de façon urgente d'une autorité qui serait capable d'œuvrer ingénieusement pour la construction d'une culture d'État qui s'inscrive dans le corps et l'âme des Libyens, pour ne pas dire dans leur ADN. Elle doit procéder aussi à l'institutionnalisation de la vie politique et économique pour élaborer un modèle libyen de la bonne gouvernance en encourageant l'émergence d'une société civile, véritable levier de la démocratisation. Elle doit aussi élaborer sa propre stratégie en matière de développement humain et diversifier les activités économiques pour pouvoir trouver des alternatives au pétrole. Ces priorités montrent, encore une

---

<sup>12</sup> A.R. AL-MAHMOUDI, *La récolte de la révolte libyenne*, in «Al-Bayane», n. 295, févr. 2012 pp. 50-55.

fois, que le pays est confronté à une multitude de défis qui doivent être pris au sérieux pour préparer l'avenir. Or toutes ces priorités ne sont pas prises en considération<sup>13</sup>.

### *L'émigration clandestine des armes vers les pays voisins*

Dans une déclaration à la presse internationale, le ministre libyen de la Défense, Oussama Jouili (l'un des chefs de la milice d'Ez-Zentene), affirme que la Libye détient le record international en matière de prolifération des armes<sup>14</sup>. Rien d'étrange dans cette déclaration quand on sait que l'ancien régime avait acheté, entre 1969 et 2010, des quantités fabuleuses d'armes capables d'équiper toutes les armées d'Afrique. Le pays est doté aussi de quantités d'armes chimiques évaluées à quelques tonnes, encore non sécurisées et qui peuvent tenter les pillards et la 'mafia' internationale des armes, une 'mafia' contiguë géographiquement à la Libye.

Ces quantités fabuleuses d'armes libyennes, généralement d'origine soviétique, entrent, en l'absence de l'État, dans une logique de transhumance ciblée et commanditée, rejoignent la clandestinité en prenant des destinations diverses et irriguent 14 pays en Afrique et en Asie. Rien qu'en regardant où sont localisés les entrepôts d'armes classiques pillés – principalement par les combattants de Misrata, d'Ez-Zentène et de Ghériane –, on peut mesurer le danger géostatégique que peuvent provoquer pour tout le Maghreb et l'Afrique ces armes errantes et orphelines.

Ce constat peut sembler difficile à croire, mais dans la réalité le nombre de milices qui contrôlent la Libye de bout en bout est évalué par des spécialistes à plus de 150 groupuscules, qui se disputent le pouvoir, et stockent les armes, surtout à Misrata, dans la région d'Ez-Zentene et même à Tripoli en prévision de «jours sombres», selon le dire des milices. Elles ne semblent pas être convaincues de la nécessité de réinventer l'État, de reconstruire l'armée et les structures sécuritaires et de participer surtout à la stabilisation du pays pour préparer un nouveau départ politique et démocratique.

Mais le plus grave dans la situation libyenne est l'existence de plusieurs

<sup>13</sup> Le gouvernement d'El-Kib a réservé un budget 70 milliards de dollars pour la reconstruction. Le budget s'est évaporé sans qu'il y ait aucune réalisation. Le gouvernement Ali Zeydane avait un budget de 90 milliards de dollars et avait promis de construire 200.000 appartements jamais réalisés. La corruption tue l'État, phagocyte les institutions gouvernementales et fragilise le pays. On peut affirmer, sans exagération, que la Libye est aujourd'hui l'un des pays les plus corrompus de la planète.

<sup>14</sup> «Al-Quds Al-Arabi», n. 7004, 20 déc. 2011, p. 7.

entrepôts et surtout de bunkers d'armes chimiques non neutralisées et non contrôlées convenablement. Il est vrai que les membres du gouvernement affirment, sans en apporter la preuve, que ces sites très dangereux sont strictement contrôlés par les forces américaines, mais cela n'a pas été encore vérifié. Si c'était le cas, une telle situation pourrait être interprétée comme une atteinte à la souveraineté du pays. Comment faire donc face à ces armes sophistiquées qui irriguent les nombreuses rébellions de l'Afrique subsaharienne, déjà dévastée par la pauvreté, la sécheresse, la précarité sociale et économique et surtout l'instabilité politique?

Or, l'instabilité et l'insécurité chroniques renforcent dans les groupes sociaux le besoin de protection, d'où le recours aux armes émigrantes et clandestines. C'est ce qui confirme notre première hypothèse selon laquelle l'instabilité est entretenue par les armes qui circulent et que face à l'insécurité, les populations se procurent toutes sortes d'armes et font surtout appel aux 'compétences' des diverses milices.

Quatre ans après l'intervention de l'OTAN, justifiée au motif d'éviter un massacre à Benghazi, cette immixtion dans les affaires libyennes a créé un monstre. La société libyenne a connu l'écroulement de l'ancien régime, la prolifération des armes légères, la dissémination des armes lourdes, l'usage de la violence généralisée, le fractionnement du pays en une multitude d'entités, de conseils locaux et surtout la destruction de son tissu social et tribal. Ce constat accablant sur le chaos social dans lequel est plongé la Libye devrait s'accompagner d'une prise de conscience de la reconfiguration des priorités: l'éradication de la violence et la démilitarisation des milices. Pourtant, les tenants de la solution militaire *stricto sensu* n'ont pas hésité à plonger le pays dans la guerre civile.

L'une des priorités les plus pressantes de la Libye dans cette phase de la reconstruction est de rétablir un ordre civil dans le pays en éradiquant la violence. La fragilité de l'État, la faiblesse des structures sécuritaires et militaires, la prolifération des armes ont créé un environnement favorable à la violence<sup>15</sup>, ont favorisé l'émergence de ce qu'on peut appeler une géopolitique du chaos généralisé, des conflits entre tribus, entre ethnies et entre régions, où l'on s'entretue aux armes lourdes pour le moindre différend. La profusion des armes irrigue la violence, facilite les actes de revanche, déstabilise, vu la faiblesse de l'État, la société, et encourage la rébellion sous toutes ses formes. Elle entretient l'intolérance et phagocyte les appareils gouvernementaux et leurs fonctions. La violence armée annule

---

<sup>15</sup> PH. BRAUD, *La violence politique: repères et problèmes*, in «Culture et conflits», nn. 9-10, printemps-été 1993, p. 87.

l'État, prend sa place et s'arroge une liberté d'action illimitée par le biais des armes. Il suffit de décrypter la dernière déclaration du porte-parole de l'État-major libyen pour se rendre compte du rapport étroit entre armes et violence: «Une grande partie des engins militaires lourds, tels que les chars, les canons, les DCA, l'artillerie lourde, sont cachés par les Libyens dans les vergers, les plantations, dans les maisons et dans les grottes, et ils refusent de les remettre aux autorités. Ce qui est amusant, dans ce contexte, c'est que les jeunes Libyens (c'est-à-dire les milices) louent les DCA pour que les familles célèbrent les fêtes de mariage»<sup>16</sup>.

Ce qui a aggravé la situation post-révolte est le recours des tribus triomphantes, par fidélité à l'esprit tribal, à la formation de milices bien armées afin de s'assurer l'autoprotection, d'une part, et de prendre une revanche sur la ou les tribus adversaires, d'autre part. Ces milices, sans aucun contrôle, ne représentent que leurs tribus et n'obéissent pas au pouvoir en place parce qu'elles sont éparpillées géographiquement et concurrentielles politiquement, ce qui fait d'elles une source permanente de tensions et de conflits inter-tribaux.

Selon des informations empiriques crédibles, le nombre de brigades (*kata'ib*) formées par des miliciens a atteint au mois d'octobre 2012 plus de 300, parmi lesquelles Ez-Zentene, Misrata, Khoms, Benghazi, les «Partisans de la *Charia*», le «Bouclier de la Libye»<sup>17</sup>, les «Martyrs du 17 février» et les «Forces mobiles». Le jour de l'effondrement de l'ancien régime, il y avait 70.000 miliciens dont une petite partie a intégré les structures militaires et sécuritaires. Aujourd'hui, ces miliciens dépassent le nombre de 350.000 personnes qui puisent depuis 2012 dans le budget de l'État. Nombre d'entre eux n'ont jamais porté les armes ni participé à la révolte. Mais l'appartenance à une milice leur fournit une certaine immunité contre l'imprévu ainsi que l'obtention de privilèges<sup>18</sup>. D'ailleurs, le CNT avait protégé les miliciens contre toute poursuite juridique. Pour mieux expliciter ce phénomène assez complexe, nous pouvons nous référer au cas de Misrata. Cette ville balnéaire et célèbre pour son commerce dispose, aujourd'hui, d'une certaine autonomie financière entretenue par un certain nombre d'hommes d'affaires, par une indépendance politique par rapport au «pouvoir central» et surtout par une milice de plus de 6.000 hommes surarmés par le Qatar. Tous ces éléments réunis par l'histoire et

<sup>16</sup> La fête du mariage en Libye tourne encore autour de la virginité qui est célébrée le jour du mariage par des coups de feu en signe de confiance adressée à toute la communauté avoisinante.

<sup>17</sup> Informations recueillies d'une façon empirique.

<sup>18</sup> Le quota d'inscriptions dans les universités égyptiennes et tunisiennes a été partagé entre les éléments relevant des ministères de la Défense et de l'Intérieur.

par la révolte et juxtaposés délibérément ont fait aujourd'hui de Misrata un mini-État<sup>19</sup> qui dispose de son propre drapeau et entretient des relations politiques et surtout commerciales avec le monde extérieur et en l'occurrence avec la Turquie. Misrata, selon des sources militaires et civiles concordantes et crédibles, avait récupéré plus de 70% des armes de l'ancien régime.

Il est vrai que les milices procurent aux tribus et aux régions un repli protecteur, une certaine sécurité compte tenu des quantités d'armes stockées, mais elles finissent, au bout du compte, par phagocyter un État déjà faible et par détruire sa légitimité pour aboutir à une situation de non-État.

Ces milices, même si on cherche à les intégrer aux structures militaires et sécuritaires, restent fidèles, il faut le souligner, à leur tribu, à leurs villages et à leurs appartenances primaires. Les chefs des milices ont pris part aux instances de dialogue pour pouvoir continuer la guerre sans avoir ce que Merleau-Ponty appelait la philosophie de volonté. Pour elles, c'était juste une façon de dire qu'elles avaient accepté le dialogue, mais en vain, sans aboutir à des résultats concrets.

Pendant, au-delà de l'histoire des milices, des stocks d'armes et de la concurrence entre tribus, une question fondamentale n'a pas été encore analysée: comment comprendre le fait que malgré tous ces moyens d'auto-sécurisation, les tribus insurgées vivent un tel manque de confiance en soi et ressentent encore un fort sentiment de viol au sens physique mais aussi symbolique?

Pour mieux comprendre ce phénomène de 'milicisation' de la société, il faudrait revenir à l'histoire politique immédiate de la Libye. L'ancien régime, fin connaisseur de la société et de ses alliances tribales, permettait aux milices de contrôler les frontières dans les zones frontalières avec le Tchad et le Niger. Il s'agissait d'une forme de délégation du pouvoir aux milices toubbous et surtout touarègues. Cette délégation du pouvoir montre que Kadhafi avait des relations personnelles avec les chefs des tribus, lui qui savait récompenser et châtier, user à la fois de l'argent et de la peur, de la carotte et du bâton.

Ce qui s'est passé au cours la révolte de 2011 était tout à fait différent. Dès les premiers mois de l'insurrection, deux visions antagonistes la dominaient. La première, représentée essentiellement par le général Abdelfattah Younès Abidi et même par certains membres du CNT, refusait l'idée d'une 'milicisation' de l'insurrection et insistait sur le fait que toute forme de résistance à l'ancien régime devait intégrer «l'armée de libération». La seconde vision, représentée par plusieurs groupuscules et défendue par

---

<sup>19</sup> OUANNÈS, *Militaires, élites et modernisation*, cit., voir p. 298.

Mustapha Abdeljelil, président du CNT, et indirectement par le Qatar et la Turquie, permettait à tous les acteurs politiques et idéologiques d'organiser leur résistance. L'assassinat d'Abdelfattah Younès le 28 juillet 2011 à Ajdabya par un groupe de miliciens appartenant à Al-Qaïda a permis le triomphe de la seconde vision et la mainmise totale des islamistes radicaux sur la révolte et même sur toute la phase post-révolte.

De là, nous pouvons aboutir à l'idée que cette 'milicisation' était préméditée et programmée d'avance et s'inscrivait sciemment dans le cadre des conflits régionaux. Mais cette vision a été lourde de conséquence aussi bien pour la Libye que pour ses voisins arabes et africains.

Aujourd'hui ces milices sont appuyées, entraînées et financées par le Qatar, la Turquie, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, ce qui rend la solution de la crise politique libyenne plus complexe. C'est pour cette raison, nous semble-t-il, que le pessimisme de Mahmoud Jibril doit être pris au sérieux: la Libye d'aujourd'hui est menacée non seulement par une implosion en quatre régions, par les milices dominantes, mais surtout par une véritable guerre civile. Les milices libyennes peuvent être réparties *grosso modo* en quatre catégories complètement opposées:

- les milices 'mafieuses' qui s'impliquent dans le commerce des armes, de la drogue, de la traite des Blanches et dans l'immigration clandestine: conduites soit par des criminels soit par des contrebandiers, elles pillent les banques, interceptent les fourgons de transport de fonds, assassinent au profit des milices idéologiques et participent à toutes sortes d'actions douteuses;
- les milices idéologiques formées par des islamistes, des djihadistes, des wahhabites et des membres d'Al-Qaïda, qui prétendent que leur objectif est d'appliquer la *charia* islamique;
- les milices localistes qui se sont autoproclamées gardiennes de leurs localités, de leurs villages et surtout de leurs tribus en prétendant en garantir la sécurité<sup>20</sup>;
- enfin, ce qu'on peut appeler une ou des milices occultes, qui ne sont pas encore identifiées d'une façon précise, mais qui sont accusées de s'impliquer dans la criminalité politique et surtout dans les assassinats criminels. Cette milice occulte et silencieuse semble appartenir aux anciennes structures de sécurité et d'espionnage dépendantes de l'ancien régime. Bien implantée dans les télécommunications, elle s'est chargée d'éliminer les anciens officiers de l'armée et de la police qui se sont insurgés et qui ont rejoint la

<sup>20</sup> Informations recueillies dans un entretien avec le chercheur (À.B.D.) le 13.01.2013.

révolte à partir du 17 février 2011. Les personnes ciblées ont été suivies pendant des semaines et elles étaient même sous écoute téléphonique.

Ces milices opaques et occultes répercutent le chaos, propagent la violence politique, diffusent l'instabilité et prennent leur revanche sur tous ceux qui ont trahi le «Guide», ce qui montre bien qu'il s'agit d'une milice politisée, la preuve en étant que pas moins de 1500 officiers de police et d'armée et de militants de l'opposition ont été tués à Benghazi.

Les armes non contrôlées émigrent, elles aussi, comme les hommes et s'impliquent dans la contrebande frontalière ou se mettent au service de la violence politique et du terrorisme, ou encore approvisionnent les 'mafias' transfrontalières, d'autant plus que la Libye est dotée d'une longue tradition historique dans le commerce frontalier, dans la pratique de la contrebande et dans l'émigration irrégulière de populations<sup>21</sup>, surtout qu'elle a connu des décennies de pauvreté et de famines.

Lorsque l'État est fragile, et que le contrôle politico-idéologique est faible ou inexistant, les armes voyagent. Les Touaregs et les Toubbous répartis sur l'ensemble de l'Afrique subsaharienne achètent les armes et les revendent à Al-Qaïda ou les mettent tout simplement à la disposition de la 'mafia' subsaharienne et des rebellions au Niger, au Tchad, au Soudan et au Mali qui représente le contrecoup de la situation en Libye.

Ainsi, les miliciens confisquent les fonctions de l'État, d'autant qu'ils disposent d'énormes quantités d'armes prises dans les casernes et dans les entrepôts de l'ancienne armée régulière. Il faut rappeler que la France et le Qatar avaient injecté aussi des milliers d'armes sophistiquées dans la zone de Djebel Nefousa sans prendre en considération qu'il s'agit d'une zone sensible sur le plan ethnique et culturel et sans tenir compte du fait qu'elle est voisine de la Tunisie et de l'Algérie. Il faut rappeler ici que cette zone est habitée par des Amazighs et des Ibadites qui se sont vu interdire pendant 42 ans, à cause d'une politique d'arabisation intransigeante, de faire valoir leur culture de base, leur foi religieuse, de défendre leur identité et de mettre en œuvre leurs droits culturels et linguistiques les plus élémentaires.

Or, selon la science de la stratégie, les armes non contrôlées ne peuvent qu'être utilisées abusivement ou commercialisées chez le voisin le plus contigu, d'autant plus que les milices ne disposaient ni de salaires ni de rentes. Cette instabilité multiforme constitue une conséquence collatérale

---

<sup>21</sup> BOUBAKRI, *Mobilité au passé et au présent au Sahara*, cit., voir p. 149. V. STAUB, *La Libye et les migrations subsahariennes*, L'Harmattan, Paris 2006, pp. 63-83; O. PLIEZ, *La nouvelle Libye, sociétés, espaces et géopolitique historique au lendemain de l'embargo*, Karthala-Iremam, Paris-Aix-en-Provence 2004.

des armes libyennes non contrôlées par les autorités en place. Toute instabilité stratégique peut avoir des conséquences proches et lointaines sur les voisins de la Libye étant donné que l'instabilité s'exporte facilement d'un pays à l'autre. Ainsi tout le sud de la Libye, le Fezzan, est dominé par les réseaux mafieux constitués de Toubbous et de Touaregs qui s'adonnent au trafic d'armes et y entretiennent l'immigration clandestine.

Au regard de tous ces facteurs de risque pour l'État libyen, la révolte du 17 février imposait la nécessité de revoir radicalement la politique de développement économique et social, de chercher à réconcilier le Libyen avec le travail et de reconstruire une société inscrite dans la logique de la rente attractive assise sur la production, reconsidérée avec faveur. Il y avait là l'exigence d'un changement radical des structures mentales, de la culture dominante et des normes en vigueur, et la nécessité profonde de revaloriser la valeur travail et l'intérêt pour la production.

Il apparaît en tout cas comme un constat, au vu de l'expérience des quarante dernières années, que la Libye avait besoin d'une réelle modernisation politique et sociale et d'une intégration rationnelle de l'élite dans le processus du développement. Car développer une société ne relève pas uniquement du domaine de la politique, mais avant tout d'une refonte culturelle et d'une réconciliation du pays avec son passé, fait de sacrifices et de labeur; seule la modernisation rationnelle réussie aurait préparé le pays à la phase post-pétrole qui s'annonçait. Beaucoup de choses restaient à faire surtout dans le domaine de la socialisation collective<sup>22</sup>, de l'apprentissage de la culture de l'effort, de l'imagination politique et sociale et surtout de la reconstruction à tous les niveaux. L'un des défis de la Libye est d'entreprendre une véritable révolution contre la paresse et le moindre effort pour pouvoir repartir.

Il est vrai que beaucoup d'occasions ont été ratées, mais aussi que les chances de la Libye ne sont pas épuisées, qu'elle dispose encore des ressources humaines et énergétiques précieuses pour l'avenir du pays.

Partant de là, nous pouvons conclure que c'est une nouvelle société qu'il faudrait construire, meublée surtout par ses ressources humaines, par ce que Pierre Bourdieu appelle le «capital social», parce que la priorité la plus urgente pour la Libye actuelle est de savoir comment elle pourrait constituer une société d'acteurs et non de sujets, de transparence et non d'opacité, de bonne gouvernance et non d'autoritarisme, une société capable de construire la Libye nouvelle car tout a été fait pendant plusieurs décennies pour décourager l'effort et la création.

<sup>22</sup> OUANNES, *Militaires, élites et modernisation dans la Libye contemporaine*, cit., voir p. 386.

Il est urgent donc que la Libye réfléchisse à une stratégie collective pour passer à la phase de l'après-pétrole, c'est-à-dire le passage d'une société de rente à une société de production. Nul n'ignore que l'économie libyenne dépend à 98% des revenus des hydrocarbures, ce qui constitue un handicap économique majeur. Ce constat impose la stratégie de diversifier les revenus économiques et les ressources budgétaires, de renforcer l'agriculture qui reste encore en deçà de son potentiel, et ce, afin de réaliser les conditions de la sécurité alimentaire.

### *La priorité de la construction d'un État fort et légitime*

La nécessité de créer un État fort et représentatif de l'ensemble de la géographie libyenne s'impose de plus en plus comme une priorité absolue. Le CNT, qui a géré la phase transitoire, était peu légitime et coupé de la société. Or, la reconstruction d'un pays ruiné matériellement et gangrené par les haines tribales et régionales exige comme condition *sine qua non* un État fort qui détienne le monopole de la force légitime. La complexité de la réalité libyenne exige, inévitablement, un État légitime pour lutter contre le projet de fédéralisme à visée séparatiste.

Il est clair que la tendance au fédéralisme touchant la Cyrénaïque, malgré toutes les garanties proclamées, cherche essentiellement l'indépendance de la région qui veut s'assurer le monopole du pétrole et du gaz produits en grandes quantités par l'Est libyen<sup>23</sup>. Cette semi-autonomie ne risquerait-elle pas de provoquer l'implosion de la Libye en quatre régions: la Cyrénaïque, le Fezzan, la Tripolitaine et le Djebel Nefousa, lequel est à dominante berbère et ibadite, ce qui renforce la tendance séparatiste? Pour mieux maîtriser l'avenir politique de la Libye, éviter l'imprévu et surtout le séparatisme qui commence à émerger et à prendre de l'ampleur<sup>24</sup>, le pays a absolument besoin d'un État national, légitime, représentatif et rassembleur des diverses composantes politiques, sociales, tribales, économiques et ethniques. Pour réaliser ce but cher aux Libyens, il est indispensable de réinventer l'État en Libye, de l'inscrire dans l'imaginaire collectif, de le doter de la légitimité suffisante propre à le faire s'imposer, de préserver l'unité géographique et politique et de regrouper les citoyens autour d'une

---

<sup>23</sup> Les déclarations de Fethi Ben Khélifa à la presse internationale confirment la tendance à l'autonomie de la région du Djebel Nefousa par rapport à l'ensemble de la Libye.

<sup>24</sup> Un parti séparatiste et fédéral a été créé à Benghazi pour concrétiser le projet de fédéralisation de la Libye défendu par une partie des habitants de la Cyrénaïque et surtout par son élite encore fidèle à la monarchie libyenne.

centralité, d'une même âme collective et d'une même identité fédératrice des énergies et des volontés libyennes. Ce dont le pays a besoin, c'est surtout d'un État construit par l'intelligence libyenne et reflétant la nouvelle conscience politique dans cette phase post-Kadhafi.

Dans sa configuration moderne, l'État est le passage d'une domination patrimoniale largement éclatée caractéristique de sa forme médiévale, à un pouvoir fort et centralisé, évolution brillamment synthétisée par Norbert Elias dans *La dynamique de l'Occident*. D'après cet auteur, la genèse de l'État moderne peut être comprise comme la compétition de plusieurs prétendants pour l'hégémonie dans un espace bien déterminé<sup>25</sup>, ou encore comme l'accumulation des moyens de domination par le biais du monopole fiscal qui permet au souverain de rétribuer ses sujets et par celui de la violence légitime qui confère au souverain l'exclusivité de l'emploi de la force militaire et des moyens de coercition politique et physique. Dans le même sens, Max Weber définit l'État moderne comme «un groupement de domination de caractère institutionnel qui a cherché à monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination»<sup>26</sup>. En vertu de tous ces éléments, la dynamique de l'Occident aboutit à une «centralisation gouvernementale et administrative singulièrement forte»<sup>27</sup>. Appuyé sur la force militaire, la centralisation bureaucratique et le monopole de la violence légitime, «l'État renforce son emprise sur la société, et unifie progressivement le territoire»<sup>28</sup>. C'est ainsi qu'en Europe l'État s'est affirmé peu à peu en éliminant progressivement les autres formes d'organisation politique telles que les cités-États, malgré l'importance des résistances à la modernisation de la société traditionnelle politique, qu'il arriva finalement à maîtriser, qu'elles fussent sociales, religieuses ou économiques.

### *L'État libyen et ses divers stades d'évolution*

Nous avons pu produire ce constat à partir d'une série de lectures et de témoignages qui nous ont été donnés par des combattants, des membres des unités de l'ancien régime, des chercheurs, des universitaires et des citoyens libyens qui se sont déplacés en Tunisie et en France, confirmant ainsi la situation d'instabilité, de fragilisation du tissu social, de déstructuration sociétale et d'apparition d'acteurs hyper-armés capables, par le biais

<sup>25</sup> N. ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, Paris 1975, pp. 35-45.

<sup>26</sup> M. WEBER, *Le savant et le politique*, Plon, Paris 1959, pp. 119-120.

<sup>27</sup> Y. DÉLOYE, *Sociologie historique du politique*, La Découverte, Paris 1996, p. 39.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 45.

des armes, de bloquer l'action étatique. La fragilité est provoquée aussi par l'émergence d'îlots d'autorité s'appuyant sur des bases tribales, régionales et localistes. L'environnement vulnérable se traduit surtout par l'effondrement des services étatiques de contrôle et la libre circulation de tous les trafics, et surtout celui des armes, conduits par les réseaux 'mafieux' protégés par des seigneurs de guerre appuyés et protégés par leurs régions et leurs tribus. Tous ces symptômes de décomposition de l'État sont aisément repérables en Libye, ce qui prouve une fois de plus que la situation est hypercomplexe<sup>29</sup>. L'État, qui héritait déjà depuis son apparition récente d'une longue histoire politique de fragilisation et de concurrence provenant du leadership tribal et des notables, est durement concurrencé par les seigneurs de la guerre à Misrata, à Ez-Zentène, à Benghazi, à Ghérianne et à Tripoli, mais aussi par la 'dictature' des milices et la prolifération des armes non contrôlées. Affaibli par cet héritage, l'État libyen se présente aujourd'hui sans solidité structurelle, sans force étatique, sans capacité réelle d'assumer ses fonctions régaliennes – assurer la sécurité, garantir la souveraineté, défendre les frontières –, sans parler de lutter contre la pauvreté, de mettre en œuvre le développement, d'assurer la protection sociale, de lutter contre les exclusions de toutes sortes et de bien répartir la richesse<sup>30</sup>.

Ce sombre tableau ne s'applique pas seulement à la Libye, mais aussi à d'autres pays comme le Mali, le Tchad, le Niger et le Soudan, qui ont des difficultés structurelles insurmontables pour étendre leur autorité sur l'ensemble de leur territoire<sup>31</sup> et pour imposer leur représentativité.

Cette fragilité excessive dure depuis quatre ans et risque de se perpétuer pendant les prochaines années entraînant ainsi des situations de dysfonctionnement, d'instabilité, de faiblesse endémique<sup>32</sup>. Or, il faut souligner que l'État fragile en Libye ne constitue pas qu'un danger pour ce pays, mais aussi pour son environnement régional (la Tunisie, l'Égypte, le Tchad, le Niger et l'Algérie) et provoque une fragilisation d'une bonne partie de l'Afrique subsaharienne déjà fragilisée par AQMI qui dominait tout le nord du Mali (2 millions de kilomètres carrés soit 66% de l'ensemble du territoire).

<sup>29</sup> Le brillant diagnostic construit par le géographe J.M. DIAMOND dans son livre: *Effondrement: comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Gallimard, Paris 2008, s'applique en partie à la Libye post-révolte.

<sup>30</sup> R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard, Paris 1995.

<sup>31</sup> W. ZARTMAN, *L'effondrement de l'État. Désintégration du pouvoir légitime*, Nouveaux horizons, Paris 1997, cité par F. GAULME, «États faillis», «États fragiles»: concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale, in «Politique étrangère», févr. 2011, pp. 17-29, voir pp. 22-23.

<sup>32</sup> F. GAULME, *ibid.*, p. 23.

La faiblesse continue des structures étatiques, l'instabilité politique et sécuritaire, la dictature des seigneurs des milices et la revanche entre tribus peuvent constituer les éléments d'une quadrature irréfragable. Ces éléments réunis et se renforçant mutuellement peuvent aisément transformer l'État fragile en Libye en un État failli (*failed state*) et effondré comme c'est le cas de la Somalie. Si la stabilité politique et sécuritaire n'est pas garantie d'urgence, l'État fragile risque de ne pas pouvoir garantir le contrôle de larges parties du territoire, et d'exporter vers d'autres pays ce syndrome de crises et de déficiences structurelles, d'autant plus que les frontières avec les pays subsahariens sont poreuses et perméables.

Un État failli peut être défini comme étant un État qui se trouve dans l'incapacité réelle de pouvoir assumer ses fonctions les plus élémentaires<sup>33</sup>. C'est un État qui vit une crise profonde qui l'empêche même de veiller à la sécurité de sa population et se trouve, de fait, incapable de pouvoir utiliser la violence légitime<sup>34</sup>. Ainsi on peut dire que la crise de l'État failli est beaucoup plus grave et aiguë que celle de l'État fragile qui arrive, malgré sa vulnérabilité, à résister à certains chocs: rébellion armée, dissidence ou coup d'État<sup>35</sup>. Il suffit de citer ici le cas du Mali qui a résisté à l'effondrement malgré le coup d'État militaire et la rébellion qui dure déjà depuis plus d'une décennie.

Partant de là, nous pouvons progresser davantage dans la définition pour dire que l'État failli est incapable même de garantir la sécurité, la souveraineté et l'identité du pays. Un tel État peut transformer le pays en un lieu refuge pour les réseaux de trafic d'armes, de drogue et surtout d'immigration clandestine, et pour cette raison, il déborde sur ses voisins les plus proches et peut même constituer une menace sérieuse pour eux, comme le démontre le cas de la Somalie qui constitue aujourd'hui une situation explosive et dangereuse pour toute l'Afrique subsaharienne<sup>36</sup>. En un mot, c'est un État qui a un déficit de souveraineté ou qui en est carrément dépourvu<sup>37</sup>.

D'ailleurs, la Libye offre aujourd'hui un cas d'école de l'instabilité politique et sécuritaire produite par le mélange des milices indisciplinées et des armes incontrôlées ouvrant ainsi les portes à tous les dangers. Cette crise est renforcée par l'absence d'élites représentatives et mobilisatrices. Une telle situation exige d'urgence aussi une reconstruction en profondeur des

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>35</sup> Nous faisons allusion au coup d'État qui s'est produit au Mali au mois de mars 2012 et qui a mis fin au régime d'Amadou Toumani Touré.

<sup>36</sup> J.-B. VÉRON, *La Somalie: cas d'école des États dits faillis*, in «Politique étrangère», févr. 2011, pp. 46-53.

<sup>37</sup> *Ibid.*, pp. 46-53.

institutions régaliennes, des politiques économiques, sociales et sécuritaires du pays et une modernisation de l'administration ainsi qu'une réhabilitation du fonctionnaire libyen.

Pour être plus précis, on peut dire qu'il incombe à tous les Libyens, citoyens, politiciens, élites et militants de la société civile de remobiliser toutes les ressources, les compétences et le savoir-faire pour réinventer collectivement l'État et son corollaire, la citoyenneté. En effet, la citoyenneté n'est pas qu'une appartenance, elle est aussi le droit à la dignité, à la famille, au travail, au logement, au salaire et surtout au respect, au sens polysémique du terme.

### *Quelles sont donc les possibilités d'évolution de l'État libyen*

Une fois qu'on a fait le constat de l'extrême gravité et complexité de la situation qui sévit actuellement en Libye, situation qui ne permet pas à 'l'État' libyen d'avoir la légitimité et la solidité exigées et suffisantes pour pouvoir s'imposer à toute la société, quelles hypothèses et quels pronostics peut-on raisonnablement faire? On peut envisager pour l'instant trois hypothèses d'évolution:

- a. Un État autoritaire, dominé par des militaires ou des milices.
- b. Un État islamiste dominé par des extrémistes religieux.
- c. Un État autoritaire islamiste.

Toutes ces prévisions sont, nous semble-t-il, plausibles et peuvent se concrétiser dans la réalité. Mais l'évolution la plus plausible est le glissement progressif de la Libye vers un État failli. D'ailleurs l'État, outre le fait de sa vulnérabilité, est très concurrencé par les forces localistes et surtout par des milices et des armes. Pis encore, l'État failli est incapable de défendre la souveraineté, de préserver les frontières, de contrôler la production pétrolière, d'empêcher la formation de groupes armés<sup>38</sup> qui pratiquent la violence et le commerce de la drogue et des armes.

Pour éviter le scénario du pire, la Libye a besoin de ne pas perdre l'équilibre et de produire de nouvelles configurations de sens, car même si on échoue, il faut savoir rebondir.

Toutes ces instabilités structurelles peuvent se répercuter sur le devenir de la Libye, sur sa transition démocratique et même sur ses rapports

---

<sup>38</sup> Le territoire libyen est très disputé entre les deux gouvernements et les milices. Le paradoxe géopolitique est que les deux gouvernements de Tripoli et de Tobrouk ne contrôlent qu'une petite partie du territoire. Ces deux gouvernements sans territoire réel prétendent avoir la légitimité suffisante pour gérer le pays, ce qui montre que la crise libyenne est aussi géographique.

avec ses voisins et en premier lieu avec la Tunisie. Comment programmer donc une coopération économique et technique en l'absence de stabilité politique et sans que les milices ne soient intégrées définitivement aux structures sécuritaires et militaires, sans que l'appartenance nationale ne prime sur les appartenances secondaires, tribales et localistes?

Mais il ne faut surtout pas oublier que la société libyenne est aujourd'hui minée par la corruption, par les armes et par les milices qui dominent la géographie politique et sécuritaire du pays. Ces diverses formes d'instabilité structurelle peuvent encourager les Libyens à ressusciter l'idée des provinces autonomes qui existaient entre 1951 et 1963 pour se garantir un minimum de sécurité et de stabilité dans l'attente que l'État central soit réinventé, surtout que les tribus se sentent de plus en plus fortes.

Les chantiers de la reconstruction sont donc nombreux, mais la reconstruction de l'État est la priorité la plus absolue pour assurer l'avenir du pays, éviter l'incertain et maîtriser le désordre qui risque d'être chaotique et destructeur.

Ainsi, nous avons tâché de démontrer que les facteurs stratégiques et géostratégiques sont d'une grande influence sur la Libye actuelle<sup>39</sup>. Nous pensons que la solution la plus sûre est que les nouveaux maîtres du pays essaient de dominer la situation en mettant fin aux conflits de toutes sortes et aux opérations nuisibles à l'ordre telles que le trafic de la drogue et des armes. Ce qui est indispensable, c'est surtout un État qui détienne le monopole de la coercition physique légitime<sup>40</sup> et qui fasse la preuve qu'il est mesure de gérer le pays. Par ailleurs, les nouvelles autorités devront œuvrer pour que les appartenances tribales soient dissoutes et diluées dans l'ensemble de la société, c'est-à-dire dans le cadre de l'appartenance globale à la Libye. L'état des lieux montre aussi que les appartenances primaires, locales et régionales peuvent réellement bloquer la démocratie longtemps attendue par les Libyens.

À défaut, si les milices en Libye n'acceptent pas d'intégrer les structures sécuritaires et militaires, si les pays de Golfe ne cessent pas d'apporter leur protection militaire et financière à ces factions armées, et si l'administration américaine n'exprime pas sa volonté de parvenir à une solution politique, alors un État libyen digne de ce nom risque de ne pas voir le jour avant au moins vingt ans.

Le 19 juillet 2015

<sup>39</sup> Le président Obama déclarait le vendredi 17 avril 2015 que ce sont les pays du Golfe qui ont mis le désordre et que ce sont eux qui doivent aider à trouver une solution politique.

<sup>40</sup> J.Q. WHITMAN, *Aux origines du monopole de la violence*, in C. COLLIOT-THÉLÈNE et J.-F. KERVÉGAR, *De la société à la sociologie*, ENS Éditions, Lyon 2002, pp. 80-81.



YÉMEN



Laurent Bonnefoy\*

*Continuité, réforme ou rupture dans l'État yéménite post-2011*

Le Yémen a entamé, avec le soulèvement de février 2011, une transition politique fascinante. Celle-ci a instantanément généré bien des espoirs parmi les citoyens de ce pays et chez les observateurs, qu'ils soient chercheurs, journalistes ou diplomates, arabes ou étrangers. Le processus politique s'est toutefois rapidement grippé, débouchant, à compter de mars 2015, sur un conflit armé dans lequel les parties sont nombreuses. L'Arabie saoudite a ainsi pris la tête d'une coalition de pays à majorité sunnite qui bombarde le pays, signalant la dimension régionale de cette guerre. L'objectif de la coalition est de rétablir le pouvoir du président Abd Rabbo Mansur Hadi, élu en 2012, pour mener à bien la transition. Celui-ci avait graduellement été mis sous pression par les gains politiques et territoriaux de la rébellion houthiste, issue de la minorité zaydite-chiite et alliée de circonstance de l'ancien régime de l'ex-président Ali Abdallah Saleh, en quête de vengeance.

La prise de Sanaa par les houthistes, en septembre 2014, avait conduit à l'annonce de sa démission par Hadi – décision sur laquelle il revenait en mars 2015, demandant à l'Arabie saoudite de l'aider à reconquérir sa fonction et à réaffirmer sa légitimité. Outre l'enjeu local, l'implication saoudienne avait une portée régionale évidente, visant à contrer l'influence iranienne censée utiliser le mouvement houthiste. Ainsi, la dynamique de

---

\* Chargé de recherche au CNRS, membre du CERI-Sciences Po, Laurent Bonnefoy est politologue et arabisant, spécialiste des mouvements salafistes et de la péninsule arabe contemporaine. Il est *Deputy Principal Investigator* de l'*European Research Council Advanced Grant* «When authoritarianism fails in the Arab world (WAFAW – 2013-2017)» pilotée par François Burgat. Auparavant, il a été chercheur associé au Centre français d'archéologie et de sciences sociales de Sanaa (CEFAS), chercheur MAE à l'Institut français du Proche-Orient (Ifpo) et responsable de son antenne palestinienne de 2010 à 2012.

transition, qui devait aboutir à la rédaction d'une nouvelle constitution avec l'appui de la communauté internationale, a progressivement dégénéré, engendrant deux légitimités qui, exacerbées par la guerre, remettent en cause jusqu'à la structure de l'État yéménite.

Ce bref texte veut analyser trois questions: la première est de se demander pourquoi un processus, qui avait généré énormément d'espoir et qui avait été érigé en tant que modèle, s'est finalement gâté. Quels ont été les acteurs qui ont conduit à la détérioration du processus de transition et dans quelles circonstances? La deuxième est consacrée à deux processus de segmentarisation et de polarisation. Constituent-ils une rupture ou bien sont-ils le fruit d'une forme de continuité? Par ailleurs, dans quelle mesure ces deux dynamiques identitaires et religieuses reviennent-elles à saper les bases et les ressources de l'État yéménite, reconnues au cours d'une délicate phase historique débutée en 1962, avec la proclamation de la république au Nord, puis, en 1990, avec l'unification du Nord et du Sud? Enfin, la troisième question, par-delà la guerre qui déchire le pays, se veut plus optimiste et s'intéresse à la capacité d'une tierce identité, structurée autour de la ville de Taëz, qui permette à la fois de dépasser la polarisation entre sunnisme et zaydisme-chiite et l'impasse des tensions entre Nord et Sud.

Poser la question de la continuité, à travers des réformes, ou de la rupture dans l'État yéménite post-2011 impose de réfléchir à ce que l'on entend exactement par «État» dans un contexte de fragmentation et de crise de légitimité. Qui peut prétendre incarner l'État yéménite? Hadi, répondent ses partisans, posséderait la légitimité politique et institutionnelle. Pourtant, il apparaît comme largement dépourvu de relais au sein des institutions et parmi la haute fonction publique. L'engagement militaire de la coalition régionale (qui associe les relations de clientèle aux financements de divers groupes et partis) aux côtés de Hadi n'a pas davantage permis de combler cet handicap majeur. La légitimité de l'État appartient aux houthistes et à leur allié Saleh affirment d'autres. De fait, les structures de l'État central, notamment la banque centrale et les ministères, semblent très largement être aux mains de ceux qui sont ciblés par la coalition régionale. Une large part des populations de l'ex-Yémen du Sud, réclamant la sécession de leurs provinces, assurent que ni Hadi ni les houthistes ou Saleh n'incarnent l'État dans la mesure où celui-ci est «dévoté» et qu'il ne s'appuie pas sur une citoyenneté partagée. La souveraineté du Sud, disent-ils, lui appartient et il est donc nécessaire de procéder à la (re)construction d'un nouvel État. Hadi lui-même, bien qu'originaire du Sud (province d'Abyan), n'incarne pas cette aspiration et ne peut donc,

du point de vue du mouvement sudiste (*al-hirak al-janubi*), la représenter.

Une caractéristique du processus de transition yéménite amorcé avec le soulèvement avait été la sortie de crise négociée sous les auspices du Conseil de coopération du Golfe. Le président Ali Abdallah Saleh, contesté, consentait à quitter le pouvoir en échange de son immunité. Le président de transition, Abd Rabbo Mansur Hadi, élu initialement pour deux années, était chargé par la communauté internationale de rédiger une nouvelle constitution après avoir mis en place ce qui devait distinguer le modèle yéménite: la conférence de dialogue national. Cette conférence était explicitement inclusive, et avait été conçue comme telle, avec des quotas de femmes et de jeunes et tous les partis et forces politiques représentés, hormis Al-Qaïda. Il s'agissait alors d'arriver à une forme de consensus. Celui-ci devait s'attaquer aux questions de la justice transitionnelle et à la forme que prendraient les institutions une fois la nouvelle constitution rédigée. Et puis, surtout, il devait permettre de régler les problèmes qui gangrènent le Yémen depuis de nombreuses années, liés à la difficile gestion des relations entre le ou les centres de pouvoir et les différentes périphéries.

Ces relations difficiles avaient été marquées par différents conflits. Le conflit le plus marquant a été la guerre de Sa'ada, entre 2004 et 2010: on avait alors une rébellion, qu'on a appelée la «rébellion houthiste», du nom de son leader initial, Hussein Houthi, tué en 2004, puis remplacé par son père et, ensuite, par son frère, Abd al-Malek al-Houthi. Ce mouvement s'appuya rapidement sur une logique identitaire, avec le rejet d'un processus historique de convergence entre l'identité zaydite-chiite et un sunnisme dominant. La guerre de Sa'ada a fait sans doute plusieurs dizaines de milliers de morts – aucune estimation précise n'est disponible. Le HCR a pour sa part estimé en 2009 à 300.000 le nombre de déplacés.

Les tensions entre le centre politique (incarné par Sanaa et Saleh) et les périphéries yéménites se sont traduites également par celles avec l'ex-Yémen du Sud, dont une large part de la population et des figures représentatives ont estimé que l'unification de 1990 avait été un jeu de dupe qui avait généré une monopolisation des ressources par le Nord.

Une autre illustration de ces relations difficiles entre Sanaa et ses marges est évidemment aussi ce que révèle Al-Qaïda dans la Péninsule Arabique (AQPA) dont la popularité se nourrit également de cette défiance à l'égard de l'État central.

Ainsi, le processus de transition à travers le dialogue national devait initialement régler ces épineux conflits. Les débats se sont enlisés entre la communauté internationale et les instances de la transition qui appuyaient une solution fédérale. Le passage à un système fédéral, fruit d'un faux consensus,

devait constituer un moyen terme entre les aspirations sécessionnistes du Sud et une volonté de conserver l'État dans sa forme d'unitaire.

Ce processus, qui avait soulevé bien des espoirs, a dégénéré parce que les acteurs qui étaient impliqués dans le processus de dialogue national n'ont pas tous joué le jeu. Parmi ceux qui ont contribué à faire dérailler le processus, on peut citer les houthistes, qui ont conservé un pied dans le processus tout en le boycottant à certains moments et qui ont recouru à un discours visant, du fait des difficultés économiques, à saper la capacité ou la légitimité de l'État assurant la transition. Conjointement rébellion armée et mouvement politique, les houthistes ont indéniablement joué une partition ambivalente.

Un deuxième groupe s'est fait fort de saper les bases du processus: celui des partisans de l'ancien président Saleh, qui sont restés au cœur du jeu politique. Saleh a accepté de quitter le pouvoir, bénéficiant de l'immunité, mais il a conservé une capacité de nuisance importante parce qu'il demeurait le président du principal parti, le Congrès populaire général, qui se trouve être également le parti du président de la transition, Hadi. Cette situation étonnante illustre l'une des caractéristiques de la phase de transition, entre 2011 et 2015: il n'y a pas eu de restructuration politique, avec une redistribution des cartes. C'est une logique largement attentiste qui a prévalu.

Le troisième groupe qu'on peut considérer comme responsable de l'échec de la transition est incarné par le mouvement sudiste. Celui-ci s'est montré intransigeant, refusant de reconnaître le rééquilibrage qu'engendrait le processus de transition: la moitié des 565 représentants participant à la conférence de dialogue national alors même que démographiquement, le Sud, ne représente qu'environ 30% de la population yéménite. Hadi, lui-même originaire du Sud était décrit comme un «traître».

Enfin, parmi les groupes qui ont gâté le processus, il faut citer Al-Qaïda qui a développé une propagande extrêmement efficace ciblant les forces de sécurité yéménites, assimilées à des forces d'occupation répressives auprès de nombreuses tribus. AQPA a son principal champ d'activité au Yémen, même si son volet international s'est tragiquement illustré avec l'attentat contre *Charlie-Hebdo* à Paris en janvier 2015. En émergeant en tant que force capable de contester par les armes la capacité de l'État central de contrôler son territoire, il a favorisé une continuité forte des politiques anti-terroristes. Le même registre répressif a produit les mêmes effets.

Deux acteurs ont également, bien que de façon moins directe, participé à la détérioration de la situation politique: les drones américains et la politique internationale incarnée par l'ONU, les États-Unis et

l'Union européenne qui ont continué à traiter le Yémen uniquement à travers le prisme de la lutte antiterroriste. Par leur obsession, ils ont nui à la capacité du gouvernement central de s'imposer et à fixer les bonnes priorités. Le rôle du président Hadi pendant cette période a été aussi très critiqué. L'image de celui qui allait assurer la transition a vite cédé le pas à une autre, beaucoup moins reluisante. Si les Yéménites ont eu pendant quelques mois l'impression que le président de la transition constituait une 'divine surprise' et engageait un certain nombre de réformes, notamment dans les services de sécurité, en s'attaquant au monopole des réseaux de Saleh, rapidement il a pu être critiqué. Il a mis en place une logique clientéliste, privilégiant son propre clan.

L'impatience populaire face à une transition qui n'avancait pas assez vite a fait le lit de différents mouvements identitaires. Un exemple illustre bien cet état de fait, lorsque Hadi a été soumis à des pressions internationales, notamment des bailleurs de fonds, pour réformer non seulement les services de sécurité, mais aussi la structure du budget yéménite. Dans ce budget, 30 % étaient consacrés à une subvention apportée aux produits pétroliers. Depuis quasiment 20 ans, la Banque mondiale demandait à ce que cette subvention soit annulée. Mais cette subvention était au cœur d'un système politique ancien: c'est grâce à elle que les dirigeants de l'ancien régime s'était considérablement enrichis en organisant la contrebande du brut qui traversé la mer Rouge. Il était ensuite bradé bien en dessous des cours officiels. Ce qui était attendu de cette réforme était qu'elle devait permettre à l'État yéménite d'obtenir une marge de manœuvre budgétaire importante pour augmenter les salaires des fonctionnaires et promouvoir d'autres réformes. Bien évidemment, l'augmentation, voire le doublement, du jour au lendemain, du prix des carburants, ne pouvaient être populaires. Les houthistes s'emparèrent de cette affaire pour étendre leur influence au-delà du berceau de leur propre mouvement. Ils ont réussi à développer un discours qui cherchait ouvertement à dépasser l'appartenance primaire au zaydisme ou au courant du renouveau zaydite dont ils restent l'expression la plus probante. Les houthistes se sont ainsi érigés en tant que garants du processus révolutionnaire, critiquant la forfaiture de Hadi, soi-disant pieds et mains liés par les bailleurs de fonds internationaux. Les houthistes ont également centré leur critique sur l'alliance opérée par Hadi avec les Frères musulmans du parti Al-Islah. La logique était ici politique, idéologique et historique considérant l'inimitié entre Al-Islah et les houthistes mais elle avait une dimension directement confessionnelle, signalant l'ancrage d'une tension entre zaydisme-chiïte, incarné par les houthistes, et sunnisme. Cette confessionnalisation, à rebours de l'histoire

et des pratiques dominantes, mettait en péril la structure étatique.

Les houthistes ont commencé leur offensive en prenant Sanaa en septembre 2014, par la force des armes. La réaction de Hadi fut d'abord une forme d'attentisme. Le président yéménite élu se rassurait en se disant qu'il n'était pas directement visé, contrairement au parti Al-Islah. Mais les houthistes ont progressivement grignoté du terrain, mettant de plus en plus de pression sur Hadi et, en février 2014, celui-ci a décidé qu'il n'était plus en capacité de mener la transition et donc qu'il lui fallait démissionner. Avant cela, les houthistes avaient contribué à la polarisation confessionnelle en s'attaquant aux salafistes, prenant d'assaut en janvier 2013 le principal institut dans la région de Saada au Nord du pays; ils en avaient fait d'abord fait le siège, conduisant au déplacement d'environ 10.000 étudiants salafistes, ce qui avait suscité un fort traumatisme parmi les militants sunnites. Ce discours était en rupture avec des identités religieuses qui au Yémen se sont en effet restructurées au cours du XX<sup>e</sup> siècle autour d'un dépassement de la polarisation entre sunnites chaféites et chiites zaydites. C'est-à-dire que, depuis les années 1960, un processus marqué de convergence des identités religieuses s'est enclenché. Chose sans doute difficilement imaginable ailleurs au Moyen-Orient, un grand nombre de leaders salafistes ou de Frères musulmans étaient d'origine zaydite. Le principal fondateur du mouvement salafiste lui-même, Muqbil al-Wadii, avait dans sa jeunesse étudié dans des instituts zaydites avant de bifurquer vers un littéralisme sunnite. Cette configuration yéménite, liée à la possibilité des conversions, semble ne pas avoir d'équivalent dans la région. Toujours est-il que ce processus de convergence religieuse a été lui aussi gâché: il y a bien eu une rupture qui a été engagée dans les années 2000 par Ali Abdallah Saleh, lui-même d'origine zaydite, mais qui décida de combattre les mouvements de renouveau zaydite en s'appuyant notamment sur les mouvements assimilés à l'islamisme sunnite.

Quand on parle de rupture dans l'État yéménite post-2011, c'est bien de cette rupture par rapport à l'idéal d'une convergence religieuse dont il s'agit. Elle est problématique parce qu'elle génère des discours qui sont excessivement polarisants, qui segmentent très directement l'État yéménite, la société et la nation. Dans cette polarisation, les responsabilités sont très largement partagées. Bien des médias ont accepté dans les médias d'abandonner la complexité au profit d'une simplification excessive des conflits, en s'intéressant simplement à la dimension identitaire. Le processus de convergence s'est aussi gâté du fait du rôle des institutions gouvernementales. De 2004 à 2010, la guerre menée avec l'appui des mouvements islamistes sunnites a renvoyé la rébellion houthiste à son identité zaydite.

Enfin, l'implication, initialement assez marginale, des puissances régionales, a achevé d'approfondir la rupture: c'est le cas de l'Iran, en particulier, dont le rôle supposé a été fréquemment évoqué au côté des houthistes, mais dont, concrètement, l'intervention n'a pas été structurelle, mais plutôt symbolique. L'intervention supposée de l'Iran a très largement alimenté un fantasme et puis, au fur et à mesure que se développait le fantasme, a eu des effets concrets. Le fondement du conflit qui oppose les houthistes à Hadi et aujourd'hui à l'Arabie saoudite n'est pas lié à l'intervention de l'Iran, mais, au fur et à mesure que les houthistes prenaient le contrôle de la capitale, l'établissement de lignes aériennes directes entre Sanaa et Téhéran, qui n'avaient jamais existé auparavant, donnait une matérialité à l'accusation d'une «intervention de Téhéran» au Yémen.

Le deuxième processus qui met en péril l'idée de nation yéménite et la structure étatique, est lié à la polarisation entre le Nord et le Sud. Bien évidemment, la continuité en la matière est réelle et la gestion par le pouvoir de la transition ne peut être tenue pour coupable de cette polarisation qui s'est construite essentiellement sous le régime de Saleh. Depuis 2011, il y a néanmoins eu une aggravation des tensions entre Nord et Sud. Le processus de transition n'a pas su fournir suffisamment de garanties de rééquilibrage aux partisans de la sécession sudiste. Ces-derniers se sont même montrés particulièrement intransigeants. Leurs leaders ont largement refusé la solution fédérale et ont fréquemment bâti leurs récriminations ou leurs demandes, qui sont essentiellement des demandes sociales, sur une base identitaire.

Là où il y a eu rupture en revanche, c'est dans le choix de Hadi, après avoir annoncé en février 2015 qu'il démissionnait, de gagner Aden, grande ville du Sud, et d'en faire la base à partir de laquelle il allait reconquérir son trône. Cette décision a immanquablement précipité le mouvement sudiste dans un conflit qui initialement ne le concernait pas. La démission de Hadi n'avait initialement pas été acceptée par les houthistes qui avaient en quelque sorte besoin que Hadi, affaibli, joue un rôle d'interface entre un État yéménite, qu'ils contrôlaient, et la communauté internationale dont ils restaient, en dépit de leur slogan anti-américain, dépendants. Placé en résidence surveillée par les houthistes, Hadi était parvenu à s'échapper. Plutôt que d'agir comme il l'avait fait jusqu'alors, c'est-à-dire de finalement accepter le fait accompli et de laisser les houthistes grignoter son pouvoir, il a, au pire moment sans doute, décidé qu'il était temps de gagner le Sud d'où il est originaire et de se battre. Il nommait Aden capitale temporaire de l'État yéménite, et annonçait qu'il restait le président légitime. Il faisait alors appel à l'Arabie saoudite pour restaurer

son pouvoir. Les houthistes, forts de leur capacité militaire et de leur nouvelle alliance avec Saleh, descendaient vers le Sud et parvenaient à conquérir Aden, précipitant le mouvement sudiste dans la guerre. Suite à cette rupture, la polarisation apparaissait comme difficilement dépassable. Pourtant les Sudistes avaient jusqu'à présent pu s'accommoder avec les avancées des houthistes qui semblaient limiter leurs appétits aux zones zaydites, exclusivement dans le Nord. Les houthistes avaient eux-mêmes intégré cette dimension quand ils faisaient tout en 2013 et 2014 pour envenimer les relations entre les populations du Sud et l'État central, notamment en diffusant des vidéos dans lesquelles le gouverneur d'Aden, issu du parti Al-Islah et originaire du Nord, insultait des Sudistes. À cet accommodement a succédé la volonté délibérée de Hadi de mobiliser les populations du Sud et la communauté internationale, particulièrement l'Arabie saoudite, contre les houthistes, alliés à Saleh. Cette nouvelle polarisation entre le Nord et le Sud est certes en continuité des divisions plus anciennes, mais elle y ajoute une nouvelle dimension qui est la composante strictement confessionnelle.

La conception d'un Nord et d'un Sud face-à-face dans leur homogénéité ne correspond pas à la réalité, tout simplement parce que le Sud est également traversé par des logiques identitaires très complexes où la dimension tribale devient un élément essentiel qu'on oublie souvent.

Avant de conclure, il convient d'évoquer l'émergence d'une troisième identité, alternative à celles du Nord et du Sud qui structurent, souvent pour le pire, le débat politique et mettent en péril les institutions et l'idée même de nation yéménite. Cette identité tierce se structure autour de la troisième ville du pays, Taëz, qui a une histoire particulière. C'est la ville de laquelle est issue la majorité des petits fonctionnaires, des instituteurs, des ouvriers, et qui a généré énormément de migrations internes. Les Taëzites sont très largement présents à Sanaa où ils occupent massivement des fonctions dans les administrations, mais aussi dans les restaurants et dans les magasins. Ils sont également présents à Aden, puisque le personnel du port est, dès la période coloniale britannique, en grande partie originaire de Taëz. Comme a pu le sentir mon collègue anthropologue Vincent Planel, les Taëzites incarnent un ordre administratif et de ce que les manifestants de 2011 avaient appelé «l'État civil», c'est-à-dire un État qui n'est ni tribal ni religieux ni militaire et qui, donc, pourrait incarner les aspirations réelles à dépasser les identités et leur polarisation. Ce dépassement serait double. En effet, Taëz appartient historiquement au Yémen du Nord. Un certain nombre de Taëzites, par exemple face au mouvement sudiste, ont subi des violences: il y a eu ainsi des saccages de magasins qui appartenaient à des Taëzites à Aden. Dans le même temps, bien qu'ils soient

du Nord, ils sont sunnites. Ces atouts pourraient faire de Taëz le berceau d'un État civil yéménite réinventé, basé sur un renouveau de l'identité nationale yéménite. Toutefois, il faut noter que cette identité taëzie est, d'une certaine manière, honteuse et qu'elle n'a pas réussi à se structurer. Un sentiment visible, par exemple, lorsqu'on se déplace dans les rues de la ville, où il est impossible de trouver des symboles forts de l'identité de Taëz. Les magasins de souvenirs ne célèbrent que la capitale, Sanaa, ou le Sud, mais il n'y a pas d'investissement identitaire dans la ville de Taëz elle-même, alors qu'elle peut légitimement se considérer comme une bouée de sauvetage de l'identité yéménite. Aujourd'hui, Taëz est occupée par les forces houthistes et fidèles à Ali Abdallah Saleh. Elle est soumise à des bombardements à l'arme lourde. La ville qui symbolise l'une des sources d'espoir d'un Yémen réunifié semble sacrifiée aux tendances centrifuges: la population de Taëz ne s'engage pas pour défendre ce qui pourrait être un rôle salvateur pour tout le pays; quant à la communauté internationale, elle ignore très largement les Taëzis parce que le conflit yéménite est simplement lu à travers cette double polarisation, entre le Nord et le Sud et, confessionnelle, entre sunnites et chiïtes.

Le 23 avril 2015





?

LIBYA

ROMA  
TRE  
UNIVERSITÀ DEGLI STUDI

  
École Pratique  
des Hautes Études

Dipartimento di Studi  
UMANISTICI

  
Groupe Sociétés  
Religions Laïcités